

Natura 2000

Les vallées de la Leyre

*un capital naturel commun
à préserver et à valoriser*

Diagnostic du site des vallées de la Leyre



Octobre 2003

SOMMAIRE GENERAL

INTRODUCTION GENERALE.....p 1

DIAGNOSTIC SOCIO- ECONOMIQUE..... p 34

Méthodologie

Sylviculture

Agriculture

Pisciculture

Communes du site

Chasse

Pêche

Tourisme

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....p 111

Les habitats

Les espèces

ANNEXES.....p 188

INTRODUCTION

Depuis juillet 1999, les vallées de la Leyre font partie des 69 sites en Aquitaine intégrés au Réseau Natura 2000. L'Etat et l'Europe ont reconnu leurs richesses écologiques naturelles liées aux particularités de la rivière, la Leyre, son delta, ses milieux associés et sa forêt-galerie.

Elles constituent en effet, un patrimoine paysager diversifié par ses zones inondables (delta, marais, tourbières...) et par ses forêts de chênes, d'aulnes et de saules, au cœur de la forêt de pins des Landes de Gascogne ; elles se distinguent par rapport à l'uniformité du plateau landais.

Caractérisée par un parcellaire très morcelé, la propriété foncière de la vallée est en majorité privée. Elle est le berceau de nombreuses activités économiques centrées notamment sur la sylviculture, la pisciculture et la pratique du canoë kayak.

Elles constituent également un patrimoine culturel et social riche car elles sont un lieu de loisirs privilégié et de découverte de l'environnement à travers les activités de pleine nature, de chasse et de pêche.

Le site concerne vingt communes (Marcheprime, Biganos, Le Teich, Mios, Salles, Belin-Beliet, Lugos, Saint-Magne, Hostens, Saugnacq-et-Muret, Moustey, Pissos, Commensacq, Trensacq, Sabres, Belhade, Argelouse, Sore, Callen et Luxey) sur deux départements, les Landes et la Gironde. Il s'étend sur 5700 hectares entre la Haute-Lande et le Bassin d'Arcachon.

-1-

Contexte physique

1.1 Géographie



(La forêt des Landes de Gascogne, Maison de la forêt, 1992)

Le Bassin Versant de la Leyre s'étend sur la partie Nord du plateau landais et draine un cinquième de son territoire c'est-à-dire environ 2000 km².

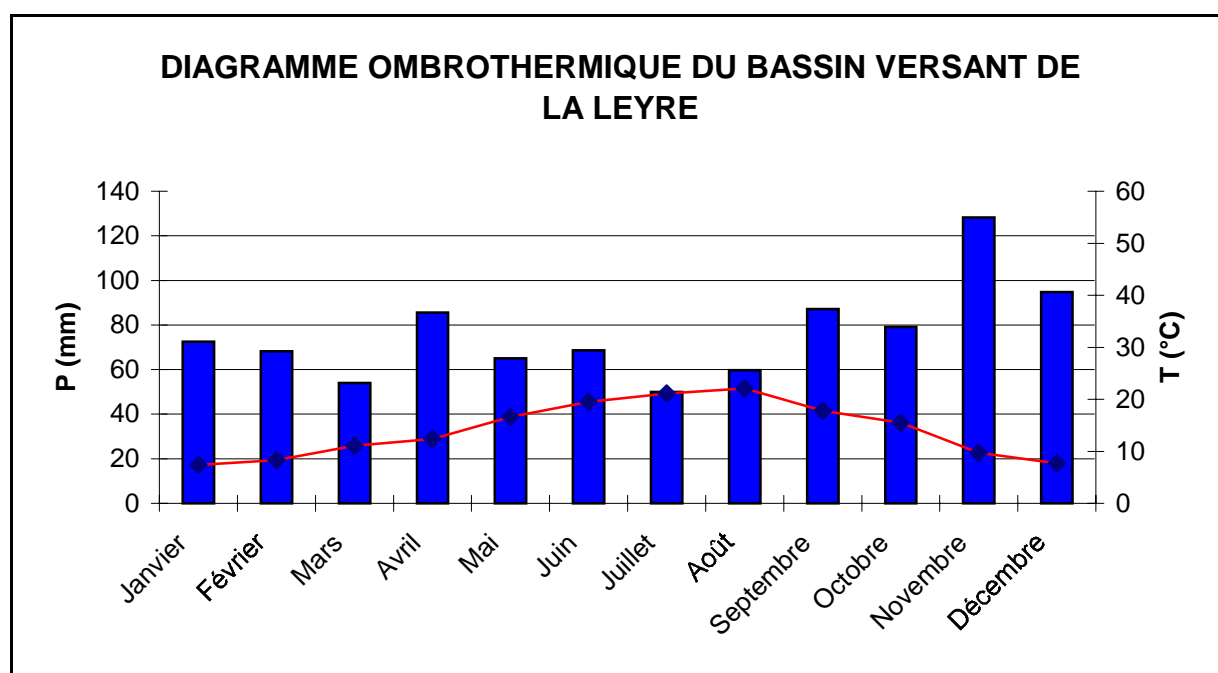
Ce plateau landais constitue un vaste triangle à façade océanique recouvert par le plus grand massif forestier artificiel d'Europe, la forêt des landes de Gascogne, sur environ un million d'hectares. Cette entité géographique relativement uniforme est limitée par le cours d'eau de la Garonne et par celui de l'Adour au sud.

1.2 Climatologie

Le climat des Landes de Gascogne est de type océanique, pouvant présenter un caractère très changeant avec des tempêtes, orages, gelées et sécheresses.

Le régime des vents est d'ouest dominant avec parfois des vents violents.

1.2.1 Les températures :



Données Météo France

Sur le Bassin versant de la Leyre, la température moyenne annuelle est d'environ 14°C, avec une amplitude thermique de 14.7°C entre la température moyenne du mois le plus froid (Janvier) et celle du mois le plus chaud (Août).

Température moyenne mensuelle (degrés Celsius) à la station de Belin-Beliet de 1994 à 2003 :

Janv.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov	Dec
7,4	8,3	11,1	12,4	16,6	19,5	21,1	22,1	17,8	15,5	9,7	7,7

Données Météo France

Le nombre de jours de gel est d'environ 40, avec des gelées d'automne pouvant être précoces (début octobre) et des gelées de printemps tardives (fin mai).

1.2.2 La pluviométrie :

Hauteur moyenne mensuelle des précipitations (millimètres) à la station de Belin-Beliet de 1994 à 2003 :

Janv.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov	Dec
72.5	68.2	54	85.6	65.1	68.7	50	59.7	87.1	79.1	128.2	94.7

Données Météo France

Sur le plateau landais, les précipitations sont assez abondantes, entre 800 et 900 mm par an. En comparant mensuellement la pluviosité et l'évapotranspiration potentielle, on constate d'avril à août un net déficit des précipitations (- 120 mm). Par contre à partir d'octobre, le phénomène s'inverse (+ 200 mm). Cette évolution des bilans hydriques se retrouve tous les ans avec une variabilité assez grande (DEMOUNEM, 1988).

L'enneigement est très faible et correspond à moins de trois jours par an.

1.3 Hydrographie et qualité de l'eau

1.3.1 Hydrographie :

Les vallées de la Leyre sont constituées de trois cours d'eau principaux que sont la Grande Leyre, la Petite Leyre et l'Eyre.

Elles s'écoulent dans une direction Sud-Sud Est, Nord-Nord Ouest.

La Grande Leyre (60 km) et la Petite Leyre (50 km) prennent respectivement leur source dans les Landes à Luglon et à Lencouacq. Après leur confluence à la limite des deux départements, elles forment l'Eyre (40 km) qui débouche par un delta dans le Bassin d'Arcachon.

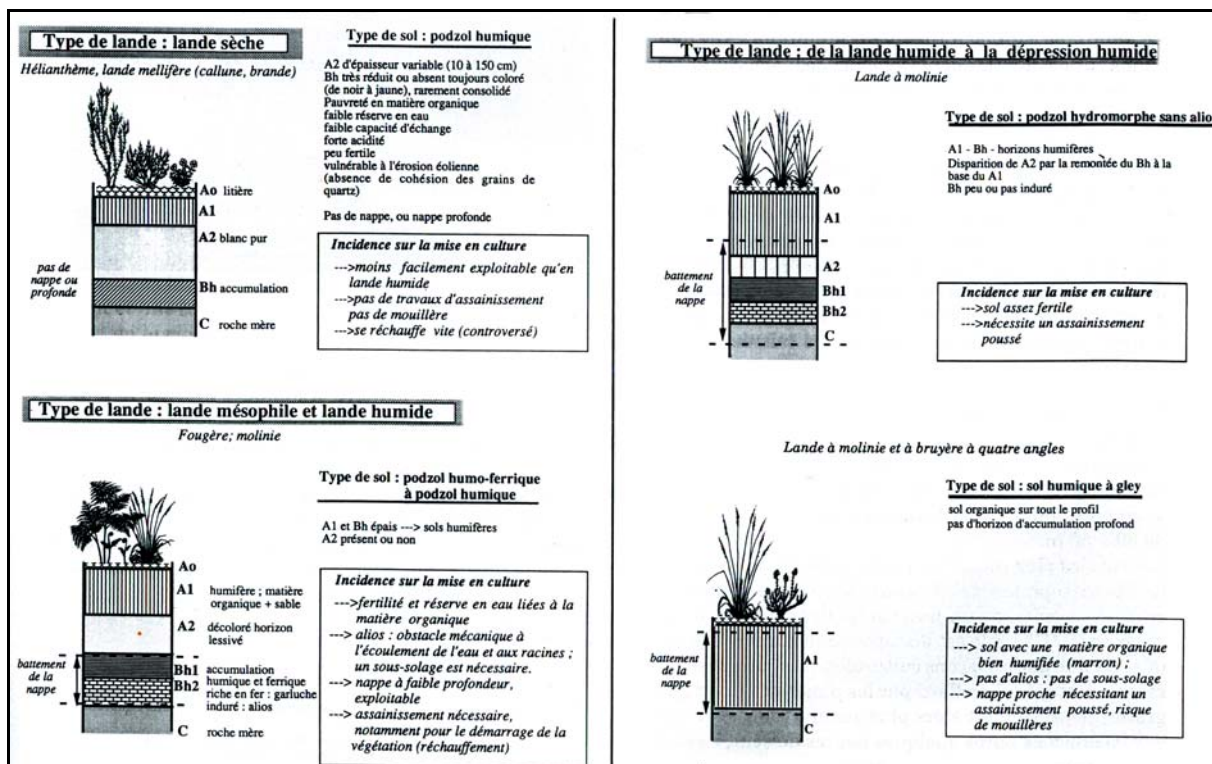
Le réseau hydrographique de la Leyre présente une ramification dense.

Leyre et ses affluents agissent comme agents de drainage de la nappe phréatique qui est située en faible profondeur (1.50 à 3 m) mais ce réseau fluvial étant, du fait de sa jeunesse, très peu hiérarchisé, draine très mal cette énorme masse sableuse.

De ce fait, dans le bassin versant de la Leyre et dans l'ensemble des Landes de Gascogne, bien que constitué de sable perméable, les sols sont gorgés d'eau.

On distingue trois zones de drainage :

- une zone bien drainée en bordure immédiate des cours d'eau caractérisée par la lande sèche.
- une zone à drainage imparfait caractérisée par la lande mésophile.
- la partie centrale, saturée en eau où l'absence d'artère de drainage interdit tout écoulement des eaux caractérisée par la lande humide.



(GEREA, 1990)

Fréquemment en période de crue et notamment en hiver, elle dépasse le niveau du sol et interdit toute nouvelle infiltration. Les précipitations supplémentaires alimentent, soit le ruissellement par les cours d'eau, soit les accumulations qui se forment dans les parties non drainées.

1.3.2 Qualité de l'eau :

La Leyre constitue le plus important tributaire du bassin d'Arcachon qu'elle contribue à alimenter en eau douce pour plus de 80% des volumes annuels. Tout cela soulève l'importance de la qualité des eaux de cette rivière dans le maintien des équilibres biologiques du bassin qui constitue un pôle économique primordial de par sa vocation ostréicole et touristique et un milieu naturel original à préserver (KLINGEBIEL, 1992).

De ce fait, des relevés réguliers sont effectués. Sur la Leyre, il existe trois points de relevés :

- Un point du Réseau National de Bassin (RNB). Celui-ci se situe à Lamothe dans la commune du Teich.
- 2 points du Réseau Complémentaire Départemental (RCD). L'un se situe à Pissos et l'autre à Belhade (La Plage).

Sur ces trois points de relevés sont effectuées entre 10 et 12 fois par an, des mesures sur la physico-chimie générale de l'eau. A Lamothe, 1 à 2 fois par an, sont effectués en plus, des mesures sur différents indicateurs biologiques, sur la quantité de sédiments et sur les bryophytes.

Les paramètres généraux mesurés sont :

- La pollution organique
- La pollution azotée
- La pollution phosphorée
- Le PH, L'O₂, la température et la conductivité électrique
- La minéralisation
- Les Matières En Suspension (MES, turbidité, ...)

D'autres paramètres sont parfois pris en compte en fonction du contexte ; il s'agit de la pollution métallique, des pesticides etc.

Chaque paramètre comprend 5 classes de qualité allant de « Très bon » à « Très mauvais » représentées selon un système de couleur. Elles déterminent ensuite, une classe d'aptitude aux différents fonctions et usages pratiqués sur la rivière.

Voici un extrait de : Agence de l'Eau Adour-Garonne, sur la qualité des eaux superficielles à Lamothe, selon les données de 1998 et 1999 :

« (...) La qualité passable observée à son entrée dans le département sur les matières organiques et oxydables ne semble liée qu'à des taux d'oxygène dissous un peu faibles.

Par ailleurs, des teneurs en nitrates légèrement supérieures à 10 mg/l, avec une tendance marquée à l'augmentation ces dernières années, ont été mesurées dans les eaux de la Grande Leyre, ce qui la classe en qualité passable vis-à-vis de ce paramètre. Lorsqu'elle rejoint le Bassin d'Arcachon à Biganos, la Leyre retrouve des eaux de bonne qualité vis-à-vis de l'ensemble des altérations, y compris pour la qualité hydrobiologique.

La Leyre est classée en zone vulnérable au titre de la Directive concernant la pollution par les nitrates d'origine agricole, ainsi qu'en zone sensible à l'eutrophisation. En effet, malgré des apports en azote limités sur la bassin versant et de faibles teneurs dans ses eaux, la Leyre contribue à une eutrophisation préjudiciable à la conchyliculture et au tourisme dans le bassin d'Arcachon en raison des faibles capacités de renouvellement des eaux de ce bassin (...).

Sur la Petite et la Grande Leyre, depuis 1994, la tendance est à l'amélioration pour les teneurs en phosphates, fer, azote Kjeldhal et Demande Chimique en Oxygène (CDO). Cependant, les teneurs en matières azotées progressent légèrement en demeurant acceptable (7.7 mg/l de nitrates sur la Grande Leyre en moyenne à Pissos et 5.6 de nitrates sur la Petite Leyre en moyenne à Belhade, depuis 1994).

Les eaux des deux rivières ont une qualité physicochimique passable avec pour paramètre déclassant : la DCO. Les pesticides sont rarement détectés à l'analyse.

La mise aux normes des installations de lavage de carottes et de bulbes ainsi que les piscicultures constitue la première action prioritaire de la Mission Inter Services Eau.

Les tableaux suivants présentent les prélèvements réalisés entre 1997 et 2001 et une partie des résultats quant à la classification des différentes altérations pour les points de Belhade et Pissos :

Evolution de la qualité de l'eau - 1971/2001

La Leyre à Lamothe (point RC 191000)

GRILLE MULTI-USAGES		71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	O1					
Qualité globale		2 O	3 J	3 J	3 J	3 J	2 O	2 O	3 J	3 J	2 O	2 O	3 J	3 J	3 J	3 J	2 O	2 O	2 O	2 O	3 J	3 J	2 O	2 O	3 J	3 J	4 V	4 V	4 V	4 V	3 J	3 J					
Objectif de qualité		4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V					
SEQ-EAU		71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	O1					
Etat physico-chimique																																					
ETMACRO	Etat macropolluants	72	72	68	66	69	45		48	48		52	52	59	56			38	39	50	53	56	55	47	66	56	72	57	66	66	56	55					
ETMPMI	Etat micro-polluants	0	0	0	38	21	1		0	0		5	1	0	2	33	5	33	49	49	5	0	33	5	11	40	0										
ETMPSY	Etat micropolluants synthétiques						59			60		51	56	73											47	49	44	59	53	33	35	54					
Altération																																					
ACID	Acidification	72	56	64	64	68	68		79	68		64	48	56	44	59	59	68	44	79	72	56	38	72	52	79	72	93	76	64	76	72					
AZOT	Matières azotées	79	100	77	80	81	45		38	48		41	56	59	52	44	52	48	39	50	59	43	43	41	66	50	72	79	75	79	74	59					
BACT	Micro-organismes	53					2		1	16		15	1	4	2	0	0																				
EPRV	Proliférations végétales	91	90	91	90	89	89		91	91		89	91	91	92	91	89	89	89	88	89	88	88	93	91	92	91	93	92	92	91	93					
HAPS	HAP (Sédiments)																									47	49	44	73	53	33	39					
MINE	Minéralisation	22	23	25	22	24	22		22	21		21	21	22	21				22	21	21	24	21	24	23	27	27	31	24	22	28						
MOOX	Matières oxydables	69	72	79	68	75	45		34	48		41	56	59	52	44	52	48	37	50	37	43	39	38	66	44	72	51	49	72	44	42					
MPMIE	Micro-polluants minéraux	0	0	0	37	21	1		0	0		5	1	0	2	33	5	33	49	49	5		33	5	11	40	0										
MPMIB	Micro-polluants minéraux (Bryophytes)																							66		77	44	69	62	56	57	58					
MPMIS	Micro-polluants minéraux (Sédiments)											49										0			47	54		57	51		10						
NITR	Nitrates	79	78	78	78	79	74		76	75		72	75	76	70	76	74	64	70	59	68	59	56	69	67	73	58	55	66	58	66	73					
PAES	Particules en suspension	73	69	75	63	73	80		77	60		78	72	81	74			77	62	80	0	76	74	49	71	74	75	71	76	76	73	74					
PCBS	PCB (Sédiments)																																				
PESTE	Pesticides						59		60			51	56	73												77	71	78	59	64	35	54					
PHOS	Matières phosphorées	76	77	66	68	68	71		75	74		80	80	75		14	1	28	8	15	38	60	57	57	50	81	75	73	77	67	73	67					
TEMP	Température	100	100	100	100	100	99		100	100		100	100	100	100	100	100	99	100	99	94	95	100	100	99	100	100	100	100	100	100	100					
IBGN		5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B	5 B					

Evolution de la qualité de l'eau - 1992/2001

La Grande Leyre à Pissos (point RC 192024)

GRILLE MULTI-USAGES		1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Qualité globale		2 J	2 J	2 J	2 J	2 J	2 J	2 J	2 J	2 J	2 J
Objectif de qualité		4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V
SEQ-EAU		1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Etat physico-chimique											
ETMACRO	Etat macropolluants	50				49	50		57		57
ETMPMI	Etat micro-polluants	0	0	0	0	0	0	3	0	25	72
ETMPSY	Etat micropolluants synthétiques				73	73	59	73	59	69	67
Altération											
ACID	Acidification	52	56	64	39	36	64	59	79	39	52
AZOT	Matières azotées	46		77	31	70	55	76	76	79	79
EPRV	Proliférations végétales	95			76	89	32	91	72	81	89
MINE	Minéralisation	20	20	20	20	20	20	20	20	21	21
MOOX	Matières oxydables	46	38	53	30	46	55	38	45	51	56
MPMIE	Micro-polluants minéraux	0	0	0	0	0	0	3	0	25	72
NITR	Nitrates	43	63	65	59	51	50	53	50	60	57
PAES	Particules en suspension	66	78	49	62	72	74	75	78	73	75
PESTE	Pesticides				73	73	59	73	59	69	67
PHOS	Matières phosphorées	64		77		49	77				57
TEMP	Température	98	100	96	100	95	96	99	97	99	97
IBGN		4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V	4 V

Classe de qualité

Très bonne qualité
Bonne qualité
Qualité moyenne (passable)
Qualité médiocre
Mauvaise qualité
Indice "année"

Indice de qualité SEQ-EAU

80-100
60-80
40-60
20-40
0-20
X

Code grille multi-usage

5 B (bleu)
4 V (vert)
3 J (jaune)
2 O (orange)
1 R (rouge)

1.4 Géomorphologie

La dernière glaciation, du pléistocène a été caractérisée par une régression sur plusieurs dizaines de kilomètres du littoral atlantique et par un climat de type froid et aride où le vent a joué un rôle prépondérant dans la géomorphologie : les sables d'origine fluviatile qui avaient été déposés précédemment, se sont trouvés exondés du fait du retrait des eaux.

Ils ont été repris par l'action des vents dominants d'Ouest et étendus sur l'ensemble de la zone qui constitue les Landes de Gascogne. Cet épandage a ennoyé les anciennes vallées et a constitué une plaine sableuse de plus de 10 000 Km² dont le seul relief est constitué par quelques édifices dunaires éparpillés au milieu d'un paysage totalement uniforme.

De ce fait, le réseau hydrographique a dû se réorganiser à une époque récente et la jeunesse de ce réseau est une des caractéristiques de la géomorphologie du plateau landais.

En effet, le creusement des vallées s'effectue par érosion régressive et l'examen de la carte des cours d'eau actuels permet de constater qu'entre le bassin versant, il subsiste de vastes zones où les ruisseaux et les rivières n'ont pas eu le temps de s'établir suffisamment pour assurer un bon drainage. Ces zones d'interfluve qui étaient inondées six mois par an jusqu'aux grands travaux d'assainissement du siècle dernier, constituent les landes humides du plateau landais.

1.5 Topographie

Dans la vallée de la Leyre, le lit majeur de la rivière n'est pas plat. Il existe un grand nombre de dépressions jouant sur l'hydromorphie des sols et donc sur la répartition des habitats floristiques (*KLINGEBIEL, 1993*).

La Petite Leyre coule assez rapidement. La cote de sa source est de + 103 m. A mi- parcours, elle est à + 65 m d'altitude et au confluent avec la grande Leyre, elle est à + 30 m environ. Le haut cours de la Petite Leyre est peu encaissé au départ mais s'enfonce rapidement. A 5.5 km des sources, elle est déjà à 10 m au-dessus de la plaine. Elle entre alors, dans une zone d'érosion régressive jusqu'à Luxey puis coule à 20 m de profondeur.

Il en est de même pour la Grande Leyre. Son bassin est très élargi, à peine vallonné en amont. Puis la rivière s'encaisse profondément au nord de Lestage. A la source le lit est à la cote + 100. A Pissos, il n'est plus qu'à 35 m d'altitude et au confluent avec la Petite Leyre qu'à 30 m environ.

L'Eyre débute, à une altitude d'environ 90 mètres, par un enchevêtrement de ruisselets qui vagabondent dans toutes les directions au moment des pluies. Ce cours avec une pente dépassant 2/1000, présente aussi une érosion régressive.

1.6 Pédologie

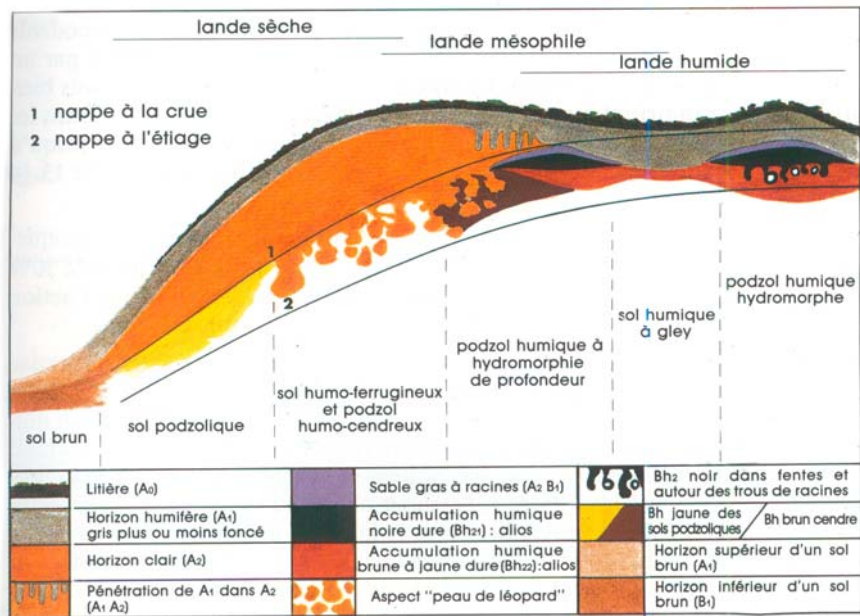
Les sols du plateau landais témoignent d'une histoire pédologique qui s'est déroulée en grande partie sous d'autres climats, sous une végétation dont certaines composantes ont disparu et dont la répartition dans le paysage devait différer sensiblement de la pinède actuelle.

Ce sont des sols de texture sableuse : argile et limon ne constituant que 2 à 3% du sol. Cela leur confère un manque de cohésion, une forte sensibilité aux actions de l'eau et du vent, d'autant plus que les sables sont fins (leur dimension moyenne est de 0.3 millimètres), arrondis et dépolis.

Le matériau sableux perméable, la pluviométrie relativement élevée, la végétation acidifiante et la présence d'une nappe à faible profondeur ont entraîné sur les plateaux une pédogénèse vers des sols podzoliques.

En effet, dans ces sols, les acides humiques provenant de la matière organique, migrent en profondeur en lessivant sur leur passage des éléments minéraux tels que le fer et l'aluminium. Le battement de la nappe, induisant l'aération et l'oxydation périodique des horizons profonds, provoque la précipitation des éléments entraînés et ainsi, leur accumulation (*MARTIN DHERMONT, 1996*).

Comme le montre le schéma suivant, les types de sols varient en fonction de l'hydromorphie :



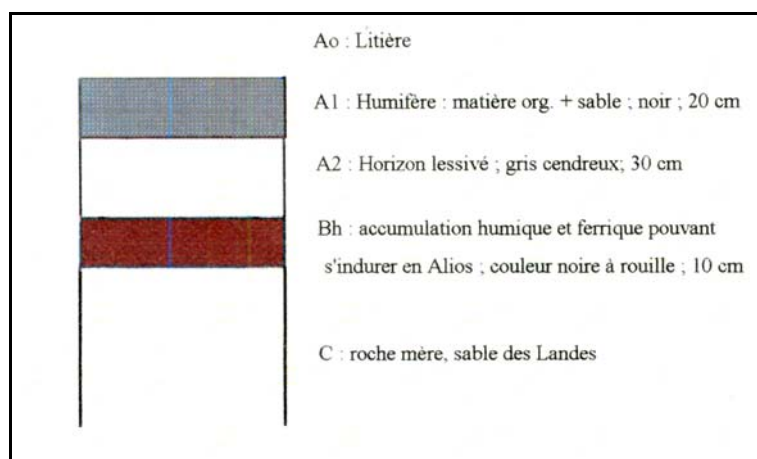
(DEMOUNEM, LEGIGAN, 1988)

Dans certains cas l'Horizon d'accumulation peut s'indurer en un grès tendre et former l'Alios ; cette formation correspond à l'horizon pédologique constitué par accumulation et cristallisation d'éléments à base d'humus, d'hydroxydes de fer et d'aluminium complexes (GEREA, 1985).

Pour les sols présents sur le talus, aux abords des marais, l'Horizon d'accumulation n'a pas de durcissement en Alios, et parfois la présence de sphaignes a entraîné la formation d'un humus tourbeux reposant sur le sable.

Le long des cours d'eau et notamment de la Leyre, la végétation moins acidifiante ne provoque qu'un ensilage de matière organique directement sur le sous-sol sableux. On est alors, en présence de sols bruns à activité biologique intense.

Coupe pédologique des sols des Landes de Gascogne :



(MARTIN DHERMONT L, 1996)

Contexte historique

De manière générale, les milieux de vie se transforment de façon naturelle ou dirigée. L'évolution dirigée est déterminée par l'action de l'homme tandis que l'évolution naturelle est liée à la réduction de la pression humaine.

Les paysages du bassin versant des Leyres ont considérablement évolué ces dernières décennies. La transformation des milieux correspond à cette évolution naturelle et à la diminution de l'influence de l'homme dans la vallée.

Cependant, le site des vallées de la Leyre est marqué par la gestion passée des milieux et résulte de l'abandon de pratiques ancestrales.

D'ailleurs, un certain nombre de vestiges de l'occupation et des activités anciennes liées à la rivière (activité agricole, commerciales et industrielles) subsistent, tels :

→ Les vestiges de clôtures et de vieux chênes :

Ils indiquent l'ancien parcellaire des près d'embouche fournissant un complément indispensable à la lande du plateau.

→ La présence de fossés :

Aujourd'hui comblés par la végétation, ils témoignent d'une activité ancienne et d'un changement d'usage des sols en bord de rivière.

→ Les restes de piquetage :

Ils illustrent l'importance que la rivière avait autrefois en tant qu'axe de circulation.

2.1 L'évolution des paysages de la vallée

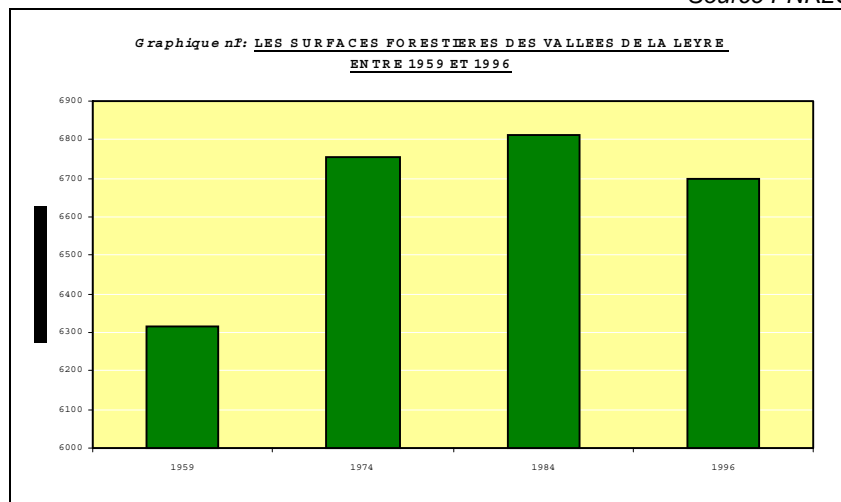
L'étude cartographique de l'évolution des milieux naturels des vallées de la Leyre depuis 1960, réalisée à partir de photos aériennes (voire les cartes de l'état des lieux des milieux en 1959, 1974, 1984 et 1996) a permis de faire quelques constats sur la transformation des paysages : depuis une quarantaine d'années, la forêt s'est extrêmement développée dans la vallée ; ceci s'est réalisé logiquement au détriment de certains milieux ouverts.

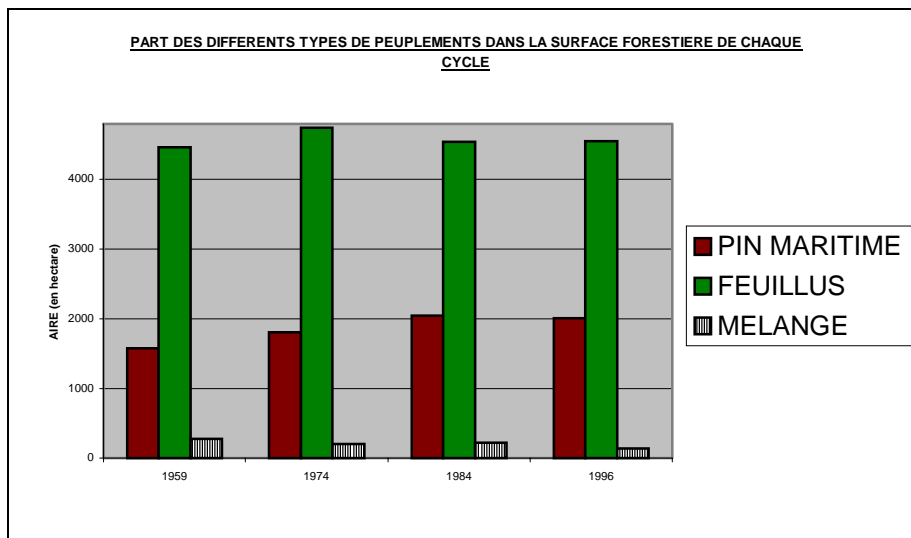
2.1.1 L'augmentation des surfaces forestières :

Les limites géographiques de l'étude cartographique sont approximativement celles proposées pour l'intégration du site au réseau Natura 2000 : elles recouvrent l'ensemble des vallées de la Leyre.

Entre 1959 et 1996, la forêt a augmenté de 12 % (passant de 6313 hectares à 6696 hectares). La croissance s'est essentiellement effectuée entre 1960 et 1970, elle s'est ralentie ensuite. On assiste même depuis quelques années, à une régression légère des surfaces forestières.

Source PNRLG





(Source : PNRLG)

Cette croissance s'est faite au profit des feuillus jusqu'au milieu des années 1970 (plus 7%) puis au profit des peuplements de pin maritime. Entre 1959 et 1984, la pinède a augmenté dans la vallée de 30%. Elle s'est stabilisée depuis.

Les zones de mélanges se sont réduites durant la période étudiée mais cela ne concerne ici, que de petites surfaces. Leur réduction s'explique en partie par des changements dans les modes de gestion forestière. Depuis une vingtaine d'années, les sylviculteurs ne laissent plus pousser les feuillus venus naturellement entre les rangs de pin maritime car se sont des arbres de moindre qualité et difficiles à valoriser qui gênent l'entretien mécanique des parcelles. Ils les coupent lors des différentes opérations sylvicoles.

2.1.2 La disparition des milieux dits « ouverts » :

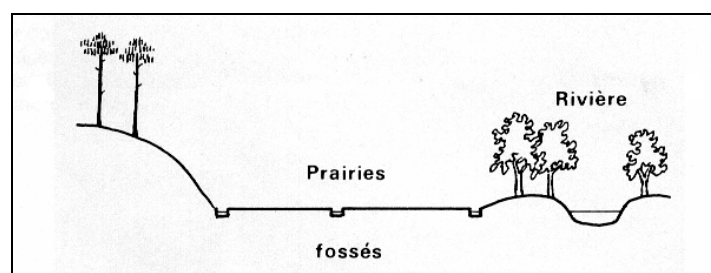
L'augmentation de la forêt se traduit donc par la fermeture de certains milieux c'est-à-dire la disparition des zones de prairies ou de terrains agricoles, de tourbières et de landes humides. Entre 1959 et 1996, 63% des surfaces de ces types de milieux ont été gagnés par des essences forestières : ce phénomène s'est essentiellement centré entre 1960 et 1975 avec l'abandon de la petite agriculture familiale.

L'abandon progressif des prairies :

Lorsqu'ils étaient suffisamment plats, la plupart des fonds de vallée surtout le long des ruisseaux affluents ont été, au XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles aménagés pour constituer des prairies. Ces terrains humides produisaient du fourrage en grande quantité, largement supérieure aux landes défrichées qui se trouvaient au voisinage des zones habitées.

Les paysans possédaient donc des petites parcelles le long de ces cours d'eau, y faisaient les foins et y amenaient paître leurs animaux car l'herbe y était verte toute l'année même pendant les étés les plus secs.

En effet, un système complexe de fossés et canaux assurait le drainage et des vanes maintenaient en été, un niveau permettant une irrigation permanente de la prairie (DEMOUNEM, 1988).



Intérêt écologique et fragilité des zones humides des Landes de Gascogne, GERA, 1985, p34.

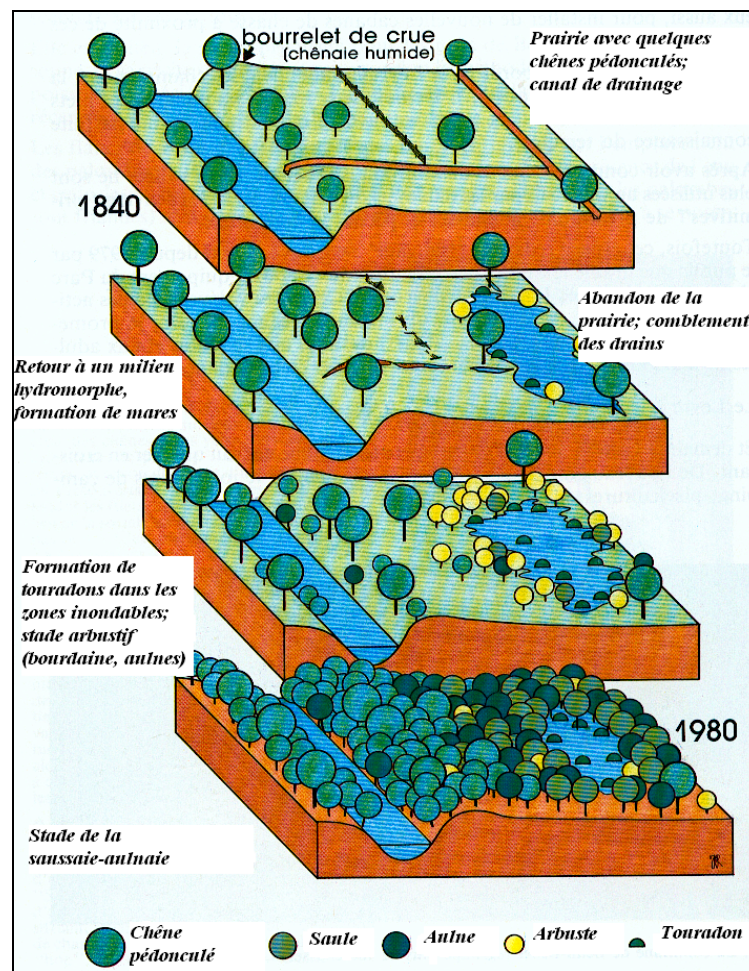
A partir du XX^{ème} siècle, les modes de vie commencèrent à changer ; les habitants de la lande ne vivant plus dans un contexte d'autosubsistance, passèrent progressivement d'un système agro-pastoral à un système agro-sylvo-pastoral (époque d'assainissement de la lande et plantation massive de pins maritime).

Après la seconde guerre mondiale, l'occupation des sols s'est considérablement et rapidement transformée : les modes d'exploitation anciens ont connu alors un déclin rapide. Les hommes ont adopté un système agro-sylvicole centré essentiellement sur le plateau.

De plus, l'omniprésence de la mécanisation a entraîné par conséquent l'arrêt de l'exploitation des parcelles exiguës et difficiles d'accès.

Ainsi, les prairies en bord des cours d'eau ont été abandonnées : les réseaux d'assainissements se sont dégradés et ces parcelles anciennement aménagées sont retournées à la friche puis à la forêt. C'est souvent une végétation naturelle constituée d'aulnes et de saules qui ont recouvert ces espaces. D'autres prairies ont été plus tard, drainées puis plantées en pin maritime (qui poussent d'ailleurs difficilement) ou en bois blancs, notamment en peupliers.

EVOLUTION AU COURS DU TEMPS DU PAYSAGE D'UN FOND DE VALLEE :



Les Landes et l'homme, Parc Naturel des Landes de Gascogne, 1988, p32.

Diminution des surfaces agricoles :

On retrouve le même processus pour les terrains de fonds de vallée destinés à l'agriculture : entre 1959 et 1974, 51% des surfaces agricoles ont, en effet, évolué en forêt car les hommes y ont planté des chênes. Elles se situaient essentiellement le long des affluents. Les parcelles agricoles relativement vastes et éloignées de la Leyre c'est-à-dire en bordure de site, se sont plus ou moins maintenues.

Aujourd'hui les espaces agricoles se trouvent en dehors de la zone Natura 2000. Ce sont souvent de grandes parcelles où l'on pratique la maïsiculture intensive.

Boisement des landes humides et des tourbières :

Par ailleurs, 50% des surfaces identifiées en lande et tourbières en 1959, ont évolué en parcelles de pin maritime. Comme sur le plateau, les hommes ont voulu valoriser ces terrains très humides ; ils les ont drainé pour y planter des pins maritimes très bien adaptés à ce genre de milieu. Certains systèmes de tourbières recreusés basculent vers des systèmes proches d'étangs tourbeux, moins intéressants sur le plan écologique.

2.1.3 L'évolution des habitats forestiers :

Depuis 1960, 40% des surfaces boisées en pin maritime sont passées en feuillus mais beaucoup plus de parcelles feuillues ont été replantées en résineux.

Cette tendance s'est accélérée entre 1974 et 1984 puis les changements d'usages ont été moins nombreux et ont concerné de plus petites surfaces.

De façon générale aujourd'hui, et ce depuis les années 1980, l'occupation des sols a peu évolué. Ainsi, les évolutions des paysages sont moins spectaculaires.

Les milieux naturels de la vallée de la Leyre, originaux du point de vue écologique, découlent donc de cette évolution historique des pratiques sociales et culturelles de la société des Landes de Gascogne. La structure de la végétation dépend des processus de régénération naturelle liés à l'ancienneté de l'abandon des prairies de bord de rivière.

2.2 Les pratiques anciennes de la Leyre

2.2.1 Le flottage des bois :

La Leyre fut pendant longtemps un axe de circulation des hommes et des marchandises.

Au Moyen-Âge, le trafic du sel et de la poix se faisait par la Leyre.

Plus tard, et notamment au XIX^{ème} siècle avec le développement du massif forestier, la rivière offrit pour le transport du bois par flottage des avantages supérieurs aux routes du plateau parfois impraticables. A cette époque, la Leyre était un axe économique important ; cela a duré environ un siècle.

En effet, cette pratique s'est intensifiée après 1930 et dès lors, ont été entrepris de nombreux travaux d'amélioration du cours d'eau, tels le désencombrement du lit, l'endiguement et redressement des courbes.

Des trains de radeaux de cinq mètres de largeur et longs de plusieurs dizaines de mètres descendaient la rivière. Ils étaient constitués de bois façonnés avec des traverses et poteaux de mines essentiellement, de bûches pour les boulangers de Bordeaux et de vergnes pour les sabotiers.

Des documents du bureau de contrôle de Salles émanant des Ponts et Chaussées permettent de faire une évaluation de ce trafic : 10924 tonnes par an de bois furent flottés et passés dans la commune de 1858 à 1864, 30000 tonnes de 1870 à 1890. Les transports s'effectuaient même de nuit (*DEMOUNEM, 1988*).

Petit à petit, la baisse de la demande, l'enfoncement du lit de la rivière, le trop faible débit des cours supérieurs en étiage ont entraîné une régression du trafic, puis la Leyre fut finalement détrônée par le transport par chemin de fer et l'utilisation de l'automobile.

Cet abandon de la Leyre comme axe de circulation s'est traduit entre autre par l'abandon de l'entretien des berges. Les systèmes de piquetage sont devenus vétustes et les cours d'eau ont repris leur divagation entraînant parfois d'importantes modifications morphodynamiques.

2.2.2 L'utilisation des moulins :

Les moulins étaient nombreux le long des petits ruisseaux affluents ; il n'y en avait aucun sur la Leyre en raison de l'impossibilité d'amarrer un barrage de retenue dans ses sols sablonneux face à un débit important et en raison de la faiblesse des pentes et donc d'un écoulement plus lent.

Cette multiplicité s'explique par le fait qu'à l'époque agro-pastorale, le moulin était un outil de transformation indispensable du seigle. Dans cette économie d'autosubsistance, les paysans devaient transformer leurs grains en farine pour fabriquer le pain, leur aliment de base.

Ces moulins souvent très éloignés des zones d'habitation ont été abandonnés progressivement. Ce qui a d'ailleurs, beaucoup joué dans la reprise des processus d'érosions des berges.

2.3 Les conséquences de l'évolution des pratiques

2.3.1 Conséquences de l'abandon des aménagements et des pratiques anciennes :

A partir de la première guerre mondiale, tous ces modes d'exploitation ont connu un déclin rapide. L'abandon des cultures et des prairies en particulier a entraîné la dégradation du réseau d'assainissement et la reconquête progressive des parcelles par la végétation naturelle. La vétusté du système de piquetage des berges a souvent entraîné des modifications morphodynamiques du cours des rivières (reprise de la divagation du cours).

A cette régression sans doute assez brutale, succède une évolution naturelle plus lente de la végétation et du milieu physique à l'origine du paysage actuel.

Tout d'abord, des espèces pionnières comme les « touradons » s'installent en touffes. Ils déterminent en début d'évolution, l'atterrissement de vase et stabilisent l'édification progressive de monticules.

Ensuite, des espèces ligneuses s'implantent à leur tour, à la faveur de légères dénivellations ainsi créées. Ce sont des espèces arbustives comme la bourdaine, puis arborescentes : l'aulne et le saule.

La forêt galerie qui succède ainsi au marécage peut à son tour évoluer si un apport suffisant de sédiments provoque l'élévation du substrat à un niveau le protégeant d'une trop grande fréquence des inondations : la chênaie humide supprime alors l'aulnaie-saulaie.

Cependant, très souvent, l'élévation du substrat est compensée par le surcreusement des rigoles et de la base des touradons. Il en résulte un état d'équilibre entre apport et départ de matériaux, la présence constante de trous d'eau et de zones marécageuses et ainsi, l'évolution de la végétation s'arrête au stade de l'aulnaie-saulaie.

Le paysage végétal actuel composé d'éléments en « mosaïque » correspond aux stades d'évolution variés (DEMOUNEM, 1988).

2.3.2 Conséquences de l'intensification de la culture de pin maritime :

Les pratiques d'assainissement des landes humides en vue de la culture du pin maritime, ont mobilisé des quantités importantes de sédiments sableux qui se sont déposés sur le fond du lit de la rivière. Cet ensablement a provoqué la disparition d'une grande partie des herbiers qui constituent un élément important pour l'écologie de nombreuses espèces de poissons (refuge, alimentation...) et se poursuit encore aujourd'hui, en particulier due à l'érosion des berges et à l'assainissement agricole et sylvicole.

Par ailleurs, les progrès du drainage dans les années 1950 à 1960 ont entraîné la disparition de zones humides et donc la destruction de frayères. Ces vastes zones marécageuses situées en tête de vallons constituaient jusqu'à la dernière guerre des zones privilégiées pour le brochet et leur transformation a joué un impact fort sur la faune piscicole.

Contexte environnemental

Les vallées de la Leyre montrent la grande complexité des peuplements floristiques de la zone du lit majeur et présentent une grande diversité des milieux. Celle-ci est déterminée par tout un ensemble de conditions écologiques que sont (*DEMOUNEM, 1988*) :

→ La dynamique de la rivière : depuis la transgression flandrienne, le cours d'eau de Leyre n'a cessé de divaguer à l'intérieur du lit majeur. Ces déplacements ont entraîné une répartition hétérogène des sédiments qui constituent les sols actuels.

→ La microtopographie : le lit alluvionnaire de la rivière n'est pas absolument plat. Il existe très souvent des dépressions à l'emplacement des anciens chenaux et le lit actuel est généralement bordé par un bourrelet de crue. Cette microtopographie joue un rôle essentiel dans la répartition des communautés floristiques. Les plantes réagissent en effet, de façon très précise à la durée de l'innovation hivernale ainsi qu'à la profondeur de la nappe en été.

→ L'ancienne occupation du sol : la structure de la végétation dépend très souvent de l'ancienneté de l'abandon des prairies de bord de rivière.

Les deux premiers facteurs jouent sur la texture, l'acidité des sols et autres caractéristiques édaphiques ; ils déterminent une première sélection des espèces qui peuvent être acidiphiles, indifférentes etc. De même, l'ambiance fraîche et l'éclairement relatif faible du sous-bois privilégie un certain type d'espèces : les essences sciaphiles.

De cette variabilité des facteurs écologiques, résulte une très grande diversité des habitats et des peuplements floristiques. Celle-ci se traduit par :

- **La diversité des strates et de l'organisation verticale de la végétation :**

La végétation présente, en effet, une structure étagée complexe :

→ Une strate arborescente parfois assez homogène localement mais le plus souvent hétérogène avec une sous-strate dominante (chênes pédonculés par exemple) et une sous strate dominée (aulnes, saules...).

→ Une strate arbustive souvent dense, composée d'arbustes de tailles diverses (bourdaine, aubépine...).

→ Une strate herbacée, elle aussi très hétérogène, associant de grands végétaux (lysimaque, eupatoire...) à diverses petites espèces (bugle, lierre terrestre...) ; la répartition des unes et des autres reflète, à des degrés divers, les caractéristiques écologiques locales.

- **La diversité horizontale de la végétation :**

Les milieux se présentent en véritable « mosaïque » où se succèdent forêt humide, mares et marécages. Le point commun à ces différents milieux est le taux d'humidité important du sol. En effet, la plupart des espèces végétales qui vivent dans la vallée sont sensibles aux variations locales de ce paramètre.

La « mosaïque » des milieux et des formations végétales résulte donc des variations dans l'espace de cette présence de l'eau et de ce taux d'humidité.

3.1 La rivière

Les débits caractéristiques sont les suivants :

	Eyre à Salles	Petite Leyre	Grande Leyre
Débit moyen interannuel	19,3 m³/s	4,6 m³/s	7,7 m³/s
Débit moyen mensuel d'été	6,5 m³/s	1,18 m³/s	2,5 m³/s

Source : *La Leyre et son Bassin Versant. Colloque organisé par le Conseil scientifique et culturel du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, 1992, p33.*

Les débits annuels restent assez constants. Par contre, les périodes de crues et d'été sont bien marquées.

Le niveau de l'eau sur tout le réseau atteint sa cote la plus basse vers la fin août ; à la mi-automne, il augmente rapidement pour ne baisser qu'en avril. Durant cette période de précipitations abondantes, le régime des cours d'eau est du type torrentiel.

Cette caractéristique hydrologique explique le fort pouvoir érosif de cette rivière et le volume important de matériaux charriés. A partir des vitesses de courants, il est possible d'estimer à 20 000 m³ le volume apporté au bassin chaque année par la Leyre.

Par rapport à la stabilité des berges et des ouvrages, deux sortes de débit sont particulièrement nocifs :

- Les très hautes eaux qui ont une force d'érosion et d'entraînement très importante.
- Les débits faibles qui conservent suffisamment de puissance érosive pour attaquer les berges lorsque la veine liquide n'est pas centrée sur l'axe de la rivière.



Source : PNRLG

3.2 La forêt galerie

Ce que l'on nomme la « forêt galerie » est une véritable forêt d'accompagnement marécageuse des cours d'eau de la Leyre qui traverse le massif landais. Elle constitue de quelques mètres à trois cent mètres de large environ, une zone de transition arborée feuillue entre rivières et zones agricoles ou forêt de pins maritimes.

L'encaissement de la vallée et le couvert quasi-continu de cette strate arborescente déterminent un microclimat constamment frais et humide, en opposition avec celui du plateau plus sec et plus chaud, surtout en été.

Cette forêt s'analyse comme un véritable écosystème complexe présentant de multiples fonctionnalités :

→ **Le maintien de la biodiversité.** Les conditions très favorables régnant dans la ripisylve en font un biotope de choix pour les espèces feuillues et un abri pour la faune qui y trouve nourriture variée et corridor de déplacement permanent. On y rencontre un grand nombre d'habitats variés, souvent prioritaires, qui abritent selon la directive européenne, des espèces d'intérêt communautaire. Le transect théorique d'une forêt galerie permet de rencontrer six grands types de formations végétales.



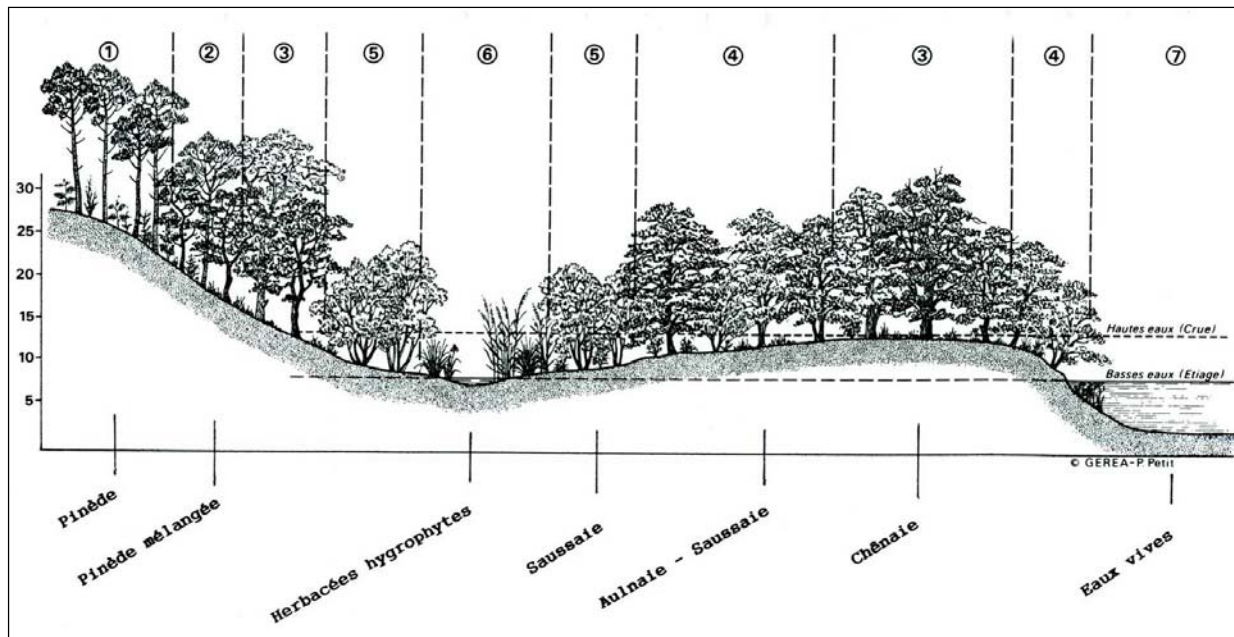
Source : PNRLG

La richesse de ces milieux est liée à l'intérêt propre des espèces du fait de leur rareté ou leur spécificité écologique.

→ **La régulation et l'épuration des eaux.** Elle joue le rôle d'amortisseur des effets de crue et limite les effets de transports de matières en suspension. Elle permet également de ralentir la pollution des nappes et des cours d'eau par les nitrates.

→ **Le maintien des berges des cours d'eau.**

→ **Un rôle paysager, économique et social fort.** Les cours d'eau et leurs forêts galeries structurent le paysage du Parc par leurs aspects originaux : ces milieux importent pour la qualité de vie des habitants et offrent la possibilité de divers loisirs.



Source : PNRLG

3.3 Le delta

A 80 km de ses sources, la Leyre quitte le tunnel de sa forêt galerie et ses eaux douces pour se mélanger aux eaux salées du Bassin d'Arcachon.

A cet endroit, la Leyre n'est plus un cours d'eau unique mais un réseau de nombreux chenaux. C'est ce chevelu fait de bras et de ruisseaux qui forme le delta. A chaque marée haute, l'eau du Bassin remonte et se mélange à la rivière : le milieu est alors saumâtre.

Ici, règnent les roselières. Les prairies de joncs et de salicornes forment les prés salés. En bordure, les parties les plus basses se découvrent lors des marées et deviennent d'immenses étendues de vase.

Des milliers d'oiseaux y trouvent refuge et nourriture en toute saison, qu'ils y fassent étape pendant leur migration ou qu'ils y stationnent toute l'année.

Cette mosaïque de zones sauvages aux eaux saumâtres a toujours attiré les hommes et bien que la configuration du delta ait beaucoup évolué naturellement depuis des siècles, son évolution reste aussi soumise aux lois socio-économiques : les paysages ont véritablement été façonnés par les activités humaines.

Dès le XVIII^{ème} siècle, de grands espaces ont été endigués pour être transformés en marais salants puis en réservoirs pour l'élevage du poisson. L'eau fluviale et l'eau marine ne pénètrent dans ces bassins que lors des manipulations de dizaines d'écluses.

Depuis la dernière guerre, on assiste au déclin de la pisciculture traditionnelle et à la fermeture des milieux envahis par le faux cotonnier (*Baccharis halimifolia*), en raison de la lourde charge que représente l'entretien des bassins, des digues et des prairies (PNR DES LANDES DE GASCOGNE, 2001).

3.4 Les affluents et les milieux associés

3.4.1 Les affluents :

L'Eyre et ses deux branches, la Grande et la Petite Leyre reçoivent de nombreux affluents qui ont à peu près tous une direction Est-Ouest.

Ils présentent souvent, en réduction, un aspect comparable à la Leyre.

En effet, sur la partie comprise entre la lande humide et la rupture de pente qui précède leur confluence avec la rivière, ils forment souvent de petites vallées à fond plat qui ont été autrefois patiemment aménagées en prairies par les agriculteurs. Elles sont aujourd'hui recolonisées par la végétation spontanée (GEREA, 1985).

Par ailleurs, tous ces affluents, surtout les plus longs, ont leur section amont en pente très faible sur la moitié du parcours, leur section moyenne est en pente très forte : il s'y produit une érosion régressive importante. (SCHOELLER, 1964).

Les principaux affluents sont, de l'amont vers l'aval sur la rive gauche : le Carrete, le ruisseau de Commensacq, le Mourdouat, le Braou, le ruisseau de Sagnac, le Moulin, le Mauchou et le Guet ; sur la rive droite : la Garaille, le Naou, le Biganon, le Bouron, le ruisseau de Beliet, le Lassieu, la Surgenne et le Lacanau.

3.4.2 Les bras morts de la Leyre :

Ce sont des plans d'eau de très faible superficie dont la profondeur suit les variations saisonnières de la nappe phréatique. La végétation y est basse et se présente sous forme de cariçaias et de roselières.

Parmi les végétaux qui vivent dans ces milieux, certains sont parfaitement adaptés à la vie aquatique : le nénuphar blanc (*Nymphaea alba*) à large feuille flottantes, les potamots (*Potamogeton sp.*) dont les longues tiges flexueuses assurent l'émersion des épis de fleurs, diverses espèces de mousses (sphaignes) aquatiques ou sub-aquatiques dont la présence indique le degré élevé d'acidité de l'eau... (GEREA, 1985).

3.4.3 Les marais :

Les marais correspondent aux zones privées d'exutoire suffisant pour les eaux de pluies et où la nappe phréatique reste constamment proche de la surface du sol. Les sols sont submergés presque constamment. Par rapport aux cours d'eaux qui sont peu productifs, les marais qui occupent le lit majeur possèdent une grande productivité : l'eau stagnante et peu profonde s'échauffe très vite ce qui induit la prolifération de la végétation aquatique. La faune d'invertébrés est constituée d'espèces peu exigeantes mais dont la biomasse totale est importante.

Les marais ont un rôle fondamental en tant que zones de frayères. Au cours de l'été, la stagnation des eaux entraîne une détérioration de leur qualité biologique. Les poissons se réfugient alors, dans les milieux d'eau courante qui conservent en permanence une excellente qualité. Il y a donc, une complémentarité écologique très importante entre les deux types de milieux.

La fragilité de ce mode de fonctionnement est cependant liée à la communication entre le marais et la rivière : aujourd'hui beaucoup de canaux de drainage qui assuraient la vidange des marais sont abandonnés et en voie de comblement.



Source : PNRLG

3.4.4 Les tourbières :

Dans sa partie moyenne, la vallée de l'Eyre présente un lit majeur large de un à deux kilomètres qui est occupé majoritairement par des milieux marécageux et des boisements inondables.(...) Des prospections récentes ont permis de repérer plusieurs zones tourbeuses qui contiennent quelques plantes remarquables. (MAIZERET, 1998)

On observe dans la vallée deux grands types de milieux tourbeux : des tourbières de « méandrage » installées dans d'anciens bras morts et des tourbières de pente.

Leur étude a permis de préciser des indicateurs floristiques pour déterminer plus clairement la délimitation entre landes tourbeuses et tourbières. Les vraies tourbières sont beaucoup plus rares que les landes tourbeuses mais leur originalité floristique et écologique en font des écosystèmes de tout premier plan d'un point de vue patrimonial. Quelques-unes présentent vraisemblablement un intérêt national.



Source : PNRLG

3.4.5 Les prairies :

Dans ces vallées inondables de la Leyre, les terrains suffisamment plats ont été aménagés au XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles pour constituer des prairies. Ces parcelles en herbe étaient destinées à la fauche et au pâturage.

Elles sont aujourd'hui peu nombreuses car elles ont été progressivement abandonnées et recolonisées par une végétation naturelle d'aulnes et saules.

Contexte socio-économique

Les transformations des paysages dans la vallée de la Leyre ont été le résultat de la baisse de l'influence de l'homme en terme d'occupation permanente, d'agriculture et même de semi-industrialisation. La vallée s'est caractérisée par une évolution plus naturelle et non plus strictement dirigée par l'homme.

Cependant, le site reste en majorité privé, les propriétaires étant fortement attachés à ce milieu. De ce fait, les activités de production liées à la sylviculture, à l'agriculture etc., ainsi que des activités traditionnelles de chasse et de pêche ne sont pas complètement absentes et restent essentielles pour la gestion des milieux et la conservation des paysages.

Parallèlement, ces espaces redevenus « sauvages » ont attirés le public pour des activités de pleine nature et de découverte de l'environnement. Ils offrent des lieux privilégiés de loisirs pour les citadins, les touristes et amoureux de la nature.

4.1 La sylviculture

La forêt galerie n'est pas une forêt de production comme sur la grande lande mais l'activité sylvicole est tout de même présente et incontournable pour l'entretien des habitats forestiers (qui y poussent naturellement).

Les propriétaires de ces parcelles en bord de cours d'eau naturels n'attachent pas une grande valeur économique à leurs peuplements forestiers mais plutôt un fort lien social et familial.

Certains, cependant, parviennent à réaliser une légère mise en valeur grâce à une bonne qualité des sols pour une croissance rapide des arbres sans lourd investissement.

L'aulne est l'essence qui présente le plus d'intérêt économique car, dans certains cas, il peut se vendre aussi cher que le pin maritime.

Les principales raisons qui font obstacles à une bonne valorisation économique sont essentiellement les difficultés d'accès aux parcelles. Certaines sont en pentes raides et d'autres sont extrêmement humides.

A cela s'ajoute un très fort morcellement ne permettant pas une forte rentabilité des opérations sylvicoles. Celui-ci s'explique par le très grand nombre de propriétaires le long de la Leyre, fait historique, lié aux pratiques ancestrales d'un système agro-sylvo-pastoral. Les propriétaires sont les mêmes que ceux du massif landais. Beaucoup d'entre eux sont adhérents à un organisme de la forêt privée et la moitié effectue une réelle gestion suivie de leurs parcelles feuillues.

4.2 L'agriculture

Dans le site très peu de parcelles sont concernées par l'agriculture. La maïsculture très importée dans la région des Grandes Landes, se trouve marginalisée en bordure du cours d'eau.

La problématique de cette activité se pose quand même à l'échelle du bassin versant dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour les impacts éventuels sur les habitats naturels et en terme d'ensablement et de qualité des eaux.

Par ailleurs, il existe encore quelques prairies en bord de rivière mais elles sont rares. Coté Gironde, elles se situent essentiellement le long du Lacanau. Coté Landes, la plupart des prairies sèches ouvertes sont les airiaux d'anciens moulins ou de résidences : elles ne sont plus utilisées pour la fauche et le pâturage mais plutôt comme jardin d'ornement des propriétaires.

4.3 La pisciculture

Dans les vallées de la Leyre, on dénombre quatre salmonicultures, une pisciculture d'esturgeons et une pisciculture mixte de truites et d'esturgeons.

Utilisateurs de l'eau, ces élevages dépendent étroitement de la qualité d'eau disponible. Du fait de l'apport exogène d'aliments, les élevages ont évidemment des incidences sur les cours d'eau mais sont très contrôlés à causes de nombreuses réglementations existantes.

4.4 Les activités de loisirs

4.4.1 La chasse :

La chasse et l'activité de cueillette des champignons revêtent une importance sociale depuis toujours dans le massif forestier des landes de Gascogne. Dès le Moyen Age, les coutumes ont accordé le droit de chasser à tous les habitants. Après le boisement de l'actuel massif forestier, les propriétaires ont conservé, au bénéfice de leurs métayers ou résiniers, le droit de chasser sans restriction importante. De ce fait, le poids sociologique de la chasse demeure encore aujourd'hui.

Cette activité est très liée au maintien d'une certaine qualité des différents milieux et habitats c'est pourquoi les chasseurs sont très attachés à l'environnement riche des vallées de la Leyre et contribuent à la gestion de ces espaces.

La chasse est organisée au niveau communal en Associations Communales de Chasse Autorisées: les ACCA qui sont adhérentes à la Fédération Départementales des Chasseurs.

Ces associations participent au contrôle des populations de sangliers, de chevreuils et de cerfs. Pour l'avifaune, les chasseurs réalisent des aménagements pour la sauvegarde des marais et lagunes.

En résumé, les modes de chasse concernant la forêt galerie sont :

- La chasse de la bécasse au chien d'arrêt
- La chasse de la palombe en palombière ou au guet en fonction de la saison ; elle touche la moitié des porteurs des permis de chasse.
- Plan de chasse pour les cervidés
- La chasse du sanglier en battues communales
- La chasse aux canards à la passée
- La chasse aux nuisibles et notamment au renard.

4.4.2 La pêche :

Les cours d'eau appartenant au domaine public fluvial, comme l'Eyre et des secteurs de la Petite et Grande Leyre, les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (les AAPPMA) louent le droit de pêche à l'Etat. Pour les autres secteurs relevant du domaine privé, les propriétaires riverains ont le droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau. Ils peuvent le conserver ou le rétrocéder à une AAPPMA ou à la Fédération Départementale qui sont alors chargées de la gestion du cours d'eau sur le secteur concerné.

Sur l'ensemble des Leyres, il existe trois AAPPMA regroupant environ 1800 adhérents.

Les espèces particulièrement recherchées sont les salmonidés de repeuplement (truite arc en ciel, saumon de fontaine), le goujon et l'anguille surtout côté landais ainsi que le brochet en Gironde.

Les pratiques de pêche (pêche au toc, à la cuillère, à la plombée, à la mouche...) sont adaptées aux espèces recherchées et ont évolué vers l'utilisation croissante de leurres artificiels.

Par ailleurs, en ce qui concerne la gestion piscicole, les AAPPMA opèrent des repeuplements en salmonidés au stade adulte sur les affluents et effectuent des aménagements : des seuils pour ralentir le courant et remettre en eau des zones humides ainsi que des frayères à truites sur la petite Leyre.

4.4.3 La pratique du canoë :

La pratique du canoë s'est considérablement développée sur la Leyre, à partir de 1975 avec l'implantation de haltes nautiques rustiques tous les 20 Km. Les bases appartenaient toutes à des structures associatives. Par la suite, trois centres ont été créés par le Parc, axés sur la découverte de l'environnement.

Un accroissement rapide de la fréquentation s'est confirmé dans l'activité locative essentiellement. Cet essor a fait apparaître une offre de plus en plus diversifiée.

Dans l'objectif d'un développement durable, le PNR a engagé, avec les acteurs locaux, une démarche intégrant une volonté d'équilibre entre la valorisation d'un usage de l'eau et la préservation d'un milieu naturel.

4.4.4 Les autres activités de pleine nature :

La randonnée équestre :

Sur les vallées de la Leyre, il existe six structures équestres qui proposent au public des randonnées et promenades mais peu utilisent régulièrement les vallées. En ce qui concerne le delta, l'activité y est plus présente mais les circuits de randonnée ne varient quasiment jamais et les sentiers sont entretenus.

Le VTT :

L'ensemble des dix structures proposant la pratique du VTT, quelles soient liées ou non à l'activité touristique, utilise les vallées de la Leyre. Cependant, très peu de circuits sont balisés et se posent en permanence, les problèmes d'ouverture des sentiers par rapport au statut de la forêt qui est, avant tout, privée.

Dans le delta, la situation est plus complexe car l'activité y est interdite en raison des dégradations éventuelles des marais mais elle est tout de même pratiquée par les familles et les seniors.

Contexte réglementaire

5.1 Les statuts

5.1.1 La rivière :

Les « Leyres » ont des statuts très hétérogènes et dépendent des compétences administratives de différents services de l'Etat. On distingue :

→ Le Domaine maritime de l'île de Malprat à l'entrée du Bassin d'Arcachon.

→ Le Domaine Public fluvial qui s'étend de la limite du Domaine maritime au Pont de Sore sur la Petite Leyre et au Pont de Rotgé sur la Grande Leyre.

De ces ponts à celui de Lamothe, les cours d'eau sont rayés de la nomenclature des voies navigables et sont gérés par la DDAF. Plus en aval, l'Eyre devient un cours d'eau navigable géré par le Service Maritime de la Navigation de la Gironde.

→ Le Domaine privé se situe en amont du domaine public fluvial ainsi que sur tous les affluents. Les cours d'eau sont dits non domaniaux ; la gestion de la police de l'eau et de la pêche est prise en charge par la DDAF.

Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne intervient depuis 1995 pour l'entretien de la Leyre sur la partie fréquentée par les canoë-kayaks sous autorisation de la DDAF (Gironde et Landes).

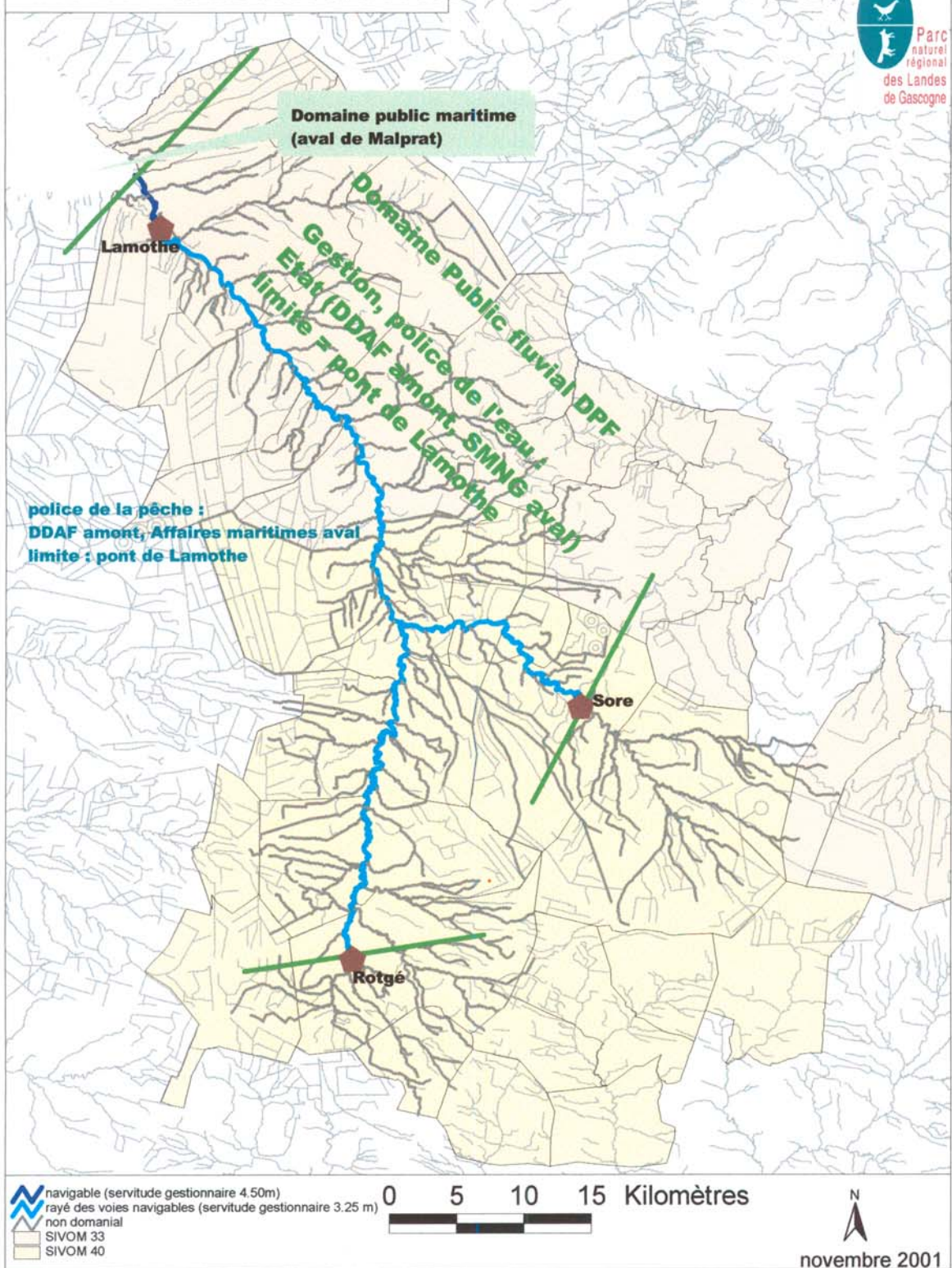
La DDAF des Landes sollicite le parc afin d'engager une procédure visant à concéder à ce dernier la gestion des cours d'eau domaniaux (domaine public fluvial). Ce transfert est proposé par l'article 33 de la loi sur l'eau du 03 janvier 1992 qui s'inspire des transferts de voies navigables aux Régions prévues par les lois de décentralisation.

Cette concession a pour objet « d'assurer la gestion équilibrée de la ressource en eau, l'écoulement normal des eaux et le maintien en eau de cette voie. Elle prend en compte la santé et la salubrité publique, la protection des lieux habités contre les inondations, la vie aquatique et la qualité des eaux, de manière à concilier les différents usages en particulier l'alimentation en eau potable, l'agriculture, la pêche et la pratique de loisirs nautiques ».

Le concessionnaire est « tenu d'assurer l'entretien de la rivière, il est responsable du lit et des berges du cours d'eau et donc de tous les dommages résultant de l'exécution des travaux d'entretien ».

Le transfert ne s'accompagne en aucun cas d'un transfert de propriété ; les voies restent du domaine public de l'Etat. En conséquence, l'action de police reste à la charge de l'Etat.

Etude 2001 : statuts des cours d'eau



L'Etat n'est tenu qu'aux travaux d'entretien nécessaires au maintien de la capacité naturelle d'écoulement du lit et de la navigation ; la protection des berges contre l'érosion est à la charge des riverains, de même que l'enlèvement de tout obstacle qui se trouverait de leur fait sur le domaine public fluvial.

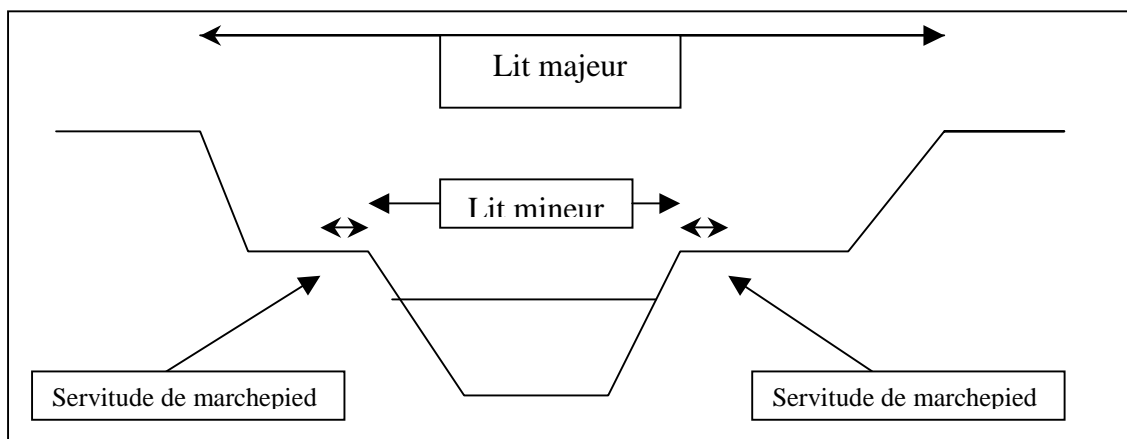
5.1.2 Les berges :

La plupart des berges et des terrains qui constituent la forêt galerie sont privés. Les propriétaires forestiers sont généralement les mêmes que ceux du massif landais, ils sont propriétaires aux deux endroits. Le morcellement est donc, très important dans cette zone car les forestiers éleveurs avaient au début du siècle, besoin de parcelles de prairie.

Les autres terrains appartiennent généralement aux communes.

Il existe un droit de passage qui correspond à l'espace libre laissé à l'usage des pêcheurs. Cependant, le droit de pêche l'emporte. En effet, selon les articles L 435.6 et L 435.9 du code de l'environnement : « *tout propriétaire, locataire, fermier ou titulaire d'un droit réel riverain d'un cours d'eau domanial, est tenu de laisser à l'usage des pêcheurs le long de celui-ci un espace libre sur 3,25 mètres de largeur... Le long des cours d'eau rayés de la nomenclature des voies navigables ou flottables mais maintenus dans le domaine public, la largeur de l'espace libre laissé à l'usage des pêcheurs est fixée à 1,50 m.* ».

Il existe aussi la servitude de marchepied ou de halage réservée aux agents représentant la force publique et ceux chargés de l'exploitation et de l'entretien du domaine public.



Source :Leyre Nature, 2003

5.1.3 Les affluents :

Les autres cours d'eau : affluents de L'Eyre, l'amont de la Petite Leyre, l'amont de la Grande Leyre appartiennent au domaine privé. Les propriétaires riverains ont, chacun de leur côté, le droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau ou du canal, sous réserve de droits contraires établis par possession ou titre.

Comme dans le domaine public, le droit de pêche l'emporte sur le droit de passage.

Pour ces cours d'eau non domaniaux, la protection contre l'action naturelle des eaux, notamment les érosions de berges et les inondations relève de la responsabilité des propriétaires riverains directement concernés. Ils sont tenus à un curage régulier pour rétablir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelle, à l'entretien de la rive par élagage et recépage de la végétation arborée et à l'enlèvement des embâcles et débris.

5.2 Les inventaires

5.2.1 Les ZNIEFF :

Une grande majorité des milieux des vallées de la Leyre est intégrée au périmètre des Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques Floristiques et Faunistiques (des ZNIEFF).

L'inventaire ZNIEFF est réalisé à l'échelle régionale par des spécialistes, puis validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire mais par contre, cela constitue un outils fondamental d'aide à la décision pour les élus et les administrations, notamment dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanismes (P.O.S, schémas directeurs...) car l'inventaire permet une meilleure prise en compte du patrimoine naturel.

Il existe deux types de zones :

- Zone de type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.
- Zone de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

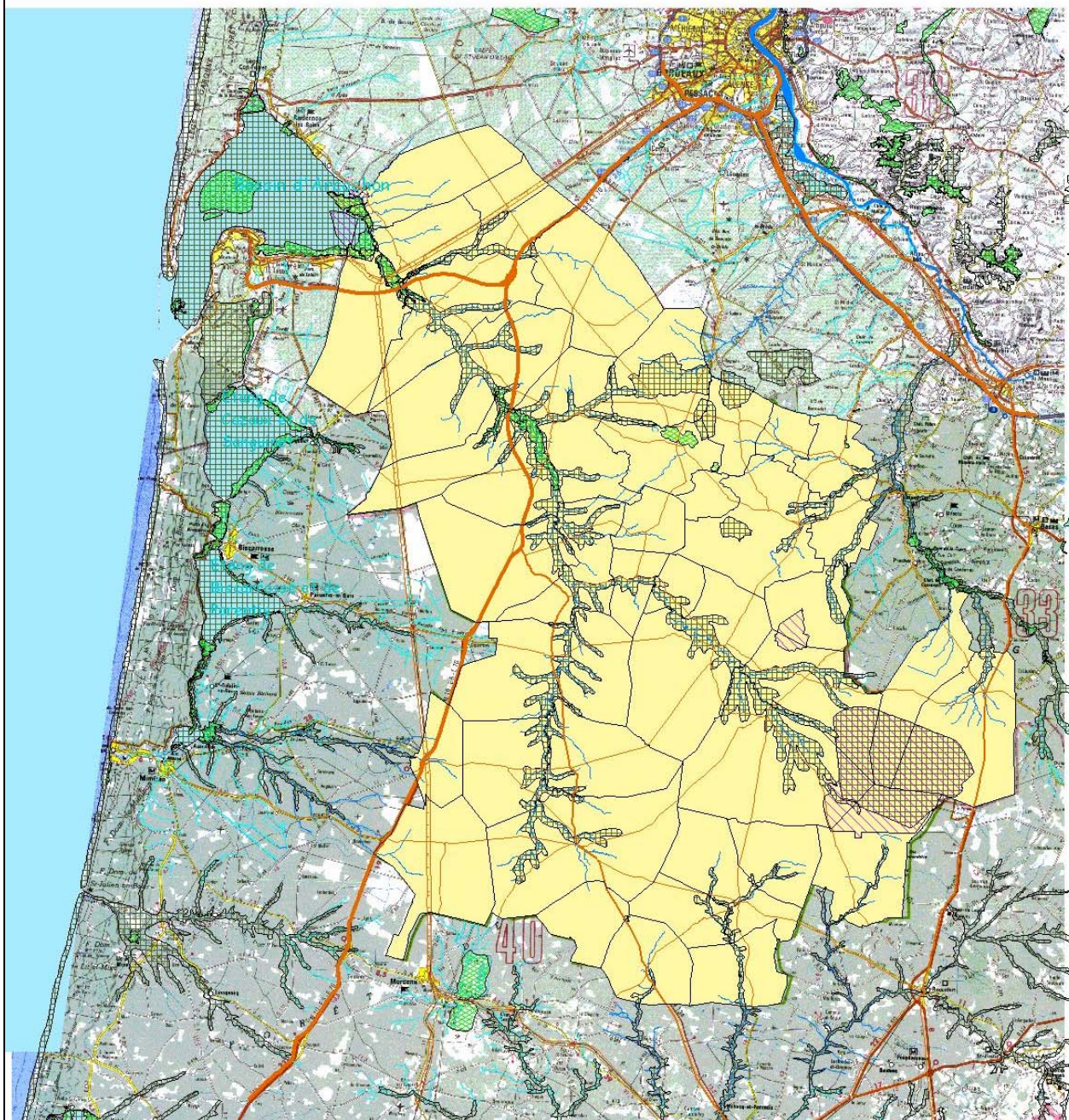
5.2.2 Les ZICO :

Quelques zones des vallées de la Leyre et plus particulièrement son delta ont été classées en « Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux » (ZICO).

Il s'agit également d'un inventaire qu'a réalisé chaque Etat membre, suite à la Directive Oiseaux, pour recenser sur son territoire les sites présentant un intérêt communautaire pour les oiseaux.

Cette désignation concerne les habitats des espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive, ou les milieux terrestres et marins utilisés par les espèces migratrices régulièrement.

Sites et monuments protégés : ZICO, ZNIEFF I et II



LEGENDE :

-  ZICOZps.shp
-  Znieff1
-  Znieff2

1:500000

Source : PNRLG

5.3 Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne est un Syndicat Mixte de collectivités territoriales : il a été créé par Décret en octobre 1970 et a renouvelé sa charte en 1994 et 2000.

Il regroupe 41 communes sur les départements des Landes et de la Gironde, une population d'environ 48 400 habitants sur une surface de 301 500 hectares.

Le Parc ne dispose pas de pouvoirs réglementaires spécifiques et ne modifie en rien les règles générales applicables aux droits de la propriété, aux droits de la chasse ou de la pêche. Cependant, le site est soumis à certaines règles : les occupants et visiteurs doivent être attentifs aux dispositions particulières mises en place par le Parc après concertation et engagement volontaire des collectivités. Il induit une protection des milieux à valeur contractuelle sur son territoire qui correspond approximativement au bassin versant de la Leyre.

Ses actions de préservation se portent en priorité sur trois ensembles de milieux (Charte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne) :

« - *Le Delta de la Leyre : par la richesse biologique et paysagère de sa façade maritime, avec ses zones humides, ses réservoirs endigués et la richesse de son avifaune qui en fait un site de dimension européenne et internationale.*

- *Les vallées des Leyre et de l'Eyre : par la densité et la qualité du réseau hydrographique de la Leyre et de ses nombreux affluents, marais, prairies humides, et par la qualité et l'originalité de la forêt galerie, sa diversité arbustive et sa richesse faunistique et floristique.*

- *les landes humides et les lagunes qui subsistent sur le plateau landais, paysage historique des Landes de Gascogne. Ces milieux d'une grande qualité biologique constituent les biotopes indispensables à la préservation d'espèces rares tels les grues cendrées ou les courlis et des insectes rares. »*

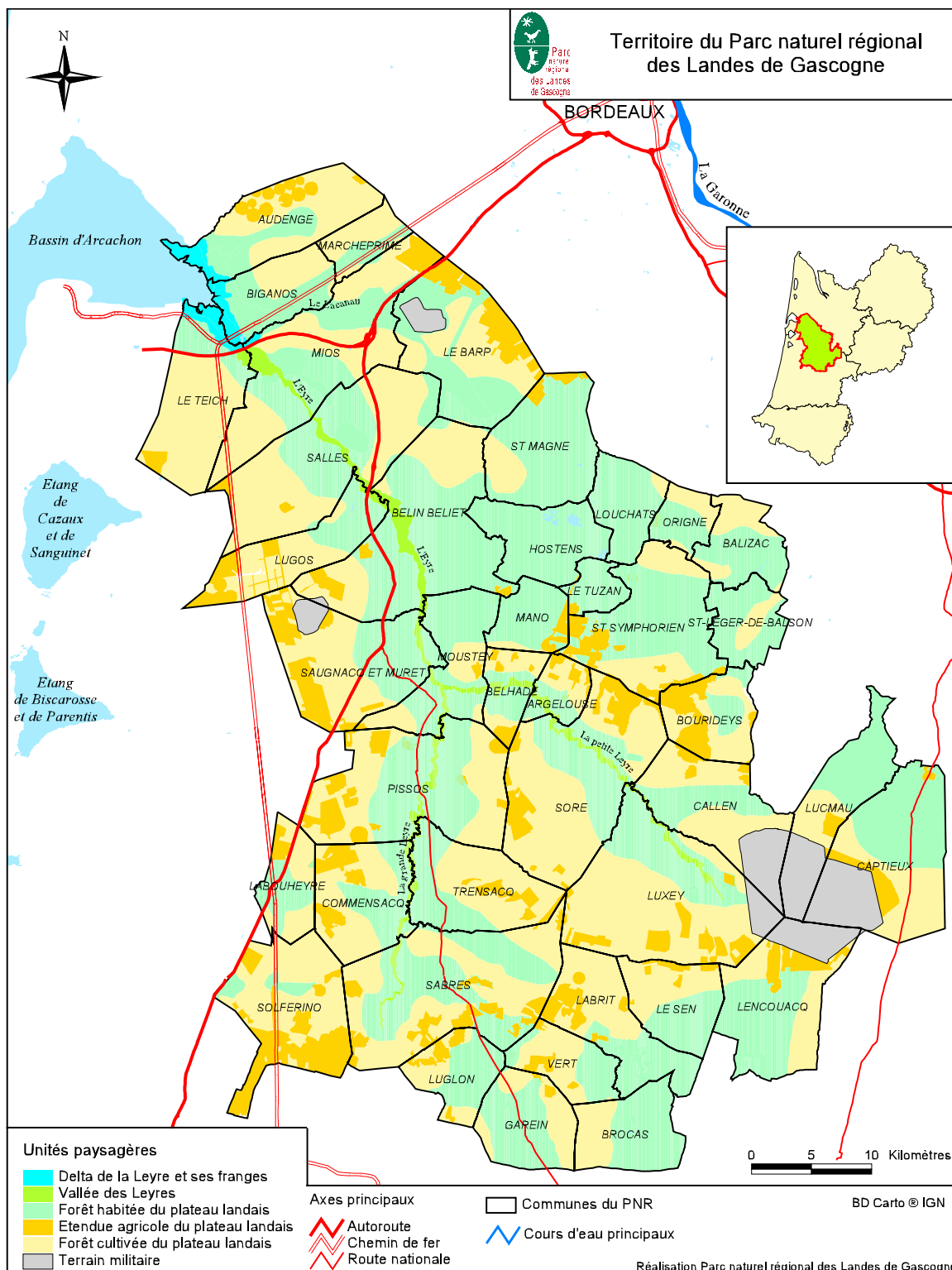
Ainsi, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne s'est porté candidat pour être l'opérateur local de Natura 2000 sur les vallées de la Leyre et les Lagunes et a été choisi par le préfet après appel à projet, en novembre 2001.

Comme il est écrit dans sa charte validée en 2000, il a souhaité se positionner activement dans la démarche Natura 2000 parce que :

« *les sites inventoriés constituent le cœur du patrimoine naturel du Parc naturel régional, parce que le Parc naturel régional rassemble les parties prenantes d'un tel projet, parce qu'il est de la mission du Parc naturel régional de protéger son patrimoine naturel et enfin parce que le Parc Naturel régional est la seule structure interdépartementale qui couvre l'ensemble du bassin versant de la Leyre».*

De plus, lors du renouvellement de la charte, il est apparu indispensable de proposer un programme d'actions de préservation et de valorisation de son patrimoine naturel : Natura 2000 constitue donc une alternative à cette nécessité. Ces types de démarches sont un préalable au financement et à la mise en œuvre d'actions de préservation et de valorisation (programme européen LIFE, par exemple).

Le Parc naturel s'engage sur la mise en œuvre de ces actions, définies au sein du document d'objectifs et financées spécifiquement.



Une subvention a été attribuée au Parc naturel régional pour financer un poste d'une chargée de mission coordinatrice ainsi que ses frais de fonctionnement. Une seconde enveloppe, d'un montant de 56 400 euros a permis d'une part de réaliser des études écologiques et socio-économique sur la Vallée de la Leyre et d'autre part d'amener un travail sur le thème de la communication sur le programme Natura 2000 Vallées de la Leyre, en collaboration avec une agence de communication.

5.4 Natura 2000

Dans le cadre de Natura 2000 donc, un certain nombre d'études des milieux ont été réalisées dans une optique de proposition et de mise en place d'actions de gestion et de préservation cohérente avec les réalités locales.

5.4.1 Le diagnostic écologique :

Il s'agit de réaliser une synthèse des données existantes, des inventaires complémentaires afin de décrire les potentialités écologiques du milieu concernant les habitats naturels et habitats d'espèces prévus dans la directive « Habitats ». Les besoins pour y répondre ont été de :

- ① Cartographier les habitats naturels du site, base essentielle pour tout travail de diagnostic. Il a été réalisé côté landais en 1999 par les gardes - nature du Conseil Général des Landes et a servi de référence à la cartographie du site coté girondin réalisée durant l'été 2002 et amélioré en 2003.
- ② Repérer les habitats potentiels des espèces inscrites en annexe II de la directive « Habitats » ;
Ex : Inventaire des Odonates et Rhopalocères (réalisé en 2002 + compléments en 2003) et des plantes aquatiques (2003).
- ③ Réaliser la typologie des habitats naturels afin d'affiner leurs caractérisations et ainsi adapter les contrats au plus près des réalités de terrain.
Ex : Typologie des tourbières, landes humides et prairies (réalisé en 2002).

5.4.2 Le diagnostic socio-économique :

Il s'agit de recenser et de caractériser l'ensemble des usages et pratiques sur le site des Vallées de la Leyre.

Ce travail passe par :

a- Recherche de partenariats et de relais d'information :

Ex : Association Leyre Nature : Travail en partenariat et conventionnement sur le rôle de l'association dans l'élaboration d'une partie du diagnostic socio-économique et l'animation de son réseau (2003).

- Collectivités : Rencontre de l'ensemble des maires pour leur fournir une information claire et objective afin qu'ils s'approprient le programme (réalisé en 2002), présentation des limites du site.

b- Animation et suivi des réseaux d'activités :

Ex : réseau des prestataires canoë-kayak, mise en réseau de l'activité pêche (réunions 2 fédérations de pêche et 3 AAPPMA)...

c- Réalisation et suivi d'enquêtes socio-économiques pour établir le diagnostic des activités humaines.

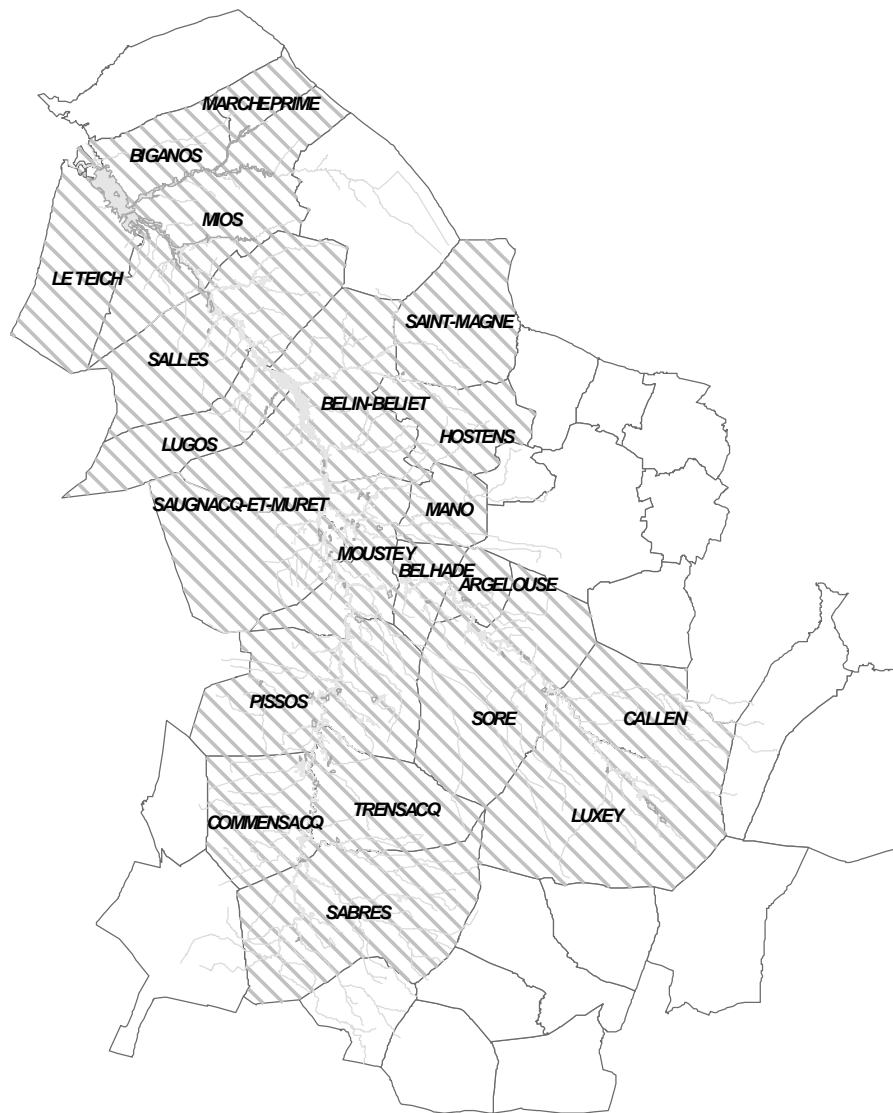
- Leyre Nature : définition de la méthodologie d'enquête et d'analyse, suivi des propositions de questionnaire et des synthèses d'analyse, concernant : pisciculture, sylviculture, agriculture, chasse et pêche.
- L'opérateur local : Synthèse des données existantes et réalisation d'enquêtes complémentaires concernant les collectivités, le tourisme et les activités de pleine nature.

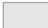



d- Travail sur S.I.G. :

- Cartographie de l'ensemble des résultats des diagnostics
- Numérisation du cadastre (en cours) afin de :
 - répondre à une demande récurrente des acteurs locaux dans la phase de concertation ;
 - définir le nombre de propriétaires concernés par chacune des propositions d'actions et de contrats et ainsi être opérationnel pour la mise en œuvre du Docob.



Site Natura 2000
"Vallées de la grande et de la petite Leyre"



-  Site Natura 2000
-  Communes concernées
-  Communes du Parc naturel
-  Cours d'eau principaux

0 5 10 Kilomètres

BD CARTO ©, IGN

Réalisation Parc naturel régional des Landes de Gascogne

5.4.3 Animation/Communication :

- Recherche et suivi de partenariats :
 - Leyre Nature : définition du partenariat, conventionnement, contenu du diagnostic
 - Fédérations de pêche et associations
 - SIVOM des Vallées de la Leyre
 - Mission Vison d'Europe
 - Rencontres individuelles

Ces réunions ont eu un bilan positif car elles ont permis de mettre à plat de nombreuses craintes. Les participants ont pu obtenir une information simple et objective de ce dossier malmené depuis 10 ans.

- Réalisation d'outils de communication en partenariat avec le bureau d'études O'Tempora :
 - Diaporamas
 - Fiches de présentation du site
 - Guide pratique
 - Classeur de liaison

5.4.4 Limites de 2002 :

Le contexte politique électoral a rendu l'abord du sujet plus difficile que prévu étant donné un nombre important d'articles de presse opposés au programme.

La mise en place du 1^{er} comité de pilotage, donnant sa légitimité à l'opérateur local, a été très tardive (fin 2002) retardant d'autant le début de la concertation.

Enfin, l'absence de cartographie préalable des habitats naturels du site a entraîné des difficultés dans la réalisation des autres inventaires écologiques.

5.4.5 Les réalisations en 2003 :

- Préparation des réunions des groupes de travail ;
- Suivi de diagnostics socio-économiques ;
- Synthèse et analyse de résultats socio-économiques ;
- Finalisation du fond cadastral numérique par un Bureau d'études ;
- Achat de la matrice cadastrale (Besoin de financement) ;
- Synthèse des études écologiques ;
- Analyse des études écologiques en concertation avec des naturalistes locaux ;
- Suivi d'études écologiques complémentaires (plantes aquatiques) ;
- Cartographie des nouvelles données écologiques ;
- Mise en évidence des évolutions des milieux naturels sur 40 ans (partenariat avec l'IFN) ;
- Précisions des limites du site ;
- Préparation des Comités de Pilotage ;
- Préparation des outils de communication en relation avec le bureau d'étude O'Tempora ;
- Réflexion sur les scénarii d'actions de gestion, leurs modalités techniques et financières.

5.5 Les autres programmes en cours

5.5.1 Le S.A.G.E :

L'eau est une préoccupation importante sur le bassin de la Leyre et de nombreuses questions se posent quant à la dégradation possible de la qualité de la ressource et le manque de règles de gestion validées face aux demandes de certaines branches d'activités et au développement de nouvelles pratiques.

Ainsi, depuis 1993, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne a engagé une réflexion sur une gestion équilibrée de la ressource à travers un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Il a été nommé S.A.G.E. du « bassin de la Leyre et de ses milieux associés ». Il comprend les quatre milieux complémentaires que sont :

- le bassin de la Leyre et son delta
- les bassins versants des affluents est du Bassin d'Arcachon entre Audenge et Arès.
- la nappe phréatique
- les secteurs à forte concentration de lagunes à l'Est du Parc.

Ce schéma complète ici, véritablement, la démarche Natura 2000. Il doit permettre la préservation de la ressource en eau pour lutter contre certains problèmes menaçant l'équilibre biologique et la biodiversité de la vallée.

Dès lors, il apparaît comme un outil essentiel pour Natura 2000 pour répondre aux objectifs et enjeux liés à la qualité des eaux du site. Leurs actions sont complémentaires. Le SAGE s'occupe des aspects hydrologiques de la rivière tandis que dans le cadre de Natura 2000, le programme d'action concerne les différents habitats et milieux naturels associés à la Leyre.

Le SAGE est basé également sur le principe de la concertation ; son élaboration et validation (étape où l'on effectue des états des lieux, des diagnostics globaux...) puis son accompagnement par période de 5 à 10 ans sont gérés par une assemblée : la Commission Locale de l'Eau. Elle a été adoptée le 11 juillet 2002 et se compose de 56 membres dont 28 élus, 14 représentants d'usagers et 14 représentants de l'Etat. Le Président est Mr LARRAT, vice-président du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

5.5.2 Le programme pluri-annuel de restauration et entretien de la Leyre :

Avec la disparition de la gestion économique de la Leyre pratiquée autrefois, l'entretien régulier n'a plus été assuré et les problèmes d'encombrement du lit et de dégradation de l'état des berges sont apparus et perdurent. Cela a entraîné des phénomènes d'érosion qui, associés au vieillissement de la végétation rivulaire engendrent irrémédiablement la chute d'arbres en cascade, l'élargissement du lit, la sédimentation du sable et la stérilisation homogène du fond.

Ces événements appauvrissent globalement le milieu et rendent par ailleurs, dangereuse la pratique d'activités de découverte de l'environnement et autres loisirs.

Après une étude sur l'état des Leyres, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est engagé dans un programme pluriannuel, inscrit dans le S.A.G.E, d'entretien des cours d'eau.

Ce programme s'appuie sur la concertation entre les différents acteurs de l'eau afin de comprendre les besoins de chacun et de définir des enjeux afin que les projets soient compatibles aux différentes attentes. Il s'organise sur deux types d'actions :

- Les actions de restauration : ces types d'interventions correspondent à des traitements ponctuels sur les problèmes liés par exemple, aux embâcles : elles ont commencé en 2002 et sont planifiées sur une période de 10 ans.
- Les actions d'entretien : elles correspondent à des actions sur le long terme pour la gestion de la végétation en berge, des atterrissements, des divers ouvrages etc...



Natura 2000

Les vallées de la Leyre

*un capital naturel commun
à préserver et à valoriser*

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Octobre 2003

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	p 34
METHODOLOGIE.....	p 35
SYLVICULTURE.....	p 36
AGRICULTURE.....	p 44
PISCICULTURE	p 52
COMMUNES DU SITES.....	p 61
CHASSE.....	p 65
PECHE.....	p 76
TOURISME.....	p 85
Activité VTT et filière équestre	
La randonnée pédestre	
La filière Canoë-kayak	
LA DEMOUSTICATION.....	p 111

INTRODUCTION

A la demande du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, un diagnostic socio-économique a été réalisé sur le site Natura 2000 des vallées de la Leyre afin de mieux connaître les activités économiques présentes sur le territoire.

L'étude avait pour objectif de définir les usages et les pratiques passés et présents autour de la Leyre, de ses affluents, de sa forêt galerie et autres milieux associés.

Elle a permis d'appréhender quatre grandes problématiques :

- le poids économique et social de chaque activité
- l'intérêt porté au patrimoine naturel
- les intérêts et attentes de chaque groupe d'acteurs
- les relations entre les différents groupes d'acteurs.

Ce constat de départ est nécessaire comme base de travail pour la réalisation du document d'objectif et à terme au succès des actions engagées pour la valorisation et la protection des patrimoines naturels.

Les enjeux sont de trouver et valoriser des intérêts communs entre tous les acteurs concernés pour mettre en place un processus de concertation afin de parvenir à un consensus.

La problématique générale quant à la réalisation de ce diagnostic correspond à l'ensemble des questions auxquelles l'étude doit apporter des réponses : comment pérenniser les activités humaines garantes du maintien et de la préservation des milieux naturels ?

Plusieurs interrogations découlent de cette problématique :

- Qui sont les acteurs du site ? Quelles sont leurs activités ? Quels sont leurs intérêts ? Quelle perception ont-ils du site ?
- Quelles sont les logiques et exigences économiques, sociales et culturelles sur le site ?

Une démarche d'information auprès des collectivités a été entreprise pour que les maires aient les éléments leur permettant de s'approprier le programme.

Par ailleurs, une convention a été signée entre le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et l'Association Leyre Nature qui avait proposé, dès 2000, de collaborer auprès du Parc pour la réalisation du Docob.

Le Parc a confié à cette association l'animation de son réseau d'acteurs locaux représentés au sein de ses collègues, ainsi que le diagnostic socio-économique de ces activités.

MÉTHODOLOGIE

Ce partenariat visait à rassembler des données objectives relatives aux activités humaines selon des méthodologies définies et des questionnaires établis en commun ainsi qu'à favoriser l'implication et l'expression d'acteurs locaux autour de ce programme.

Leyre Nature s'est attaché à travailler auprès des sylviculteurs, agriculteurs, chasseurs et pêcheurs concernés dans le site. L'opérateur local a réalisé la synthèse des données existantes et à réaliser des enquêtes supplémentaires concernant les collectivités, le tourisme, les activités de pleine nature.

Il faut noter que d'autres activités identifiées n'ont pas fait l'objet d'enquête, du fait d'une pratique inorganisée : cueillette de champignons, 4x4, quad, promenade.

Toutes les enquêtes ont été analysées sous forme thématique avec la même méthodologie pour l'ensemble des activités, dans un souci d'objectivité.

a) Les enquêtes :

L'étude a été réalisée à partir d'enquêtes auprès des structures représentatives et à partir de questionnaires adressés aux différents usagers. Il s'agissait d'aborder les activités de façon thématique et d'obtenir des éléments pour faire une description générale de l'activité (poids économique, réglementation existante, projets) et un bilan sociologique (enjeux, atouts, contraintes et attentes des acteurs).

Sylviculture : à partir de la carte de l'enveloppe de référence de Natura 2000, une liste de propriétaires a été mise au point en concertation avec les Présidents d'Associations Syndicales Autorisées de DFCL des 20 communes du site concernées. Un relevé cadastral a permis de choisir un échantillon de propriétaires (de 10 à 20 par commune) et d'établir une liste de 221 noms auxquels un questionnaire a été envoyé.

Les résultats ont été calculés sur une base de 50 réponses.

Agriculture : une personne ressource par commune a été contactée afin d'identifier les propriétaires ou exploitants des parcelles concernées par le site.

Vu le faible nombre de personnes concernées, des rencontres individuelles ont permis d'établir un bilan de la situation agricole sur le site.

Pisciculture : Le GDSA Aquitaine a réalisé des enquêtes individuelles auprès des six structures.

Chasse : Des questionnaires ont été envoyés aux Associations Communales de Chasse Agréées ainsi qu'aux chasseurs. Sur 818 chasseurs recensés, 206 ont répondu.

Pêche : Des questionnaires ont été envoyés aux Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et aux dépositaires de cartes de pêche. Malgré une large diffusion, seuls 21 d'entre eux ont répondu dont 72% provenant de la Gironde.

b) L'animation et le suivi des réseaux d'activités :

L'opérateur local a organisé des réunions pour animer certaines filières d'activités et mettre en relation les acteurs.

c) Travail sur SIG :

Un travail cartographique a été réalisé pour localiser les différentes activités et identifier les habitats concernés. L'objectif était également de repérer les milieux soumis à plusieurs usages pouvant cohabiter ou être en contradiction.

De plus, afin de définir le nombre de propriétaires concernés par chacune des propositions d'actions et de contrats et afin de répondre à une demande récurrente des acteurs locaux, les cadastres de chaque commune ont été numérisés par un bureau d'étude et un technicien S.I.G du Parc Naturel régional.

SYLVICULTURE

- 1 – Méthodologie.....	p 37
- 2 - Le site.....	p 37
- 3 - Une gestion raisonnée et familiale.....	p 37
- 4 - Conclusion.....	p 43

- 1 -

Méthodologie

Un relevé cadastral a permis de choisir un échantillon de propriétaires, avec l'aide des présidents de DFCI.

Grâce à ce premier travail nous avons obtenu une liste de 221 noms de propriétaires répartis sur les **20 communes**, à raison de 10 ou 20 propriétaires chacune.

Les résultats sont calculés sur une base de **50 réponses au questionnaire sur les 221 personnes** contactées

- 2 -

Le site

Le site dans son état actuel est le résultat de l'abandon de pratiques ancestrales. Abandon qui a permis l'installation de la forêt sur les pentes et prairies. Le territoire est encore marqué par ces pratiques, qui ont évolué et se sont adaptées aux conditions économiques actuelles.

Ce site présente de nombreux habitats et des essences forestières variées, généralement bien adaptées aux différents milieux.

Les essences les plus présentes sont le chêne, l'aulne, le pin maritime, le saule, et quelques autres plus clairsemées. Les propriétaires sont d'accord sur le fait qu'il faut conserver le site tel qu'il est et parfois le valoriser. Cependant, des difficultés naturelles rendent assez faible le potentiel économique de ce site : zones inondables, pentes très raides... qui entraînent des difficultés d'accès et d'exploitation.

L'ensemble du site est aménagé d'un réseau hydraulique et de voies d'accès plus ou moins bien entretenus. Certains fossés et chemins abandonnés mériteraient d'être remis en état, mais en matière d'hydraulique il faut être très prudent car les sols sont fragiles, et l'entretien des chemins risque d'accroître la fréquentation touristique, redoutée par les propriétaires. La DFCI se charge de l'entretien et l'aménagement de son propre réseau de pistes, points de passages et points d'eau.

- 3 -

Une gestion raisonnée et familiale

3.1 Gestion actuelle

3.1.1 Régime de la propriété forestière

Bien souvent une partie des forêts communales est comprise dans la zone de pré-étude Natura 2000. Tous les autres terrains qui constituent la forêt galerie sont des terrains privés.

Sur l'ensemble des forêts privées des 20 communes concernées, 455 Plans Simples de Gestion (hors doublons) sont enregistrés par le CRPF et représentent 78 110 ha. Il y a 1 112 propriétés supérieures à 25 ha (dont certaines peuvent être en doublons sur différentes communes), ce qui fait un total d'environ 657 propriétés sans PSG¹ alors qu'elles devraient en avoir un.

Ces chiffres sont indicatifs au niveau des communes, mais ne se limitent pas à la zone d'étude, on ne peut donc pas conclure précisément quant au nombre de PSG en bord de Leyre.

¹ Plan Simple de Gestion

3.1.2 Présentation des propriétaires

Les propriétaires forestiers sur le site de la Grande et de la Petite Leyre sont les mêmes que ceux du massif landais, ils sont généralement propriétaires aux deux endroits.

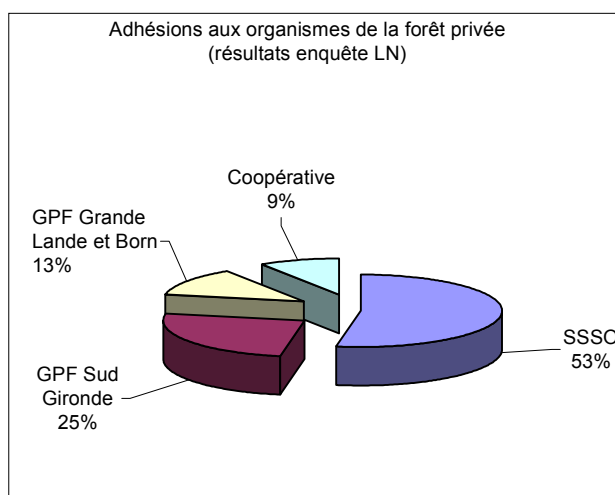
Le morcellement est très important dans cette zone car tous les éleveurs avaient, au début du siècle, besoin d'une parcelle de prairie (visible sur le cadastre).

45 % des propriétaires ayant répondu **ont plus de 60 ans**, 31 % sont retraités et 24 % ont un métier en lien avec la gestion forestière, ce qui leur permet de s'occuper eux-mêmes de leurs parcelles en bord de Leyre lorsqu'ils s'y intéressent. D'autres ont un emploi du temps de travail et les moyens matériels nécessaires pour ces travaux. La majorité des propriétaires ont hérité de leurs parcelles donc ils s'y intéressent.

GESTION		EXPLOITATION		
Propriétaire seul	Avec un technicien de la forêt privée	Coopérative	Propriétaire seul	Avec un technicien de la forêt privée
62 %	24 %	17 %	57 %	17 %

Source Enquête LN

Lorsque les parcelles sont accessibles en 4X4 mais ne nécessitent pas du gros matériel, les travaux sont facilement réalisables sans aide extérieure. Malgré tout, beaucoup d'endroits sont difficilement exploitables.



Comme sur l'ensemble du massif, **67% sont adhérents à un organisme** de la forêt privée, ce qui témoigne de leur implication dans la gestion de leurs forêts (l'adhésion à une Association Syndicale Autorisée de DFCI est obligatoire).

52% connaissent l'association Leyre Nature, et parmi eux **50% y sont adhérents**. Le GPF Sud-Gironde communique et prend en compte Natura 2000 depuis longtemps, ce qui explique un plus fort taux de réponse de ses adhérents.

3.1.3 Aménagements hydrauliques et voies d'accès :

	Connaissent			Entretiennent		
	bien	peu	pas du tout	bien	peu	pas du tout
Chemins	43 %	12 %	19 %	52 %	26 %	9 %
Fossés	40 %	12 %	19%	38 %	33 %	14 %

De nombreux points d'eau naturels servant à la DFCI sont installés sur la Leyre : environ 85 sur l'ensemble du cours d'eau et de ses affluents, ils constituent des lieux de pompage rapides et efficaces, car jamais à sec.

Concernant les fossés, certains ont été abandonnés à la suite de la 1ère guerre mondiale et remis en état depuis 50 ans. Il serait peut-être bon aujourd'hui de reprendre les anciens fossés de ceinture servant à ramasser l'eau écoulée des pentes, en suivant les courbes de niveau du sol et en conservant les "vieux fonds et vieux bords". Il est souvent néfaste de vouloir en créer de nouveaux, de manière aléatoire, en tenant seulement compte de nos besoins humains, la configuration naturelle du milieu étant à prendre en compte en priorité. Le sol est fragile, une modification majeure de l'alimentation et de l'écoulement de l'eau risque de tout perturber.

3.1.4 Types d'opérations pratiquées :

Ils sont **52 %** à avoir **une gestion suivie de leurs parcelles feuillues**. Ils se contentent généralement d'exploiter les bois mûrs, de replanter si besoin ou de maintenir le site dans son état actuel. Ils connaissent bien le site et **85 % savent retrouver sur le terrain les limites de leurs parcelles**. Ceci s'explique par le fait que ces terrains sont dans leur famille depuis plusieurs générations, et qu'ils en ont rarement acheté (22%). Le très fort morcellement impliquera toujours une grande diversité des pratiques.

3.2 Enjeux socio-économiques du site

3.2.1 Des enjeux économiques proportionnés au massif landais

Concernant plus particulièrement les arbres situés dans l'enveloppe de référence du futur site Natura 2000, les propriétaires n'attachent pas aux peuplements forestiers une grande valeur économique, mais certains parviennent à réaliser une légère mise en valeur et considèrent que l'activité sylvicole est à maintenir sur le site. Ils retiennent en particulier la bonne qualité du sol grâce à laquelle ils peuvent avoir une croissance rapide des arbres tout en effectuant très peu d'investissements. Les rives sont souvent devenues inaccessibles et marécageuses car les chemins d'accès et les fossés ne sont plus entretenus, ce qui interdit l'accès aux gros engins d'exploitation, rendant l'exploitation et le débardage impossible à moins de recréer les anciens fossés.

Dans cette zone de feuillus, les arbres ne sont pas cultivés et exploités comme le pin maritime sur le plateau, ils ont poussé là naturellement.

L'aulne est l'essence qui peut présenter le plus facilement un intérêt économique car, sur les coupes les moins mal placées, et pour des diamètres supérieurs à 18 cm, il peut se vendre aussi cher que du pin maritime. Les chênes sont moins exigeants en densité de peuplement et se vendent bien aussi, mais uniquement en bois de chauffage car ils sont gélifs et très rarement utilisables pour du bois d'œuvre.

D'après l'enquête on peut retenir différentes utilisations qui sont faites des essences présentes :

Essence (% de propriétaires l'ayant repérée)	Débouchés / utilisation
Pin maritime (64 %)	bois d'œuvre ou bois d'industrie (+bois de chauffage)
Vergne – aulnes (74 %)	bois de chauffage (+sciage ou trituration)
Chêne (79 %)	bois de chauffage (+ bois d'œuvre, barres de parc)
Saule (45 %)	bois de chauffage (+bois d'œuvre ou bois d'industrie)
Robinier (19 %)	piquets, sciage, bois de chauffage
Mélange résineux /feuillus (40 %)	
Autres (24 %)	Peupliers (difficile à vendre), Bouleaux, Frêne, Ormes, Tremble, Châtaigniers

Les principales raisons qui font obstacle à une bonne valorisation économique sont les difficultés d'accès : certaines parties sont en pentes trop raides, et d'autres sont extrêmement humides et inondables (fossés non entretenus). A cela s'ajoute un très fort morcellement, qui entraîne des frais d'exploitation trop importants par rapport au revenu sur une petite parcelle, et nécessite donc un regroupement des chantiers entre trois ou quatre parcelles voisines pour parvenir à une rentabilité sylvicole acceptable.

D'autre part, il ne faut pas oublier que d'autres activités peuvent apporter une rentabilité économique au site, parmi celles-ci on peut citer la chasse. Les propriétaires rencontrés sont très réticents à l'ouverture de leur forêt au tourisme. D'autres ont l'idée de développer une économie autour de la culture du champignon, en clôturant les parcelles afin d'éviter un pillage par les promeneurs comme c'est souvent le cas. Les propriétaires entretiennent rarement de bonnes relations avec les ramasseurs de champignons qui se croient bien souvent chez eux, ou au moins chez tout le monde. Certains envisagent de mettre au point, comme c'est déjà le cas dans certaines régions, des cartes de ramasseurs de champignon, limitant la quantité récoltée et les jours de cueillette.

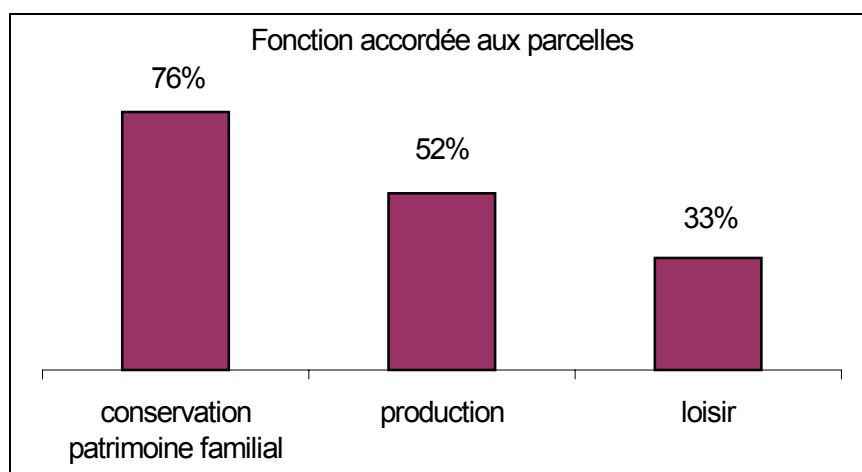
3.2.2 Enjeux environnementaux

Les propriétaires rencontrés sont conscients que le site des vallées de Leyre est remarquable et nécessite d'être pris en compte. En particulier, 67 % d'entre eux considèrent qu'il est essentiel de conserver des zones de biodiversité et cherchent à conserver un bon environnement. Parmi les espaces particuliers à préserver, ils pensent le plus souvent aux berges (22 %), mais aussi aux zones humides et inondables, les zones boisées en feuillus, ainsi que le lit de la rivière qu'il est nécessaire de nettoyer en enlevant les arbres tombés.

D'autre part, cette zone de feuillus constitue une bonne protection contre les incendies car, même si elle ne les arrête pas totalement, elle permet de fortement les ralentir.

3.2.3 Enjeux sociaux

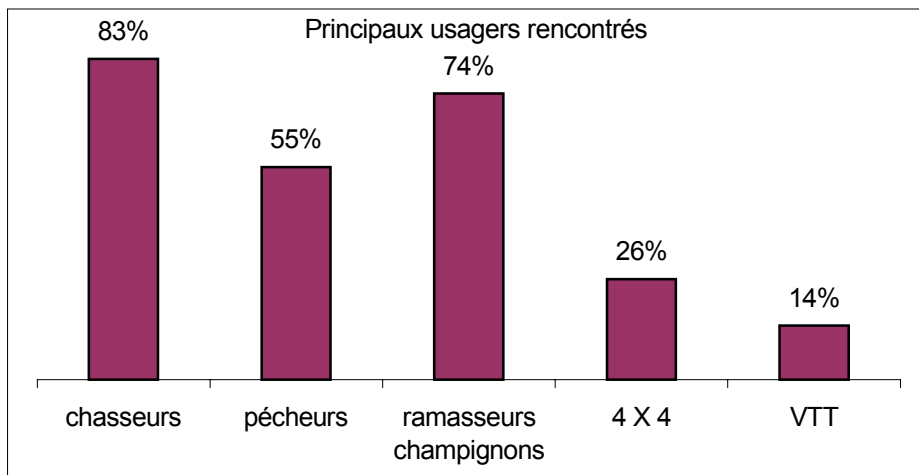
De forts enjeux sociaux sont donc à prendre en compte afin de savoir ce qui, malgré tout, les incite à garder ces propriétés.



Les propriétaires ont hérité de ces parcelles et comptent les transmettre en bon état aux générations futures ; **67 % des enfants se sentent concernés** par la gestion sylvicole. Les types de chasse les plus couramment pratiqués en ces lieux sont la chasse à la bécasse et à la palombe.

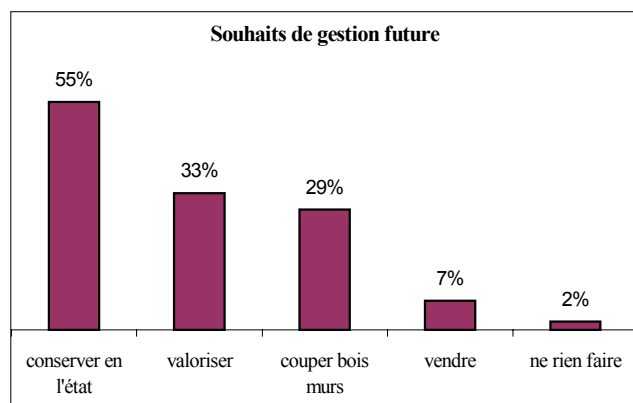
Les propriétaires ne souhaitent pas ouvrir le site aux touristes, ils ont le sentiment que dès qu'on crée une piste, les touristes augmentent le risque incendie, à moins qu'ils ne soient bien informés, et les cavaliers abîment les chemins, car ils passent dans les bandes de roulement.

L'ouverture au tourisme pose un problème de responsabilité des propriétaires face aux accidents et départs d'incendie. L'assurance (MISSO²) ne va-t-elle pas prendre en compte cette hausse du risque ? C'est pour cela qu'ils préfèrent ouvrir certaines pistes à des associations de promeneurs qui ont une meilleure notion du respect des propriétés. "Les promeneurs ne laissent pas de papiers gras, ils respectent les jeunes plants et les propriétaires, car ils croient souvent que ce lieu appartient au Parc Régional" (selon les dires d'un propriétaire) ou encore à tout le monde. Les promeneurs étrangers considèrent que la forêt est "res nullius". Il ne faut pas vouloir substituer un besoin social des populations urbaines aux désirs des propriétaires car les premiers profitent du milieu et des paysages, tandis que les seconds en payent aussi le prix : coût d'entretien, cotisations DFCI, impôts...



Les propriétaires interrogés entretiennent en général de bonnes relations avec les usagers, sauf en ce qui concerne les ramasseurs de champignons qui sont moins souvent des habitants de la région proche. D'autre part, même si les relations sont essentiellement bonnes, elles sont souvent tendues avec les utilisateurs 4X4 et de VTT qui abîment les chemins et ne respectent pas les propriétaires.

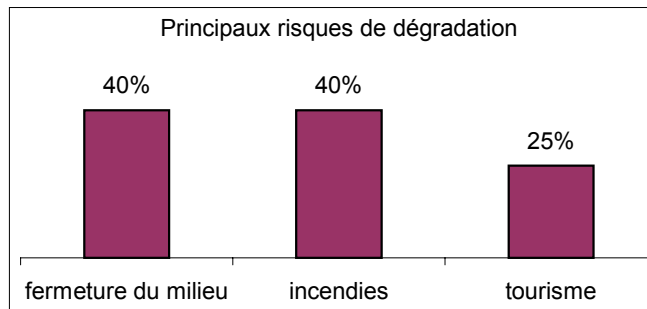
3.2 Souhaits et perspectives de gestion



3.3.1 Un risque de fermeture du milieu :

48 % des propriétaires ressentent que le site présente des signes de dégradation naturels (vieillesse des arbres, maladie des aulnes...).

² MISSO = Mutuelle Incendie des Sylviculteurs du Sud Ouest



3.3.2 Scénarios envisageables – conseils de gestion

- **Maintien en l'état du milieu**

- **Améliorer la configuration – gestion durable des peuplements**

Parmi les actions que les propriétaires considèrent comme nécessaires à mettre en place pour maintenir la vie du site, la plus importante est la **remise en état de certains fossés et chemins d'accès** (réseau hydraulique existant) afin de pouvoir y accéder, protéger et éventuellement valoriser.

L'accès permettra d'intervenir dans les **peuplements** pour **assurer une gestion durable** : opérations de balivage permettant de convertir les taillis en futaie, enrichissement, renouvellement des peuplements par coupe rase localisée ou régénération naturelle. Le maintien de la **diversité des essences nécessite l'intervention de l'homme**.

Des précautions particulières doivent être prises pour l'exploitation des bois, la gestion et le nettoyage des berges.

- **Transformer : une opération délicate :**

Le dernier scénario possible serait celui de la plantation d'une nouvelle essence économiquement plus intéressante ou mieux adaptée au milieu. Cette opération est difficile à maîtriser sur un plan technique dans des milieux fragiles ; elle est coûteuse, et rares sont les opérateurs capables d'intervenir sans risques de dégradation, en particulier dans les habitats remarquables.

- **Itinéraires techniques envisageables :**

La gestion pratiquée actuellement correspond de fait à celle à laquelle s'engagent les propriétaires qui adhèrent au PEFC Aquitaine³ (code de pratique de gestion durable). Il s'agit d'une gestion raisonnable sur un site comportant des habitats exceptionnels sur 24 % de sa surface :

- Engagement du propriétaire à reconstituer les peuplements après coupe rase, ou à conserver les états boisés en valorisant les recrues naturelles
- Pour les essences de reboisement, le propriétaire n'utilise que du matériel conforme à la réglementation et conseillé pour son adaptation à une utilisation locale
- Le propriétaire ne procède pas à l'application de produits phytopharmaceutiques dans les ripisylves, les zones protégées pour le captage des eaux potables et les habitats remarquables définis par les lois et règlements dans la mesure où ils peuvent être identifiés par le propriétaire.
- Le propriétaire limite l'utilisation de produits phytocides
- Le propriétaire s'assure du respect des précautions nécessaires concernant l'application des engrais à proximité des cours d'eau et plans d'eau, ainsi que dans les zones présentant un intérêt écologique majeur avéré
- Dans les peuplements résineux en plein, le propriétaire s'engage à maintenir les feuillus en bordure des pistes et des cours d'eau

³ PEFC = Programme Européen des Forêts Certifiées

- En cas de reboisement, le propriétaire préserve la stabilité des berges ou des terrains en maintenant l'ensouchement existant sur une bande de 10 m en bord de rivière, de ruisseau et des plans d'eau, ainsi que sur les pentes supérieures à 30%

Une grande partie de ceux-ci doivent être réalisés de façon concertée, ce sont des travaux généralement coûteux qui nécessitent un soutien financier : curage des défilés et des fossés - entretien des chemins d'accès - entretien, reconstruction des berges : consolider, boucher les brèches, redonner à la rivière son rôle de voie d'accès et de protection contre les inondations. Par contre, les opérations sylvicoles sont menées individuellement et sont généralement peu coûteuses : éclaircies, balivage, mise en valeur du taillis, plantations, enrichissements, régénération naturelle...

4. Conclusion

Les propriétaires demandent en priorité le respect de leur droit de propriété. Ils sont attachés à leur patrimoine familial dont ils souhaitent conserver la maîtrise au niveau de la gestion pour le transmettre en bon état à leurs descendants. Ils souhaitent pouvoir intervenir librement en mettant en avant une gestion "en bon père de famille".

La présence de milieux et d'espèces remarquables est liée à la gestion passée qui a permis de les préserver. Les propriétaires sont bien conscients de l'intérêt écologique de la forêt galerie mais si la préservation des espèces et des milieux peuvent nécessiter des modes de valorisation particuliers, ils doivent être définis en concertation avec eux. Certains sont d'ailleurs prêts à participer à des actions financées dans le cadre de contrat Natura 2000. Une gestion raisonnée des interventions doit être étudiée en fonction des peuplements : balivage des peuplements feuillus, coupes rases qui constituent une pratique normale de gestion de la forêt de production de pin maritime mais aussi des taillis de feuillus, en particulier des peuplements de vergnes.

La forêt cultivée de pins maritimes doit être exclue de l'enveloppe du site en particulier lorsqu'elle ne se trouve pas en bordure immédiate de la rivière. (En particulier les coupes rases de pins maritimes qui ont été prises pour des prairies lors de la définition de l'enveloppe de référence). Pour la forêt de production en bordure de Leyre, le code de pratique de gestion durable défini dans le cadre du système de certification forestière PEFC en Aquitaine constitue une garantie de préservation qui doit être examinée plus précisément.

Si la fonction de production n'est pas prioritaire dans la plupart des parcelles, elle permet cependant d'assurer l'entretien des accès et la diversification des milieux par constitution d'une mosaïque de peuplements diversifiés. Compte tenu du fort morcellement sur ce site et des difficultés d'accès, il y aura toujours de grandes surfaces sans intervention. Les interventions sylvicoles actuelles sont variées et de faible ampleur. Dans tous les cas, les conseils de gestion devront être adaptés aux milieux et aux peuplements. Une sylviculture intensive n'est pas pratiquée et ne peut raisonnablement pas l'être dans la forêt galerie.

Ces propriétés ont un rôle de loisir essentiel, en particulier pour la chasse dont la pratique contribue à la préservation et à l'entretien des peuplements feuillus.

Les propriétaires craignent une fréquentation accrue de leurs parcelles qui augmente les risques d'incendie et la dégradation des accès et des sites. Ils souhaitent cependant pouvoir mieux accéder à ces parcelles pour l'amélioration de la lutte contre l'incendie ; certains pour pouvoir mieux les valoriser, ce qui peut d'ailleurs s'envisager dans le cadre de mesures de préservation des habitats et des espèces.

Enfin la préservation du site ne doit pas entraver la poursuite des aménagements de DFCI qui pourront s'envisager selon un cahier des charges à définir.

AGRICULTURE

- 1 – Rappels historiques.....p 45
- 2 - Approche méthodologique.....p 45
- 3 - Diagnostic agricole.....p 45
- 4 - Enquête sociologique.....p 50
- 5 - Conclusion.....p 51

- 1 -

Rappels historiques

Les années soixante marquent un double mouvement autour de l'agriculture : le reboisement des anciens champs des métairies abandonnées et le défrichement de grands espaces en vue d'une mise en culture (extension des trouées céréalières). Un nouveau type d'agriculteur et par conséquent d'agriculture voient le jour. Tout d'abord, les précurseurs procèdent à de gros travaux et apprennent la culture du maïs de façon intensive. Il existe des élevages bovins mais les efforts convergent toujours vers le maïs, plus rentable. Ensuite, la première vague voit les attributions de lots par la CALG (Compagnie d'Aménagement des Landes de Gascogne) passées de 70 à 45 ha du fait de l'arrivée massive de la population pied-noire. Cette diminution entraîne une recrudescence des défrichements. A partir de 1966, la deuxième vague voit la mise en place d'exploitation de plus de 300 ha et jusqu'à 1000 ha pour certaines. Les agriculteurs maîtrisent l'assainissement et l'irrigation. Ces dernières décennies, la monoculture de maïs a laissé la place à des cultures de diversification.

- 2 -

Approche méthodologique

Les parcelles de maïs et les prairies ont été repérées afin de localiser les zones du site concernées par l'activité agricole. Une personne ressource par commune a été contactée afin d'identifier les propriétaires ou exploitants de ces parcelles. Un questionnaire (annexe) devait être envoyé aux propriétaires et aux exploitants afin de connaître les pratiques culturales et d'élevages sur les parcelles concernées par le site ainsi que l'intérêt que ces acteurs pouvaient avoir pour la vallée de la Leyre.

Cette étude a permis la réalisation d'une carte avec la localisation des parcelles cultivées et des prairies abandonnées concernées par le site ainsi que des pompages en rivière situés dans cette zone.

Une seule zone agricole perdure, sur l'affluent le plus aval de la Leyre, le Lacanau, sur la commune de Lacanau de Mios.

- 3 -

Diagnostic agricole

3.1 Exploitations agricoles

3.1.1 Dans les Landes :

L'inventaire de toutes les parcelles agricoles présentes sur le site a permis d'identifier les exploitants et propriétaires concernés. L'activité agricole au sein du site a été cartographiée.

- **Cultures présentes**

Dans l'enveloppe de référence :

Dans la partie landaise du site, très peu de parcelles en culture sont concernées. La maïsiculture, très importante dans la région des Grandes Landes, se trouve marginalisée en bordure des cours d'eau. L'essentiel des cultures de cette zone reste donc assez éloigné du périmètre du site et seules quelques parcelles sont en marge de l'enveloppe de référence.

Les surfaces concernées sont peu importantes et localisées de telle façon que l'impact direct de la maïsiculture sur le site demeure insignifiant.

Dans la périphérie immédiate :

Les exploitations en périphérie du site n'ont pas d'impact direct sur les habitats naturels. Cependant, les problèmes de l'ensablement, dû aux fossés, et de la qualité des eaux, restent importants à l'échelle du bassin versant. Ces problématiques et les propositions de gestion et de bonnes pratiques correspondantes seront traitées dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, dont l'échelle d'étude est plus appropriée.

• **Pompages :**

Très peu de pompages en rivière sont présents dans l'enveloppe de référence. La quantité prélevée ne perturbe donc pas le débit et la qualité des eaux de la rivière prélevée.

3.1.2 En Gironde :

Une seule exploitation agricole à titre principal (*), et située sur la commune de Lacanau de Mios, est concernée, et de façon très significative, puisque environ 10 % de sa S.A.U (Surface Agricole Utile) est constituée par des parcelles localisées dans l'enveloppe de référence dessinée sur les cartes fournies par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. La surface de ces parcelles est évaluée à environ 12 hectares.

(*) Agriculteur dont le revenu provient exclusivement de l'activité agricole, et relevant de la Mutualité Sociale Agricole.

• **Cultures présentes :**

Les parcelles concernées sont essentiellement cultivées en maïs, le plus souvent irrigué, ou mises en jachère (dans le cadre de la P.A.C.).

Ces parcelles longent le cours d'eau, tantôt en rive droite, tantôt en rive gauche, sur une longueur sensiblement égale à 1.8 kilomètres et sont le plus souvent dépourvues de haies isolant la culture du cours d'eau.

Il est également important de noter que l'exploitation agricole appartient à plusieurs propriétaires fonciers soit à titre individuel soit regroupés au sein d'une indivision. Cette particularité rend encore plus difficile toute perspective de contractualisation volontaire à des mesures pouvant être proposées pour la préservation des sites.

• **Pompages pour l'irrigation :**

Le seul pompage autorisé en Gironde sur le réseau hydrographique des Leyres, concerne l'exploitation référencée ci-dessus, pour l'irrigation du maïs, sur la commune de Lacanau de Mios. Le débit autorisé est de 250 m³/heure. Le débit réellement utilisé est rarement supérieur à 150 m³/heure, l'agriculteur disposant par ailleurs de prélèvements autorisés dans la nappe phréatique. L'installation est équipée de compteurs volumétriques depuis la saison d'irrigation 2002.

D'autres parcelles sont également cultivées en maïs, dans le voisinage immédiat de cette exploitation, mais par un agriculteur à titre secondaire, que nous n'avons pas pu rencontrer, et pour une surface évaluée à environ 3 hectares, longeant le Lacanau sur environ 500 mètres.

3.2 Prairies

3.2.1 Historique :

Au début du siècle, les troupeaux familiaux landais pâturaient sur des parcours secs légèrement élevés près des exploitations. Cependant, le département ayant un climat assez sec en été, les éleveurs prévoyaient une solution de secours pour le fourrage en cas de sécheresse. Des prairies humides en bord de ruisseau étaient entretenues régulièrement afin de remédier à ce type de situation.

Souvent situées au fond d'un vallon, ces prairies étaient généralement très difficiles d'accès. Elles étaient entourées par de petits fossés entretenus chaque année. Après la fauche, les exploitants devaient transporter le foin à bout de bras jusqu'en haut des talus. Il était assez rare que le troupeau pâture directement la prairie cependant certaines d'entre elles plus faciles d'accès accueillait le cheptel à certaines périodes.

Avec l'arrivée de l'agriculture moderne dans les années 60, les troupeaux familiaux se sont fait rares et ces prairies ont été abandonnées. Les fossés n'étant plus entretenus, l'eau a envahi les terrains et a transformé ces pâtures en zones humides. D'autres ont été plantées en pins ou en peupliers. Certaines, colonisées par les aulnes et les saules, se sont fermées naturellement. Maintenant rares, ces prairies sont devenues des habitats d'intérêt qu'il est intéressant de préserver. Elles constituent des milieux ouverts favorables à la faune au sein de la forêt galerie. La flore y est également très riche.

3.2.2 Dans les Landes :

Rares sont les prairies qui sont encore entretenues. Plusieurs configurations existent.

Prairies devenues milieux humides :

Les petits canaux de drainage bordant les prairies ne sont plus entretenus. Les prairies de fauche sont devenues des landes humides. Certains de ces milieux ouverts sont envahis par les touradons de molinie.

Prairies devenues forêt de production :

Certaines prairies ont été drainées et plantées en pin maritime.

Le pin ne pousse pas très bien sur ce genre de milieu et il est plus courant que les prairies aient été plantées en bois blanc et en particulier en peupliers.

Prairies en cours de fermeture :

Certaines prairies, moins humides, sont colonisées naturellement par des ligneux. Saules et vergnes, évolution naturelle de ces milieux ouverts, se sont développés rapidement suite à l'arrêt de la fauche ou du pâturage.

Prairies sèches ouvertes :

La plupart des prairies sèches encore existantes sont les airiaux d'anciens moulins ou de résidences. Elles doivent plutôt être considérées comme le jardin d'ornementation des propriétaires actuels.

Il existe encore des prairies entretenues fauchées régulièrement ou entretenues par gyrobroyage tous les ans ou tous les deux ans en période estivale.

D'autres ne sont plus entretenues actuellement mais peuvent être réhabilitées.

3.2.3 En Gironde :

On peut les séparer en deux catégories :

• **Prairies encore utilisées :**

Dans le secteur immédiat de ces exploitations maïsicoles, on trouve également des prairies pâturées, appartenant à des agriculteurs à titre secondaire ou mises à disposition par leurs propriétaires auprès de détenteurs d'animaux de boucherie.

Ces prairies assurent, en alternance avec les parcelles de maïs précédemment décrites, une quasi-continuité d'occupation de l'espace inclus dans l'enveloppe du site, sur une longueur d'environ 3,3 kilomètres, entre le lieu-dit la Moulasse et le moulin de Hazera.

Elles sont généralement bordées de haies non entretenues. Leur état général est globalement caractérisé par un défaut d'entretien qui remettra rapidement en cause leur potentiel d'utilisation pour la pâture.

Leur maintien est d'autant moins probable que leurs propriétaires, appartenant généralement à une classe d'âge proche de la retraite, seront peu enclins à poursuivre cette activité d'élevage, dont la rentabilité est par ailleurs très aléatoire.

Leur utilisation future pourrait être la culture du maïs, dans la mesure où, dans les conditions économiques actuelles, la survie d'un agriculteur est étroitement liée à sa capacité à développer ses surfaces cultivées

Dans d'autres zones de l'enveloppe du site, telles que le secteur de Salles, sur le ruisseau du Martinet, on rencontre aussi une catégorie de prairies qui ont évolué vers une utilisation de parcs d'agrément (pelouses tondues), autour de résidences secondaires.

- **Prairies abandonnées :**

De nombreuses parcelles disséminées sur l'ensemble du territoire concerné, et autrefois occupées par la prairie, sont aujourd'hui soit revenues à l'état de zones humides, ou encore plus souvent occupées par des pins ou une couverture spontanée de ligneux.

Leur isolement, loin de toute exploitation agricole ou même d'habitation, et leur petite taille, rendent très relatif tout projet de réhabilitation sous leur vocation initiale de prairies.

3.3 Les Prés du Teich

La zone endiguée des prés du Teich s'étend sur environ 64 hectares. Elle concerne une vingtaine de propriétaires qui sont regroupés en association depuis 1834 (dont le Président est M. VILLETORTE), ainsi que le Conseil Général de la Gironde (plus de 12 hectares) et le Conservatoire du littoral (environ 8 hectares).

Les prés ont été petit à petit abandonnés car les exploitants se sont orientés vers des activités plus rentables, souvent dans l'agglomération du Bassin. Ils ont été recolonisés par la végétation naturelle : Aulnes et plantes invasives comme le Baccharis.

Les paysages se sont donc considérablement transformés. A la fin du XVIIIème siècle, la région avait une vocation très nettement agricole. Les spéculations y étaient plus variées qu'aujourd'hui et les paysages plus diversifiés.

Les marais salants transformés en réservoirs à poissons ont perdu leur vocation première mais n'ont pas quant à eux contribué à la modification du paysage car ils ont gardé la même configuration et apparence.

Aujourd'hui, la plupart des propriétaires n'exploitent plus leurs terres. Ce sont des personnes souvent âgées ou ayant une autre activité. Ils louent ces terres à d'autres exploitants et aux chasseurs.

Le principal exploitant est M VILLETORTE. Son exploitation se situe presque exclusivement sur la commune du Teich. Depuis son installation, l'activité agricole est liée à l'élevage du cheval.

Aujourd'hui, l'exploitant ne pratique plus qu'une activité réduite sur une surface de 51.5 hectares. Il est propriétaire d'environ 5 hectares qui sont gérés selon le mode de faire-valoir direct et loue des terres pour son exploitation : environ 46 hectares exploités en faire-valoir indirect.

Ce mode de faire valoir indirect se répartit en deux catégories :

- location avec bail, au Conseil Général de la Gironde : 13.6 hectares
- occupation précaire (entretien) : 32.09 hectares.

Les prés loués au Conseil Général sont des terres achetées dans le cadre de la politique d'acquisition de parcelles situées dans le périmètre des Espaces Naturels Sensibles. Une convention lie l'exploitant au Conseil Général ; elle est renouvelable tous les ans.

Sur l'exploitation, il existe trois itinéraires techniques :

- Régénération des prairies : elle s'effectue sur une faible partie, au rythme d'un hectare par an (ensemencement à l'aide de graminées).

- Amendements et fumures : épandage de 120 tonnes par an et par hectare de fumier issu des litières des chevaux sur 10 hectares avec une rotation. Celle-ci s'effectue sur 20 hectares au niveau des prairies les plus humides consacrées au pâturage.

- production de foin (consommation du troupeau) et pacage.

Selon les années, 6 à 8 hectares sont consacrés à la production de foin. Celui-ci est récolté sur les parcelles de prairies naturelles non amendées de la zone sableuse de l'exploitation. Les autres surfaces sont consacrées au pacage du troupeau avec une fréquentation plus intense des prairies du Delta pendant la période du développement de la végétation.

Les prairies du secteur sableux sont utilisées de préférence pendant la période hivernale car elles sont hors d'eau.

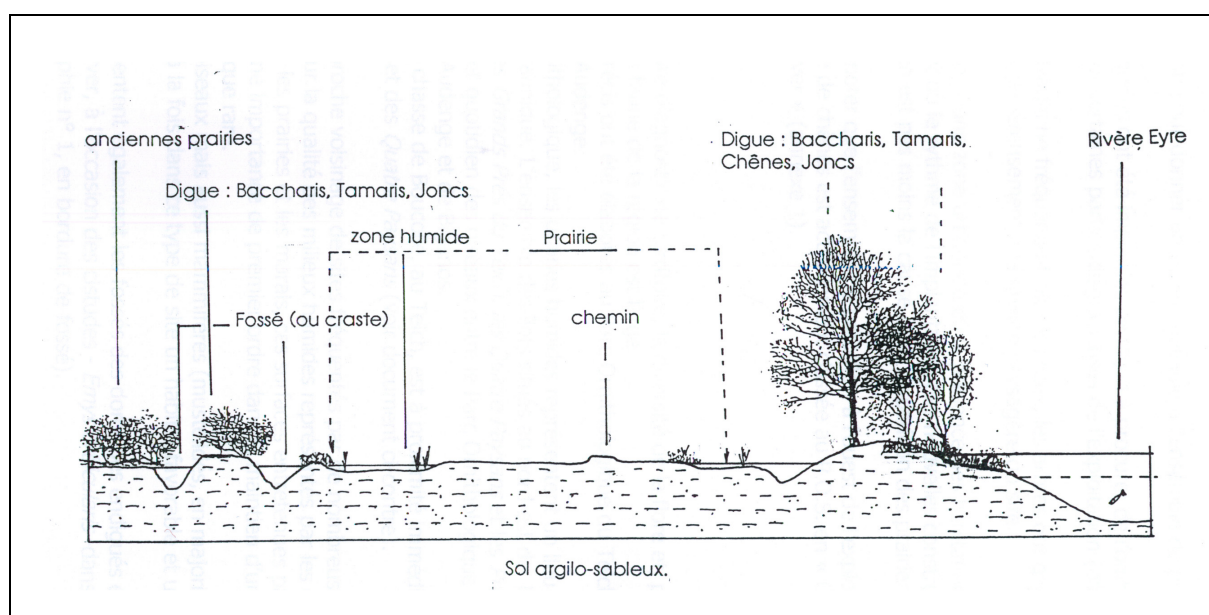
Le troupeau (rassemblant selon les années, entre 15 et 20 chevaux) est nourri grâce aux prairies de l'exploitation et ne bénéficie pas d'apports extérieurs de nourriture.

Ainsi, les évolutions de ces paysages sont essentiellement liées à l'absence d'entretien du milieu et notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau : entretien des fossés et des digues. La gestion de l'eau est en effet un facteur important de la conduite quotidienne des exploitations.

Les prés situés sur substrat sableux connaissent beaucoup moins de problèmes de gestion des eaux si ce n'est que l'humidité en été y fait cruellement défaut.

Il en est différemment dans la zone des marais et des domaines endigués. Il s'agit d'un secteur inondable. Une gestion efficace de ces espaces passe par l'entretien des ouvrages faisant obstacle aux influences de la marée : les digues.

Endiguement des grands prés du Teich



Source : Plan de Développement Durable « Delta et Basse Vallée de l'Eyre ».

Dans des conditions normales d'exploitation c'est-à-dire lorsque les digues sont entretenues, la gestion des niveaux d'eau à l'intérieur des digues se fait par le jeu de petites écluses munies ou non de clapets anti-retour.

Les prés sont cloisonnés par des digues internes qui permettent des niveaux d'eau différents à l'intérieur de chaque secteur.

Cependant, aujourd'hui, les digues sont souvent détériorées par la force de la mer et par les ragondins qui minent de leurs galeries ces édifices fragiles.

L'entretien des digues est onéreux et bien souvent les actuels exploitants doivent supporter la charge de ces réfections et ne peuvent plus les assumer.

En 1992, une convention de passage sur la digue a été signée avec le Conseil Général. Celle-ci est endommagée et ne bénéficie pas encore de travaux pour la restaurer.

Le site des prairies humides est un reflet de ce que connaissent tous les domaines endigués en propriété privée.

Enquête sociologique

4.1 Réactions sur le milieu naturel

- Quel intérêt portez-vous à la vallée de la Leyre ?

Les personnes interrogées se sentent attachées au patrimoine naturel et aux lieux de loisirs verts que sont les vallées des Leyre.

- Comment classez-vous l'état général du ou des cours d'eau passant sur votre exploitation ou sur la commune ?

- *La qualité de l'eau* : La qualité des eaux varie suivant les ruisseaux. Les rejets agricoles sur certains cours d'eau ont détérioré le milieu.
- *Les abords* : Selon les personnes, les abords de la rivière sont considérés ou trop accessibles ou peu entretenus.
- *Les berges* : Les berges sont considérées végétalisées mais quelquefois érodées.

- Avez-vous observé une évolution du milieu ces dix dernières années :

- *de la ripisylve ?* L'état de la ripisylve a évolué ces dernières années. Elle a été dégradée par la tempête de 1999 et par des coupes rases sauvages en bord de cours d'eau dues aux réactions face à la mise en place de Natura 2000.
- *de la qualité de l'eau ?* Certaines personnes notent une amélioration générale des eaux et une augmentation de la faune piscicole. D'autres au contraire ont remarqué une baisse de ces populations halieutiques.
- *des espaces ouverts ?* L'évolution des espaces ouverts ne semble pas toucher les personnes interrogées. Certaines notent que l'assèchement provoque la colonisation par les ligneux.
- *de l'ensablement ?* Le problème de l'augmentation de l'ensablement des rivières réunit tout le monde. La gestion des fossés en serait la cause principale. L'accord est unanime pour dire qu'il faut traiter le problème à l'échelle du bassin versant, de même que celui de la qualité des eaux.
- *Autres remarques* : L'augmentation du gros gibier et la diminution du gibier à plumes sont notées mais le retour de certains oiseaux (exemple les Courlis) est remarqué.

- Quels sont les risques pour ce milieu ?

Le risque principal pour la vallée est l'incendie et l'augmentation de la fréquentation.

- Selon vous, la Leyre et ses affluents doivent-ils être protégés ? Si oui, comment ?

- *La ripisylve ?* La protection de la ripisylve relève des propriétaires, dans le respect des usages locaux. Il est possible de l'entretenir avec des éclaircies.
- *La qualité de l'eau ?* Il faudrait que la réglementation existante soit correctement appliquée.
- *Les espaces ouverts ?* Il est intéressant de protéger ceux qui restent mais il n'est pas nécessaire de réhabiliter.
- *Les habitats naturels et des espèces ?* Il est important de conserver les espaces en feuillus dans un esprit de concertation avec les propriétaires et par des propositions de gestion réalistes.

- Pensez-vous qu'il faut valoriser ce milieu ? Si oui, comment ?

Se pose le problème de l'augmentation de la fréquentation, utile pour la valorisation du site et le développement des villages, mais dangereux en terme d'incendie. Les propriétaires sont inquiets à propos de l'assurance incendie. Certains préfèrent que le site soit laissé comme il est.

3.2 Relations avec les autres utilisateurs du site

- A votre avis, quels sont les principes à intégrer pour une bonne gestion forestière en bord de cours d'eau ?

Les principes à intégrer en matière de gestion forestière en bord de cours d'eau sont de favoriser les éclaircies et de raisonner les coupes rases. Il est important que la forêt continue d'être exploitée afin de limiter les risques d'incendies.

- Que pensez-vous des activités suivantes sur le site ?

- *Chasse* : Il n'existe pas de problème avec les chasseurs dont l'action est importante pour la limitation de la propagation du gros gibier.
- *Pêche* : Aucun problème.
- *Canoë* : Il n'existe pas de problème majeur cependant certains usagers laissent leurs déchets sur place.
- *Autres* : Non-respect de la propriété par les randonneurs et problème de destruction des chemins par les 4x4

- Avez-vous remarqué ces cinq dernières années une évolution de la fréquentation sur le site ?

La fréquentation du site a augmenté ces dernières années.

- Que pensez-vous du classement de la vallée de la Leyre en site Natura 2000 ?

Certaines personnes ne comprennent pas la nécessité du classement et reprochent le manque de transparence du projet. D'autres ne voient aucun inconvénient si le droit de propriété est respecté et si le périmètre du site correspond à la forêt galerie

- 5 -

Conclusion

Dans l'enveloppe de référence du site l'activité agricole reste très limitée.

L'entretien des prairies ou leur fauche ou pâturage est un enjeu écologique important du fait de la rareté des milieux encore ouverts.

Les agriculteurs et propriétaires rencontrés portent un intérêt important aux vallées des Leyre, partie intégrante de leur patrimoine. La protection des habitats naturels de la forêt galerie est un projet auquel ils adhèrent. Cependant, la délimitation du site et les mesures prises devront respecter le droit de propriété et prendre en compte l'importance du poids économique de l'agriculture dans la région.

PISCICULTURE

- 1 - La filière Aquacole Française et Régionalep 53
- 2 - Description générale.....p 54
- 3 - Sociologie.....p 57
- 4 - Conclusion.....p 60

- 1 -

La filière Aquacole française et régionale

L'Aquitaine est un des moteurs les plus dynamiques de cette filière, c'est la première région piscicole de France. Avec la Bretagne, elles représentent plus de la moitié de la production nationale (avec 11000 tonnes chacune).

De la pisciculture artisanale à la plus grande, l'Aquitaine compte aujourd'hui environ 127 établissements piscicoles recensés, qui produisent approximativement 11.000 tonnes de salmonidés, soit près d'un tiers de la production nationale.

1.1 La salmoniculture en Aquitaine :

Pour les piscicultures, la salmoniculture et principalement l'élevage de la truite Arc-en-ciel représente l'essentiel du marché.

Cette activité agricole représente un chiffre d'affaires de 350 à 400 MF et emploie plus de 700 salariés sur les sites de production et dans les ateliers de transformation.

La production régionale est dominée par deux entreprises: les Viviers de France et les Aquaculteurs landais/Aqualande qui fournissent 85 % du marché.

Certains produits comme les œufs de truite obtiennent régulièrement des récompenses aux concours agricoles.

En dehors de ces deux grands groupes, de nombreuses autres entreprises de type familial contribuent pour une part importante à la production de la région.

La production d'autres espèces de Salmonidés, essentiellement truites fario et saumons atlantiques, destinées au repeuplement des cours d'eau pour la pêche de loisir, représente également une activité socio-économique importante dans notre région, contribuant au maintien des activités économiques en milieu rural.

Les repeuplements en Salmonidés, poissons blancs et carnassiers, gérés par les Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, sont effectués avec des poissons provenant de leurs propres piscicultures de repeuplement ou d'exploitations privées. On estime à environ 200 tonnes la quantité de Salmonidés déversée annuellement pour la pêche de loisir.

1.2 Les autres filières aquacoles en Aquitaine :

L'Aquitaine est une région pionnière en matière d'élevage et de sauvegarde du "Roi des Poissons", l'Esturgeon. Présent dans l'estuaire de la Gironde jusqu'à la fin des années 40, l'esturgeon en avait presque disparu, jusqu'à ce que, quarante ans plus tard, les efforts du CEMAGREF et de quelques pisciculteurs motivés aboutissent à sa sauvegarde et à la naissance d'une nouvelle filière de production aquacole, pour sa chair savoureuse, mais aussi et surtout pour relancer la production du caviar français.

Aujourd'hui, cinq piscicultures de la région sont spécialisées dans l'élevage d'esturgeons, et la production de caviar avec pratiquement 90 % d'une production nationale estimée à environ 250 tonnes.

L'activité piscicole sur le site Natura 2000 FR7200721 : Vallées de la Grande et de la Petite Leyre est relativement importante et diversifiée.

En effet, ce site Natura 2000 englobe 6 sites piscicoles dont deux sites producteurs d'esturgeons et un site de reproduction de la truite arc-en-ciel et de l'omble de fontaine approvisionnant en œufs embryonnés de multiples piscicultures situées en Aquitaine mais aussi l'ensemble du territoire français et même au delà de nos frontières.

Description générale

2.1 Les piscicultures du site Natura 2000 de la Leyre

Le site Natura 2000 Leyre abrite 4 salmonicultures, 1 pisciculture d'esturgeons et 1 pisciculture mixte de truites et d'esturgeons. Deux de ces sites produisent également de l'omble de fontaine. La moitié des sites sont girondins et les trois autres sont landais.

La date de début d'exploitation est comprise, suivant les sites, entre 1980 et 1992 pour la plus récente.

2.2 Le fonctionnement général d'une pisciculture

Sur le bassin versant de la Leyre, l'activité des sites est très diversifiée :

Sont dénombrés 5 sites de grossissement. La majorité de ces sites produisent des Salmonidés (truites arc-en-ciel, truites fario, ombles de fontaines) à destination de consommation et/ou de repeuplement – alevinage du milieu naturel par le biais de la vente aux Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A.).

Les types de production de ces sites sont variés : truites alevins, truites portions, grandes truites, truites de 500g, truites de 1000g et caviar de truites.

Deux sites de grossissement concernent les esturgeons avec transformation des filets et surtout production de caviar.

La moitié des sites du bassin versant de la Leyre sont munis d'une éclosierie.

Un site s'est engagé dans une production annexe : celle de la perche commune.

Le site de Pissos a pour activité la sélection et la reproduction de la truite arc-en-ciel et de l'omble de fontaine et produit des œufs embryonnés à destination de très nombreux sites en Aquitaine mais aussi ailleurs en France et même à l'étranger. Les géniteurs sont ensuite destinés à l'équarrissage.

Enfin un site complexe réalise à la fois, du grossissement de Salmonidés et par ailleurs, de la reproduction, du grossissement et de la production de caviar d'esturgeons ; il dispose aussi d'un parcours de pêche touristique à la truite.

2.3 Le sanitaire en pisciculture

2.3.1 Installations :

Aussi, afin de limiter les risques d'entrées de ces microorganismes sur les sites, des mesures de précaution et de désinfection sont mises en place sur chaque pisciculture.

Tout matériel externe au site n'entre sur la pisciculture qu'en cas de nécessité et après désinfection.

Des filets à hérons sont également utilisés pour limiter la propagation des maladies et pour diminuer les pertes économiques.

2.3.2 Poissons :

Les piscicultures adhèrent au Groupement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine. Celui-ci réalise le suivi sanitaire des poissons de chaque site. Une à deux fois par an, des contrôles sanitaires sont réalisés sur les poissons de chaque pisciculture pour permettre d'obtenir une qualification sanitaire officielle européenne. Les zones agréées peuvent commercialiser leur production partout.

Quant aux piscicultures situées dans la zone Natura 2000 Leyre, 4 d'entre elles sont agréées depuis plusieurs années. Par ailleurs, le dossier de demande d'agrément sanitaire européen de l'ensemble du bassin de la Leyre (des sources jusqu'à son estuaire) est en cours de rédaction (analyses terminées).

2.3.3 L'alimentation en pisciculture : (d'après texte rédigé par J.J Sabaut)

Au cours de la décennie écoulée, l'amélioration des technologies de fabrication des aliments s'est traduit par une très forte diminution par 2 des rejets azotés et par 3 des rejets phosphorés des élevages, et cette tendance favorable est en constante amélioration.

Les principales matières premières utilisées par les fabricants d'aliments piscicoles en Europe (et dans le monde) restent majoritairement les farines de poissons et les huiles de poissons. Ces deux ingrédients apportent tous les éléments indispensables à la couverture des besoins des poissons.

2.4 Traitements, rejets, contrôle qualité de l'eau

Sur le site Natura 2000 Leyre, les piscicultures utilisent différemment les ressources en eau et ce pour des raisons diverses.

Tous les sites utilisent l'eau du cours d'eau. Toutefois, un site pompe l'eau pour alimenter sa pisciculture située au dessus du niveau de l'Eyre.

La moitié des sites utilisent également de l'eau de forage. Les raisons de cette utilisation sont diverses :

- alimenter l'écloserie,
- apporter des minéraux à l'eau de la rivière,
- ou maintenir la température de l'eau à 15°C maximum tout au long de l'année.

La qualité de l'eau du cours d'eau est généralement améliorée en deux points :

- en entrée de pisciculture, elle est, suivant les sites, dessablée, mélangée à de l'eau de forage de façon à la minéraliser par effet tampon, chaulée de façon à diminuer son acidité (correction du pH), et oxygénée ;
- en sortie de pisciculture, certains sites sont équipés de décanteur permettant de diminuer la quantité de Matières En Suspension rejetées dans le cours d'eau.

Notons que l'évolution de la composition des aliments et de leur conditionnement de vente (aliment pressé => aliment extrudé) a largement évolué ces 10 dernières années et ainsi la qualité des rejets piscicoles s'est proportionnellement améliorée.

Toutes les piscicultures de la Leyre sont soumises à déclaration préfectorale d'autorisation d'exploitation (obligatoire à partir d'une certaine production entraînant la consommation d'un tonnage minimum d'aliments). Elles sont, par conséquent, très réglementées du point de vue des débits réservés et de l'autorisation de la qualité des rejets. Ainsi, régulièrement, et de façon hebdomadaire, semestrielle ou annuelle sur la Leyre, chaque pisciculture réalise des analyses d'eau en amont et en aval du site. Les paramètres qui sont contrôlés sont les suivants : température, pH, débit, NH_4^+ , Demande Biologique en Oxygène en 5 jours (DBO_5), Demande Chimique en Oxygène (DCO) et les Matières En Suspension. Les limites préfectorales en NH_4^+ sont de 1 mg/L à 50m en aval des piscicultures. Ces limites fixées ne sont pas dépassées sous peine d'amende.

La qualité de l'eau des piscicultures est également tributaire des usines, et autres installations situées en amont des piscicultures et sur le même bassin versant.

Le GDSAA a d'ailleurs recensé sur certains bassins versants aquitains et en particulier sur celui de la Leyre, les Points Potentiels de Pollution de la Leyre et de ses affluents.

Historiquement, une pisciculture de la Leyre a perdu son cheptel suite au dysfonctionnement d'une structure située en amont du site.

Du point de vue de la qualité des poissons, des labels, des cahiers des charges ("Qualité truite de France" par exemple...) et même une norme AFNOR-AGRI Confiance existent.

Toutes les piscicultures de la Leyre adhèrent au moins à un de ces cahiers des charges.

2.5 Sécurité de l'ouvrage

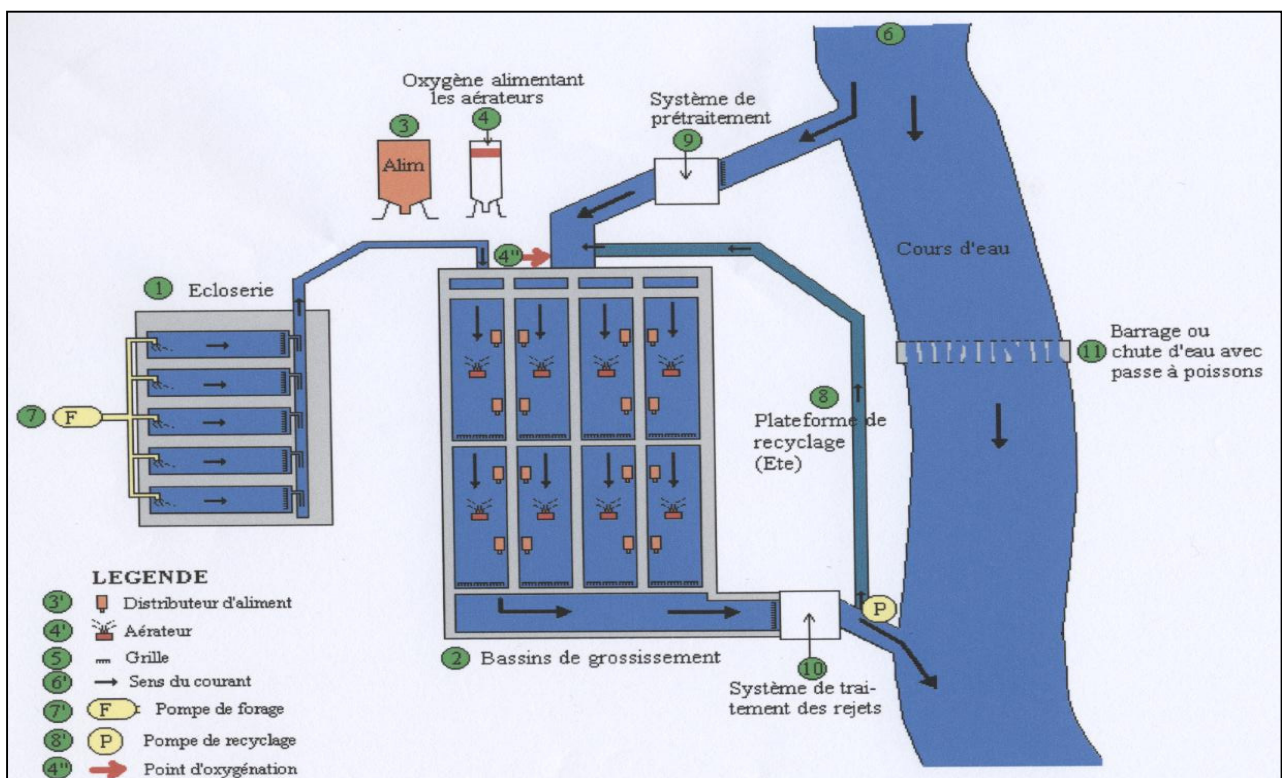
Toutes les piscicultures, pour des raisons sanitaires essentiellement, sont clôturées. Les bassins sont souvent munis de protection contre les oiseaux (hérons). Ces protections sont soit des filets soit des filins espacés à intervalles réguliers. Leur but est de limiter les pertes de cheptel, mais aussi de limiter l'introduction et/ou la dissémination de parasitoses, mycoses, bactérioses et viroses. De plus, certains sites sont munis de digues et de grilles utiles pour retenir les poissons lors des crues.

De ce point de vue, les piscicultures de la vallée de la Leyre sont bien équipées.

2.6 Problèmes relevés et verbalisés

Les pisciculteurs à titre individuel et/ou par l'intermédiaire du GDSAA sont couramment en contact avec les instances administratives sanitaires : les Services Vétérinaires, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, la Direction Départementale de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et la Direction Générale de l'Alimentation - bureau de la santé animale.

Les piscicultures du site Natura 2000 Leyre déclarent avoir de bonnes relations avec ces instances administratives.



3. Sociologie

3.1 Les pratiques

Les contraintes s'exerçant sur les pratiques piscicoles sont de différents ordres :

- L'autorisation de débit d'eau est trop restrictive au moment de l'étiage. En effet, les poissons ont besoin d'eau assez pure et d'un débit minimum permettant de maintenir un courant dans les bassins, sans quoi il y a un risque d'apparitions de foyers parasitaires, bactériens et/ou mycosiques.

Toutefois, certaines piscicultures sont équipées d'une plate-forme de recyclage avec réintroduction d'oxygène avant de réalimenter les bassins.

- Risques sanitaires et remise en cause de l'obtention ou le maintien de l'agrément sanitaire européen liés aux repeuplements non contrôlés et à l'introduction de poissons (vifs utilisés par les pêcheurs) issus de zones de statut sanitaire inconnu.

- Du point de vue économique, la contrainte majeure évoquée est le manque de valorisation des produits d'élevages, l'augmentation du prix des matières premières et les marges de la grande distribution qui sont très variables.

Orientations par rapport au milieu : la validation de la capacité des rivières à s'auto-épurer et l'augmentation du débit réservé autorisé à l'étiage et l'investissement dans la réalisation de parcours de pêche.

3.2 Intérêt porté au milieu

Intérêt majeur pour le milieu car de sa qualité et de sa préservation, dépendent l'image vendeuse des produits de l'aquaculture et surtout leur qualité intrinsèque (caviar, truites...) et de ce fait la survie des 28 unités de travail. Ils doivent rendre l'eau avec une qualité permettant les autres activités et sauvegardant la flore et la faune en aval.

Au-delà de cet intérêt lié à leur activité professionnelle, les pisciculteurs se qualifient volontiers d'amoureux de la nature, attachés qu'ils sont aux cours d'eau qu'ils côtoient chaque jour et à son milieu environnant qui est leur cadre de vie quotidien.

3.3 Evolutions apportées par les piscicultures au milieu

- Depuis la création des piscicultures, amélioration des installations et équipements d'où une optimisation des productions piscicoles et préservation au maximum du milieu naturel.

- Les productions sont maintenues d'une année sur l'autre et correspondent aux potentiels des sites accordés par la Préfecture. Toute pisciculture souhaitant augmenter sa production doit au préalable demander et obtenir l'accord du Préfet. Ces productions sont réalisées dans le respect des normes de rejets.

Un site a toutefois réorienté son type de production : de l'alevinage il est passé à la reproduction et à la sélection.

- Du point de vue des aliments et des rejets qui y sont liés, l'évolution de la composition des aliments et de leur conditionnement a permis de diminuer l'indice de consommation (IC) et donc les rejets de matières en suspension. Sur le site Natura 2000 Leyre, la fréquence des contrôles des rejets a augmenté et les pisciculteurs assurent que les limites autorisées ne sont pas dépassées.

- Sur le site Natura 2000 de la Leyre, les traitements et médicaments sont très peu utilisés. Le strict minimum est utilisé pour que les cheptels ne soient pas malades.
- Ces améliorations ont également contribué à l'amélioration de l'état sanitaire des poissons situés dans le milieu naturel environnant. La concentration du poisson dans les piscicultures permet de révéler les maladies des poissons du milieu naturel. L'agrément sanitaire européen (en cours) nécessite et garantit un bon état sanitaire des poissons introduits dans le bassin versant de la Leyre : les poissons introduits dans les piscicultures comme en milieu sauvage, sont exempts de deux virus ravageurs des poissons d'élevage.

3.4 Evolutions constatées du milieu environnant

3.4.1 Rivière :

Sur ce sujet, les avis sont partagés :

- Certains pisciculteurs pensent qu'il y a amélioration du milieu : plus de poissons (gougeons, vairons, gardons...) et les usagers sont généralement plus respectueux du milieu.
- D'autres pisciculteurs pensent au contraire assister à une dégradation de la rivière : Les coupes rases le long de la rivière favorisent des proliférations d'algues, grandes consommatrices d'oxygène la nuit. Toutefois, il semblerait qu'une stabilisation voire même une diminution de la quantité d'algues soit observée depuis 2 à 3 ans dans certaines zones. Le problème des pesticides qui arrivent dans les cours d'eau au printemps représente aussi un danger réel pour la production des alevins au printemps, ainsi que pour le milieu sauvage.

3.4.2 Environnement :

- Pessimistes quant à l'évolution de leur environnement du fait de : l'absence d'entretien des berges, leur érosion, la présence d'embâcles et la dévalaison incessante du sable sont des constats récurrents et de funeste perspective.
- Quant aux qualités physico chimiques de l'eau, elles sont variables et parfois peu propices à la pisciculture pour des raisons environnementales ; l'enherbement provoquant des variations de concentration d'oxygène dans l'eau ; les drainages intensifs des forêts en période de crues faisant chuter le pH de l'eau.
- Certains pisciculteurs évoquent également l'augmentation du nombre de constructions neuves.

3.4.3 Evolution du milieu :

- Optimistes du fait de : la faible présence de l'agriculture, la quasi absence d'industries, la prise de conscience des usagers de l'eau quant à la fragilité du milieu aquatique. Toutefois, il semble indispensable de régler le problème de dévalaison du sable. Le contrôle et l'évolution des techniques d'assainissement, les performances des stations d'épuration et le développement de l'assainissement collectif, leur fait envisager une amélioration de la qualité biologique de la rivière.
- Les dangers évoqués pour le milieu environnant dans le futur sont :
 - l'ensablement pour l'aspect physique,
 - les pollutions accidentelles, la montée de la concentration d'azote (agriculture et sylviculture), le danger lié aux métaux lourds (usines), les risques de drainage par les fossés d'engrais phosphatés cause d'eutrophisation des cours d'eau et de pesticides, ,
 - les mouvements de poissons incontrôlés avec introductions d'agents pathogènes sur un bassin versant exempt, pour l'aspect sanitaire.
 - la déforestation et la construction intensive d'habitations.

3.4.4 Actions pour maintenir ou améliorer le milieu :

- A l'échelle des piscicultures, peu d'améliorations sont à apporter : des systèmes de filtration mécanique et / ou biologique des rejets seraient les bienvenus (même si les résultats d'analyses d'eau n'illustrent que très rarement ce point) et ils pensent intéressant de redéfinir les paramètres réellement utiles et la fréquence de l'autocontrôle.

Toutefois, l'interrogation des pisciculteurs reste celle des boues produites : quel est leur devenir ?

- En ce qui concerne le cours d'eau :

→ Entretien des abords immédiats des berges et processus de stabilisation de celles-ci.

→ Mise aux normes des assainissements des riverains

→ Contrôle systématique des introductions de poissons et de leur carte sanitaire

3.4.5 Relations pisciculteurs ⇔ autres utilisateurs du site :

Bonne relation avec les usagers présents sur le site (pêcheurs, collectivités).

Rares contacts avec d'autres utilisateurs du fait de leur faible présence sur le site (politiques, agriculteurs, industriels, prestataires touristiques)

3.5 Le point de vue des pisciculteurs

Les pisciculteurs interrogés dans le cadre de ce diagnostic ont tenu à faire quelques remarques et à souligner divers points.

Ils pensent judicieux de profiter de la démarche actuelle pour demander la régulation de population de certains animaux (espèces protégées ou non). De par leur prolifération, le héron cendré et le grand cormoran sont notamment des espèces dangereuses pour le sanitaire et la survie des poissons tant en milieu sauvage qu'en élevage piscicole. Certaines espèces rares dans les années 1980 se sont depuis fortement développées et n'ont pas de prédateurs. Une régulation de ces espèces semblent donc utile pour l'avenir et la durabilité des activités piscicoles, de loisirs de pêche, du tourisme...

Les pisciculteurs sont parfois victimes de certaines modifications de "l'habitat rivière". Par endroits, les coupes rases du couvert végétal rivulaire en amont des pisciculteurs ont provoqué une élévation de la température de l'eau de plusieurs degrés (jusqu'à 5°C), favorisant ainsi la prolifération bactérienne, la mortalité et les mauvais développements des poissons en pisciculture ainsi qu'une dérive typologique des populations pisciaires sauvages.

Ils évoquent aussi certains risques du projet Natura 2000. Pour eux, le site Natura 2000 Leyre va inspirer ou se combiner avec d'autres classements : zones vertes, ZICO, ZPS, zone vulnérable pour l'azote...

Ces divers classements risquent de poser des problèmes :

- quant aux demandes de permis de construire
- quant aux droits de préemption par les collectivités en cas de vente
- quant aux répercussions sur la gestion interne d'un site piscicole...

Ils précisent que déjà plusieurs réglementations et arrêtés préfectoraux encadrent l'activité piscicole :

- arrêté hydraulique
- arrêté d'enclos piscicole
- arrêté d'autorisation d'exploitation
- classement ICPE...

D'autre part, toutes les piscicultures sont inscrites dans un programme sanitaire collectif. La majorité s'est d'ailleurs vu accorder l'agrément sanitaire européen par rapport aux deux virus responsables de la SHV et de la NHI. Elles sont donc soumises à des contraintes environnementales et sanitaires strictes.

Des normes NF, Agri-confiance, produit du terroir, label rouge... déjà mises en œuvre dans les piscicultures garantissent le respect de l'environnement et la qualité du produit vendu.

Aussi, les piscicultures, véritables entreprises économiques, occupant des espaces de production bien définis, doivent être exclues de la zone Natura 2000 Vallées de la grande et de la petite Leyre. En effet, aux yeux des pisciculteurs, les sites piscicoles ne constituent pas des habitats à préserver au sens de la Directive "habitats" : notamment leur surface est inférieure à 5 hectares, leur activité est permanente et ils sont le plus souvent habités.

- 4 -

Conclusion

L'activité piscicole sur le site est importante et diversifiée. De plus, la majorité des piscicultures a un agrément sanitaire.

Elles utilisent l'eau du cours d'eau et parfois l'eau des forages.

La qualité des rejets s'est nettement améliorée, cependant la qualité de l'eau arrivant à la pisciculture dépend des diverses installations existantes le long du cours d'eau. De nombreuses réglementations existent et des contrôles réguliers attestent du bon fonctionnement des piscicultures sur le site.

Les pisciculteurs sont conscients de l'intérêt de protéger le milieu, mais considèrent que leurs installations doivent être exclues de la zone Natura 2000 car occupent des espaces de production qui ne constituent pas des habitats à préserver au titre de la directive « Habitats ».

LES COMMUNES DU SITE

- 1 - Description	p 62
- 2 - Evolution passée du milieu.....	p 62
- 3 - Avenir du milieu et propositions d'actions.....	p 63
- 4 - Les acteurs du site.....	p 64
- 5 - Conclusion.....	p 64

- 1 -

Description

Sur les 20 communes du site, seulement 3 maires n'ont pas souhaité être interviewés dans un premier temps.

Les communes enquêtées ne sont propriétaires que d'une très faible superficie du site (de 0 ha à quelques dizaines d'hectares).

Certaines communes sont propriétaires de haltes nautiques ou de camping en bord de Leyre, une seule est propriétaires d'îlots loués pour la chasse à la tonne.

Ce sont des communes moyennes (entre 100 et 7000 habitants ; en moyenne 1760 hab.) avec peu d'industrialisation.

L'ensemble des maires était réticent lors de notre rencontre vis-à-vis de Natura 2000. Cependant, demandeurs d'information, ils ont, en majorité, perçu rapidement les objectifs de ce programme. Malgré tout, certains restaient convaincus de l'existence de contraintes liées à Natura 2000.

D'autre part, l'ensemble des maires présente un fort intérêt pour la vallée de la Leyre, qualifiée de « patrimoine écologique formidable », « fondamentale pour le paysage » « présentant un richesse écologique ».

Certains ont montré leur intérêt à préserver ce milieu, « un capital inestimable à sauvegarder ».

Pour les communes interrogées, aucune n'envisage de projet relatif à la protection ou à la valorisation des bords de Leyre.

Cependant, des idées d'actions sont repérées à l'heure actuelle :

- Salles : aménagement d'une aire de pique-nique et réflexion sur un point d'embarquement des canoës.
- Sore : mise en place des balcons des senteurs
- Moustey : achat de la confluence
- Le Teich : passage d'une piste cyclable au Pont de Lamothe

- 2 -

Evolution passée du milieu

La moitié des maires interrogés estiment ne pas avoir perçu d'évolution du milieu et un maire pense que le milieu a été bien préservé.

En fait, même s'ils ne perçoivent pas d'évolution des vallées de la Leyre, l'ensemble des maires identifient des causes de dégradation du milieu : (par ordre croissant de citations)

- abandon du milieu (prairies, chemins, fossés, bâti)
- agriculture intensive et particulièrement maïssiculture
- ensablement
- coupes d'arbres

et cités moins fréquemment :

- déclin économique de la sylviculture
- modification du lit de la rivière
- érosion des berges

et cités exceptionnellement :

- embâcles
- ragondins
- moustiques
- visiteurs

- 3 -

Avenir du milieu et propositions d'actions

Dans ce thème abordé, peu de cohérence apparaît vis-à-vis des problématiques identifiées dans la dégradation du milieu.

Les deux actions évoquées principalement sont :

- le rachat de parcelles en bord de rivière ;
- le développement du tourisme sur le site (encadrer les touristes, développer l'activité VTT et cheval...).

Un panel d'actions de gestion ou de prévention est par ailleurs abordé, de façon unique, par les maires :

Protection du milieu :

- avoir une cohésion dans la gestion de la vallée ;
- protéger le milieu ;
- laisser le site tel quel ;
- sauvegarder le patrimoine ;

Vis-à-vis des propriétaires :

- revoir la fiscalité sur les parcelles en feuillus ;
- exploiter la forêt du site par petites unités ;
- empêcher les coupes intempestives ;
- sensibiliser les propriétaires pour préserver les feuillus ;

Qualité physique du milieu :

- mettre des pièges à sable sur les affluents
- être vigilant sur les rejets des unités de conditionnement ;

Information/ concertation :

- informer les usagers pour la préservation du milieu ;
- se concerter pour que la forêt reste ouverte ;
- éduquer les pratiquants de canoë (feu, camping)

Aménagement du territoire :

- utiliser les POS et PLU pour protéger le milieu ;
- faire attention à l'urbanisation ;

Entretien du milieu :

- entretenir les bords de cours d'eau ;
- prévoir un entretien maîtrisé ;
- ne pas faire de la rivière un canal

Vis-à-vis des usagers du site :

- être vigilant sur l'installation de nouveaux prestataires canoë-kayak ;
- aider techniquement les chasseurs dans la gestion du milieu ;
- empêcher l'utilisation du 4x4 sur le site ;
- ne pas faire de chemins de randonnée en bord de rivière ;

- 4 -

Les acteurs sur le site

Les acteurs les mieux identifiés par les maires sur le site sont les chasseurs, puis les pêcheurs et les chercheurs de champignons. Viennent ensuite :

- les exploitants,
- la DFCI,
- les touristes et promeneurs,
- canoëistes, VTTistes, 4x4 et quads.

En majorité, les maires n'identifient pas de réels conflits entre acteurs. En fait, « il n'y a pas d'opposition mais pas de discussion non plus ».

Quelques exceptions, positives ou négatives :

⊕ Un circuit VTT s'est fait en accord avec les propriétaires ;
Il y a des baux signés entre chasseurs et propriétaires ;

⊖ Problèmes liés aux 4x4 et quads.

Des sentiers de randonnées posent problème (incendies, déchets).

Problème entre palombières et sociétés privées de location de canoë.

Problèmes avec certains agriculteurs qui polluent.

Tensions entre élus et propriétaires vis-à-vis des chercheurs de champignons.

Tensions entre propriétaires et certains chasseurs (chasse toute l'année et utilisation des 4x4).

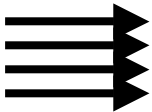
- 5 -

Conclusion

Les communes ne sont que très peu concernées par les Vallées de la Leyre en tant que propriétaires.

Cependant, les maires présentent un fort intérêt pour la préservation de ce milieu.

En ce qui concerne les principales causes de dégradation du milieu repérées, peu de solutions sont envisagées :

- | | | |
|-------------------------|---|--|
| - abandon du milieu |  | entretien du milieu |
| - agriculture intensive | | vigilance face aux unités de conditionnement |
| - ensablement | | mettre des pièges à sable sur les affluents |
| - coupes d'arbres | | actions vis-à-vis des propriétaires |

La maîtrise foncière et la valorisation touristique semblent être privilégiées par les maires du site pour répondre à la protection du milieu et au développement local.

L'autre voie pour aboutir à une gestion cohérente du site des Vallées de la Leyre apparaît au travers l'application de la réglementation existante mais aussi et surtout par une meilleure concertation de l'ensemble des acteurs locaux.

LA CHASSE

- 1 - Organisation de l'activité cynégétiquep 66
- 2- La gestion du milieu.....p 67
- 3 - La gestion des espèces.....p 68
- 4 - Synthèse de l'enquête auprès des chasseurs landais.....p 69
- 5 - Conclusion.....p 75

Organisation de l'activité cynégétique

La chasse, activité de cueillette, voire de subsistance par le passé, est désormais une activité de loisir qui nécessite la prise en compte de la gestion du milieu naturel, des espèces et des autres usagers. La chasse revêt une importance sociale de tout premier plan depuis toujours dans le massif forestier des Landes de Gascogne. Dès le Moyen Age, les coutumes accordent le droit de chasser à tous les habitants. Après le boisement de l'actuel massif forestier, les propriétaires ont conservé, au bénéfice de leurs métayers ou résiniers, le droit de chasser sans restrictions importantes. Le poids sociologique de la chasse demeure encore aujourd'hui.

Au niveau communal, la chasse est organisée en ACCA (Associations Communales de Chasse Agréées) selon la loi Verdeille du 10 juillet 1964, qui sont obligatoirement adhérentes à la Fédération Départementale des Chasseurs. Ce système permet une gestion plus homogène de la faune puisqu'il fallait posséder plus de 60 hectares pour soustraire des territoires aux ACCA ; ce sont les oppositions.

Les ACCA ne sont pas les seules détentrices du droit de chasse sur ce secteur puisque 13 oppositions ont une partie de leur territoire en zonage Natura 2000 pour les Landes et 1 seule pour la commune Lugos en Gironde.

Répartition du nombre de chasseurs par ACCA en 2002 dans les Landes

PS : un chasseur peut être adhérent de plusieurs ACCA

ARGELOUSE	25
BELHADE	60
CALLEN	130
COMMENSACQ	140
LUXEY	280
MOUSTEY	141
PISSOS	240
SABRES	222
SAUGNACQ-ET-MURET	224
SORE	255
TRENSACQ	89
 TOTAL	 1806

Nom de l'ACCA	Surface du territoire de chasse cédé ou géré par l'ACCA	Nombre total d'adhérents de l'ACCA (1)	Nombre d'hectares par chasseur	Nombre de Chasses Privées et de surface
BELIN-BELIET	15 000 ha	400	37,5	0
LUGOS	5 500 ha	180	30,6	1 (1500 ha de cultures)
MIOS	8 250 ha	330	25	0
SALLES	11 000 ha	380	28,9	0

(1) le nombre de chasseurs adhérents est supérieur au nombre de chasseurs réels, l'un d'entre eux pouvant être membre de plusieurs ACCA.

Sur le site l'activité cynégétique revêt une importance de tout premier ordre :

- commune de BELIN-BELIET : 1 chasseur pour 8 habitants
- commune de LUGOS : 1 chasseur pour 6 habitants
- commune de MIOS : 1 chasseur pour 12 habitants
- commune de SALLES : 1 chasseur pour 12 habitants.

Sur les 11 communes landaises concernées, plus Mano, 818 chasseurs sont recensés comme habitant l'une d'elles pour 6 332 habitants (recensements de 1999), ce qui représente un minimum de 12,9 % de la population.

Ces chiffres révèlent un poids sociologique de la chasse non négligeable sur le site.

Malgré cette forte proportion de chasseurs, la pression de chasse dans ce secteur du département peut être qualifiée de faible ; la densité moyenne sur ces communes est d'environ un chasseur pour 50 hectares chassables.

Cependant, les forêts galeries et leurs milieux associés sont certainement plus attractifs pour le gibier et donc les chasseurs, comme en témoigne l'enquête auprès des chasseurs.

- 2 -

La gestion du milieu

2.1 La gestion du milieu dans les Landes

Chaque ACCA est tenue par ses statuts d'ériger au moins 10 % de son territoire en réserve de chasse et de faune sauvage.

Huit réserves de chasse et de faune sauvage recourent également ce zonage, notamment pour les ACCA de : Belhade, Luxey, Moustey, Pissos, Sabres et Sore. Ces réserves couvrent plus de 1 000 ha sur et aux alentours du site. Le Domaine Public Fluvial est loué par les ACCA de manière à conserver une continuité des territoires.

La Fédération Départementale des Chasseurs s'implique particulièrement avec certaines ACCA pour la réhabilitation et l'aménagement de réserves étant donnée la grande valeur patrimoniale de ces sites (lagunes, marais tourbeux...). Ainsi, quelques réserves font l'objet de convention entre l'ACCA, la Fédération et certains propriétaires volontaires (privés ou commune) pour des aménagements qui améliorent la biodiversité sur les sites.

- **Marais de Gaouchey à LUXEY (9 ha) :**

Depuis 1995, cette réserve a bénéficié d'un girobroyage régulier et de quelques aménagements pour un coût global de 30 231 €.

- **Marais du Plata à SORE (11,3 ha) :**

Ce marais bénéficie également de l'investissement des chasseurs depuis 1996 pour du girobroyage et du curage (24 232 €).

Des inventaires réalisés, en 1999, 2001 et 2002 par le Conseil Général ont permis de mettre en évidence l'intérêt du travail effectué sur ces deux réserves. Plusieurs espèces végétales et animales d'intérêt patrimonial sont apparues.

Sur les réserves aménagées par la Fédération des Chasseurs, l'humidification du milieu n'est jamais réalisée sans création d'un point de pompage pour la DFCI.

2.2 La gestion du milieu en Gironde

Sur la Commune de Belin-Beliet, l'ACCA est propriétaire de 10 ha d'anciennes prairies se trouvant à proximité de la Leyre. Grâce à des subventions de la Fédération des Chasseurs de Gironde, 4 plans d'eau ont été aménagés sur ce site. Leurs abords sont régulièrement entretenus par l'ACCA, pour favoriser la subsistance et la reproduction des oiseaux d'eau. Cette zone est en réserve ; un arrêté préfectoral en limite l'accès.

A cette réserve viennent s'ajouter 35 ha dans la forêt galerie, sur lesquels des travaux d'aménagement sont envisagés dans l'avenir en fonction du budget de l'ACCA.

La gestion des espèces

3.1 La gestion des espèces dans les Landes :

Les ACCA participent à la gestion du grand gibier sur le secteur notamment par la réalisation du plan de chasse cervidé et leur tentative de contrôle des populations de sanglier y compris dans les réserves de chasse. Les prélèvements sont faits avec les conseils de la Fédération de manière à trouver un équilibre entre le niveau des populations et la capacité d'accueil du milieu.

Pour le chevreuil, le site Natura 2000 chevauche deux Unités de Gestion "chevreuil" dont les populations sont suivies par des comptages nocturnes et par des relevés d'abrouissement, ce qui permet de définir les prélèvements à réaliser. Globalement, la population de chevreuils du secteur a été diminuée et l'objectif est de conserver une population à peu près stable autour du niveau actuel.

Des recensements nocturnes sont également effectués pour la gestion de la population de cerfs.

Pour le sanglier, la Fédération tente d'enrayer l'accroissement de la population en apportant aux ACCA des objectifs de prélèvements élevés qui sont déterminés à partir des prélèvements antérieurs et des surfaces détruites. Comme pour le chevreuil, le site des Vallées de la Leyre est à cheval sur deux Unités de Gestion "sanglier". La Fédération accompagne aussi les ACCA par des conseils à l'agrainage, des subventions aux clôtures et à l'achat de distributeurs de maïs.

Pour l'avifaune, les aménagements réalisés pour la sauvegarde des marais et lagunes favorisent également l'accueil des anatidés (canards colvert, Sarcelles d'hiver), des limicoles (Bécassines des marais), des échassiers (Hérons cendrés, Grande Aigrette) ou encore des rapaces (Busards des roseaux, Bondrées apivores).

De telles zones humides sont favorables à la microfaune caractéristique de ces milieux et par conséquent sont très certainement des sites d'importance pour le Vison d'Europe et la Loutre, notamment comme zones d'alimentation.

La gestion du milieu et des espèces par la Fédération Départementale des Chasseurs et les ACCA est parfois limitée par le morcellement du territoire. En effet, 14 oppositions ou chasses privées ayant une partie de leur territoire dans l'enveloppe Natura 2000, sont recensées, ce qui représente une surface totale d'environ 3 800 hectares. Si certaines d'entre elles collaborent avec les ACCA, d'autres sont totalement indépendantes, ce qui pose des problèmes de gestion et de coordination, notamment pour le grand gibier.

3.2 La gestion des espèces en Gironde :

Les modes de chasse qui concernent de façon prépondérante la forêt galerie en Gironde sont :

- la chasse de la bécasse au chien d'arrêt
- la chasse de la palombe en palombière ou au guet en fonction de la saison
- le plan de chasse des cervidés dans la mesure où les chevreuils et éventuellement les cerfs fréquentent ce milieu
- le sanglier en battues communales
- la chasse au canard à la passée
- la chasse aux nuisibles (renard).

On peut préciser que la chasse de la palombe en palombière, du 1^{er} octobre au 20 novembre, au fusil ou au filet, est la première en terme d'intérêt dans le département de la Gironde : elle touche plus de la moitié des porteurs de permis.



Source : PNRLG

La régulation des cervidés et sangliers est une nécessité absolue compte tenu des dégâts qu'ils occasionnent à la forêt de pins maritimes et (ou) aux cultures agricoles, ainsi que sur les routes, par les accidents qu'ils provoquent.

Le piégeage est très peu pratiqué, et n'est utilisé que ponctuellement. L'usage des pièges qui prennent les animaux vivants a été fortement conseillé et entrepris, tant en Gironde que dans les Landes. Des gardes assermentés par les communes et les piégeurs agréés suivent des stages de piégeage, organisés par les Fédérations Départementales des Chasseurs. Lors de ces formations, les piégeurs sont sensibilisés à la problématique Vison d'Europe, beaucoup d'entre eux ont déjà participé à des campagnes de piégeage dans le cadre du Plan de Restauration du Vison d'Europe.

- 4 -

Synthèse de l'enquête auprès des chasseurs landais sur la Leyre

4.1 Présentation des enquêtés et de leurs pratiques :

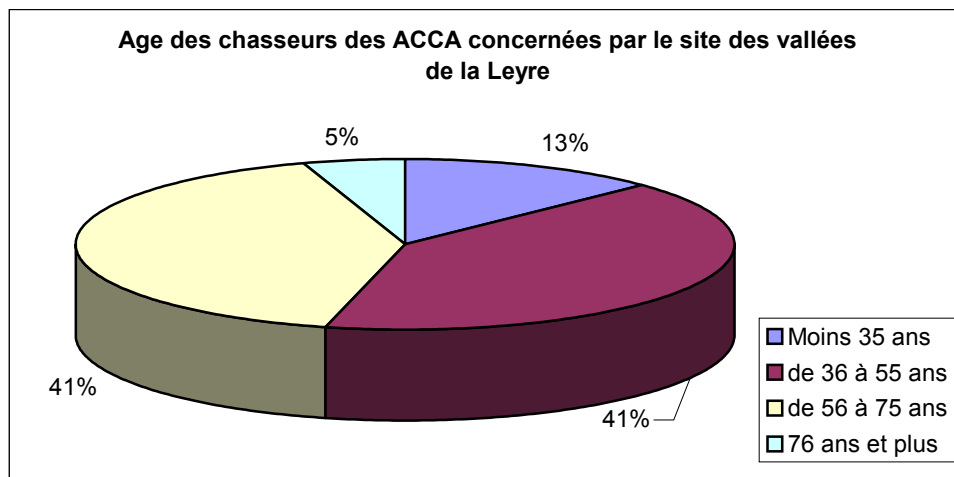
Cette enquête, envoyée aux chasseurs, entre dans le cadre du diagnostic socio-économique du Document d'Objectifs des vallées de la Leyre. Elle est le reflet de leur perception du site.

Sur les 12 communes concernées (Argelouse, Belhade, Callen, Commensacq, Luxey, Mano, Moustey, Pissos, Sabres, Sagnac-et-Muret, Sore et Trensacq), 818 chasseurs sont recensés par la Fédération comme habitant l'une de ces communes. Les chasseurs habitant Mano ont été interviewés puisque le site Natura 2000 s'étend sur un fossé agricole de cette commune.

Les chasseurs recensés par la Fédération sont ceux qui ont retourné leur volet vert de validation du permis de chasser. Ce volet permet uniquement de connaître le lieu d'habitation et non le lieu de chasse. Il est donc impossible de faire la distinction entre membre de droit, facultatif et chasseur des oppositions et enclos.

Au total, ce sont 206 enquêtes qui ont été retournées, soit 25.2 % des envois. Ce taux est tout à fait acceptable étant donné le flou qui règne au sujet de Natura 2000.

La moyenne d'âge des chasseurs du secteur ayant répondu est de 53 ans et 08 mois (la moyenne nationale est de 50 ans). Moins de la moitié des chasseurs a plus de 55 ans.



Les forêts galeries et milieux associés sont particulièrement attrayants comme en témoigne la fréquentation du site par les chasseurs (127 jours chassables potentiellement) :

- seuls 8.3 % des chasseurs des ACCA concernées ne chassent pas dans les forêts galeries
- en moyenne, ces milieux sont visités 56 jours par an et par chasseur.

L'intérêt porté par les chasseurs à ce type de milieu dépasse le seul attrait cynégétique puisqu'ils se rendent dans les forêts galeries 74 jours supplémentaires par an.

Que le chasseur soit propriétaire ou non sur les bords de la Leyre ne change pas sa fréquentation pour l'activité cynégétique. A l'inverse, les chasseurs propriétaires, qui représentent 20 % des enquêtés, se trouvent plus souvent sur le site, hors activité cynégétique (33 jours de plus qu'un chasseur non propriétaire).

La fréquentation pour la chasse peut être mise en relation avec les espèces recherchées dans ces milieux. Il apparaît que la Palombe et la Bécasse sont les deux gibiers migrateurs les plus concernés puisque, respectivement 83 % (dont 57 % en palombière) et 69 % des enquêtés déclarent chasser ces deux espèces dans les forêts galeries. Cette tendance avait également été révélée par l'enquête SOFRES, réalisée par la Fédération en 1994 ; il s'agissait des deux espèces les plus chassées.

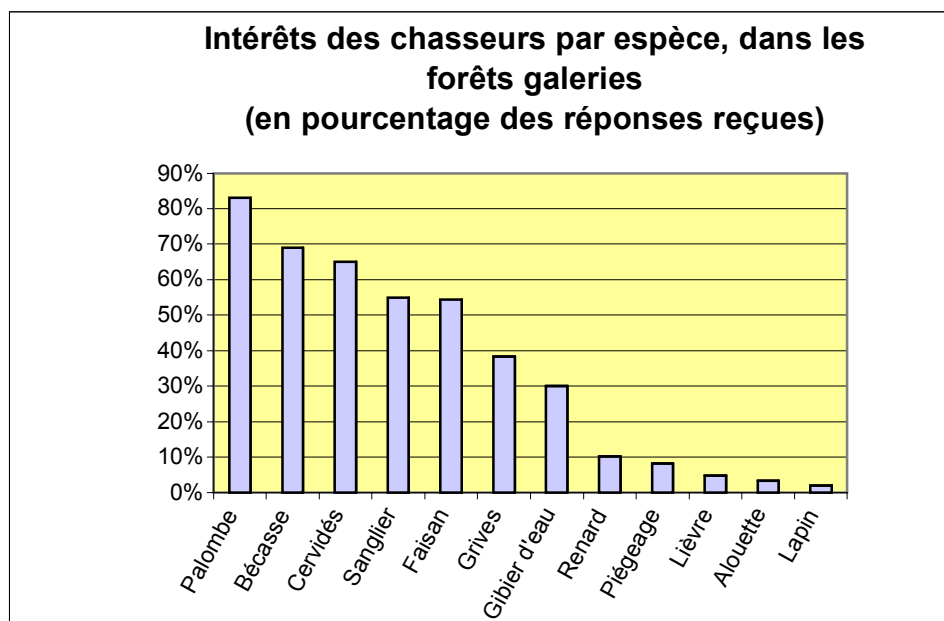
Pour la Palombe, plusieurs explications peuvent être avancées pour décrire cet engouement pour les forêts galeries. Les chasses traditionnelles en palombière aux filets étaient préférentiellement installées sous les chênes ou à la limite de la pinède, le long des cours d'eau, là où les palombes peuvent se nourrir et s'abreuver.

**Répartition du nombre de palombières par commune sur et aux abords immédiats du site
Natura 2000**

Nombre de palombières	
Argelouse	3
Belhade	5
Callen	2
Commensacq	1
Luxey	15
Moustey	13
Pissos	12
Sabres	11
Sagnacq-et-Muret	6
Sore	8
Trensacq	3
TOTAL	79

Cette chasse se pratique chaque année du 1^{er} octobre au 20 novembre. La chasse en palombière dans les forêts galeries est garante de la conservation des chênes et en particulier des vieux chênes, nécessaires aux chiroptères et à la nidification de nombreux oiseaux.

L'attrait des chasseurs de bécasse pour ces milieux vient du fait que cet oiseau les fréquente régulièrement du fait de la diversité des essences et des strates. De par sa richesse, ce milieu apporte aux oiseaux une alimentation importante en période de migration.



Plus de 50 % des chasseurs participent aux battues "grands gibiers" qui se déroulent au voisinage des forêts galeries et de leurs milieux associés. Ces forêts de feuillus augmentent considérablement la capacité d'accueil de la forêt de par la disponibilité en eau mais aussi et surtout par ses disponibilités alimentaires (diversité végétale, production de glands), bien supérieures à la forêt de production.

La régulation des animaux nuisibles par le piégeage est peu pratiquée. Elle relève surtout de la protection des activités agricoles comme l'élevage ou la maïsiculture.

4.2 Evolution de la chasse dans la forêt galerie et les milieux associés

La perception d'une évolution par les chasseurs apporte des idées intéressantes mais elle reste subjective. En effet, il ne s'agit pas d'une méthode de quantification des populations.

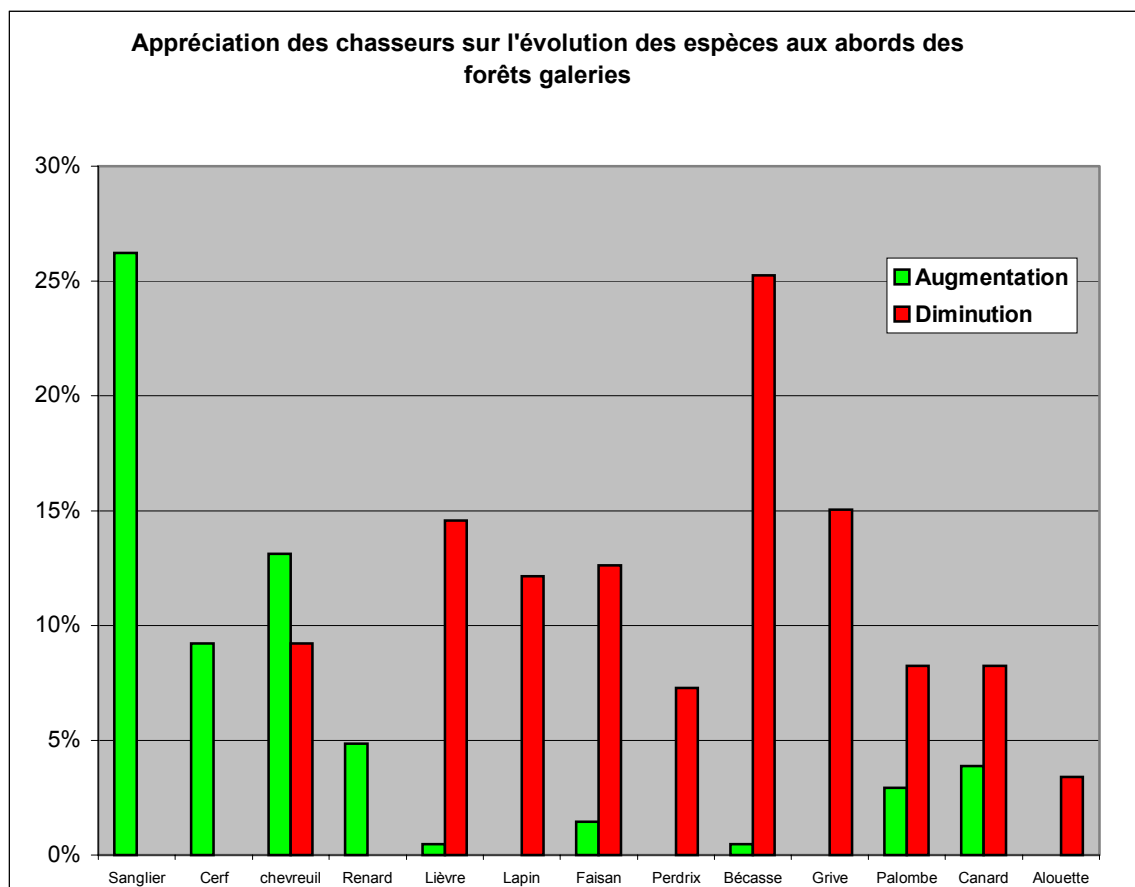
La majorité des chasseurs pensent que la fréquentation des forêts galeries et milieux associés par le gibier a diminué (60 % des réponses).

En différenciant la fréquentation par le gibier de ces milieux, il est possible de remarquer que :

- le grand gibier est plus présent, en particulier le cerf et le sanglier
- le petit gibier sédentaire et migrateur est moins présent.

Ces évolutions semblent pouvoir être mises en relation avec l'homogénéisation du milieu, propice au développement du grand gibier mais néfaste à l'ensemble du petit gibier sédentaire et migrateur. Pour le petit gibier, cette perception négative peut être mise en relation avec l'évolution du milieu par les chasseurs. La perte de feuillus (source de diversité dans le paysage du site) et de prairies (source de potentialité alimentaire) implique certainement selon eux une diminution de la capacité d'accueil du milieu.

Il est intéressant de noter que la bécasse fréquente moins ces milieux, certainement à cause de l'homogénéisation du milieu qui devient donc moins attrayant qu'auparavant pour cette espèce, par rapport au milieu environnant.



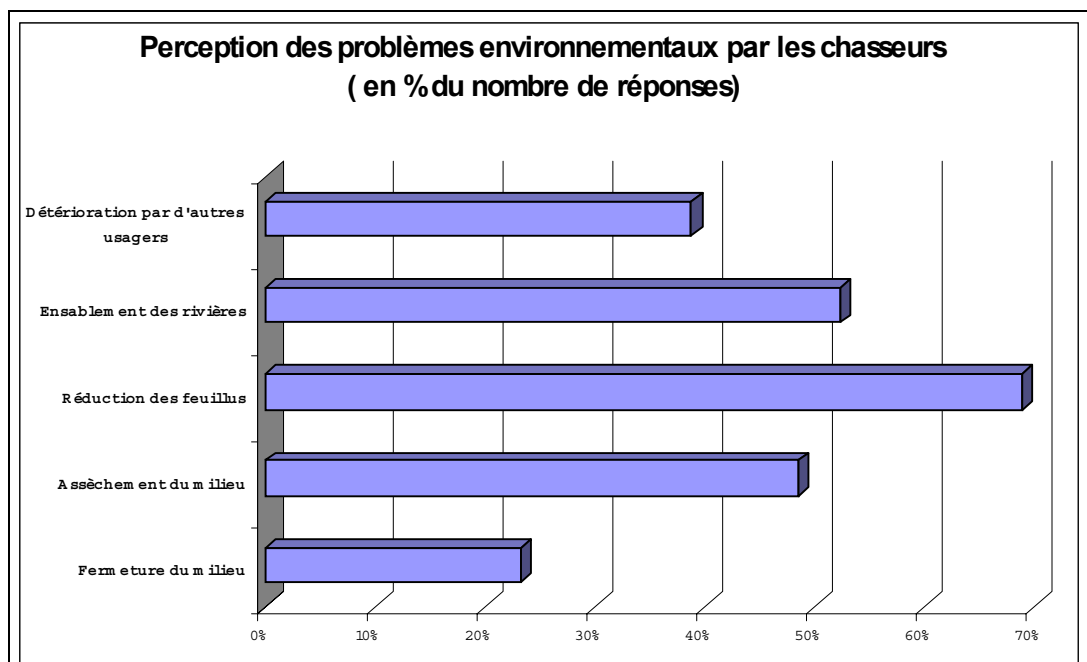
4.3 Problèmes environnementaux

Aucune distinction ne peut être faite quant à la perception des problèmes environnementaux par les chasseurs selon qu'ils soient propriétaires ou non sur le site. De la même manière, en analysant les réponses en fonction du type de gibier chassé, il ressort une relative homogénéité dans la perception des problèmes environnementaux.

La diminution des feuillus est incontestablement le problème majeur sur les vallées de la Leyre pour 69 % des chasseurs ayant répondu. Puis dans une moindre mesure, l'ensablement des rivières et l'assèchement du milieu sont deux évolutions négatives souvent retenues, pour respectivement 52 et 49 % des chasseurs.

La fermeture du milieu est un problème pour seulement 23 % des chasseurs. Ce phénomène est pourtant souvent relaté dans les discussions, il semble que ce faible pourcentage s'explique par une mauvaise formulation de la réponse proposée. Puisque la réouverture de prairies et de lagunes sont des priorités pour améliorer le milieu d'après ces mêmes chasseurs.

Attractif pour d'autres loisirs, seul l'utilisation du site par les autres usagers est perçue différemment en fonction de l'âge. Effectivement, 50 % des plus de 55 ans affirment que certains usages (4x4, débardeurs, ramasseurs de champignons, sur-fréquentation par les canoës...) sont sources de détérioration du site, contre 28 % pour les moins de 55 ans.

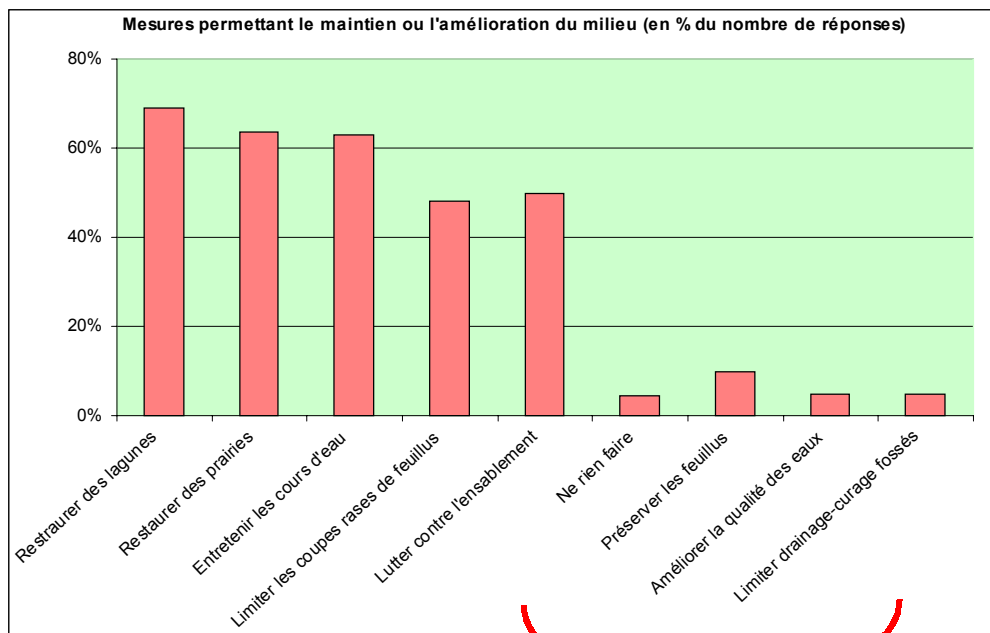


4.4 Mesures nécessaires

De la même manière que pour les problèmes environnementaux, aucune distinction dans les réponses n'apparaît par l'analyse selon le type de gibier chassé et le statut du chasseur.

D'après le graphique ci-dessous, il apparaît que les trois priorités sont : la restauration de lagunes et de prairies ainsi que l'entretien des rivières.

Le problème des coupes rases de feuillus est soulevé par un chasseur sur deux, probablement du fait de l'augmentation de cette pratique, ces derniers temps, par crainte du processus Natura 2000.



Réponses non proposées dans le questionnaire

D'autres idées sont venues abonder les choix proposés :

- l'ensemble des propositions faites au sujet des feuillus est de conserver, planter des feuillus, limiter leurs coupes quand il s'agit de chênes, effectuer des coupes sélectives, apporter aux propriétaires des préconisations de gestion ; de faire respecter les feuillus par les débardeurs et de conserver certains arbres morts (par contre pour des problèmes sanitaires, les pins morts doivent être éliminés)
- le curage des fossés et le drainage des parcelles sont cités comme des facteurs aggravant l'ensablement des rivières et l'assèchement du milieu. Les propositions qui ont été avancées sont de favoriser l'humidification du milieu en limitant la profondeur des fossés, la fréquence des curages et en contrôlant le drainage
- la qualité des eaux est un souci pour 6 % des chasseurs.

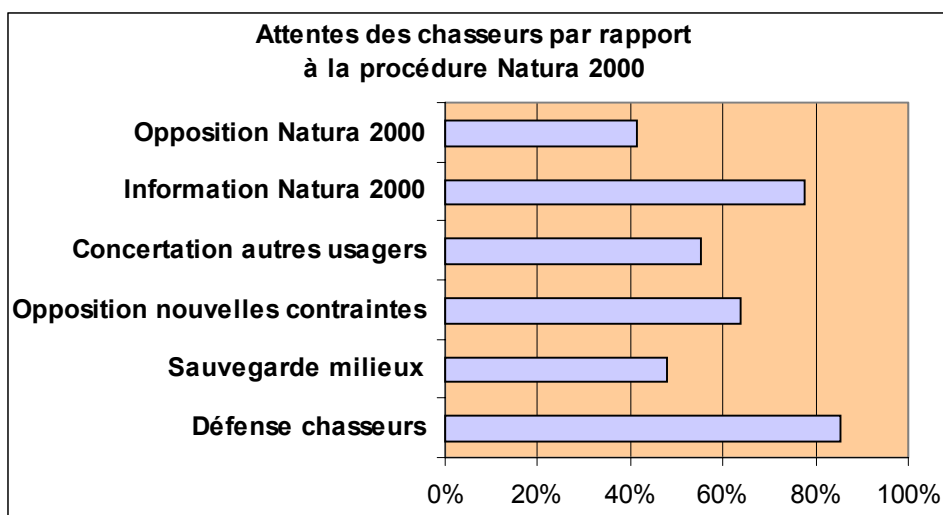
Certains chasseurs proposent de favoriser la polyculture, les cultures à gibier et la restauration de haies.

La grande majorité des personnes (96 %) pense que l'intervention de l'homme sur le milieu participe à l'amélioration de la biodiversité sur le site puisque seulement 4 % des personnes interrogées préconisent de ne rien faire.

4.5 Perception de Natura 2000

Cette question avait pour objectif de cerner la perception de la procédure Natura 2000 par les chasseurs.

En dehors de leur attente première qui est la défense de leurs intérêts, il ressort un manque d'information évident sur le sujet. Ils s'opposent à de nouvelles contraintes pour 64 % d'entre eux, mais s'ils ne s'opposent pas, en majorité, à Natura 2000, ils ne croient pas non plus à son efficacité concernant la sauvegarde des milieux remarquables.



- 5 -

Conclusion

Les chasseurs sont très sensibles à l'évolution des forêts galeries et des milieux associés. Ils sont attachés à leur conservation voire à la réhabilitation des habitats disparus (prairies...). Les coupes importantes de chênes de ces derniers temps, la disparition des prairies humides, des lagunes et la dégradation du cours d'eau sont autant de problèmes mis en avant par les chasseurs.

L'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 doit être l'occasion d'aborder ces problèmes. Si des solutions ne sont pas toujours envisageables, pour des raisons culturelles, sociales ou économiques, le débat doit apporter des éléments de discussion et de compréhension entre les différents acteurs.

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes propose que les contrats types qui ont été définis dans le cadre du document d'objectifs de l'Estampon et de l'Estrigon servent de base de travail pour les autres sites de forêts galeries. Ces contrats basés sur le volontariat et la contractualisation ont été acceptés par les différents acteurs locaux sur ce site. Quelques modifications seront peut être nécessaires pour les adapter à la situation des vallées de la Leyre.

Les aménagements réalisés sur certains sites ont permis le développement d'une flore et d'une faune à valeur patrimoniale forte.

Lorsqu'il s'agit de réserve ACCA, ce statut permet une gestion des espèces par les chasseurs locaux (possibilité d'effectuer des battues aux nuisibles, réalisation du plan de chasse). C'est pourquoi, la Fédération des Chasseurs s'oppose à la mise en place de système de protection empêchant toute intervention des chasseurs, créant ainsi des zones refuge pour certaines espèces. La problématique des dégâts de grand gibier est importante sur cette zone, de nouvelles contraintes quant à l'accès au site pour la chasse ne feraient qu'amplifier le volume des dégâts.

De la même manière, la sensibilisation des piégeurs par les Fédérations des Chasseurs à la sauvegarde du Vison d'Europe et de la Loutre porte ses fruits :

- les piégeurs utilisent de plus en plus des pièges de première catégorie (capture vivant) dans de telles zones humides
- les informations de capture de ces espèces sont plus facilement transmises au réseau "Vison".

Des contraintes réglementaires supplémentaires remettraient certainement en cause tout le travail accompli et la confiance établie.

LA PECHE

- 1 – Rappel du cadre juridique.....	p 77
- 2 – Les AAPPMA du bassin versant.....	p 78
- 3 – La gestion du loisir pêche.....	p 79
- 4 – La gestion piscicole.....	p 80
- 5 – Aspects socio-économiques.....	p 82
- 6 – Conclusion.....	p 84

- 1 -

Rappel du cadre juridique

L'exercice de la pêche en eau douce est réglementé par la loi pêche de 1984.

1.1 Droit de Pêche

Pour les zones domaniales de la rivière, les AAPPMA louent le droit de pêche à l'Etat.

Les autres cours d'eau : affluents de l'Eyre, l'amont de la Petite Leyre, l'amont de la Grande Leyre appartiennent au **domaine privé**. "Les propriétaires riverains ont, chacun de leur côté, le droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau ou du canal, sous réserve de droits contraires établis par possession ou titre". "Dans les plans d'eau.., le droit de pêche appartient au propriétaire du fonds". Comme dans le domaine public, le droit de pêche l'emporte sur le droit de passage.

Le propriétaire privé peut conserver son droit de pêche et son droit de passage, ou bien le rétrocéder à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) ou à la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) en signant une convention dite de "droit de pêche et de droit de passage". Dans ce cas, c'est l'AAPPMA ou la FDPPMA qui est chargée de la gestion du cours d'eau ou du plan d'eau sur le secteur délimité.

Sur le bassin, seule la pêche amateur aux lignes est autorisée. La pêche amateur aux engins et la pêche professionnelles sont interdites.

1.2 Exercice de la pêche

Dans le secteur concerné où l'ensemble des droits de pêche appartient à des propriétaires privés, tout pêcheur en action de pêche doit être muni d'une carte de membre d'AAPPMA avec cotisation statutaire et taxe piscicole et avoir l'autorisation du détenteur du droit de pêche.



Source : PNRLG

1.3 Classement des cours d'eau et réglementation

Le bassin de la Grande Leyre, le bassin de la Petite Leyre (à l'exception du ruisseau dit "Naou") sont classés en première catégorie piscicole.

Ceci implique principalement :

- une ouverture de la pêche du deuxième samedi de mars au troisième dimanche de septembre inclus,
- des tailles légales de capture pour les salmonidés : truites fario, saumon de fontaine et arc en ciel (23 cm),
- le nombre de captures journalières de salmonidés autres que le saumon et la truite de mer est fixé à 10 par le Code rural,
- les espèces brochet, sandre et perche sont considérées indésirables en première catégorie et ne bénéficient pas d'une protection par une taille légale de capture.

Les autres cours d'eau et plans d'eau sont classés en deuxième catégorie piscicole.

Les principales conséquences sont :

- une ouverture de la pêche toute l'année sauf pour les poissons carnassiers.
- une période d'ouverture de la pêche aux carnassiers (perche, sandre, brochet, black-bass) du 1^{er} janvier au dernier dimanche de janvier et du troisième samedi d'avril au 31 décembre
- des tailles légales de capture :
 - . brochet : 50 cm
 - . sandre : 40 cm
 - . black-bass : 23 cm

- 2 -

Les AAPPMA du bassin versant

Trois AAPPMA représentent les pêcheurs sur le bassin versant :

- l'AAPPMA des Vallées de la Leyre dont le siège est à la mairie de Pissos. Son activité couvre l'ensemble du bassin versant de l'Eyre dans le département des Landes. Elle possède une section hors du bassin à Labouheyre sur le bassin versant du lac de Mimizan.
- l'AAPPMA du Brochet Beliétois dont le siège est à la mairie de Belin-Beliet. Son aire de gestion sur le bassin de l'Eyre se situe entre la limite départementale jusqu'à la confluence avec le Get à l'aval de Salles.
- l'AAPPMA du Brochet Boïen dont le siège est à la mairie de Biganos. Son aire de gestion sur le bassin de l'Eyre se situe depuis la confluence avec le Get à l'aval de Salles jusqu'au bassin d'Arcachon.

Les effectifs des associations s'expriment en nombre de cartes de pêche vendues :

Année 2002	Vallée des Leyres	Brochet Beliétois	Brochet Boïen
Cartes complètes :	323	400	627
Cartes réduites :	5	9	55
Cartes jeunes :	91	57	76
Cartes vacances :	7	11	20
Cartes journalières ⁴ :	7	/	/
Cartes gratuites ⁵ :	153	?	?
TOTAL	586	477	778
Tendance des effectifs (2001/2002)	+ 3.2%	+19.25%	+1.7%

En général, une douzaine de personnes sont réellement actives au sein des associations (22 à Belin Beliet). Les bénévoles se répartissent les activités en fonction de leurs localisations ou des thèmes abordés : repeuplements, travaux, concours de pêche.... Le Brochet Beliétois dispose d'une structure de grossissement de truites

⁴ Les cartes journalières ne sont pas délivrées en Gironde

⁵ Les cartes gratuites n'entrant pas dans les comptabilités ; les effectifs ne sont pas toujours communiqués à la Fédération Départementale de Pêche

La gestion du loisir pêche

3.1 Les pratiques

Les espèces recherchées : dans les Landes, ce sont particulièrement les salmonidés de repeuplement (truite fario ou arc en ciel, saumon de fontaine). Viennent ensuite le goujon et l'anguille.

En Gironde, le brochet et les poissons "blancs" (cyprinidés de type goujon, gardon et tanche) sont recherchés dans l'Eyre et les affluents. Les salmonidés de repeuplement sont également recherchés.

La pêche se pratique particulièrement au toc sur les affluents, mais également à la cuiller, au mort manié, à la plombée, à la mouche et aux leurres artificiels. La pêche au coup (poissons "blancs") est présente sur l'Eyre.

Les techniques de pêche ont évolué de l'utilisation d'appâts naturels vers l'utilisation de leurres artificiels.

Il n'existe qu'un parcours spécialisé : à Belhade sur la Petite Leyre, un parcours de 2.5 kilomètres est réservé à la pratique de la pêche à la mouche.

Les secteurs les plus fréquentés sont les secteurs facilement accessibles.

3.2 Réglementation particulière

Outre la réglementation, les AAPPMA peuvent restreindre la pression de pêche.

Ainsi, sur les secteurs qu'elle gère, l'AAPPMA de la Vallée des Leyres interdit la pêche les jeudis et vendredis sauf jours fériés. Le Brochet Boïen interdit la pêche les jours où les repeuplements sont effectués.

Des gardes pêche particuliers sont chargés de faire appliquer cette réglementation : 4 pour l'AAPPMA des Leyres, 2 pour le Brochet Boïen, 6 pour le brochet Beliétois.

3.3 Valorisation des parcours

Des concours de pêche sont régulièrement organisés sur les Leyres (souvent à l'occasion des fêtes de village) :

- à Pissos, Trensacq et Moustey sur la Grande Leyre
- à Sore, Luxey et Belhade sur la Petite Leyre
- à Sabres sur l'Escamat
- à Saugnacq et Muret, Salles et Belin-Beliet sur l'Eyre.

En revanche, l'AAPPMA du Brochet Boïen organise ses concours uniquement en plan d'eau (étang de Pont Nau).

Les parcours spécialisés sont également un moyen d'attirer des pêcheurs de l'AAPPMA et des alentours.

3.4 Initiation et formation à la pratique de la pêche

Une seule école de pêche existe, gérée par l'AAPPMA de la vallée des Leyres mais en dehors du bassin versant à Labouheyre (12 enfants).

L'initiation des jeunes à la pêche se pratique par l'intermédiaire d'actions avec les centres de loisirs et centres aérés : Sabres (Vallée des Leyres), Biganos (Brochet Boïen) et avec le PNR des Landes de Gascogne (Brochet Beliétois).

3.5 Information, Communication et Tourisme pêche

L'information est faite à partir du bulletin des Fédérations Départementales de Pêche, mais également au travers des bulletins municipaux, en mairie et chez les dépositaires de carte de pêche.

Sur sites, des panneaux définissent la réglementation : réserves de pêche, jours de fermeture de la pêche. Les sites de pêche ne sont pas balisés, à l'exception du parcours mouche à Belhade (Petite Leyre). Le Brochet Boïen s'attache à faire une information surtout en plan d'eau. Deux types de pêcheurs extérieurs fréquentent le bassin des Leyres. A l'ouverture de la pêche et les jours suivants, des pêcheurs des départements limitrophes viennent pour pêcher (pour une journée en général). En période estivale, les touristes profitent de leurs vacances pour pêcher mais la pêche n'est pas leur première motivation dans le choix de leur site de séjour.

Il faut noter la présence d'hébergements spécialisés dans l'accueil des pêcheurs : 2 gîtes de France à Moustey et Saugnacq et Muret, à la base d'Hostens.

- 4 -

La gestion piscicole

4.1 Gestion du milieu et des espèces piscicoles

A l'échelle départementale, deux documents servent de référence pour la gestion piscicole : le Schéma Départemental de Vocation Piscicole et Halieutique (SDVPH) d'ordre réglementaire et le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG).

Dans les Landes, PDPG et SDVPH sont achevés. En Gironde, le SDVPH est achevé et le PDPG en cours de rédaction.

Le SDVPH définit de grandes orientations de gestion par bassin versant.

Le PDPG a pour objectif de définir des actions pratiques et chiffrées en terme de protection ou restauration des milieux aquatiques. Deux préconisations de gestion sont proposées aux gestionnaires directs des droits de pêche (AAPPMA, propriétaires privés...) :

- la gestion patrimoniale dans les secteurs les plus favorables, sans repeuplement avec ou sans aménagement d'habitats piscicoles.
- la gestion patrimoniale différée (dite aussi halieutique) dans les secteurs les plus dégradés, avec des repeuplements avec ou sans aménagement d'habitats piscicoles.

La gestion se définit dans les trois AAPPMA comme "halieutique". Ceci signifie qu'elles effectuent des repeuplements pour soutenir les populations piscicoles. Elles poursuivent un double objectif :

- maintenir l'activité pêche là où les densités piscicoles sont naturellement faibles et/ou les espèces en place ont un faible intérêt halieutique
- éviter la surpêche des espèces autochtones.

Repeuplements :

Quelle que soit la catégorie, l'ensemble des affluents de l'Eyre est soumis à des repeuplements en salmonidés au stade adulte (truites fario et arc en ciel, parfois saumon de fontaine).

De plus, la pisciculture de Richet donne à l'AAPPMA de la Vallée des Leyres des alevins de truites arc en ciel qui sont déposés uniquement dans les ruisseaux.

Sur l'Escamat, des goujons et des gardons sont également mis à l'eau.

Sur l'Eyre, dans les Landes, salmonidés et gardons sont mis à l'eau. En Gironde, L'Eyre ne reçoit des poissons de repeuplement (salmonidés) que sur le parcours du Brochet Beliétois. Pour des raisons sanitaires, les salmonidés mis à l'eau proviennent exclusivement de piscicultures du bassin versant : Callen, Pissos du Groupe Aqualande, Sore du groupe Aquaquitaine dans les Landes, pisciculture du Moulin de la Cassadotte et bassins de grossissement du Brochet Beliétois en Gironde. La fréquence des repeuplements est de l'ordre de 1 fois par mois.

Aménagements :

Les repeuplements ne sont pas la seule action menée en terme de gestion piscicole : des aménagements ont été effectués par l'AAPPMA de la vallée des Leyres :

- création de seuils pour ralentir le courant et remettre en eau des zones humides
- création de frayères à truites sur la Petite Leyre à Belhade (dépôt de graviers et galets).

La difficulté des aménagements en faveur de la truite ne vient pas de la réalisation des aménagements mais surtout de leur pérennisation car le sable colmate très rapidement les frayères dès les premières crues.

Dans les Landes, le PGPG préconisait la gestion patrimoniale différée c'est-à-dire le maintien d'une gestion piscicole à partir de repeuplements. Le SDVP propose de maintenir l'entretien des berges et propose également une expérimentation de diversification de l'habitat par la végétalisation. La gestion actuelle est donc cohérente avec les orientations départementales.

En Gironde, le SDVP préconise de repeupler en salmonidés uniquement les affluents de l'Eyre. Le Brochet Boïen suit ces directives ; la gestion est donc cohérente avec les orientations départementales. Le Brochet Beliétois ne suit pas ces directives.

Suivi des peuplements :

Deux points de suivi du peuplement par pêche électrique par le Conseil Supérieur de la Pêche existent : à Moustey sur la Petite Leyre (amont immédiat de la confluence avec la Grande Leyre) et sur l'Eyre à Mios.

Des marquages de truites ont été effectués en septembre 1999 sur l'aire de gestion de la Vallée des Leyres et malgré une information interdépartementale, il n'y a pas eu de retour de captures. Des carnets de pêche ont été tenus sur les plans d'eau gérés par le Brochet Boïen.

4.2 Gestion du milieu et des berges

A l'exception des ponts, les cours d'eau sont peu accessibles soit parce que les berges et les chemins d'accès sont impraticables soit parce que l'accès est interdit par les privés. De plus, les berges sont trop encombrées.

L'AAPPMA de la Vallée des Leyres a pendant plusieurs années effectué des nettoyages de berges environ une fois par an, sur la Grande et la Petite Leyre et dégagé des parcours de 1 à 1.5 km chaque année. Le Brochet Boïen a fait de même sur le Get et le Surgenne.

Les AAPPMA attendent beaucoup du programme de restauration et d'entretien que va mettre en place le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. Il faudra veiller à assurer un entretien équilibré de la forêt galerie et de la rivière.

Aspects socio-économiques

5.1 Les enquêtes

Les AAPPMA ont reçu et répondu à un questionnaire spécifique à leur activité.

De plus, des questionnaires ont été déposés auprès des dépositaires de cartes de pêche permettant aux pêcheurs de donner directement leurs impressions et avis. Cependant, seuls 21 d'entre eux nous ont été retournés, 28% arrivaient des Landes et 72% de la Gironde.

5.2 Les pêcheurs et la Leyre

5.2.1 Intérêt pour le milieu :

Les pêcheurs sont très attachés aux rivières. Elles ne constituent pas seulement un lieu de pêche mais également un lieu de vie pour d'autres loisirs (chasse, cueillette des champignons, promenade).

La rivière et les zones humides associées, la forêt galerie offrent une diversification du paysage au milieu de la pinède très monotone. L'aspect de zone « naturelle » est très apprécié.

D'après les enquêtés, 33% côtoient l'ensemble du bassin, 10% la grande Leyre, 14% la Petite Leyre, 43% l'Eyre et 29% les affluents.

Une réponse anecdotique mais importante indique que le bassin des Leyres constitue le seul lieu facilement accessible et praticable à proximité de l'agglomération Bordelaise.

La fréquentation est très variable, de 5 à 10 fois par an jusqu'à plus de 200 fois par an.

5.2.2 Evolution du milieu :

La Leyre et les milieux associés sont qualifiés aujourd'hui de « dégradés ». Cette dégradation aurait commencé dans les années 60 avec l'apparition des grands domaines agricoles (Platiet...) et le drainage des zones humides qui les a accompagnés, la rupture de la couche d'argile et l'emploi d'engrais et pesticides qui ont dégradé la qualité des eaux, l'érosion régressive qui a provoqué l'ensablement des cours d'eau et une perte de diversité des habitats piscicoles.

Les problèmes environnementaux notés sont :

⇒ surcreusement des fossés ⇒ assèchement des têtes de bassins en été, accentuation des phénomènes de crues et déplacements amplifiés du sable, déstabilisation des berges

Les pêcheurs notent une amélioration récente des pratiques dans l'entretien des fossés notamment (conséquences de l'OLAE ?).

⇒ assèchement de lagunes et autres zones humides ⇒ perte de zones de frayères à poissons et assèchement des têtes de bassins en été

⇒ passage des cours d'eau à faciès lents à des cours d'eau à faciès plus rapides, création d'obstacles à la migration.

⇒ la dégradation de la qualité de l'eau par :

- les rejets de piscicultures (10%)
- les élevages (canards, poulets...) : 14%
- l'emploi d'engrais dans les cultures : 19%
- l'emploi de pesticides dans les cultures : 24%
- les rejets d'eaux de lavage des légumes et bulbes de fleurs (24%) : des PV de pollution ont déjà été faits pour les dégâts occasionnés par le nettoyage de carottes.
- les pompes excessifs en nappes et rivières.

⇒ la dégradation des berges (38%) :

- accentuation des érosions
- manque d'entretien ou entretien inadapté : 19%. Il faut cependant souligner que lorsque le droit de pêche est cédé à une AAPPMA, il est normal que l'entretien incombe à celle-ci.
- coupe intempestive de feuillus

⇒ la présence de décharges sauvages

D'autres problèmes sont indiqués : hyperfréquentation par les canoës, réduction progressive des accès (et leur insuffisance).

5.2.3 Evolution des espèces :

Les espèces piscicoles ont suivi les modifications du milieu : quasi disparition du brochet, de la vandoise ("aubour"), de la lamproie marine et du flet. Il y avait beaucoup de gardons et d'anguilles aussi.

La dégradation est qualitative et quantitative, poussant les AAPPMA à s'orienter vers des repeuplements importants depuis les années 60 /70.

La truite, aujourd'hui principale espèce pêchée, était alors anecdotique voire inexistante. (Présence de repeuplements très anciens par l'AAPPMA de Mont de Marsan)

D'après les pêcheurs enquêtés, la gestion piscicole est critiquée :

- ⇒ surpêche de la civelle (ce cas s'applique t-il aux Leyres ?)
- ⇒ la perte de l'aspect sauvage du peuplement piscicole (cas de la truite)
- ⇒ des repeuplements faits à partir d'individus de trop grande taille
- ⇒ diminution de la qualité sanitaire des poissons lâchés

5.3 Avenir du milieu et des pratiques

Pour les 33 % des enquêtés qui voient l'avenir des Leyres plutôt défavorablement, les craintes pour concernent :

- ⇒ l'hyper développement du tourisme
- ⇒ la dégradation de la qualité de l'eau
- ⇒ l'accentuation du drainage des parcelles
- ⇒ le monopole de la gestion des Leyres par le PNR

La protection des milieux est vivement souhaitée et notamment la protection de la forêt galerie et de la qualité de l'eau et les pêcheurs demandent que les chemins ne soient plus dégradés par les véhicules tous terrains.

Les pêcheurs adapteront leurs pratiques aux modifications de l'environnement. La crainte de la multiplication des réserves de pêche n'est notée que sur un questionnaire.

Un autre crainte est celle de la privatisation du droit de pêche, telle qu'elle peut être visible dans le nord et l'est de la France, la Normandie...

5.4 Relations avec les partenaires locaux

Bonnes relations avec les collectivités locales et les chasseurs. Les relations s'améliorent avec le PNR qui est plus à l'écoute des attentes des pêcheurs.

La cohabitation avec l'activité canoë est aujourd'hui moins problématique mais reste sur certains points conflictuelle (entretien de la rivière).

Il existe des problèmes avec les plaisanciers dans le domaine public et le libre accès n'est pas toujours respecté par certains propriétaires.

Enfin, les enquêtés ont noté la dégradation des sentiers par les véhicules tout terrain, ainsi que l'hyperfréquentation à l'ouverture de la truite.

5.5 Les attentes des pêcheurs autour de Natura 2000

La procédure Natura 2000 est une vive source d'inquiétude quant à d'éventuelles restrictions des pratiques et accès, mais les pêcheurs ont malgré tout des attentes quant à ce programme :

la défense des intérêts des pêcheurs, la protection des milieux aquatiques, le maintien du libre accès à la rivière, le développement des zones favorables à la reproduction des poissons, l'entretien des berges, la lutte contre la pollution et les déchets, l'amélioration de la qualité sanitaire de l'empoissonnement, la création d'une AAPPMA sur l'ensemble du bassin, les rejets de piscicultures.

- 6 -

Conclusion

Le diagnostic socio-économique effectué auprès des pêcheurs et des AAPPMA a mis en évidence un fort intérêt pour les cours d'eau du bassin versant de la Leyre : lieu de détente et de loisir, intérêt pour la diversification du paysage, pour la richesse faunistique et floristique de la forêt galerie.

Les enquêtés ont également relevés certains problèmes environnementaux résumés ci-dessous en 5 points principaux :

	Enjeu	Moyen d'intervention
1	Ensablement	SAGE
2	Qualité de l'eau	SAGE
3	Entretien des cours d'eau	Programme de restauration et d'entretien
4	Restauration des frayères et protection des espèces sensibles	Contrat Natura 2000
5	Contrôle de la fréquentation par les canoës et véhicules TT	?

LE TOURISME DANS LA VALLEE DE LA LEYRE

- 1 – Description générale.....p 86
- 2 – Activité VTT et filière équestre.....p 93
- 3 – La randonnée pédestre.....p 99
- 4 – La filière canoë-kayak.....p 100

Description générale

Le tourisme sur le territoire du Parc est porteur d'enjeux importants et fait l'objet de nombreuses mesures et actions qui ont su rendre cette partie de la Gascogne plus attractive.

Le territoire du PNRLG est une nouvelle fois partagé entre différentes tendances, mais la dichotomie n'est plus la même. A l'extrême Nord, de la commune d'Audenge jusqu'à la commune de Mios, la zone littorale du Bassin d'Arcachon draine une clientèle estivale et balnéaire importante.

Le reste du territoire correspond à **un tourisme basé sur la découverte des patrimoines**. Grâce à la présence d'un réseau hydrographique important et de paysages remarquables, s'y sont développées des activités plus ludiques de découverte de la rivière (canoë) et de l'environnement naturel sous diverses formes (randonnées VTT, pistes cyclables, randonnées pédestres, courses d'orientation, journées à thème...). Les centres d'animation du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, les collectivités publiques et autres acteurs locaux associatifs ont su relayer ces initiatives, tout comme, récemment, les entreprises privées.

Le tourisme est un secteur de l'économie de premier plan. Sa progression et son potentiel actuel représentent un vecteur de développement important au niveau local, pour le cadre de vie, la création d'emplois et la pérennité d'activités commerciales.

1.1 Les clientèles

A l'exception des clientèles spécifiquement « Parc » le public touristique constitué de familles, couples et amis vient dans le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne à la fois pour la détente et la nature mais aussi pour vivre, apprendre et participer à des activités ludiques, sportives et de découverte.

La quasi-totalité des personnes fixent un but à leurs visites. Ces buts sont d'abord des buts naturels (destination « eau » avec la Leyre, destination « paysage » avec la forêt) et humains (sites anthropiques : Marquèze, Luxey,...).

Au delà de ces motivations principales et consensuelles, apparaissent des motivations plus spécifiques : “ observation de la faune et de la flore (Parc ornithologique du Teich,...) ”, “ développement de la connaissance de la nature ”(centres Parcs), “ pratique de sport énergie – sport plaisir (canoë, VTT, équitation, randonnées pédestre) ”.

Les publics cibles du Parc illustrent quatre types de comportements distincts :

- *Les publics spécialistes* connaissant le Parc et la spécificité de ses espaces naturels. Ils « consomment » essentiellement des produits ornithologiques et se retrouvent sur le secteur du delta de la Leyre et plus récemment sur les sites d'hivernage des grues cendrées à l'est et au sud du Parc. C'est une clientèle confidentielle, très attentive aux politiques de préservation. Cette « niche » a essentiellement une valeur d'image et d'exemplarité et son impact hors saison sur des hébergements bien situés s'amplifie.
- *Les clientèles qui ont fait le choix de séjourner ou de visiter le Parc*, sensibles à sa vocation ou intéressées par la notoriété du label Parc. Ce public forme la majorité des clientèles des hébergements du tourisme vert, des centres du Parc ou des équipements collectifs. Ils sont moins nombreux dans les campings et dans l'hôtellerie classée. Ils étendent leurs séjours aux vacances scolaires hors saison, viennent en famille des centres urbains d'Ile de France, d'Aquitaine, de Rhône Alpes et de Midi Pyrénées.

- Les « surpris ». Ils forment la majorité des clientèles des campings et des hôtels et se retrouvent essentiellement parmi les excursionnistes. Ils sont satisfaits de disposer d'une documentation leur permettant de prolonger leur séjour. L'existence du Parc, si elle n'a pas été déterminante dans le choix de leur destination, conforte dans ce cas l'image de marque de la région. Il s'agit d'un impact non négligeable compte tenu de l'importance du taux de fidélisation dans les hébergements et de l'objectif d'allongement des temps de séjours pour leurs gestionnaires.
- Les publics « occasionnels », excursionnistes principalement, résidents hors du Parc majoritairement, en séjour vacances ou issus des agglomérations proches, se déplaçant par intérêt pour une activité ponctuelle telle la visite de l'Ecomusée, celle du Parc ornithologique, des lacs d'Hostens ou la descente de la Leyre. Ils représentent la majorité des clientèles de ce type d'équipements et sont évalués à près de 500000 personnes par an.

1.2 L'offre touristique dans les vallées de la Leyre

1.2.1 Les équipements

Capacité d'accueil par type d'hébergement en 2002 :

	Nombre de lits	% total lits PNRLG
Campings	2871	56,9
Hôtels	218	4,3
Gîtes meublés	121	2,4
Chambre d'hôtes	90	1,8
Gîtes de groupes	1070	21,2
Village de vacances	680	13,4
Total	5050	100

a- Une capacité d'accueil diversifiée mais perfectible

Les types d'hébergements proposés sur le territoire du Parc sont variés : campings et aires naturelles, hôtels, gîtes meublés, chambres d'hôtes, gîtes de groupe et villages de vacances. Les résidences secondaires ne sont pas prises en compte, ne constituant pas un hébergement commercial.

b- Une fréquentation faible par rapport au potentiel du territoire

L'hébergement est en premier lieu problématique.

Outre une certaine faiblesse en nombre de lits offerts, leur qualité est souvent éloignée des standards actuels. Les campings investissent actuellement dans de nouveaux équipements (Mobile home, chalets...) mais en Haute Lande par exemple, leur taux d'occupation ne dépasse pas les 60 % ce qui n'est pas sans poser des problèmes d'amortissement et de rentabilisation des équipements.

Les hôtels sont de confort modeste (rarement plus de deux étoiles), et ne doivent leur réussite que grâce à une restauration réputée et en affichant des prix attractifs en rapport de ceux pratiqués sur la côte.

D'autre part, depuis 2 ans, on constate une réelle augmentation du nombre de projets privés de gîtes.

Ajoutons à cela que les professionnels de l'hébergement touristique sont confrontés à une saison contractée sur l'été, mais qui actuellement a tendance à mieux s'étaler sur l'année, grâce à la proximité des grandes villes et à la mise en place des 35 heures. En ce qui concerne le temps de séjour, il se raccourcit durant les vacances d'été et il y a une tendance au développement des courts séjours tout au long de l'année. Enfin, il faut noter le chiffre relativement élevé du nombre de lits disponibles en gîtes de groupe, caractéristique du PNRLG et correspondant à une politique publique d'investissement croisée entre l'Etat, les collectivités et le Parc, fin des années soixante-dix.

Des infrastructures d'accueil et de loisirs localisées le long de la rivière

Les infrastructures sportives sont concentrées à proximité de la rivière. Le succès du Canoë Kayak a permis le développement d'autres activités de loisirs, ce qui par là même a diversifié le nombre d'animations disponibles. On trouve le plus fréquemment, à côté du canoë ou du kayak, l'équitation, la randonnée, le VTT/cyclotourisme et bien évidemment la découverte de sites naturels accompagné ou non d'un moniteur. Peuvent venir s'y rajouter selon les cas du tir à l'arc, des courses d'orientation, des journées ou soirées thématiques...



Source : PNRLG

SITES ET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES – 2002 – Communes des Vallées de la Leyre

Communes	Bases nautiques	Sentiers pédestres	Pistes cyclables	Centres équestres	Location de Vélos et VTT	Piscines, baignades aménagées	Ports de plaisance	1.1 Sites, musées et monuments protégés	Restaurants	Offices de tourisme et syndicats d'initiative
Audenge		2	1	1		1	1	- Domaine de Certes	4	Office de tourisme
Belhade		1						- Château de Belhade (artisanat d'art) - Eglise Saint Vincent - Parcours de pêche à la mouche (Petite Leyre)	1	
Belin-Beliet	2	2	1	1	1			- Maison du Parc - Musée d'histoire locale - Centre du Graoux - Eglise Saint Pierre de Mons	2	Syndicat d'initiative de Belin Beliet
Biganos		2		1			1		6	Office de tourisme
Callen									1	
Commensacq	1	1			1					
Hostens	1	1	1	1	1	1		- Domaine Départemental de Sports et de Loisirs - Chapelle de Rétis	2	Syndicat d'initiative du canton de St Symphorien
Le Teich	3	2		1	1	1	1	- Parc Ornithologique du Teich - Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon	2	Office de tourisme du Teich
Lugos								- Eglise Saint Michel du Vieux Lugo - Etang du Bran et du Martinet	1	
Luxey								- Atelier des Produits résineux, Ecomusée - Maison de l'Estupe Huc	1	
Marcheprime									3	
Mios	1		1	1	1				5	
Moustey	1	1		1				- Musée du Patrimoine religieux et des croyances populaires, Ecomusée de la Grande Lande - Eglise Saint Martin et Notre Dame	2	
Pissos	1	3		1	1	1		- Maison des Artisans - Relais Nature de la Haute Lande - Atelier Verrier - Eglise Saint Jean Baptiste du Vieux Richet	2	
Sabres		1		1	1	1		- Marquèze, Ecomusée de la Grande Lande - Eglise Saint Michel	3	Point Info gare de Sabres
Salles	3	2	1			1			3	Office de tourisme
Saint Magne								- Lagunes de Saint Magne		
Saunac et Muret	1	4			1			- Atelier-Gîte de Saunac - Chapelle Saint Roch	3	
Sore		1			1	1		- Porte de la ville	3	
Trensacq	1			1						
Total	15	23	5	10	9	7	3			

1.2.2 Les prestataires touristiques :

L'ensemble de ces activités génère plus d'une centaine d'emplois sur la zone du Parc⁶. Il est cependant difficile d'obtenir des chiffres précis du fait qu'un certain nombre de structures, comme les restaurants, n'ont pas de vocation purement touristique mais bénéficient quand même de la fréquentation estivale. En outre, le nombre d'emplois saisonniers ou ponctuels est très important.

Il y a beaucoup de places dans les campings mais ils sont peu fréquentés. Aussi, ils valorisent l'image Parc (sans en avoir une connaissance approfondie) et les produits touristiques existants sur son territoire auprès des vacanciers, afin d'allonger leur durée de séjour.

Les Offices de tourisme évoquent peu le Parc, se restreignent principalement à parler de leur territoire.

Par contre, en ce qui concerne les gîtes, le Parc a une influence sur leur fréquentation et leur image de marque.

1.2.3 Le PNR des Landes de Gascogne

Le choix d'un positionnement « tourisme nature »

Le choix d'un positionnement clair s'impose pour faire émerger une destination qui ne bénéficie pas d'une forte notoriété spontanée.

Ce choix a été posé dès 1991 et a conduit le Parc à travailler sur la mise à niveau de l'ensemble de son offre, en cohérence avec ce positionnement.

Aussi, la sensibilisation au patrimoine a été une priorité pour le Parc et se poursuit encore aujourd'hui au travers de

- l'animation de réseaux d'acteurs locaux en place sur différents thèmes : autour de démarches de qualité et de filière de production (canoë, cyclotourisme, tourisme équestre, grues), dans le cadre de journées de formation et de projets collectifs.

- la concertation entre acteurs locaux afin de réduire les problématiques existantes entre différentes pratiques.

Enjeux actuels.

La prise en compte de l'environnement dans les programmes touristiques devient prioritaire et peut s'exprimer dans la signature de la Charte Européenne du Tourisme Durable.

Elle constitue la trame de fond des actions qu'il convient d'engager à présent.

- *La démarche :*

La charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés engage les Parcs signataires à privilégier un développement touristique qui préserve les équilibres naturels et humains de ces territoires. Elle constitue donc un outil d'application formel et symbolique de la charte du Parc et pour les acteurs locaux un cadre d'engagements valorisants pour leurs démarches environnementales.

- *Les priorités :*

- Ouvrir au public des sites naturels préservés.

Le territoire du Parc recèle des sites d'une grande qualité paysagère et écologique. Leur protection est fondamentale à la conservation d'un patrimoine naturel original. Leur gestion et leur mise en valeur en vue de leur ouverture au public participe au premier chef à l'attractivité du Parc.

L'offre actuelle apparaît encore comme trop ponctuelle et incomplète.

Il s'agira également de veiller à l'équilibre entre valorisation touristique et préservation du milieu (ex : le delta) et enfin de rééquilibrer la répartition géographique des sites naturels ouverts au public en appuyant des initiatives localisées dans la partie landaise du Parc.

- Développer des hébergements « nature ».

Les efforts porteront prioritairement sur le développement des hébergements locatifs en intégrant notamment les règles de Haute Qualité Environnementale et en favorisant la construction bois.

- Développer de nouvelles filières de randonnées :

Le cyclotourisme et la randonnée équestre. Elles impliquent d'ores et déjà des professionnels et des prestataires conscients de l'apport de cette diversification dans leur activité. Elles sont promues par le Parc pour leur cohérence avec le parti pris touristique du territoire et l'intérêt de ses clientèles cibles.

- Promouvoir l'offre du territoire :

Sur les marchés de proximité et les marchés nationaux, d'accueil des publics et de commercialisation. Sur ces territoires sensibles, ces actions doivent également structurer les opérations de publicité et de signalisation routière.

Le Parc maintiendra prioritairement ses actions de promotion vers les publics sensibles aux thèmes du tourisme de nature et du patrimoine, et vers les marchés de grande proximité.

Quelques axes de la politique de développement touristique du Parc

- **Renforcer l'attractivité.**

Le Parc encouragera et accompagnera les initiatives de découverte du patrimoine naturel ou culturel de son territoire concourant à son attractivité.

Ainsi, il concevra avec les collectivités des programmes d'acquisition, de gestion ou de mise en valeur de sites naturels tels les lagunes ou les rivières ou le delta de la Leyre.

C'est dans ce cadre que seront étudiés les projets :

- *d'élaboration et de commercialisation de nouveaux produits multiactivités ;*
- *d'ouverture de nouveaux Offices de Tourisme ;*
- *de mise en valeur des lagunes de St Magne..*

- **Améliorer l'accueil et l'information**

D'autre part, des équipements et des actions seront engagés ou poursuivis prioritairement pour la valorisation de l'accueil du Parc :

Equipements :

- *Extension et animation d'un réseau d'itinéraires de randonnées intégrés aux réseaux départementaux (cyclotourisme, VTT, pédestres, équestres). Ce réseau se raccordera à la piste cyclable Mios – Bazas et encouragera les liaisons avec les pistes landaises et la jonction avec les pistes cyclables du Bassin d'Arcachon.*
- *Promenades à partir des sites naturels aménagés pour l'accueil du public, création d'un axe de grandes randonnées à partir de la thématique de St Jacques de Compostelle.*
- *Développement d'un tourisme de pêche autour du site de Belhade notamment.*
- *Points d'informations touristiques permanents et saisonniers développés à partir de la Maison du Parc, des centres permanents du Parc, des équipements de l'Ecomusée et en partenariat avec les Offices de Tourisme et les Syndicats d'Initiative du Parc.*
- *Schéma de signalisation touristique du Parc : en complément de la signalisation mise en place dans le cadre de la charte précédente (panneaux d'identification des communes, panneaux-image des sites et des équipements de découverte du Parc, Relais Information Service), mise en œuvre des schémas de signalisation touristique des Landes et de la Gironde sur le territoire du Parc et conception d'un plan de micro signalisation routière intéressant les sites, les équipements touristiques, artisanaux et commerciaux en partenariat avec les collectivités et les services de l'Équipement.*

Actions :

- *Création de supports d'information du public telle une gamme de publications (topoguides...), diffusée auprès de l'ensemble des prestataires d'accueil du Parc.*
- *Politique d'événements s'appuyant sur le patrimoine et le savoir-faire en matière de loisirs de pleine nature. Ces actions seront complétées de programmes d'animation de proximité.*
- *La formation des acteurs.*

1.3 La montée des sports écologiques

Christian Pociello explique la « territorialisation » sportive. La recherche de nouveaux cadres d'exercice par les citoyens, la prise de distance des contraintes métro/boulot/dodo entraîne un mouvement des citoyens vers les espaces écologiques. On assiste à une délocalisation et à une désaffectation des équipements traditionnels ou à une transformation de leurs usages.

Dans ces nouvelles « territorialisations », les goûts pour les espaces naturels et ouverts ainsi que pour la découverte physique et poétique des paysages sont prédominants.

Ainsi les pratiquants recherchent avant tout le bien être, l'accomplissement de soi, l'écoute de leur corps, l'émotion et parfois des sensations. Pour eux, la pratique sportive devient alors un déplacement en milieu naturel, sous forme ludique ou compétitive et parfois révèle une quête du hors limite.

Cette évolution du comportement des pratiquants est intimement liée au contexte socioculturel. A ce sujet, ces nouvelles attitudes de la part du grand public traduit une certaine ambiguïté puisque l'on constate, d'une part, un attrait à l'égard de la nature de plus en plus marqué et d'autre part, une prise de conscience de vouloir la protéger.

Pociello a noté que l'augmentation de la pratique dans les milieux naturels se traduit essentiellement de deux façons :

- Un développement fort de l'offre par les prestataires de services (entreprises, associations sportives, organismes touristiques, et équipements des collectivités locales) qui proposent matériel, parcours, et parfois encadrement ;
- Un développement, diffus mais réel, de la pratique inorganisée, en famille ou entre amis, avec son matériel personnel, avec ou sans topo guide, sur les sites aménagés ou non.

De plus, il est intéressant de remarquer l'influence du contexte socio-économique sur l'évolution de la demande. La montée du temps libre illustrée par les 35 heures, l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail ont inévitablement une influence sur la « consommation » de ces pratiques. De ce fait, l'étude réalisée par la *COFREMCA* en 2000, montre que les gens partent plus souvent mais moins longtemps, ce comportement ayant une conséquence directe sur le tourisme de proximité.

Il faut également reconnaître que l'augmentation du niveau de vie de certaines tranches d'âge conduit à de nouveaux besoins. Les dépenses liées aux loisirs dans le budget des ménages prennent alors une part significative.

Ainsi ce diagnostic s'intéresse aux filières rencontrées sur les Vallées de la LEYRE, à savoir pratique du cours d'eau en canoë et en kayak, pratique dans la vallée de l'activité équestre et VTT.

L'enquête recueille essentiellement les données obtenues auprès des organisateurs de services sportifs reconnus (clubs, prestataires privés ou publics, ..).

Il convient pour autant de ne pas oublier la pratique inorganisée qui concerne non seulement les pratiquants des communes voisines du territoire, mais aussi les habitants et les nouveaux arrivants.

En effet, la promenade à pied ou en VTT est aujourd'hui chose courante, et l'arrivée de propriétaires d'équidés sur nos communes est notable et croissante.

- 2 -

Activité VTT et filière équestre

2.1 Organisation des activités

2.1.1 La filière équestre :

a. Les prestataires proposant une activité équestre classique :

- Centre Equestre du domaine des Argentières à Biganos,
- Haras du Delta au Teich,
- Centre Equestre de Mios.

b. Les prestataires équestres touristiques

- M. Frédéric San José, le Volcelest, à Joué (Gironde),
- M. Jean Claude Taris, Attelage des Vallées de la Leyre, à Moustey (Landes),
- Mme Catherine Dartenucq, Le Ranch d'Elvire, à Trensacq (Landes),
- Le Centre Equestre du Val de Leyre, à Pissos (Landes).

Ces quatre prestataires équestres partenaires représentent un véritable relais sur le terrain. Ils forment un réseau avec lequel le Parc travaille en concertation pour réaliser un projet d'itinéraire équestre balisé.



Source : PNRLG

Les établissements de tourisme équestre proposent essentiellement des randonnées et/ou des promenades. A la différence de ces derniers, les structures fonctionnant sur une logique de club proposent principalement des cours de perfectionnement ou d'initiation à l'intérieur même de leur centre.

Trois structures équestres utilisent régulièrement les Vallées de la Leyre dans le cadre de leur activité. On retrouve les établissements liés à l'activité touristique où la randonnée occupe une place importante dans leur offre.

Une structure communale ne rencontre aucun problème dans le cadre de l'activité équestre dans la mesure où les circuits utilisés lui appartiennent. Ils sont donc régulièrement entretenus ; aucun conflit d'usage n'a été recensé.

Concernant les structures privées, hormis quelques difficultés liées à l'activité équestre en elle-même, aucun problème par rapport aux Vallées n'a été soulevé. Toutefois, un responsable de centre équestre évoquera les échos qu'il a entendus de débardeurs qui se plaignaient que le passage des chevaux détériorait les sentiers.

2.1.2 La filière VTT :

La situation du VTT sur les Vallées de la Leyre semble similaire à celle de l'activité équestre.

On retrouve globalement trois catégories de prestations :

- Les clubs organisent essentiellement des randonnées sur les Vallées de la Leyre et participent chaque année à la création d'événementiels.
- Les municipalités et l'association Mexico proposent une location de VTT et quelques sentiers balisés.
- Il en est de même pour les deux établissements du Parc. Cependant, ces derniers ne travaillent pas sur la valorisation de l'activité en tant que telle mais sur la découverte de l'environnement naturel et culturel au travers du VTT.

On constate également, à l'exception des clubs, que les structures ne proposent pas d'une manière exclusive l'activité VTT. En effet, il s'agit plus d'un atout supplémentaire, d'un plus dans leur offre touristique. Cependant, les structures VTT, qu'elles soient liées ou non à l'activité touristique, utilisent les Vallées. Là non plus, aucun conflit du fait de l'utilisation de l'espace n'a été évoqué.

Les communes de Brocas et de Pissos proposent l'activité VTT sur des sentiers leur appartenant.

Quant aux autres, la situation est un peu plus complexe dans la mesure où ils utilisent des sentiers traversant des propriétés privées. Certains bénéficient d'autorisations orales.

Quoi qu'il en soit, il existe une présomption d'ouverture des sites de nature lorsque aucune autorisation claire et sans équivoque n'est portée à l'intention du public.



Source : PNRLG

2.2 Intérêt pour le milieu naturel

2.2.1 La filière équestre :

La Vallée de la Leyre n'est alors quasiment jamais sollicitée ; c'est pourquoi ils n'y attachent que peu d'importance.

Il est intéressant de remarquer, bien qu'il ne soit pas systématique, que le lien avec l'activité touristique de la structure équestre va décider du type de produit proposé d'une part, de l'intérêt pour les Vallées de la Leyre et Natura 2000 d'autre part.

Ainsi, on peut d'une manière générale caractériser ces acteurs équestres en trois catégories :

- On a tout d'abord les « clubs équestres » qui n'utilisent que très peu la Vallée de La Leyre et qui, de ce fait n'accordent quasiment pas d'importance au milieu et à Natura 2000.
- On retrouve ensuite les centres de tourisme équestre qui ont parfaitement conscience de l'importance de ce milieu pour leur activité mais qui n'ont pourtant pas de connaissance sur le milieu, ni sur le programme Natura 2000.
- Enfin, seuls une responsable du tourisme d'une commune et un responsable de société connaissent le territoire de leur activité. Ils connaissent également Natura 2000 et soulignent tous deux l'importance d'y impliquer les populations locales.

Lorsque l'on aborde les projets de valorisation des Vallées, les prestataires équestres les assimilent à leurs propres projets de développement.

Ainsi, la difficulté commune que rencontre deux centres équestres ayant une activité fortement tournée vers le tourisme est liée à un manque de communication de la part du département. En effet, d'après eux, les Landes véhiculent une image relativement néfaste pour le tourisme. Un travail sur l'image du département serait alors à entreprendre par les Conseils Généraux et Régional, notamment par le biais des médias.

Le responsable d'un centre équestre souhaiterait également la mise en place de guets pour passer d'une rive à l'autre de la rivière et éviter ainsi les zones trop ensablées.

Un centre équestre désire développer un produit multi activités avec Mexico.

Deux d'entre eux n'ont aucun projet de développement. Une structure communale est satisfaite de ses prestations.

2.2.2 La filière VTT :

Chacun des acteurs VTT a un certain intérêt pour les Vallées de la Leyre. Pour la plupart, cet intérêt est dû au fait que ce milieu est la base de leur activité. Ainsi, ils évoquent le fait que c'est un cadre agréable, un atout touristique évident ou un plus pour leur activité.

Certains connaissent le milieu dans le cadre de leur activité sans être sensibles à ses évolutions ou à l'impact de leur activité sur l'environnement naturel. C'est cette tendance qui a été remarquée au cours des entretiens avec un responsable d'une structure communale et un responsable de club.

Beaucoup semblent être à l'écoute de leur environnement dans la mesure où ils ont pu donner quelques éléments de réponse sur l'évolution des Vallées ainsi que sur d'éventuels projets de protection et de valorisation.

Enfin, au cours des entretiens avec un responsable de société et un dirigeant de club, il a été remarqué un sentiment affectif qui les liait aux Vallées.

Ces deux personnes semblent être les plus concernées, les plus impliquées par le milieu tant d'un point de vue de leur connaissance que de leur intérêt qu'ils lui portent.

2.3 Connaissance de Natura 2000

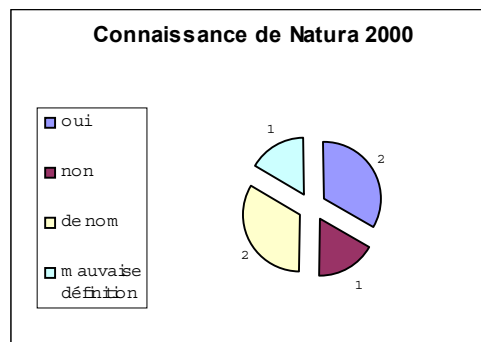
2.3.1 La filière équestre :

La connaissance et l'intérêt que les acteurs équestres portent au programme Natura 2000 sont intimement liés à leur représentation du milieu.

Une personne va le définir, sur le fond, comme un « beau projet », un « outil nécessaire pour faire évoluer un site naturel » mais qui rencontre deux principales limites :

- le côté administratif du programme est trop lourd, trop complexe.
- le manque de communication qu'il y a eu autour du programme

Un responsable de société connaît aussi Natura 2000 et pense que le programme va se limiter à la définition de certains secteurs et qu'il n'entreprendra pas de véritables actions au niveau local qui permettront de répondre aux problèmes rencontrés.



2.3.2 La Filière VTT :

Concernant, l'intérêt pour Natura 2000, trois personnes (dont une bénévole d'une association, un président d'une structure communale et un dirigeant de club) n'y portent pas ou peu d'attention.

Pour les autres, la plupart ont évoqué le manque de communication à l'échelle nationale et l'importance d'impliquer les populations locales.

2.4 Les problèmes évoqués

Dans les années 1980, les structures de tourisme équestres présentes sur le territoire du Parc ont bénéficié d'aides financières afin de pouvoir développer l'hébergement. Cependant, à l'heure actuelle, elles ne peuvent pas accueillir les cavaliers indépendants.

En effet, au sein du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, il n'y a pas d'itinéraires équestres balisés. Pourtant, la qualité des sites, l'espace disponible et la présence de prestataires équestres compétents permettent d'envisager l'amélioration et le développement du tourisme équestre.

Il existe toutefois des freins au développement de la randonnée équestre qui sont particuliers au territoire des Landes de Gascogne :

- Le problème majeur est celui de l'accès, du fait de la propriété privée des sentiers qui entraîne des difficultés de passage.
- Ce problème d'accès est dû à la vocation productive de la forêt qui est en conflit avec un statut de forêt récréative. Cela entraîne une position de « principe » du Syndicat des Sylviculteurs, qui s'oppose au passage dans les forêts (à cause des risques de feu etc.).
- Il existe de nombreux cheminements, mais ceux-ci sont officieux et non communiqués : il s'agit d'une tolérance des propriétaires privés pour les prestataires équestres.
- La randonnée équestre est quasiment inexistante pour une clientèle de cavaliers indépendants, faute d'itinéraires balisés.
- Les prestataires équestres ne sont pas coordonnés entre eux ; l'offre est donc isolée et il n'y a pas de promotion globale du tourisme équestre au sein du territoire du Parc.

Que ce soit pour le VTT ou la filière équestre, les entretiens ont permis de soulever une problématique principale :

- La plupart des sentiers se situent sur des propriétés privées et les propriétaires ne veulent pas s'engager dans la signature de conventions par peur du feu. Selon eux, la fréquentation touristique est synonyme de feu et une augmentation de cette fréquentation entraînerait un plus grand risque d'incendie.

D'après une bénévole d'une association, le véritable problème ne réside pas dans le risque d'incendie mais plutôt dans le fait que les propriétaires ne veulent pas ouvrir leurs terres aux autres et encore moins aux touristes.

C'est pourquoi, à l'heure actuelle, il n'y a que très peu de circuits balisés tant pour le VTT que pour l'activité équestre. Cependant, de nombreux sentiers ont été ouverts mais sont « officieux et non communiqués ».

D'autres difficultés ont été soulevées. Il s'agit de problèmes spécifiques à chaque acteur :

- Le directeur d'un établissement public a noté une évolution concernant le milieu naturel des Vallées de la Leyre.

Le site, depuis quelque temps, doit faire face à des problèmes liés à l'ensablement principalement dû à l'activité agricole par un drainage intensif ce qui a entraîné la disparition de la quasi-totalité des zones humides.

La conséquence de cet assèchement des sols est double. Tout d'abord, lorsqu'il pleut une grande quantité de sable est transportée vers la rivière. Les crues sont également bien plus rapides.

- Une bénévole d'une association rencontre des difficultés par rapport à l'entretien trop tardif des berges de la Leyre, qui les oblige à les entretenir eux-mêmes.
- Enfin, un moniteur de club évoquera l'augmentation des sangliers qui détériorent d'une manière considérable des parcelles de la Vallée.

Concernant les relations entre les activités sportives de nature et les autres usagers des Vallées, aucune confrontation liée à l'utilisation de l'espace n'a été soulevée. Il existerait alors des règles informelles qui permettraient aux différents usagers de cohabiter sur les Vallées de la Leyre. Des compromis ont été acceptés dans le but de pouvoir cohabiter ensemble.

L'ensemble des relations entre ces derniers correspond donc à un équilibre basé pour l'essentiel sur ces règles informelles.

2.5 Cas particulier : Le delta de la Leyre

Seules deux personnes ont parlé du delta. Les principales sources proviennent donc de ces entretiens.

2.5.1 Organisation des activités :

1. La filière équestre :

L'activité équestre sur le delta de la Leyre ne rencontre pas de réelle difficulté dans la mesure où cette dernière est sous représentée. Seul le Haras du delta propose des promenades d'une heure à l'intérieur du delta. L'itinéraire du circuit ne varie quasiment jamais. Il n'est pas affecté par les problèmes mentionnés précédemment puisque le parcours proposé se déroule pour la plupart, à l'intérieur même du delta.

Selon lui, l'activité équestre ne rencontre donc pas de problème que se soit en terme de cohabitation avec les autres usagers du site ou en raison de la dégradation de certains endroits du delta.

2. La filière VTT :

Concernant l'activité VTT, la situation est plus complexe. Tout d'abord, il faut savoir que, par arrêté du Conseil Général, l'activité VTT est interdite sur le delta. Il s'agit ici d'une attitude préventive adoptée par le ce dernier en raison de la dégradation éventuelle qu'elle pourrait occasionner au niveau du marais.

Néanmoins, il existe une pratique malgré la présence de panneaux mentionnant l'interdiction et de barrières.

Cette pratique n'est pas celle des clubs qui ne fréquentent pas ou très peu le delta. En effet, d'après un moniteur de club, les sentiers sont beaucoup trop endommagés et ne se prêtent pas à une activité VTT.

Les entretiens ont révélé que ces pratiquants VTT sont essentiellement des familles et des seniors.

De plus, ces derniers rencontrent des difficultés dans leur pratique puisque, en raison de la configuration du delta, ils se perdent fréquemment et pénètrent, sans le savoir, à l'intérieur de propriétés privées ; leur moyen de retrouver leur chemin est d'emprunter les sentiers réservés aux piétons.

Cette pratique inorganisée peut alors être à l'origine de conflits d'usage entre promeneurs et VTTistes d'une part, entre propriétaires privés et VTTistes d'autre part.

2.5.2 Les problèmes évoqués :

Au niveau du delta, il convient de distinguer deux types de parcelles selon leur nature juridique. Ainsi, on retrouve les parcelles rachetées par le Conservatoire du Littoral et les terrains privés des prés salés.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la structure responsable de la gestion des espaces appartenant au Conservatoire du Littoral est le Conseil Général de la Gironde.

Concernant les prés salés, il existe un syndicat des propriétaires. Il s'agit d'une association créée en 1834 et qui, à l'heure actuelle, compte 19 membres dont un représentant du Conservatoire du Littoral et un du Conseil Général. Cette dernière est présidée depuis peu par Michel Villetorte, ex-responsable de la société Villetorte Loisirs, aujourd'hui gérée par son fils.

A l'issu des entretiens, les deux principaux problèmes auxquels est confronté le delta sont ceux qui avaient déjà été soulevés dans le cadre général.

- Le premier résulte du manque d'entretien. La digue d'enceinte semble être la plus touchée. Elle subit la fréquentation des promeneurs de plus en plus marquée chaque année. Il en est de même

pour le « chemin noir » bordant la Leyre entre la Lamothe et les plaines du Teich qui servait de digue mais qui, aujourd'hui ne remplit plus cette fonction. Un dirigeant de club dira que les sentiers au niveau du delta sont dans un « état déplorable ».

Le Conseil Général est à l'origine de la réalisation d'un sentier balisé sous la forme d'une boucle qui est à cheval sur les parcelles du Conservatoire du Littoral et les propriétés privées des prés salés. C'est pourquoi, en 1992, une convention de servitude a été passée avec le Conseil Général laissant libre accès aux promeneurs dans une partie des prés salés (propriétés appartenant à des personnes privées et représentant une superficie de 69 hectares). En contrepartie, le Conseil Général a la charge de réaliser les travaux nécessaires pour la conservation de cet espace.

Cependant, il semblerait que depuis quelques années, apparaissent un manque d'entretien aussi bien sur les terrains publics que privés.

La perturbation des écosystèmes, notamment par l'arrivée de nouvelles espèces animales et végétales est la principale conséquence d'un entretien insuffisant.

- Le deuxième est lié à l'utilisation de l'espace. A plusieurs reprises, la difficulté de faire cohabiter la chasse avec une quelconque autre activité fut évoquée.

2.6 Conclusion

Ainsi, au terme de cette enquête, il ressort deux principaux secteurs qui devront être abordés séparément compte tenu de la spécificité des acteurs qui entrent en jeu et des modalités de fonctionnement, d'organisation qui en découle.

Au niveau du delta de la Leyre, le premier problème évoqué a été celui engendré par l'activité VTT. Celle-ci semble alors être complètement inorganisée en dépit de l'interdiction portée par le Conseil Général.

Concernant les Vallées de la Leyre, le principal problème est lié aux propriétaires privés, qui méfiants par rapport à l'activité touristique, ne veulent pas s'engager dans la signature de conventions.

La randonnée pédestre

3.1 Département des Landes

Il existe un Plan Départemental des Itinéraires pédestres géré par le Conseil Général mais il n'y a pas de circuit permanent balisé.

En 1994, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne avait proposé aux communes des boucles locales de randonnée de 2 à 5 km mais qui n'ont pas donné lieu à des conventions.

En 2001, un bilan a été réalisé et il a été constaté que le balisage disparaissait et que ces itinéraires manquaient d'entretien. Depuis 2002, la promotion des boucles locales a donc été suspendue.

Cependant, depuis quelques années, la capacité d'hébergement et le tourisme (gîte groupe et famille) se sont développés sur le territoire du Parc demandeurs de chemin de randonnée.

De ce fait, le Parc Naturel Régional et le Conseil Général des Landes ont engagé une chargée de mission pour réaliser un diagnostic de la pratique et proposer à 12 communes retenues (5 se situant dans le site des Vallées de la Leyre : Sagnac, Sore, Moustey, Belhade et Pissos) une inscription d'itinéraires au Plan Départemental de Randonnée Pédestre. Le conventionnement prévoit que le Conseil Général prend en charge le balisage, l'entretien et la communication de ces itinéraires.

Les itinéraires sélectionnés se situent le moins possible en forêt privée car les propriétaires ne sont pas encore prêts à accepter ce genre de pratique (peur du risque incendie et autres dégradations) malgré la prise en charge par le Conseil Général de l'assurance incendie.

En ce qui concerne la pratique associative proche du site, il n'existe qu'un seul club situé à Labouheyre.

De plus, des manifestations thématiques sont organisées et sont encadrées (rassemblement par exemple, de 300 personnes à Mexico sur le thème de la forêt). Elles sont donc tolérées dans le secteur.

3.2 Département de la Gironde

En Gironde, il existe des itinéraires balisés dans le cadre d'un Plan Départemental de la Randonnée Pédestre. Ceux-ci sont en grande partie communaux.

Le Conseil Général a passé des conventions avec les communes pour le balisage et l'entretien de ces chemins. Il communique sur ces circuits et fait un suivi sur SIG du respect des conventions.

Les plus utilisés sont ceux du Delta de la Leyre, d'Hostens et l'itinéraire entre Mons et le Graoux qui se situe sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle (présence de gîtes thématiques).

De nombreux clubs des zones urbaines proches fréquentent ces sentiers ainsi que l'Association du Pyla.

En 2003, la Journée Départementale de la Randonnée Pédestre a eu lieu sur le secteur de Belin-Béliet et Hostens et a rassemblé environ 450 promeneurs.

- 4 -

La filière canoë-kayak

4.1 Historique du développement de la pratique du Canoë sur la Leyre :

4.1.1 Un bassin versant – une collectivité territoriale :

Issu de la Mission Interministérielle de l'Aménagement de la Côte Aquitaine (DATAR), le Parc naturel régional des Landes de Gascogne date de 1970. Son périmètre correspond au bassin versant de la Leyre. Chemin d'eau et chemins d'histoire, ce paysage mosaïque de 90 Km de courant lisse constitue la colonne vertébrale du PNR, depuis la Haute Lande jusqu'au Bassin d'Arcachon.

Les objectifs du Parc, protection et mise en valeur du patrimoine naturel et bâti, contribution au développement économique et social, accueil et sensibilisation du public, vont contribuer à développer une politique d'aménagement sur 25 ans, dont l'activité Canoë bénéficiera.

Regroupés statutairement autour d'un projet global contractuel (la charte, renouvelée tous les dix ans), les partenaires publiques (32 communes, soit 37 000 habitants, Conseils Généraux 33 et 40, et Région Aquitaine) sont dès le départ partie prenante.

4.1.2 Très tôt un positionnement et un développement spécifique :

→ **L'origine du développement** s'est organisé autour de la descente accompagnée, avec le soutien de la DRJS Aquitaine, des DDJS 33 et 40 en randonnée sur plusieurs jours, sur la saison estivale. Les programmes d'investissement (dès 1975) ont permis l'implantation de haltes nautiques tous les 20 Km avec un équipement rustique, type refuge de montagne, ou aire naturelle de camping, afin de favoriser « l'itinérance » avec peu de frais de fonctionnement.

En 1980 les structures associatives, souvent affiliées à la FFCK, type foyer des jeunes, représentent l'essentiel des bases qui fonctionnent en animation saisonnière. Trois centres du Parc sont aussi équipés avec comme mission première la sensibilisation et la découverte de l'environnement (35 lits chacun en collectif).

→ Un développement de l'offre sur la vallée :

Une période d'expansion se confirme, soutenue par le PNR, agissant comme soutien technique aux projets publics ou privés liés au canoë, avec une communication touristique de l'offre (topo-guide, dépliants, cartographie), et la mise en place d'une signalétique discrète sur la rivière, les ponts et les villages et les gîtes.

Un accroissement rapide et inégal de la fréquentation s'est confirmé entre 90 et 92, et plus particulièrement dans l'activité locative.

- Rapide, car 3000 personnes environ en 1982, et 35000 personnes en 1992 ;

- Inégale, car en 1992, plus de 5500 personnes ont circulé entre Salles et le Teich, alors que 2800 descendaient entre Saugnac et Belin-Beliet

NB : plus de relevé systématique de la fréquentation auprès des structures, fin 92.

Et, depuis 1995, l'essor d'un tourisme de pratique de pleine nature a fait apparaître **une offre de plus en plus diversifiée** avec des acteurs aux intérêts divergents (clubs, associations, bases communales, bases du PNR)

Cet essor a laissé apparaître des pratiques désordonnées et des comportements disparates, nuisant parfois à la représentation « nature » de la rivière, et conduisant à une distorsion de son image initiale.

On note en 1996 un total d'environ 400 bateaux présents dans la vallée, pour l'ensemble des prestataires et une estimation de 65 000 descentes annuelles pour les 90 km de cours d'eau.



Source : PNRLG

4.1.3 Une volonté d'équilibre : des actions de développement et de préservation du milieu naturel.

Dans l'objectif d'un développement raisonné et durable de ce type de tourisme de nature, le PNR a engagé, avec les acteurs locaux, une démarche intégrant une volonté d'équilibre entre la valorisation d'un usage de l'eau et la préservation d'un milieu naturel .

Le développement de la fréquentation génère parfois des incidents relatifs à la sécurité, aux cohabitations, à la production de déchets, d'atteintes physiques (érosion) et dans le même temps renforce l'attractivité pour l'ensemble de la vallée et l'intérêt pour ce milieu naturel remarquable. L'identité de la Leyre, qualitative, connaît parfois une « distorsion d'image » sur l'aspect essentiellement quantitatif ou lié à l'incohérence des pratiques sur un même milieu.

Cette filière canoë - kayak, artisanale sur le plan économique, s'appuie sur une ressource naturelle à partager. Le développement de l'activité canoë ne doit pas pour autant altérer la qualité naturelle et paysagère du cours d'eau

Depuis 1998, on ne note aucune arrivée de nouveau prestataire sur la vallée.

Une démarche nouvelle :

Animée par le Parc, une démarche participative a permis de créer, lors de la saison 1999, un réseau des prestataires et usagers de la Leyre (CK, pêche). Il a pour objectif de rendre cohérent les comportements des prestataires, y compris le secteur associatif ayant une pratique permanente (clubs) pour bâtir un positionnement singulier à la vallée de la Leyre : découverte nature d'un paysage protégé.

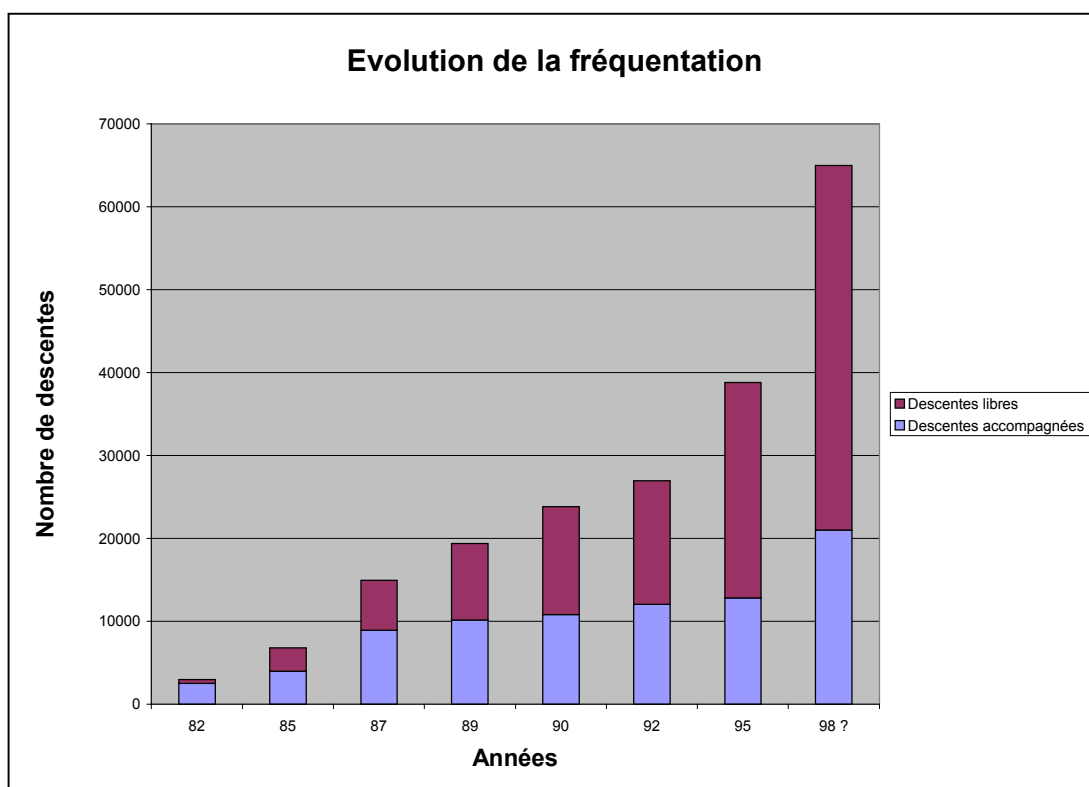
En plaçant la rivière au cœur de la démarche, il s'agit d'orienter et/ou soutenir l'offre par l'amélioration de la connaissance du « capital nature » (actions de formation, sortie de terrain) et par la transmission de savoir faire pour monter les produits spécifiques au tourisme de nature. Il s'agit également de la création d'outils communs pour renforcer la cohérence à l'échelle du cours d'eau : carte repère commune, carnet des ponts et des routes, création de poches déchets pêcheurs et canoës, carnet d'accueil, échelles de niveaux d'eau,...Enfin, infléchir sur les effets de concentration aux ponts, ou les effets de volume, et organiser la promotion de la vallée fidèle au positionnement.

Le réseau communique également vers les pompiers, gendarmes et les 2 DDJS en charge des aspects sécurité et réglementaires, ainsi que vers les maires des communes riveraines.

A noter que cette démarche volontaire connaît des limites quant à la non participation de quelques acteurs. Toutefois, le réseau fait partie intégrante aujourd'hui du collège des usagers dans les procédures en cours de gestion de la vallée (SAGE)

A noter les 3 phases de ce développement on été marquées par :

- La politique publique d'investissement favorisant l'implantation de haltes nautiques rustiques tous les 20 Km afin de valoriser « l'itinérance dans la vallée de la grande Leyre ». (1979 – 1985)
- (pas d'aménagement sur le Petite Leyre et affluents- la pratique de pêche est favorisée)
- Les arrêtés d'interdiction de feu et camping sauvage dans le site inscrit de la Vallée 1989 et 1991
- La Charte d'usage de la Leyre (1990)
- L'Association de prestataires et pêcheurs (1991) du Bon Usage de La Leyre (l'ABUL)
- Etude d'aménagement et de fréquentation (1992) par le cabinet Rivière Environnement
- L'organisation des lieux d'embarquements et de débarquements par arrêtés (1995)
- Colloques scientifiques sur le bassin versant et le delta de La Leyre (1994 PISSOS, 1995 TEICH)
- Ouvrage « la descente de La Leyre » aux éditions Sud Ouest (1996)
- Nettoyage du cours d'eau chaque année depuis 1997 des embâcles
- Mise en place du bulletin de liaison « Pour être sûr d'avoir.. Leyre au cournant » 1999 (2n°/an)
- 2 Journées de formations par an depuis 1999 pour le réseau (thèmes environnement et accueil)
- Mise en place d'un réseau d'échelles de niveau d'eau à tous les points d'embarquement (2000)
- Intégration des représentants du réseau CK dans la CLE la procédure SGE(2002)



Commentaires :

Les chiffres de la fréquentation sont exacts jusqu'en 1992, tous les prestataires sur le cours jusqu'à cette année là ayant participé aux relevés de fréquentation.

Depuis cette date, les relevés sont obtenus en partie. Depuis 1998, 12 à 13 prestataires sur 16 ont répondu. Il s'agit donc d'une extrapolation, au regard de la flotte canoë de chacun.

Il faut souligner que si le volume global semble se stabiliser, la fréquentation en demie journée est en forte augmentation depuis 4 ans (rotation sur des parcours courts)

Evolution des prestataires par types de structures sur la vallée

Années : →	80	85	89	92	95	98
Prestataires :						
<i>Structures Associatives</i>	6	6	4	4	3	4
<i>Structures privées</i>	-	-	1	3	5	6
<i>St.publiques : communes</i>	-	-	1	1	2	3
<i>" parc naturel</i>	3	3	3	3	3	3
TOTAL Prestataires	9	9	9	11	13	16

4.2 Contexte socio-économique :

4.2.1 Contexte de l'enquête :

L'objet de cette enquête (ne prend pas en compte l'activité kayak de mer) est de mesurer la dimension socio-économique de l'activité canoë-kayak sur la vallée dans un double but :

- Connaître le « poids » réel du réseau
- Préparer les données pour les représentants des prestataires canoë-kayak du réseau au sein de la **Commission Locale de l'Eau** du SAGE auprès des autres usagers

C'est également l'occasion de mesurer l'évolution de l'activité depuis 10 ans (dernière enquête 1992 – BUL -)

Cette fiche d'identité est un « mémento des points clés » qui sera complétée par une présentation plus détaillée à l'automne 2002 lors du bilan de saison.

4.2.2 Historique :

Le développement s'est organisé en 1975 autour de la descente accompagnée en randonnée avec l'implantation de haltes nautiques rustiques tous les 20 Km afin de favoriser « l'itinérance ». En 1980, les structures associatives représentent l'essentiel des bases. 3 centres du Parc sont créés pour la découverte de l'environnement

Une période d'expansion de 85 à 91 conduit à l'Association et la Charte du Bon Usage de La Leyre. **Un accroissement rapide et inégal de la fréquentation** s'est confirmé entre 92 et 95 dans l'activité locative. Depuis 1995, (fin de la BUL) cet essor a fait apparaître **une offre de plus en plus diversifiée** avec des acteurs aux intérêts divergents.

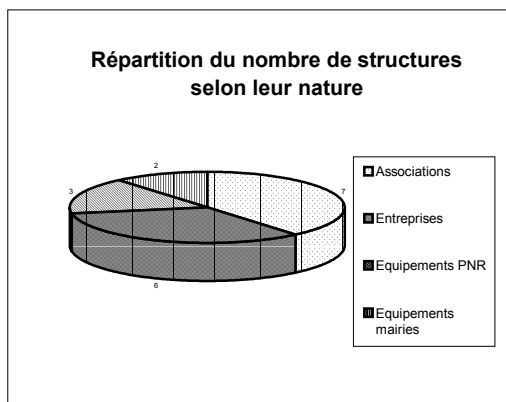
Dans l'objectif d'un développement raisonné et durable, le PNR a engagé avec les acteurs locaux, une démarche intégrant une volonté d'équilibre entre la valorisation d'un usage de l'eau et la préservation d'un milieu naturel.

Cette enquête est une contribution à une meilleure connaissance des acteurs et de leurs activités et s'inscrit dans une continuité de l'animation de "réseau des prestataires et usagers de La Leyre" dont l'objet est d'améliorer la qualité de leurs prestations au regard de la préservation du milieu naturel.

4.2.3 Nature des prestataires :

Sur 18 organisateurs de l'activité canoë-kayak installés sur la Leyre :

- **7** sont des associations
- **6** sont des entreprises individuelles ou privées
- **2** sont gérées par des communes
- **3** sont des équipements PNR



Parmi les 18, 4 sont clubs affiliés FFCK et 4 sont membres associés FFCK

Sur 18 organisateurs de l'activité canoë-kayak installés sur la Leyre :

- **7 sont ouverts toute l'année** et proposent l'activité en fonction du niveau d'eau, des conditions météorologiques et de la demande (la plupart stoppe l'activité pendant la chasse à la palombe)
- 1 ne propose l'activité que du 1^{er} juillet au 31 août
- 1 commence l'activité en février pour cesser en novembre
- 1 commence l'activité en avril pour cesser l'activité en septembre
- 8 commencent l'activité entre mai et juin pour cesser l'activité entre septembre et octobre.

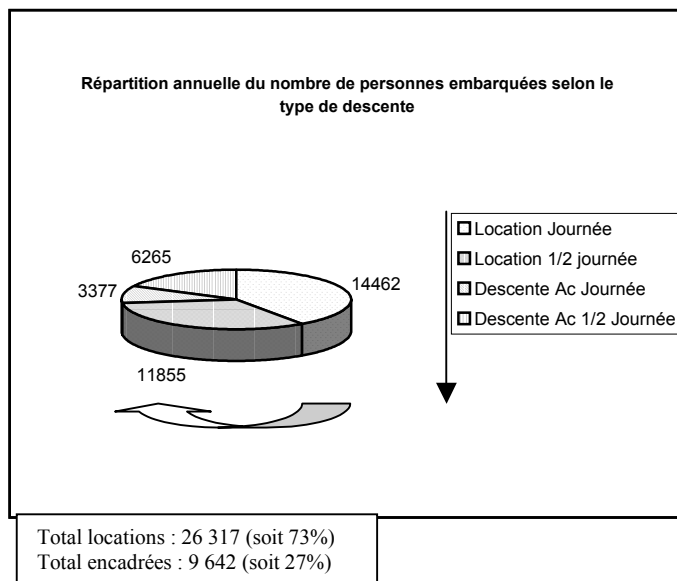
4.2.4 Les usages canoë-kayak sur la rivière :

(Dans ce paragraphe, les données de 14 des 18 prestataires ont pu être exploitées)

1) Fréquentation :

Nous avons pu recenser 35 959 pratiquants à l'année répartis comme suit :

MOIS	NOMBRE DE PRATIQUANTS
Avril	218
Mai	668
Juin	4707
Juillet	10440
Août	14760
Septembre	4361
Octobre	672
Novembre	125

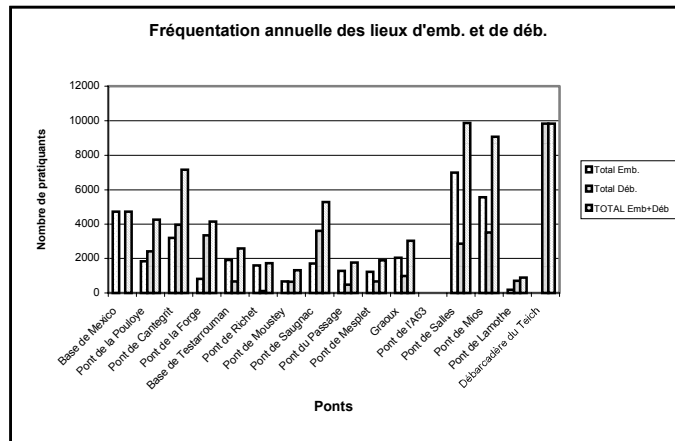


A noter :

- l'importance des **locations sèches** qui représentent près de **75 %** du total.
- l'importance des mois de **juillet et d'août** qui représentent plus de **70% du total**
- la répartition quasi identique des prestations en journées et en ½ journées : respectivement 17 839 et 18 120)
- une saison qui ne commence qu'en avril pour se terminer en novembre
- **3 saisons de fréquentation** (une basse saison durant les mois d'avril, mai, octobre et novembre ; une moyenne saison durant les mois de juin et septembre ; ainsi qu'une haute saison durant les mois de juillet et août).

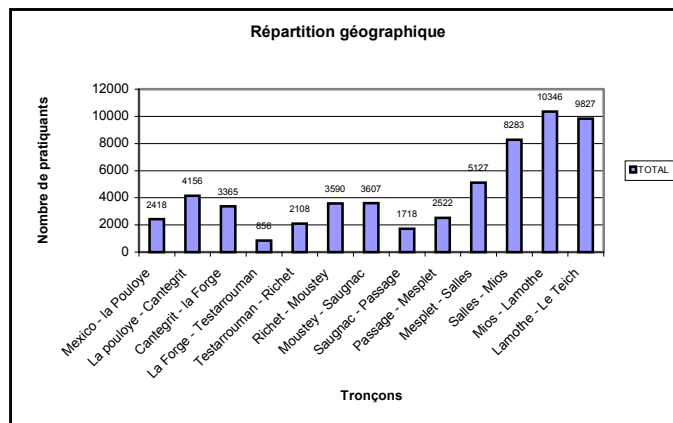
2) Répartition à chaque pont :

- 4 lieux sont l'objet d'une fréquentation annuelle de pratiquants supérieure à 5 000 ; il s'agit des ponts de **Cantegril** (avec 7 154 pratiquants), de Saignacq (avec 5 291 pratiquants), mais surtout celui de **Salles** (avec 9 861 pratiquants) et les sites de **Mios** (avec 9 075 pratiquants)
- Le débarcadère du **Teich** est également l'objet d'une forte fréquentation annuelle avec 9 827 pratiquants.



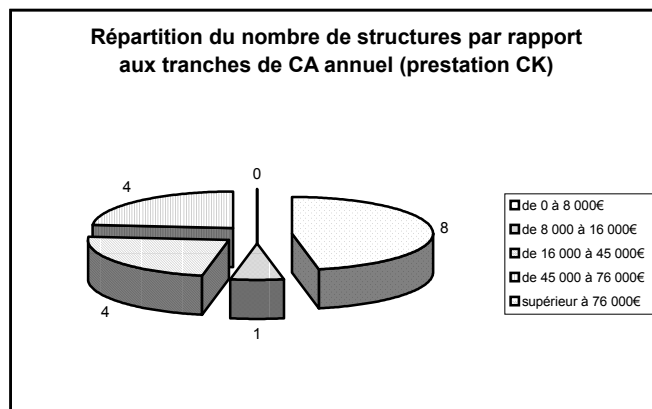
3) Répartition sur chaque tronçon :

- Importance de **fréquentation** des tronçons situés **en aval du pont de Mesplet** (tous ces tronçons ayant une fréquentation annuelle supérieure à 5000 pratiquants à l'année dont plus de 2000 pratiquants recensés en août) ;
- **5** prestataires canoë-kayak sont installés en amont du pont de Saignacq contre **13** en aval de ce même pont (alors qu'il se situe à mi-parcours de la rivière).



4.2.5 Poids économique :

- Chiffre d'affaire : 17 réponses sur 18 interrogés.
 - **8** structures (dont 5 associations, 2 entreprises, 1 gérée par une commune) ont un chiffre d'affaire inférieur à 8 000 Euros (soit 52 477 Francs)
 - **8** structures (dont 1 association, 3 entreprises, 3 équipements PNR, 1 gérée par une commune) ont un chiffre d'affaire compris entre 16 000 et 76 000 Euros (soit compris entre 104 953 et 498 527 Francs)
 - aucune structure n'a un chiffre d'affaire supérieur à 76 000 Euros (soit 498 527 F).

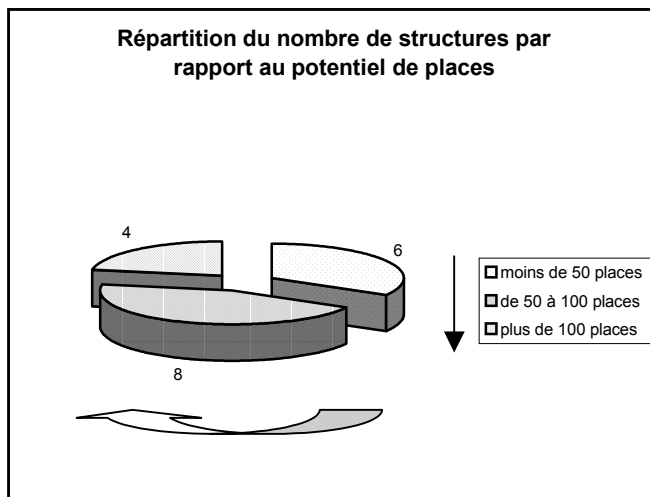


En ce qui concerne la part du chiffre d'affaire relatif à l'activité canoë-kayak par rapport au chiffre d'affaire global de la structure : (18 réponses sur 18 interrogés)

- Pour **7** structures (dont 4 associations, 2 entreprises, 1 gérée par une commune) l'activité canoë-kayak représente l'**activité essentielle** (ratio supérieur à 90%)
- Pour **7** structures (dont 2 associations, 2 entreprises, 3 équipements PNR) l'activité canoë-kayak représente une **activité complémentaire** (ratio inférieur à 50%)

- Potentiel de places disponibles dans les embarcations : (18 réponses sur 18 interrogés)

- **6** structures (dont 4 associations et 2 entreprises) ont un potentiel de places disponibles **inférieur à 50**
- **4** structures (dont 1 association, 2 entreprises, 1 gérée par une commune) ont un potentiel de places disponibles compris **entre 100 et 180**
- le potentiel de places disponibles total résultant du cumul des potentiels de places disponibles de chaque structure est de 1281 ; avec au total **540** canoës ou kayaks biplaces et **201** kayaks monoplaces).



- Matériel : (18 réponses sur 18 interrogés)

- La majeure partie des structures dispose de 3 ou 4 remorques (dont 3 associations, 2 entreprises, 2 équipements PNR, 2 gérées par des communes)
- 6 en disposent de 1 ou 2 (dont 4 associations et 2 entreprises)
- 3 en disposent de 5 ou 6 (dont 2 entreprises et 1 équipement PNR)
- 3 associations n'ont pas de véhicules utilisés spécialement pour tracter les remorques.

4.2.6 Emplois : 18 réponses sur 18 interrogés

- **15 personnes qualifiées CK** sont employées à l'année, avec les qualifications rencontrées suivantes : moniteurs fédéraux, qualification BAFA, BEES CK)
- **20 personnes qualifiées CK** sont en emploi **saisonnier** (qualifications rencontrées : idem + BAPAAT) et représentent un cumul de **62 mois** soit un Equivalent Temps Plein de près de **5,2**.
- **nombre d'emplois liés à l'activité CK** (toutes fonctions confondues : accueil, rouleur) : impossible à isoler

Services annexes proposés par les structures :

Nombre de structures proposant :

- l'hébergement et/ou la restauration : 9
- d'autres APPN : 9
- des activités « environnement » : 6

Nombre de structure ne proposant aucun autre service que la prestation descente canoë : 5.

Les résultats présentés prennent en compte l'**activité** (période d'ouverture, chiffre d'affaire...), les **employés** (nombre de permanents et de saisonniers, diplôme), la **structure** (nombre d'embarcations, nombre de remorques) et la **clientèle** (nombre sur l'année, répartitions sur chaque segment de descente de la Leyre).

Il reste donc à exploiter les questions relatives à l'aspect sociologique mais aussi aux tarifs, aux horaires d'ouverture, aux différentes activités CK proposées, aux outils de promotion, au nombre de bâtiments, au questionnaire de satisfaction, à la réglementation et au respect du site.

Présentation très complète en novembre 2002 à l'occasion du bilan de saison avec l'ensemble des membres du réseau.

4.2.7 Compléments d'enquête :

1 - La pratique associative permanente sur la vallée :

Pratique permanente, le Canoë-Kayak est une activité sportive et éducative, encadrée par des bénévoles dans les clubs FFCK.

Clubs de la vallée : Mios Le Teich Audenge, et Commensacq. **Nombres de licenciés** : 120 licenciés dont 40 jeunes de moins de 18 ans environ.

Club FFCK fréquentant parfois La Leyre : Arcachon, Mérignac Cestas, Bordeaux et Mézos, Mont de Marsan.

Des championnats départementaux et des épreuves challenges jeunes sont organisés régulièrement.

Un seul point de regroupement eau vive : le pont de Lamothe

Des actions de formations de cadres Educateurs Sportifs sont organisés par la DRDJS Aquitaine, conjointement avec les professionnels de la vallée.

2 – Des expériences à l'échelle de la vallée :

Les prestataires et usagers de la Leyre sont réunis dans un réseau permanent (canoë et pêche) dans un double but

Affirmer un positionnement commun de développement raisonné.

Renforcer la qualité de l'offre des activités de chacun, pour garantir la pérennité de la ressource naturelle

Pour cela les membres du réseau ont un bulletin d'information commun, des actions de formations, des outils pour l'amélioration de l'accueil des publics (carte de la Vallée, réseau d'échelles, carnet d'accès au pont, poches pour déchets pour la pêche ou le canoë, etc..)

Des descentes en canoë de la gendarmerie nationale sont organisées en haute saison pour une prévention et une application des arrêtés préfectoraux (feux, camping sauvage, jet ski, zones d'embarquement, ..).

Une collaboration est aussi mise en œuvre avec les DDJS 33 40 et les pompiers en matière de sécurité des usagers.

4.3 Enquête sociologique des prestataires canoë-kayak sur la Leyre, réalisée en 2002

Réponse à un questionnaire oral auprès de 15 prestataires sur la Leyre. La réponse la plus fréquemment citée est indiquée la première.

• Intérêt porté au milieu naturel :

➤ Grand intérêt pour le milieu pour :

Faune/flore – sauvage / naturel – paysage insolite / différent de la forêt de production – connotation affective

➤ Valorisation du milieu tout en le protégeant :

Colonne vertébrale du Parc – Atout en Aquitaine, voire en France et en Europe

➤ Support de l'activité canoë-kayak :

Intérêt économique / commercial – support adapté à un large public

• Evolutions du milieu perçues :

➤ Modification des berges et du bassin versant :

Ensablement, érosion, variation du régime hydrique

liées au drainage agricole, à la sylviculture, aux canoë, aux ragondins, au manque d'entretien des fossés au flottage du bois

➤ Entretien de la rivière qui avait disparu

➤ Vis-à-vis de la fréquentation :

- augmentation de la fréquentation / sur-fréquentation

- comportement de consommation

- stabilisation de la fréquentation

➤ Pas d'évolution

➤ Ne sais pas

- **Avenir du milieu :**

- Pas de problème si :

- le Parc soutient la prise en compte de l'environnement ;
- on gère le nombre d'embarcations ;
- on gère la forêt-galerie qui vieillit ;
- on aménage des points d'embarquements et de débarquements

- Positif :

Pas inquiet

- Négatif :

Va évoluer négativement – Peur de l'exploitation à outrance de la rivière par des extérieurs

- Ne sais pas

- **Les actions pour protéger le milieu :**

- Sensibilisation sur la fragilité de la rivière auprès de :

- structures canoë ;
- pêcheurs ;
- chasseurs ;
- élus ;
- sylviculteurs ;
- public.

- Faire respecter la réglementation :

- Vis-à-vis de la fréquentation :

Contrôle de la fréquentation, mesure de la capacité d'accueil du milieu

- Autres actions :

- Pièges à sable ;
- Veiller à la qualité de l'eau (débordement des stations d'épuration) ;
- Prise en charge du milieu par des collectivités (communes, Conseil Général, Parc...)
- Stabiliser les berges ;
- Créer une base de données sur la Leyre ;
- Continuer à faire ce que l'on fait

- **Relation avec les autres acteurs locaux :**

L'ensemble des prestataires enquêtés entretiennent de bonnes relations avec les autres usagers du milieu (autres structures canoë, pêcheurs, chasseurs).

Quelques exceptions sont évoquées concernant des problèmes liés à :

- des engins motorisés sur la rivière ;
- des 4x4 ;
- des loueurs extérieurs qui ont une autre activité (maïsculteurs) ;
- entre quelques prestataires et pêcheurs.

- **L'avenir du tourisme sur les vallées de la Leyre :**

- En majorité, les prestataires ne sont pas inquiets quant à la fréquentation du site dans l'avenir. Il faut malgré tout noter quelques recommandations :

- limiter la fréquentation ;
- améliorer l'accueil ;
- miser sur la qualité des prestations ;
- combiner le canoë avec d'autres activités.

- Autres ressentis :

- Actuellement, saturation de la rivière, seuil de développement ;
- Le touriste devient consommateur de loisirs.

- **Connaissance de Natura 2000 :**

Des prestataires interviewés :

- la moitié ne connaît pas le programme Natura 2000,
- un quart en a entendu parlé sans pouvoir le définir,
- un quart le définit précisément.

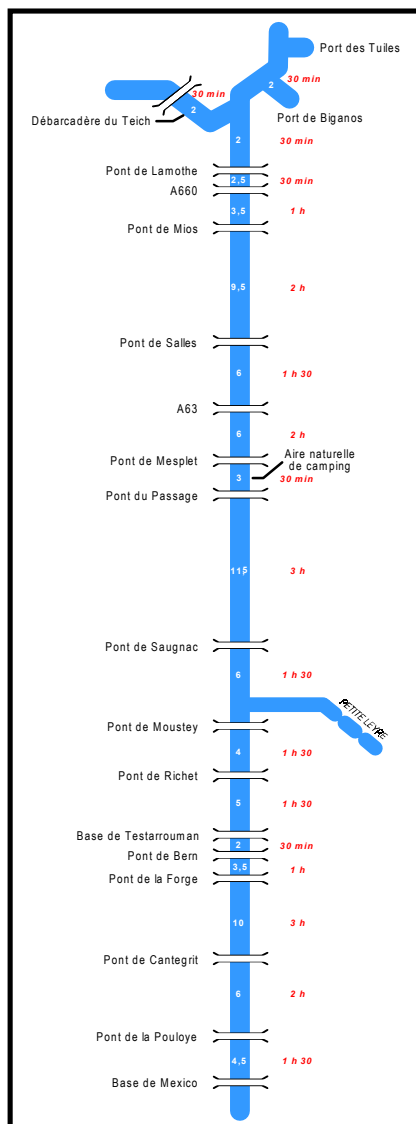
4.4 CONCLUSION

On peut remarquer un grand intérêt porté à la rivière, support de l'activité canoë-kayak.

A l'heure actuelle, il n'y a dans l'ensemble pas de problématiques évoquées concernant l'activité :

- Pas de dégradation du milieu liée à l'activité. Seules érosions constatées : lieux d'embarquement et de débarquements définis par arrêté préfectoral.
- Bonnes relations avec les autres usagers du milieu ;
- Pas d'inquiétudes concernant la fréquentation touristique sur la vallée.

Le seul bémol concerne l'avenir du comportement des touristes et des prestataires, ce qui fait émerger la nécessité d'une sensibilisation sur la préservation du milieu naturel auprès de ces groupes d'acteurs et d'une gestion d'un nombre d'embarcations sur la rivière.



LA DEMOUSTICATION

La démoustication sur le Bassin d'Arcachon a commencé en 1982 sur les communes du Nord Bassin et en 1986 sur les communes du Sud Bassin.

La politique d'intervention de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du Littoral Atlantique (l'EID Atlantique) est basée sur la lutte anti-larvaire. Celle-ci permet :

- d'éviter que les larves de moustiques ne se métamorphosent en moustiques adultes générateurs de la nuisance.
- d'utiliser des produits anti-larvaires homologués nettement plus ciblés et biodégradables que les produits anti-adultes.
- de réduire les surfaces de traitements.
- de localiser avec précision les différents milieux générant les larves ou biotopes larvaires.

L'EID Atlantique dresse des cartes phytoécologiques simplifiées appliquées à la démoustication, à une échelle comprise entre le 1/5000 ème et le 1/10000 ème.

Les éclosions des œufs de moustiques (*aedes*) se succèdent dans le temps et dans l'espace. Un même gîte à larves de moustiques peut produire jusqu'à 12 éclosions par an. Les œufs pondus à la surface du sol peuvent conserver leur viabilité durant plusieurs années.

L'éclosion se produit généralement dans les 24 heures qui suivent une remise en eau des biotopes larvaires. A partir du mois de mai, le développement larvaire s'effectue en 5 jours, d'où la nécessité d'intervenir dans les plus brefs délais et sur l'ensemble des gîtes reconnus producteurs.

Ces moustiques sont susceptibles depuis leur point d'émergence (passage d'une vie aquatique à une vie aérienne) de faire 20 kilomètres.

En ce qui concerne les secteurs producteurs de larves situés dans le site Natura 2000, les traitements sont effectués :

- sur Cabanat qui correspond à une zone ouverte aux fluctuations marines. Ces traitements représentent 120 hectares cumulés par an.
- Sur les 64 hectares des terres endiguées du Delta, ils concernent en moyenne 100 hectares par an. Ces zones sont soumises aux remises en eau ; celles-ci étant favorables à la constitution de gîtes larvaires. Ces alternances sont liées aux activités humaines (cultures, débordements éventuels des lacs de chasse...).
- Sur une zone de sous-bois à Lamothe (comprise entre le pont de l'autoroute et Cabanat). Il s'agit contrairement aux zones précédentes d'un milieu forestier ; les moustiques y sont différents puisqu'ils ont une activité plutôt printanière. Cette espèce est beaucoup moins migratrice mais crée cependant, des nuisances en bordure des boisements. Les traitements sont réalisés une fois par an et sont parfois complexes en raison d'un accès en sous-bois difficile.

Les techniciens en charge de la démoustication interviennent soit à pied avec un appareil à dos soit à l'aide d'engins de type 4x4 ou chenillers. La zone inaccessible par voie terrestre de Cabanat (envahissement du Baccharis) est traitée dans sa majeure partie par voie aérienne.

Les coûts d'intervention sont de l'ordre de 185 000 Euros pour les 10 communes du Bassin d'Arcachon.

A l'origine, la démoustication contribuait à l'essor économique et touristique du Bassin d'Arcachon. La présence importante de moustiques freinait ce développement. Aujourd'hui, ils sont beaucoup moins nombreux mais la demande sociale reste très forte en raison de l'explosion démographique des communes. Les nouveaux arrivants, généralement des retraités ou familles souhaitent un milieu sans moustiques, font pression sur les élus et services d'hygiène qui contactent l'EID.

L'EID informe les populations locales pour les grandes phases de traitement par des communiqués dans le journal Sud-Ouest et tente de sensibiliser les nouveaux arrivants (reportages..).



Natura 2000

Les vallées de la Leyre

*un capital naturel commun
à préserver et à valoriser*

Diagnostic écologique

Octobre 2003

INTRODUCTION

Le site qui paraît globalement homogène, est en fait composé de plusieurs grands milieux :

- une rivière et sa ripisylve,
- une forêt-galerie et ses boisements inondables,
- un boisement de pente marqué principalement en amont,
- des milieux ouverts : prairies, landes, tourbières, plans d'eau...
- un delta.

Ce site, longtemps façonné par l'homme, a évolué récemment vers un paysage plus fermé mais toujours marqué par une structure parcellaire très divisée qui contribue à la diversité des peuplements.

Chaque grand milieu abrite des habitats et espèces particuliers parfois originaux, voire rares. Ils sont décrits dans le diagnostic d'après des études réalisées dans le cadre du docob ou grâce à des suivis depuis plusieurs années.

Enfin, l'ensemble de ces données a été cartographié afin d'être visualisé et superposé avec d'autres éléments d'information.

LES HABITATS DU SITE DES VALLEES DE LA LEYRE

I-	CARTOGRAPHIE.....	P 114
II-	ETUDE PHYTOSOCIOLOGIQUE DES PRAIRIES INONDABLES, PRAIRIES SAUMÂTRES ET MILIEUX TOURBEUX.....	P 123
III-	LA FLORE.....	P 140

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS

**Conseil Général des Landes
Programme de conservation des
forêts-galeries des Leyres
1999**

PNR Landes de Gascogne, 2003

- 1 -

Méthodologie

Le fait de réaliser une cartographie précise de tous les habitats de cette zone représentait un travail considérable et il a donc été nécessaire d'effectuer un compromis entre la précision souhaitée et la faisabilité matérielle de l'opération. Il a ainsi été retenu de réaliser une carte au 1/10.000ème.

Les limites des forêts-galeries ont été établies principalement sur la base de critères topographiques, en utilisant la bordure supérieure du talweg des vallées. Les cours d'eau landais sont en effet relativement encaissés, la ligne de rupture de la pente constitue une limite assez nette entre la forêt de production et la forêt de feuillus.

Trois types de support ont été utilisés pour repérer les différents milieux :

- Le "SCAN 25", qui correspond aux cartes de l'Institut Géographique National (IGN) au 1/25 000ème informatisées, de façon à pouvoir sortir le fond de carte par imprimante sur transparent et sur papier-calque, au 1/10 000ème.
- La mission 1995 de photographies aériennes infrarouges (IR) au 1/25 000ème prêtées par la DIREN, et agrandies au 1/10 000ème.
- La mission 1995 et 1997 de photographies aériennes en couleur au 1/25 000ème.

Le travail de cartographie proprement dit s'est déroulé en trois étapes :

- La première phase, au bureau, permettait de **repérer les ruptures visuelles** sur photographies aériennes IR (et sur les photographies aériennes en couleur) afin de délimiter les grands changements de milieux et de constituer ainsi des repères sur le terrain.
- La seconde phase correspondait aux **prospections sur le terrain**. Le "SCAN 25" sur transparent au 1/10000^{ème} était superposé sur les photographies IR agrandies au 1/10000^{ème}. Grâce aux repères géographiques fournis par le "SCAN 25" (rivière, ruisseaux, chemins, haut de talus...), la vallée fut prospectée à pied, à l'aide d'une boussole, en affinant les ruptures visuelles repérées sur photographies IR et en renseignant les différents polygones ainsi délimités (qui représentent autant d'habitats).
- La troisième phase consistait au **report de la cartographie au propre**, sur "SCAN 25" imprimé sur papier-calque (qu'on superposait au transparent pour recopier les milieux identifiés sur le terrain). Puis cette cartographie est **scannée, géoréférencée, et chaque polygone est numérisé manuellement sur Système d'Informations Géographiques** en le reportant sur le fond cartographique (SCAN 25 informatisé).

La typologie des milieux naturels a été définie afin de permettre l'analyse de la répartition spatiale des principales formations végétales et de pouvoir suivre ensuite leur évolution dans le temps. Lorsque des opérations de gestion conservatoire seront engagées, il sera probablement nécessaire de réaliser des cartes plus précises de certains sites. La typologie écologique sera alors affinée pour descendre, chaque fois que cela sera nécessaire, au niveau de l'association végétale.

- 2 -

Résultats

2.1 Introduction

L'ensemble de la zone cartographiée est couverte par 55 planches A3 au 1/10 000° (voir tableau d'assemblage en annexes).

Les forêts-galeries qui ont été cartographiées couvrent au total 4 671 ha. Elles sont boisées à plus de 80 %.

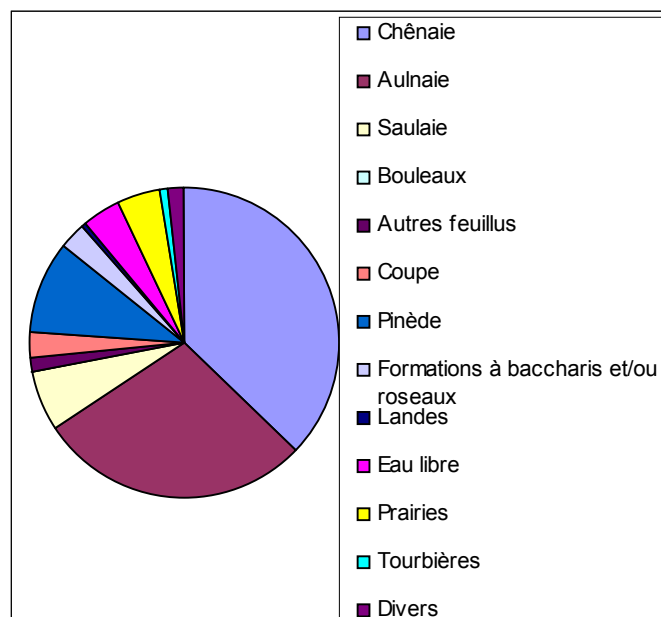
Les superficies occupées par les différents types de milieux sont indiquées dans les tableaux suivants :

- **Dans les Landes :**

	SUPERFICIE en ha	%
Chênaies	1 464,80	48,00
Aulnaies	175,2	5,74
Saulaie et aulnaies-saulaies	95,3	3,12
Autres feuillus	60,7	1,99
Pinèdes	884,6	28,97
Tourbières	62,6	2,05
Prairies et landes à Molinie	67,2	2,20
Autres types de Landes	83,9	2,75
Prairies humides	6,6	0,22
Prairies mésophiles	8,6	0,28
Végétation des marais ouverts (hélrophytes)	6,1	0,20
Friches	1,3	0,04
Eau libre	109,5	3,59
Divers	26,0	0,85
	3 053,0	100,00

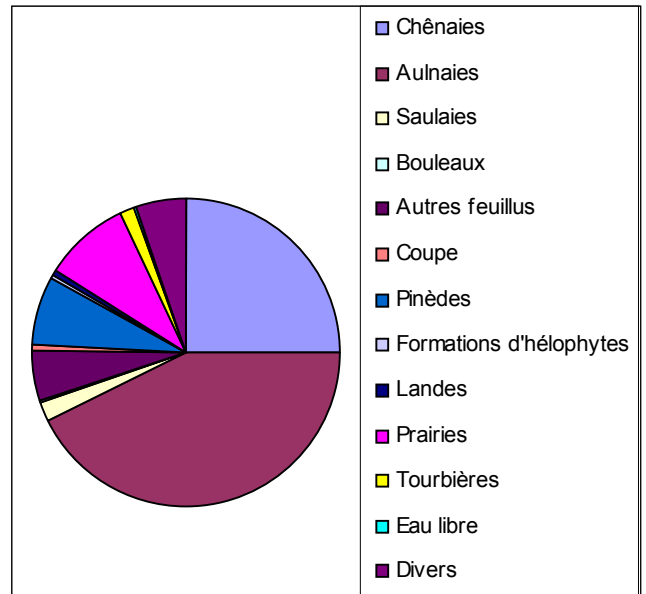
- **En Gironde : Lit majeur**

	superficie(ha)	%
Aulnaie	581	28,30%
Bouleaux	3	0,12%
Chênaie	766	37,31%
<i>dont chênes pédonculés</i>	728	35,44%
<i>chênes tauzins</i>	38	1,37%
Autres feuillus	28	1,39%
Coupe	57	2,77%
<i>dont feuillus</i>	23	0,83%
<i>pins</i>	34	1,22%
Saulaie	128	6,21%
Pinède	201	9,80%
Formations à baccharis et/ou roseaux	54	2,62%
Landes	8	0,39%
Eau libre	87	4,24%
Prairies	89	4,31%
Tourbières	20	0,96%
Divers	32	1,57%
TOTAL	2054	100%

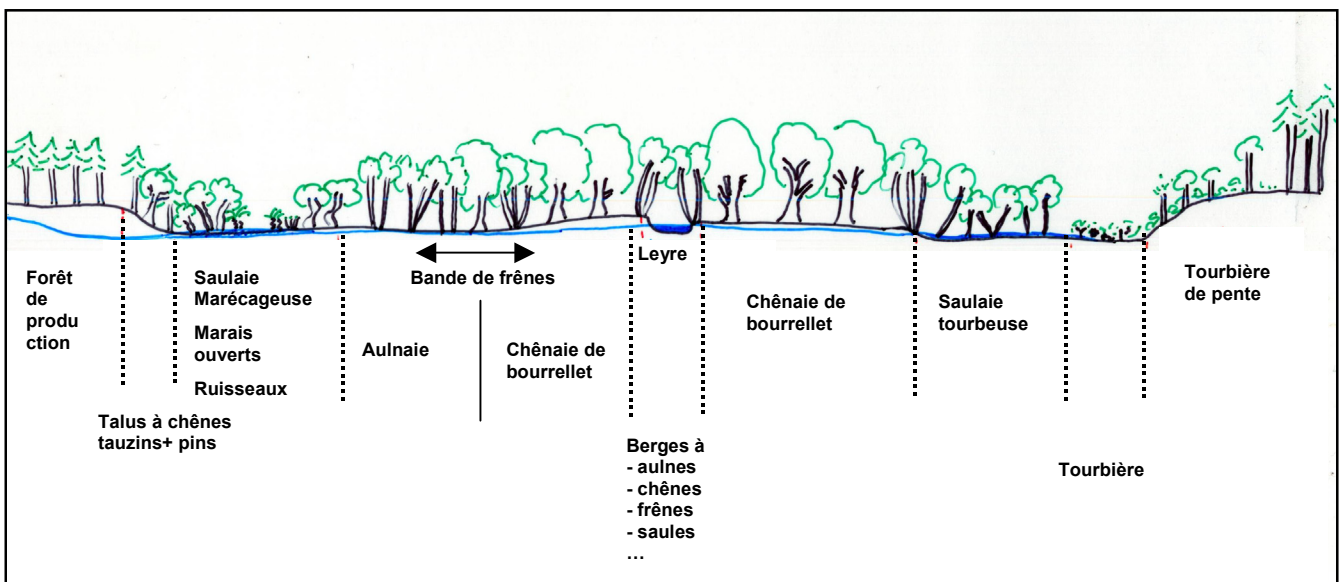


• **En Gironde : Les affluents**

	Superficie (ha)	%
Chênaies	174	25,07%
<i>dont</i> <i>chênes pédonculés</i>	69	9,94%
<i>chênes tauzins</i>	105	15,11%
Aulnaies	296	42,60%
Saulaies	14	2,07%
Bouleaux	2	0,30%
Autres feuillus	36	5,21%
Coupe	3	0,50%
<i>dont</i> <i>feuillus</i>	2,4	0,35%
<i>pins</i>	0,6	0,09%
Pinèdes	50	7,23%
Formations d'hélophytes	2	0,31%
Landes	4	0,56%
Prairies	64	9,17%
Tourbières	9	1,32%
Eau libre	2	0,34%
Divers	36	5,24%
TOTAL	695	100%



Les formations végétales les plus caractéristiques sont présentées ci-dessous de façon succincte.



Répartition schématique des différents types de milieux (PNR LG, 2003)

2.2 Les chênaies

Les chênaies occupent une superficie globale de 2 404 ha (soit 41% des forêts-galeries). Elles sont essentiellement situées sur les parties les mieux drainées : on les trouve surtout sur les versants des vallées (souvent en mélange avec le Pin maritime) ainsi que sur le bourrelet de crue qui borde les cours d'eau (figure 3).

La plupart du temps, il s'agit de futaies irrégulières dont le caractère relativement fermé traduit l'absence d'entretien. On trouve également par endroit des taillis vieillissants ainsi que quelques taillis sous futaie.

Le sous-étage de ces boisements est caractéristique de la chênaie atlantique acidiphile avec une dominance de la fougère aigle, de diverses bruyères, de l'ajonc d'Europe ainsi que, dans les parties les plus humides, de la Molinie.

La composition spécifique de cette végétation diffère relativement peu de celle de la pinède, si ce n'est par la plus forte diversité stationnelle ainsi que par la relative abondance des espèces d'humus doux telles que le Chèvrefeuille, le Lierre, le Germandrée des bois, etc...

En fond de vallée, lorsque les chênaies sont installées sur des alluvionnements plus riches en matériaux argileux, le sous-bois s'enrichit d'espèces telles que la Viorne aubier, le Troène, l'Aubépine, le Brachypode des bois...

Aucune étude phytosociologique n'a été réalisée à ce jour sur les forêts-galeries des Landes de Gascogne. Le seul travail qui soit connu au niveau régional est celui de J. Timbal* sur les chênaies du Médoc (TIMBAL J. Colloques phytosociologiques, 14. 1985). Il ne concerne cependant que des boisements situés en périphérie de lieux habités et les groupements végétaux décrits diffèrent sensiblement de ceux qui sont observés dans la vallée. Il serait donc intéressant qu'une analyse du même type soit engagée sur les boisements qui sont présentés ici.

Dans leur grande majorité, les chênaies ne sont que très peu entretenues. Lors des prospections de terrain il n'a en effet presque jamais été constaté de travaux d'éclaircie et les coupes rases ne couvrent que 78 ha, soit 1,3 % de la superficie totale.

Les résultats de l'inventaire montrent que ces coupes sont en fait limitées et que c'est seulement sur les communes de Sagnac-et-Muret, Moustey et Pissos que l'on observe des exploitations de chênes sur des superficies importantes.

L'examen des cartes montre d'autre part que les arbres remarquables sont surtout localisés dans le fond de vallée. Ils constituent un élément majeur de l'intérêt des forêts-galeries. Les vieux arbres servent en effet de milieu refuge pour de nombreuses espèces animales :

- ils hébergent une entomofaune spécifique dans laquelle on trouve de nombreuses espèces rares (longicornes, buprestidés, cétonidés, ...)
- ils servent de gîte pour diverses espèces de chauves-souris dont certaines sont souvent devenues rares tant au niveau local qu'à l'échelle nationale ou internationale ;
- ils constituent des sites de nidification privilégiés pour certaines espèces d'oiseaux (pics, mésanges, grimpereaux, sittelles ...) et ils participent ainsi à la diversité des peuplements de passereaux.

Les chênaies des forêts-galeries ont enfin la particularité de contenir une proportion importante de chênes tauzins. Cette essence présente un intérêt patrimonial relativement important dans la mesure où sa répartition mondiale est très limitée : on ne la trouve en effet qu'en Afrique du nord, dans la Péninsule Ibérique ainsi que dans l'ouest et le sud-ouest de la France. Sa relative abondance dans les forêts-galeries permet de penser que les Landes de Gascogne constituent un site majeur pour cette espèce.

Les boisements de chênes tauzins sont inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats.

2.3 Les aulnaies

Les aulnaies rivulaires figurent également dans l'annexe I de la Directive Habitats. Il s'agit en effet d'un type de milieu qui est peu commun au niveau européen.

Dans les forêts galeries des Leyres, elles couvrent au total 1 052,2 ha (18 %).

Elles occupent généralement les parties des vallées qui sont les plus humides. On en trouve en effet :

- dans les dépressions qui sont situées entre le coteau et le bourrelet de crue ;
- sur les berges des cours d'eau ;
- à l'emplacement d'anciens champs très humides ;
- sur les versants, de certaines vallées, aux endroits où l'écoulement de la nappe alluviale provoque une humidification permanente de la pente.

La plupart du temps, les aulnaies se présentent sous forme de cépées qui témoignent d'une ancienne exploitation en taillis.

Comme les chênaies, ces boisements semblent aujourd'hui en grande partie délaissés par leurs propriétaires puisque les coupes qui ont été observées ne représentent que 1 % de la superficie globale.

Il existe différents types d'aulnaies qui se différencient essentiellement par leur degré d'humidité :

- dans les secteurs où l'inondation est la plus prolongée, le sous-étage est généralement dominé par de gros touradons de carex (*Carex paniculé* en particulier) qui occupent pratiquement tout l'espace. La végétation est alors peu diversifiée et ce n'est parfois que sur les touradons eux-mêmes que d'autres espèces comme le Théliptéris des marais réussissent à se développer ;
- lorsque le milieu est assez ouvert, on trouve souvent une flore plus diversifiée dans laquelle apparaissent l'Iris jaune, la Menthe aquatique, le Lycope d'Europe,...
- les aulnaies qui sont moins marécageuses possèdent une végétation qui comprend des espèces ne supportant pas une submersion prolongée du substrat : diverses fougères (*Polystic*, *Blechnum* en épi, Fougère femelle), le Scirpe des marais, le Populage, le Lierre terrestre,...
- lorsque les aulnaies se sont établies sur des anciens champs et que ceux-ci n'ont pas été colonisés depuis trop longtemps, leur sous-étage contient des vestiges des différents groupements végétaux qui se sont succédés depuis l'abandon des activités agricoles. On y trouve ainsi fréquemment différentes espèces d'Agrostis, des carex, des joncs, ainsi que certaines plantes caractéristiques des milieux humides en friche (*Phalaris*, Reine des prés, Eupatoire, Poivre d'eau, ...).

L'écosystème des aulnaies inondables n'a été que très peu étudié et les groupements végétaux que l'on rencontre dans la région n'ont pas encore été décrits. Comme pour les chênaies, il serait donc important d'en établir la typologie stationnelle.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il semble que ce soient les types les plus humides qui soient les plus intéressants du point de vue du patrimoine naturel. Ils constituent en effet des habitats de prédilection pour le vison d'Europe, le Campagnol amphibie (en voie de raréfaction en France), certains batraciens, la Cistude d'Europe, etc...

2.4 Les saulaies

Les saulaies constituent un faciès de colonisation des milieux humides ouverts lorsque ceux-ci sont soumis à un processus de comblement ou d'absence d'entretien. Il ne s'agit que d'un stade transitoire puisque les saules sont eux-mêmes colonisés par la suite soit par des aulnes soit par des chênes. Elles occupent à l'heure actuelle 237 ha (4,10 %) sur le site.

Les saulaies sont ainsi très souvent situées sur le pourtour des marais ouverts ou des tourbières. On se trouve également sur les anciens champs humides lorsque ceux-ci n'ont pas été abandonnés depuis très longtemps et qu'ils n'ont pas encore eu le temps d'être colonisés par les aulnes ou les chênes.

De façon encore plus nette que pour l'aulnaie, le sous-étage de la saulaie est influencé par la végétation du milieu sur lequel elle s'est implantée :

- les saulaies qui tendent à envahir les zones marécageuses sont généralement clairsemées, ce qui permet le maintien d'une végétation caractéristique des milieux ouverts qui sont inondés en permanence : iris, nénuphars, potamots, Carex paniculé etc ...
- les formes d'envahissement des tourbières et des landes tourbeuses ont une végétation dominée par la Molinie, le Choin noirâtre, le Cladium, le Galé odorant, la Bruyère ciliée, le Callune etc...
- les saulaies implantées sur les anciens champs présentent souvent une strate herbacée dense dans laquelle on trouve surtout des graminées (Agrostide, Molinie,...) des Phalaris, diverses espèces de carex ou de jonc, etc...

2.5 Les autres boisements feuillus

Afin d'éviter de compliquer exagérément la légende de la carte des milieux naturels, tous les autres types de boisements feuillus ont été identifiés par une même couleur et l'essence dominante, quand il y en a une, est indiquée par une lettre.

- Les peupliers n'occupent que 5,1 ha. Cela signifie donc que les propriétaires n'ont pas été tentés de valoriser leurs parcelles par la populiculture ou qu'ils n'ont pas réussi dans ce type d'entreprise.
- La présence du Bouleau sur la haute vallée de la Petite Leyre et la Leyre est intéressante car cette essence, qui était relativement abondante sur le Plateau landais il y a encore peu de temps, a considérablement régressé du fait de l'intensification des pratiques sylvicoles. Les bétulaies (boisement de bouleaux) qui sont situées sur la commune de Luxey couvrent des superficies relativement importantes.
- Le Frêne n'a pratiquement été observé que sur les communes de Belhade et Belin-Beliet où il ne couvre que des superficies très réduites.
- Le Châtaignier est présent en différents endroits, à l'état disséminé. Cette répartition est la conséquence d'introductions anciennes.
- Le Tremble est une essence de milieux relativement humides. Il ne constitue que rarement des boisements denses.
- Le Hêtre n'apparaît pas sur la carte : il a seulement été observé quelques arbres isolés près du quartier de Richet, sur la commune de Pissos.
- Le Robinier apparaît par endroits, généralement sous forme de taches d'assez petite superficie. La répartition de cette essence devra être surveillée car son caractère envahissant constitue une menace pour les boisements feuillus indigènes.

2.6 Les pinèdes

Le Pin maritime occupe 1 135 ha (19 %) de la superficie globale des forêts-galeries.

Cette superficie correspond à des plantations mais aussi à des populations naturelles ; Une tendance à l'extension de la pinède au détriment des feuillus est signalée depuis de nombreuses années car les propriétaires qui ne tirent souvent aucun revenu de leurs parcelles situées dans les vallées ont naturellement tendance à étendre au maximum la forêt de production. Cette dynamique est cependant freinée par trois types de facteurs :

- l'humidité des sols des fonds de vallées ;
- la topographie assez accentuée, qui limite les possibilités de mécanisation de la sylviculture.
- Le caractère très morcelé du parcellaire qui empêche de constituer des unités foncières de taille suffisante.

L'examen de la carte montre que c'est surtout sur les parties moyennes des vallées que le Pin maritime a gagné du terrain. Le suivi de cette dynamique devra constituer un objectif primordial du programme d'étude dans les années à venir.

2.7 Les tourbières

La découverte de plus de 92 ha (1,60 %) de tourbières, sur plus de 130 sites, constitue un des résultats les plus intéressants du travail qui a été réalisé. Des milieux tourbeux avaient déjà été signalés dans les vallées des Leyres mais les tourbières n'avaient pas été inventoriées jusqu'à présent si bien qu'on ignorait tout de leur nombre et de leur répartition.

Il existe très souvent une continuité entre les tourbières, les landes tourbeuses et les landes à molinie sur substrat sableux. Il est ainsi très souvent difficile de délimiter avec précision chacun des types de milieux. Dans le cas présent, la distinction a été réalisée à partir de la physionomie de la végétation et leurs zones qui apparaissent en rouge sur la carte correspondent à celles ou ont été identifiés les groupements végétaux caractéristiques des tourbières atlantiques acides :

- le groupement à Ossifrage et à sphaignes (*) : il correspond aux stades actifs dans lesquels le développement important des sphaignes permet l'épaississement de la couche de tourbe. Le milieu est gorgé d'eau en toute saison et les bombements des sphaignes donnent un aspect bosselé à la surface de la tourbière. Les espèces les plus caractéristiques de ce groupement sont l'Ossifrage, la Droséra à feuilles rondes et la Linaigrette.

(*) sphaignes : mousses qui sont à l'origine de la formation de la tourbe dans les tourbières acides

- Le groupement à Rynchospore : il s'agit en principe d'un stade pionnier des milieux tourbeux ayant fait l'objet d'un décapage superficiel. Dans le cas présent, il a surtout été observé en mosaïque avec le groupement précédent, dans les parties les plus basses et les plus inondées.
- Le groupement à bruyères et à sphaignes : c'est le premier stade de vieillissement de la tourbière et il est caractérisé par une extension du recouvrement de la Bruyère à quatre angles, de la Bruyère ciliée, de la Callune, de la Molinie et du Choin, au détriment des sphaignes. Les espèces du groupement à Ossifrage y sont souvent encore bien représentées.
- Le groupement à Molinie et à bruyères : ce stade d'évolution se traduit par l'apparition de gros touradons de Molinie qui ne laissent entrevoir les sphaignes que par places. Les bruyères y ont encore un recouvrement important mais les prémices de l'invasion par les ligneux (Gallet odorant, Bourdaine, Saule) y sont souvent déjà perceptibles.

2-8 Les prairies humides

Cette catégorie correspond à des groupements végétaux différents des précédents car il s'agit de prairies qui ont été anciennement aménagées. Leur composition floristique a été profondément modifiée par plusieurs siècles d'intervention humaine : travaux d'assainissement (creusement de fossés), fertilisation intensive (apport de fumier), fauchage régulier.

Du fait de la disparition complète de l'agriculture traditionnelle, il ne reste aujourd'hui que très peu de prairies : les parcelles qui peuvent encore rentrer dans cette catégorie ne représentent pas plus de 2 % de la superficie globale des zones cartographiées.

2-9 La végétation des zones marécageuses ouvertes

Cette catégorie regroupe les groupements de végétaux aquatiques qui sont dominés par différentes espèces d'hélophytes : plantes qui poussent dans la vase mais dont la partie supérieure est hors de l'eau.

Ces formations n'occupent que des superficies peu importantes et elles sont disséminées sur l'ensemble des forêts-galeries.

Elles sont susceptibles d'héberger une faune invertébrée spécifique (libellules, coléoptères, aquatiques...) et elles servent souvent de zone de frai pour les batraciens.

**ETUDE PHYTOSOCIOLOGIQUE (EXTRAITS)
DES PRAIRIES INONDABLES,
PRAIRIES SAUMÂTRES ET MILIEUX TOURBEUX**

Avril 2003

**Frédéric BLANCHARD
Thomas LAMOTHE**

**Mission Conservatoire
Botanique National
Aquitaine / Poitou-
Charentes**



Sphaignes, PNR LG

Objectifs et Méthodologie

1-1 Introduction

Les prés et prairies correspondent à de grands milieux qui se déclinent en différents habitats parfois difficiles à interpréter.

Même s'ils n'abritent pas toujours des plantes rares de la Directive Habitats, ils représentent tout de même des systèmes très particuliers à prendre en compte prioritairement.

C'est l'imbrication d'habitats complexes, variés et parfois rares qui en fait des écosystèmes originaux.

Les prairies sont des milieux exceptionnels, que l'on ne retrouve pas ailleurs, inondées temporairement par une rivière avec des eaux acides et un fond sableux.

Les prés présentent des systèmes complexes avec des espèces d'eau saumâtre dans les fossés, des espèces d'eau douce dans les prairies et des espèces rares autour des lacs de tonne.

Les tourbières et landes humides, sont quant à elles, des milieux relictuels, rares présentant une originalité floristique et écologique qui en font des écosystèmes de tout premier plan d'un point de vue patrimonial. Quelques-unes présentent vraisemblablement un intérêt national.

1-2 Rappel sur les objectifs de la présente étude

Sur les tourbières et milieux tourbeux non-boisés :

- typologie des milieux tourbeux non boisés ;
- distinction entre landes tourbeuses et tourbières ;
- fonctionnement écologique des systèmes.

Sur les prairies humides des bords de la Leyre :

- typologie des prairies hygrophiles et mésohygrophiles ;
- dynamique par rapport aux activités agropastorales (intensification / extensification).

Sur les prés saumâtres du Teich (bassin d'Arcachon) :

- typologie des prairies ;
- influence des eaux salées (gradient d'halophilie) ;
- dynamique par rapport aux activités agropastorales (intensification / extensification).

1-3 Méthodologie

Pour appréhender ces différents milieux en terme de typologie, de descriptif, de fonctionnement écologique et de dynamique végétale, des relevés de végétation selon la méthode classique de la phytosociologie ont été effectués.

Ces relevés de terrain sont ensuite regroupés en tableaux et triés en fonction de leur ressemblance floristique. Ce tri met ainsi en évidence des groupements végétaux caractérisés par un « assemblage caractéristique d'espèces ».

Dans le cas particulier des prairies humides et des prairies saumâtres, les possibilités d'échantillonnage offertes par le terrain étant limitées pour ces systèmes en voie d'abandon par les pratiques agropastorales traditionnelles, des méthodes statistiques AFC (Analyses Factorielles des Correspondances - Programme StatBox) ont été utilisées.

Pour les tourbières, les méthodes classiques ont permis d'individualiser correctement les communautés végétales sans avoir recours aux analyses factorielles. Mais afin de mieux comprendre le fonctionnement de ces systèmes tourbeux, quelques transects phytosociologiques ont été réalisés.

La liste des espèces ne prétend pas être exhaustive. En effet, la période de terrain ayant démarrée mi-juillet et s'étant terminée fin août, certaines espèces à phénologie vernale (*Carex*, *Veronica*,...) ou automnale (*Gentiana*, *Allium*...) ont pu passer inaperçues. De plus, seuls certains types de milieux ont été prospectés en détail (milieux ouverts humides).

Le champ d'investigation taxonomique a porté sur les Ptéridophytes (Cryptogames vasculaires), les Spermatophytes (Phanérogames) et les Bryophytes (genre *Sphagnum* uniquement). La nomenclature adoptée est celle de l'index synonymique de Kerguelen (version octobre 1999) pour les Ptéridophytes et les Spermatophytes. Pour les sphaignes, la nomenclature est celle de « Handbook of European Sphagna » (DANIEL & EDDY 1990).

La prospection de terrain est basée pour la partie landaise sur la cartographie des milieux effectuée par le Conseil Général des Landes (ANONYME 1999). Pour la partie girondine, une localisation sommaire des « milieux tourbeux » (ANONYME 2002) a été réalisée par les Naturalistes d'Aquitaine dans le cadre d'un inventaire des habitats forestiers ; ce document a également servi comme base de prospection.

1-4 Apport bibliographique

Les références bibliographiques phytosociologiques pour les Landes de Gascogne font cruellement défaut, au moins pour les milieux concernés par l'étude. D'anciens comptes-rendus d'herborisations des membres de la Société Linnéenne de Bordeaux (NEYRAUT 1896 ; EYQUEM 1902) apportent des compléments floristiques mais aucune donnée sur les habitats.

landes et tourbières

Au sujet des landes humides :

- un seul travail phytosociologique dans la zone d'étude (GEHU & GEHU 1975).
- Un autre document existe mais les relevés phytosociologiques publiés restent difficiles à interpréter (SAINT-DIDIER 1976).
- Typologie des landes de Gascogne (COMPS & al. 1979).

Pour les tourbières et les milieux tourbeux :

- les études phytosociologiques effectuées par Van Den Berghen sur la végétation du Sud-Ouest de la France qui concerne surtout la chaîne des étangs landais (VAN DEN BERGHEN 1964, 1968, 1969, 1971).
- Les seules références récentes concernant les milieux tourbeux du secteur sont un compte-rendu de sortie de la Société Linnéenne de Bordeaux sur les sphaignes et les lichens (ROYAUD & MASSON 2000) et un article général sur les tourbières de la moyenne vallée de la Leyre (MAIZERET 1998) qui pose sommairement mais clairement les bases sur ce type d'habitats.

prairies humides inondables

Aucune donnée phytosociologique n'est disponible pour les prairies humides de la vallée de la Leyre.

prés saumâtres du delta

La bibliographie est plus importante mais fait surtout référence aux vases salées et sortent ainsi de notre domaine d'investigation sur les prés saumâtres (LABOURG SORIANO-SIERA & AUBY 1995 ; SORIANO-SIERA 1992).

D'autres publications concernent la flore en général (BESANCON 1977 ; CHANTELAT 1844 ; KLINGEBIEL & EYME 1995). Il faut toutefois noter un travail de phyto-écologie effectué sur l'ensemble du bassin d'Arcachon avec de nombreux renseignements sur l'écologie des espèces, ainsi que de nombreux transects (PARRIAUD 1975).

- 2 -

Les tourbières

2-1 Introduction

Les prospections de terrain ont permis de réunir près de 120 relevés phytosociologiques.

Un tableau phytosociologique général a été dressé pour les principaux groupements de tourbières, landes tourbeuses et groupements associés.

La difficulté rencontrée lors de l'échantillonnage tient à la relative rareté des sites de tourbières actives et à la présence de sphaignes de détermination toujours délicate.

Les différentes communautés végétales distinguées ont été caractérisées par une combinaison d'espèces. Les espèces strictement caractéristiques, c'est à dire caractéristique d'une seule communauté végétale sont pratiquement absentes.

C'est pourquoi tout diagnostic sur la typologie de ces habitats doit s'appuyer sur la présence de cortèges floristiques et sur la structure de la végétation et non uniquement sur la présence de telle ou telle plante. Cette remarque est particulièrement importante ici, vu la faible diversité floristique de ces milieux tourbeux acides (une dizaine d'espèces en moyenne par relevé) et la plasticité écologique de certaines plantes présentes tout le long des gradients écologiques comme la Molinie bleue (*Molinia caerulea*).

La difficulté du travail en tourbières tient également au caractère mosaïqué de la végétation et à la présence de micro-groupements (ou synusies).

Illustration sur le caractère mosaïqué des groupements de tourbières (dessin d'après BOURNERIAS & al 2001) – Le milieu illustré ici apparaît comme homogène. En fait, les cortèges floristiques des hauts de buttes de sphaignes sont différents des plantes vivant dans les creux (conditions hydriques très différentes). On a ici une mosaïque de 2 communautés végétales distinctes.



2-2 Fonctionnement des systèmes

Le travail phytosociologique a permis d'identifier des communautés végétales qui sur le terrain sont « regroupées » en habitats.

Landes et tourbières doivent être décrites par les différentes communautés végétales qui les composent et les relations fonctionnelles entre ces unités.

Il est important de comprendre :

- a – les relations spatiales et fonctionnelles entre les diverses communautés végétales décrites ;
- b – de comprendre la mise en place des systèmes tourbeux à l'échelle de la vallée de la Leyre ;
- c – de comprendre l'évolution d'une tourbière en cas de perturbation artificielle ou de sénescence « naturelle ».

Afin de mieux préciser les relations fonctionnelles décrites précédemment par un travail comparatif entre stations différentes, nous nous sommes attachés à décrire plus précisément 4 sites :

- une tourbière fluviogène bombée ;
- une tourbière fluvio-soligène de pente ;
- la tourbière soligène de pente ;
- un site tourbeux perturbé.

Seuls les deux premiers sites ont fait l'objet d'une étude par transect phytosociologique.

2-3 Landes tourbeuses ou tourbières ?

La distinction entre landes tourbeuses et tourbières nécessitent l'identification précise des habitats élémentaires en présence, ce qui est difficile car s'appuyant très largement sur la détermination d'espèces de sphaignes.

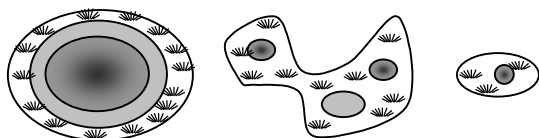
Cela ne suffit pas, il faut également, et c'est essentiel, comprendre le fonctionnement dynamique et l'agencement spatial des communautés pour pouvoir statuer.

Rappelons également que la taille des écosystèmes ne doit pas entrer en ligne de compte dans le diagnostic.

Dans le contexte géographique de l'étude pourront être qualifiée de tourbière, les systèmes complexes présentant : une caractéristique d'agencement de communautés tourbeuses, sur des sols de tourbe > en moyenne à 40 cm. La présence de tapis ou de buttes de sphaignes ombrophiles permettra de caractériser les notions de « tourbières actives », de « tourbières sénescentes ou mortes ». La majorité des communautés pourra alors être assimilée au code des tourbières hautes (EU 7110 *).

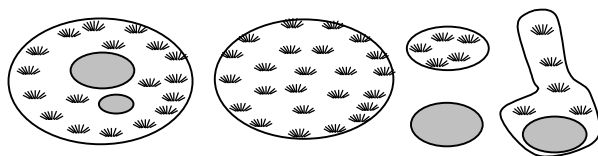
Les landes tourbeuses sont elles caractérisées par la présence d'un habitat élémentaire (*Scopario-Ericetum*) parfois piqueté de groupements régressifs de cicatrisation (*Drosero-Rhynchosporium*), mais ne présentant généralement jamais de communautés de sphaignes ombrophiles.

1 - Présence de communautés de sphaignes ombrophiles → tourbières

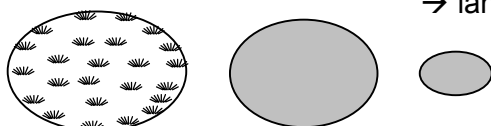


2 – Absence de communautés de sphaignes ombrophiles

21 - sur tourbe > 40 cm et agencement spécifique des communautés végétales
→ tourbière morte ou tourbière sénescente



22 – sur tourbe < 40 cm, pas d'agencement caractéristique des communautés végétales
→ lande tourbeuse ou dégradée



Cette clé dichotomique « schématique » ne pourra être appréhendée que cas par cas, avec la difficulté de diagnostiquer les tourbières mortes ou sénescentes. Le recours à un spécialiste est probablement le seul moyen d'éviter les trop nombreuses erreurs de confusions souvent répandues dans la littérature, afin de pouvoir intégrer dans le diagnostic les notions de dynamique végétal et de fonctionnement du système.

2.4 Illustration de quelques espèces de tourbières



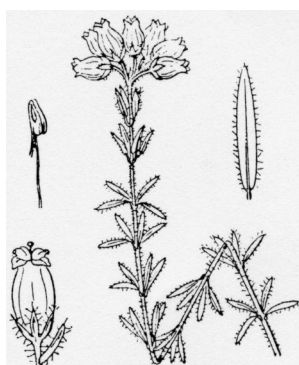
Eriophorum polystachion L.



Carex trinervis Degland ex
Loisel.



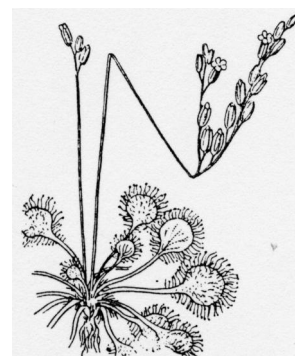
Rhynchospora alba
(L.) Vahl



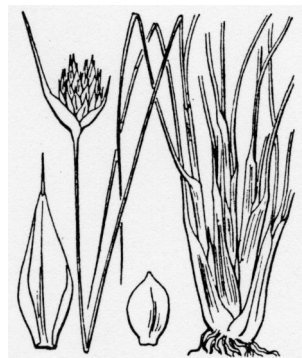
Erica tetralix L.



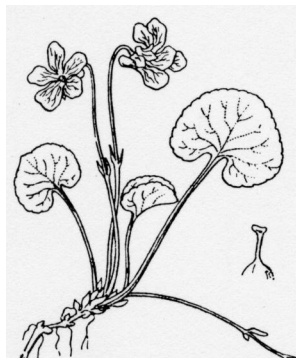
Narthecium ossifragum (L.)
Hudson



Drosera rotundifolia L.



Schoenus nigricans L.



Viola palustris L.



Molinia caerulea (L.) Moench

2.5 Fiches habitats

Voir annexes

2-6 Conclusion

En schématisant, on observe dans la vallée deux types de milieux tourbeux : des tourbières de « méandrage » installées dans d'anciens bras morts et des tourbières de pente.

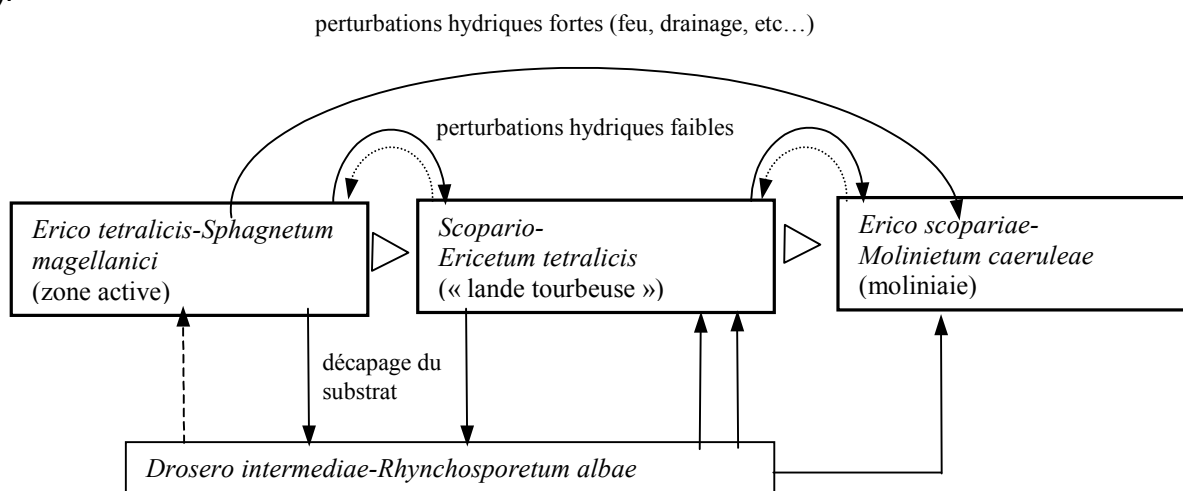
Leur étude a permis de préciser des indicateurs floristiques pour déterminer plus clairement la délimitation entre landes tourbeuses et tourbières. Les questions restent toutefois nombreuses sur ces systèmes : sont-ils encore accumulateurs de tourbe ou seulement relictuels ? Pourquoi certains méandres ont vu s'installer plutôt des systèmes de type aulnaies/saulaies que des tourbières à sphaignes ? Ces questions ont de larges implications au niveau fonctionnel notamment sur les bilans du régime hydrologique de la Leyre.

Les vraies tourbières sont beaucoup plus rares que les landes tourbeuses mais leur originalité floristique et écologique en font des écosystèmes de tout premier plan d'un point de vue patrimonial. Notons que quelques-unes de ces tourbières présentent vraisemblablement un intérêt national.

L'absence de possibilités de tout aménagement rentable d'un point de vue économique (échec assuré même après drainage) en font des milieux à préserver qui peuvent jouer des rôles très importants dans la régulation quantitative des eaux au cours de l'étiage, notamment certaines années très sèches.

Certains sites ayant déjà été détruits, les systèmes de tourbières « basculent » vers des systèmes écologiques proches de lagunes ou d'étangs tourbeux, moins intéressants sur le plan écologique :

Les possibilités de « régénération » ou cicatrisation sont faibles (---►) voire très faibles ou nulles (.....►).



En conclusion on voit qu'à chaque perturbation le système « perd » son caractère de tourbière active.

Une valorisation pédagogique est peut être envisageable sur certains sites. Il faudra alors prendre les plus grandes précautions pour lutter contre des piétinements non contrôlés dans leur intensité et qui pourraient détruire l'objet même de découverte.

En terme de gestion, les plus grandes précautions doivent être prises : la régénération par étrépage pouvant être sur certains sites largement perturbatrices. Chaque tourbière devra faire l'objet de recommandations précises et ne pas suivre un « schéma général » valable sur tous les sites.

- 3 -

Les prairies inondables des vallées de la Leyre

3-1 Introduction

La Leyre et plus souvent ses ruisseaux affluents possèdent par endroits, de petites vallées à fond plat autrefois aménagées en prairies par les agriculteurs. Ces parcelles possédaient en effet une productivité fourragère nettement supérieure aux landes défrichées. Un système complexe de fossés et de canaux assuraient le drainage et des vannes maintenaient en été un niveau d'eau permettant une irrigation quasi permanente de la prairie. Après la première guerre mondiale ce mode d'exploitation a connu un rapide déclin, le réseau d'assainissement s'est dégradé et les prairies évoluées vers des formations ligneuses. Les rivières elles-mêmes, autrefois entretenues par piquetage et fascinage des rives, esquissent une reprise de leurs dynamiques de divagation.

Les prairies entretenues sont rares sur l'ensemble du site Natura 2000. On peut observer les plus belles le long du Lacanau de Mios, un affluent de la Leyre (Moulins des Trougnes, Le Pas de l'Ane). Ces prairies sont utilisées pour le pâturage des chevaux et de plus en plus transformées ou utilisées en alternance comme champs de culture de maïs. Les plus grandes ne dépassent pas 10 000 m².

La portion de la Leyre en aval de Belin-Beliet compte quelques étendues prairiales fauchées ou pâturées mais qui ne dépendent pas directement du système de crue de la Leyre (lieu dit Castera, commune de Biganos) et qui sont le plus souvent en cours de d'énrésinement volontaire (Lieu dit Matalin, commune de Mios).

On trouve cependant quelques prairies de surface réduite encore bien entretenues et subissant le jeu des crues et des décrues (Lieu dit Boutox et Pré d'Hadad dans la commune de Belin-Beliet).

La partie de la Leyre en amont de Belin-Beliet abrite ponctuellement de très petites prairies inondables mais fortement colonisées par les ligneux (au pont de Cantegrit, commune de Commensacq par exemple). On peut trouver le long de l'Escamat dans le parc de l'écomusée de Marquèze la seule prairie (environ 600 m²) à notre connaissance encore utilisée pour faire paître les moutons.

3-2 Problème des échantillonnages

Du fait de la rareté des prairies, de grandes difficultés ont été rencontrées lors des échantillonnages phytosociologiques.

Les relevés ont été faits sur un nombre très réduit de sites. Ceci a eu pour conséquence une augmentation des « particularités » de chaque station et une complication des interprétations phytosociologiques.

Ces prairies sporadiquement réparties le long de la vallée de la Leyre ont été touchées par la déprise agricole de l'après-guerre et sont en cours de colonisation par les ligneux. L'état d'abandon des prairies fait apparaître des cortèges floristiques intermédiaires. Les habitats en pleine dynamique évolutive sont difficiles à interpréter d'un point de vue phytosociologique.

3-3 Conclusion

Pour conclure, nous préférons ne pas statuer sur l'appartenance phytosociologique de ces diverses communautés. Les systèmes prairiaux acides du domaine atlantique étudiés par De Foucault (1984) n'apportent que peu de réponses car les espèces caractéristiques de ces groupements qui permettent une identification des niveaux microtopographiques sont absentes (ou à rechercher ...).

Nous avons toutefois permis de mieux préciser les niveaux topographiques :

- le niveau hygrophile de bas-niveau est très rare en étendue et toujours localisé à quelques tâches ;
- les niveaux hygrophiles supérieur et intermédiaire constituent la base des prés inondables exploités traditionnellement au sein de la vallée de la Leyre ;

L'ensemble de ces prés est caractérisé par :

- l'influence des apports sédimentaires qui conditionne la présence d'espèces annuelles des vases eutrophes ;
- le caractère non tourbeux des prés inondables.

Si l'on considère la rareté des prairies hygrophiles de la vallée de la Leyre, il semble nécessaire avant de penser à d'éventuelles restaurations de prairies en cours de boisement, **de préserver les plus belles d'entre elles.**

Ainsi on peut espérer que les petites prairies au lieu dit Boutox (commune de Belin-Beliet) très intéressantes d'un point de vue de la succession topographique des groupements végétaux, **continueront à bénéficier de l'entretien dont elles font l'objet.** Il en est de même des prairies situées le long du Lacanau de Mios.

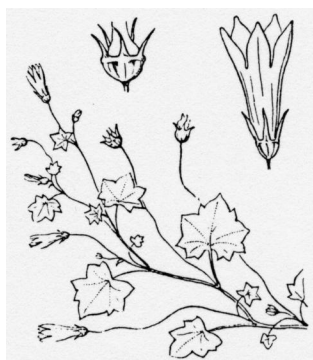
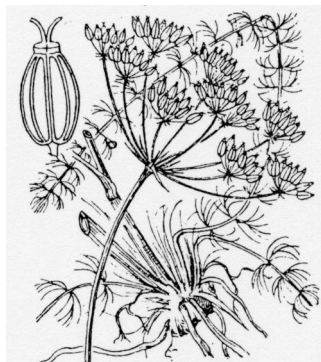
Précisons également que canaux et systèmes drainage/irrigation en contact avec les prés sont des éléments essentiels du point de vue de la biodiversité. Certaines espèces peu fréquentes semblent y être localisées (*Juncus heterophyllus* par exemple).

D'un point de vue faunistique (notamment invertébrés), ces réseaux aquatiques et amphibies offrent également de merveilleux lieux de ponte à une faune invertébrée qui pourra alors chasser ou se nourrir sur la prairie humide (« complémentarité écosystémique des habitats »).

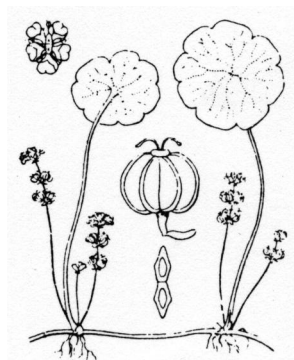
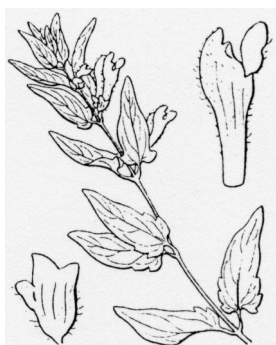
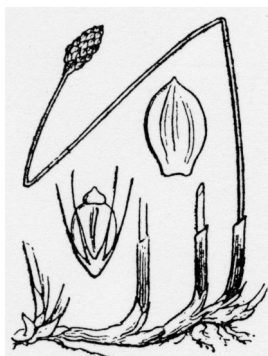
Les pistes de gestion de ces sites sont évidentes : reprise d'une activité agropastorale extensive (fauche, pâturage, ou système mixte) dont il faudra à l'avenir préciser les caractéristiques (période, chargement, etc...).

L'abandon de cet entretien va conduire les communautés à des boisements de type saulaies/aulnaies sur des sols très engorgés, processus parfois largement débuté sur certains sites. Un retour à l'ancien système de régulation hydraulique des prairies (fossés et canaux assurant le drainage et vannes maintenant un niveau d'eau permettant une irrigation permanente) pourrait être engagé localement.

3-4 Illustration de quelques espèces



Carum verticillatum (L.) Koch *Mahlenbergia hederacea* (L.) Reichenb. *Agrostis canina* L. subsp. *canina*



Meocharis palustris (L.) Roemer & Schultes subsp. *palustris*

Scutellaria minor Hudson

Hydrocotyle vulgaris L.



Ranunculus flammula L. subsp. *flammula*

Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffm.

Scorzonera humilis L.

Les grands prés du Teich

4-1 Introduction

Seule la partie amont du delta constituée par les « grands-prés du Teich » est concernée par cette étude. D'autres secteurs proches similaires d'un point de vue écologique ou faisant partie du système deltaïque n'ont pas été échantillonnés (hors périmètre du Parc Naturel Régional).

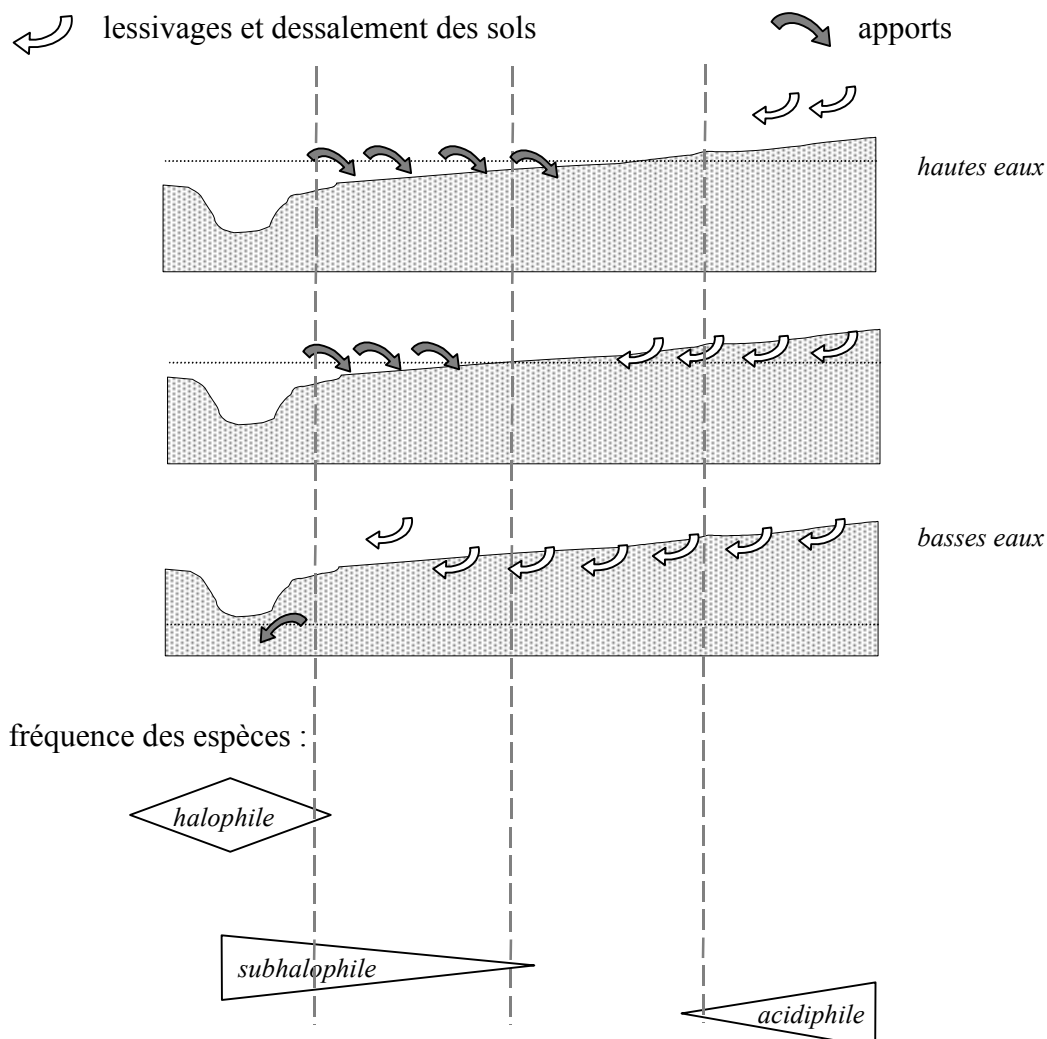
Ces prairies humides gagnées sur les « prés salés » par endiguements (une carte de 1782 les nomment en tant que tels) subsistent encore grâce au pâturage et à la fauche pratiquée dans un objectif agricole ou comme moyen d'entretien.

Elles sont sillonnées par des chenaux de drainages stabilisant le flux hydrique de la Leyre. Ces prairies sont isolées des influences extérieures (marée, crue de la Leyre) par une digue créant ainsi un casier hydraulique autonome.

Localement des petites dépressions ou « lacs de tonnes » de 50 à 100 m de diamètre et de 30 à 50 cm de profondeur sont aménagés pour la chasse au canard.

Précisons que la plaine deltaïque présente un substrat essentiellement sableux auquel la pauvreté en argile confère une forte perméabilité. Cet alluvionnement ancien, subactuel et actuel est lié aux apports sédimentaires de la Leyre.

Schéma théorique pour expliquer la « déchloruration différentielle » des habitats



4-2 Schéma d'interprétation du système prairial

Nous avons donc retracé les différentes communautés rencontrées au sein du schéma structurel des prés subhalophiles thermoatlantiques (cf supra) en le complétant et y intégrant les communautés distingués par les analyses statistiques.

Floristiquement, nous nous écartons des observations phytosociologiques effectuées sur les autres marais de la façade atlantique. Il faudrait compléter la présente étude pour pouvoir statuer précisément.

Actuellement, nous ne sommes donc pas en mesure de préciser une terminologie précise des prés du Teich, même si cette première étude pose les bases typologiques avec :

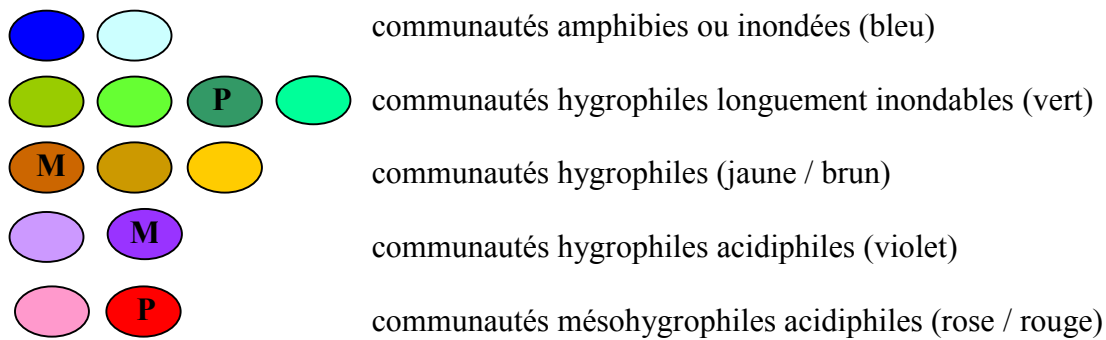
- des communautés longuement inondables plutôt peu fréquentes, limitées aux dépressions et en bordure des canaux dominées par le Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*) ;
- un niveau hygrophile de communautés à Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) assez largement répandues ;
- un niveau mésohygrophile de communautés dominés par l'Agrostide commun (*Agrostis capillaris*) et la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), plus fortement dessalé que les niveaux inférieurs.

Les autres communautés prairiales observées sont soit des groupements végétaux liés à des discontinuités au sein et en bordure de la prairie (tonnes de chasse, canaux, micro-dépressions) soit des communautés prairiales dérivant des types précédants :

- par surpâturage local ;
- et/ou par oligotrophisation et acidification ;
- et/ou par abandon des pratiques.

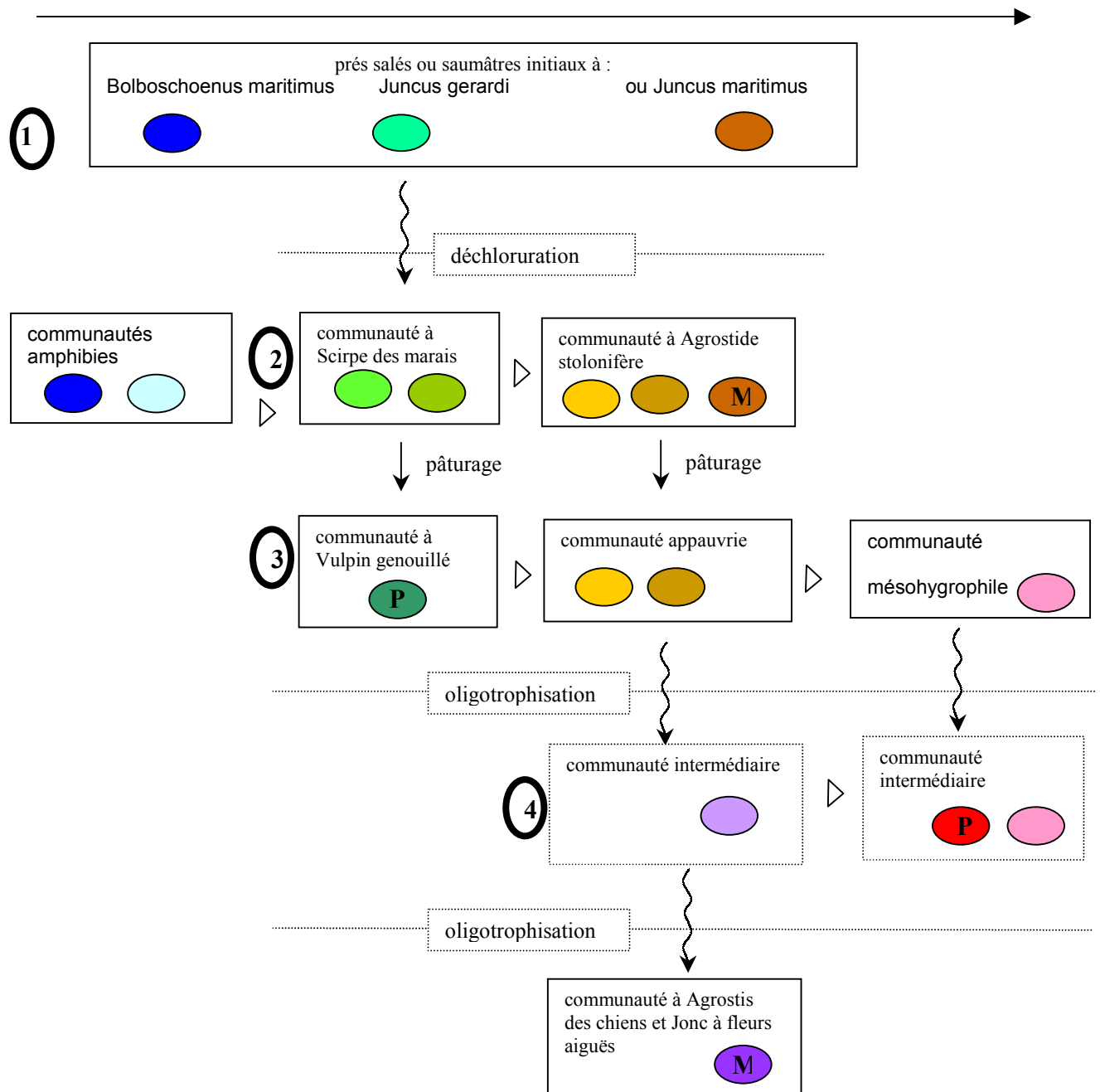
Le schéma suivant indique les relations topographiques et évolutives possibles entre les communautés distinguées.

Schéma systémique provisoire des prairies subhalophiles du Teich



Il faut également remarquer parmi ces communautés, un groupe noté **P** lié à un très fort niveau de piétinement, et un groupe noté **M** lié probablement à une pression pastorale réduite.

gradient de durée d'immersion (des bas niveaux vers les hauts niveaux) →



4-3 Les espèces végétales envahissantes

Le climat atlantique est très propice aux invasions par des espèces exotiques, de plus les milieux aquatiques ou très humides possèdent une inertie thermique favorisant l'implantation d'espèces allochtones.

Sur les Grands Prés du Teich, malgré un certain nombre d'espèces introduites, deux plantes « exotiques » imposent leur empreinte, de façon plus ou moins nette, sur la physionomie du paysage.

Signalons tout d'abord la présence de *Paspalum distichum* L. (= *Paspalum paspalodes*) graminée thermophile d'Amérique tropicale mentionnée pour la première fois en France en 1802 où elle fut semée au jardin botanique de Bordeaux. En 1829, la plante était déjà abondante dans la région bordelaise (DES MOULINS 1848). Elle forme des tapis denses pénétrants par endroit les groupements à Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*). Elle supporte bien les submersions hivernales assez prolongées.

C'est surtout la deuxième espèce qui a retenu l'intérêt des biologistes. Le Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia* L.) est une composée introduite d'Amérique du Nord qui prend un caractère envahissant sur la façade atlantique française, dans les milieux saumâtres ou à influence maritime légèrement marquée.

On trouve le Baccharis sur le bassin d'Arcachon où il couvre de grandes surfaces dans les domaines endigués en abandon (plan d'eau piscicole, anciens marais salants, et en bordure de l'estuaire de l'Eyre où il engloutit les roselières. Il est également présent en bordure des canaux d'irrigation et sur les digues.

Comme d'autres espèces introduites le Baccharis mérite l'appellation de peste végétale, il participe à la banalisation du milieu en faisant chuter la biodiversité sur son passage. En effet, la densité de son implantation et de son couvert végétal, ainsi que sa forte compétition spécifique interdisent aux espèces indigènes de coloniser ces fourrés. Il en résulte des formations ligneuses arbustives monospécifique où la strate herbacée est quasiment nulle, la faune associée s'appauvrit en conséquence.

A première vue, les Grands Prés du Teich paraissent épargnés par la colonisation, cependant l'espèce apparaît dans 55% des relevés de prairie à l'état de plantule. Ceci montre que grâce à son mode de reproduction sexué (anémochorie) il envahit progressivement les prairies à partir des individus qui forment des populations linéaires sur les digues et les canaux les cernant.

On peut donc penser que potentiellement, en cas d'abandon de l'agropastoralisme (fauchage, pâturage), le Baccharis est capable très rapidement de coloniser la totalité des Grands Prés du Teich puisqu'il est déjà présent partout par ses plantules.

Il est donc important de maintenir les groupements prairiaux en bloquant sa dynamique par des activités agropastorales.

4-4 CONCLUSION

Pour une bonne compréhension du système il serait nécessaire d'avoir un historique du fonctionnement du casier relatant les éventuelles pénétrations par l'eau de mer ou les ruptures accidentelles de digue.

Une connaissance du mode de gestion des niveaux d'eaux ainsi que des modalités agropastorales (fauche laissée ou exportée, qualité et quantité du bétail,...) permettrait également de mieux cerner la dynamique des groupements.

Notons enfin que pour une parfaite vue d'ensemble du fonctionnement du Delta il est indispensable d'étendre la zone d'échantillonnage au-delà du casier qui comprend les grands prés du Teich. Le grand nombre de relevés effectués sur une surface réduite on fait ressortir les particularités de la zone en faussant sa réelle représentativité.

On peut retenir en conclusion le schéma suivant :

Les chenaux comme les tonnes de chasse possèdent des communautés intéressantes et diversifiées. Leur linéaire est dessiné par les fourrés de l'invasive **Baccharis halimifolia** qui n'arrive pas à se développer dans les prairies grâce au maintien d'activités agropastorales. Ce dernier est toutefois présent partout à l'état de plantules et un arrêt de la fauche ou du pâturage pourrait conduire très rapidement à son développement.

Rappelons que **cette espèce forme des fourrés denses qui éliminent toutes les autres plantes**. Sa richesse faunistique est également très réduite.

Le système prairial est lui parcellisé et « traité » différemment plutôt en mode extensif. Mais chaque parcelle héberge plusieurs communautés végétales distinctes.

La microtopographie conditionne leur présence avec (plantes dominantes indiquées) :

- des communautés hygrophiles de bas niveau (*Scirpus palustris*, *Agrostis stolonifera*) ;
- des communautés hygrophiles de haut niveau (*Agrostis stolonifera*, *Elymus repens*)
- des communautés mésohygrophiles (*Agrostis capillaris*, *Anthoxantum odoratum*, *Holcus lanatus*).

Les prés étudiés font parti d'un même casier hydraulique où la végétation ne doit pas être qualifiée abusivement de prés salés. On est en fait dans un système subhalophile.

Nos relevés montrent clairement une déchloruration des sols très rapide. Le caractère sableux du substrat et le climat océanique marqué explique en partie le phénomène. Ce « dessalement » est plus marqué sur les prairies localisées dans des conditions microtopographiques élevées. Les espèces végétales strictement halophiles sont absentes des prés. Les espèces des prés saumâtres sont plutôt assez rares. **Seuls les canaux hébergent encore une espèce typique des interfaces de delta eau salée/eau douce (la Ruppie maritime).**

La compréhension du système devra s'attacher à mieux comprendre ce processus de « dessalement » et donc étudier l'ensemble des prairies de la zone du delta (domaines de Certes, etc...). Le facteur temps serait intéressant mais difficile à appréhender.

L'avenir des prés de ce casier hydraulique montre une évolution par déchloruration et acidification progressive rapide du sol (même si les canaux montrent encore de fortes teneurs en sels). L'impact est encore difficile à quantifier sur l'évolution des qualités et quantités fourragères disponibles pour le bétail. **Il est possible que l'on assiste à une diminution des productions et des rendements.**

4-5 Illustration de quelques espèces des prairies subhalophiles



Agrostis stolonifera L.



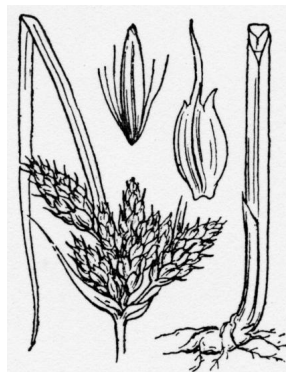
Juncus gerardi Loisel.



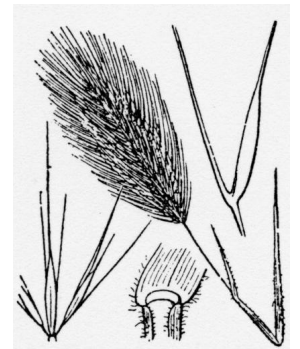
Triglochin maritimum L.



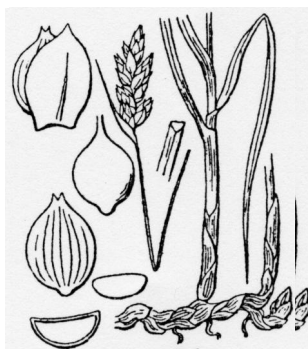
Schoenoplectus tabernaemontani
(C.C. Gmelin) Palla



Bolboschoenus maritimus
(L.) Palla



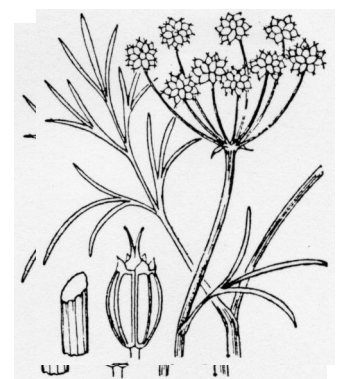
Hordeum marinum Hudson



Carex divisa Hudson



Juncus maritimus Lam.



Oenanthe lachenalii C.C. Gmelin

LA FLORE



Drosera rotundifolia, PNRLG

- 1 -

Espèces présentes

Aucun inventaire floristique exhaustif n'a été réalisé sur le territoire des vallées de la Leyre. Cependant, il existe de nombreuses données contactées notamment lors de la cartographie des habitats naturels ainsi que lors de l'étude sur les tourbières, prairies et prés du Teich.

De plus, huit espèces d'intérêt majeur ont été inventoriées de façon méthodique par le Conseil Général des Landes de Gascogne en 1999 et une étude des plantes aquatiques sur la Leyre est en cours confirmant la présence du flûteau nageant (*Luronium natans*, annexes 2 et 4 de la Directive Habitats).

• Tableau récapitulatif des espèces patrimoniales concernées par des textes

PN : Protection nationale (annexe 1 ou 2)

PR Aq : Protection en Aquitaine

PD 33 : Protection Départementale pour la Gironde

PD 40 : Protection Départementale pour les Landes

DH : Directive Habitats (annexes 2, 4 ou 5)

LR : Liste Rouge Nationale des espèces menacées (t1) et vulnérables (t2)

Taxons observés	Famille	Tourbière et landes	Prés salés et Teich	Prés de la Leyre	DH	PN	PR Aq	PD 40	PD 33	LR
<i>Carex trinervis</i>	Cyperaceae	X								t2
<i>Cirsium filipendulum</i>	Asteraceae		X	X						t2
<i>Drosera intermedia</i>	Droseraceae	X				2				t2
<i>Drosera rotundifolia</i>	Droseraceae	X				2				t2
<i>Dryopteris aemula</i>	Dryopteridaceae					1				t1
<i>Eleocharis parvula</i>	Cyperaceae		X							t2
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentianaceae	X							X	
<i>Luronium natans</i>	Alismaceae				2; 4	1				t2
<i>Narthecium ossifragum</i>	Melanthiaceae	X					X			
<i>Rhynchospora fusca</i>	Cyperaceae	X								t2
<i>Ruppia maritima</i>	Potamogetonaceae		X				X			
<i>Ruscus aculeatus</i>	Ruscaceae				5					
<i>Viola palustris</i>	Violaceae	X							X	
Sphaignes										
<i>Sphagnum fallax</i>		X					X			
<i>Sphagnum magellanicum</i>		X					X			

La liste commentée qui suit, fait un bilan rapide des espèces à caractère patrimonial aperçues lors des études. Cette liste ne se veut en aucun cas complète mais inclut des espèces patrimoniales non concernées par des textes réglementaires.

• **Enjeu des espèces patrimoniales présentes sur le site :**

Taxons observés	Rareté régionale	Rareté nationale	Rareté communautaire	Tendance évolutive au niveau régional	Tendance évolutive au niveau national	Tendance évolutive au niveau communautaire
Espèces de la Directive Habitats						
<i>Caropsis verticillatunundata</i>	PC	R	RR	⊗	⊗	⊗
<i>Luronium natans</i>	PC	R	RR	⊗	⊗	⊗
Espèces d'intérêt patrimonial						
<i>Adiantum capillus-veneris</i>	PC	PC	?	⊗	⊗	⊗
<i>Allium ursinum</i>	PC			⊗	⊗	⊗
<i>Cardamine impatiens</i>	PC	PC	?	?	?	?
<i>Carex digitata</i>	RR			⊗	⊗	⊗
<i>Carex trinervis</i>	PC	R	PC	⊗	⊗	?
<i>Chrysosplenium opositifolium</i>	RR			⊗	⊗	⊗
<i>Drosera intermedia</i>		R	?	⊗	⊗	⊗
<i>Drosera rotundifolia</i>	PC	PC	?	⊗	⊗	?
<i>Equisetum hyemale (X moorei?)</i>	PC	PC	?	⊗	?	?
<i>Eriophorum angustifolium</i>	PC			⊗	⊗	?
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	PC			⊗	?	?
<i>Geranium sanguineum</i>	RR	PC	?	⊗	?	?
<i>Halimium umbellatum</i>	PC	R	?	⊗	⊗	?
<i>Hottonia palustris</i>	R	R	?	⊗	⊗	?
<i>Hypericum montanum</i>	R	AR	?	⊗	⊗	?
<i>Lycopodiella inundata</i>	R	RR		⊗	⊗	?
<i>Narthecium ossifragum</i>	PC	PC	PC	⊗	⊗	?
<i>Neottia nidus-avis</i>	R			⊗	?	?
<i>Noccaea caerulea ssp. occitanum</i>	PC	RR	?	?	?	?
<i>Phleum pheoides</i>	R	?	?	?	?	
<i>Phyteuma spicatum</i>	PC			?	?	?
<i>Potamogeton pusillus (?)</i>						
<i>Potamogeton variifolius (?)</i>						
<i>Ranunculus sceleratus (?)</i>	PC	R	?	⊗	⊗	?
<i>Rhynchospora alba</i>	PC	R	?	⊗	⊗	?
<i>Rhynchospora fusca</i>	PC	RR	RR	⊗	⊗	⊗
<i>Ruppia maritima</i>	PC	R	RR	?	?	?
<i>Scirpus sykaticus</i>	PC	PC	?	⊗	?	?
<i>Sphagnum magellanicum</i>	?	?	?	⊗	?	?
<i>Vallisneria spiralis</i>	RRR	RR	?	⊗	⊗	?
<i>Viola palustris</i>	PC	PC	?	?	?	?

PC : Peu Commun
 AR : Assez Rare
 R : Rare
 RR : Très rare
 RRR : Exceptionnel

L :
 K :

- 2 -

Commentaires

2.1 D'après l'étude des tourbières, prairies et prés du Teich

Allium ericetorum Thore.

Cette espèce est signalée avant 1940 comme assez commune dans la lande girondine (JEANJEAN 1961). Elle figure sur la « proposition de liste de plantes en danger [...] en Gironde » où elle est considérée comme assez commune sur des sites peu menacés (ANIOSTBEHERE & al. 2000). Elle est en limite de son aire de répartition. Sa phénologie ne correspond pas avec la période d'étude. Elle n'a été observée qu'une seule fois lors d'une sortie dans la commune de Belin-Beliet. Cette espèce ne se développe pas dans les milieux étudiés.

Carex trinervis Degland ex Loisel.

Surtout observée sur le littoral en Gironde, cette laïche a été observée dans une position écologique singulière sur de la tourbe active (*Erico-Sphagnetum*) dans la commune de Belin-Beliet). Elle a été jadis signalée non loin de là dans la commune de Salles (JEANJEAN 1961). Avec 11 stations signalées avant 1940 en Gironde, les sites sont en forte régression depuis (ANIOSTBEHERE & al. 2000).

Cyperus fuscus L.

Ces petits souchets font partie d'un groupement pionnier acidophile sur des sables humifères (oligo-mésotrophe à méso-eutrophe). Ces espèces sont rares dans l'ensemble de la zone d'étude. Observé sur la commune de Salles.

Drosera intermedia Hayne.

Espèce protégée au niveau national, elle n'est pas en danger sur le site. Elle fait partie du groupement pionnier régressif à Rossolis intermédiaire et Rhynchospore blanc (*Drosero-Rhynchosporetum*) et pousse sur la tourbe mise à nu.

Drosera rotundifolia L.

Espèce protégée au niveau national. Liée à des fonctionnements turfigènes, cette espèce poussant sur les sphaignes est déjà plus rare que la précédente. Sa pérennité est liée au maintien des zones de tourbières actives (*Erico-Sphagnetum*).

Eleocharis parvula (Roemer & Schultes) Link ex Bluff, Nees & Schauer.

Cette petite Cypéacée fait partie des plantes dont on ne connaît que 5 stations en Gironde (ANIOSTBEHERE & al. 2000). Elle a été observée dans les grands prés du Teich. Elle fait partie des groupements de bas niveau sur des sols très hygrophiles.

Gentiana pneumonanthe L.

Protection départementale en Gironde (7 stations connues avant 1940, JEANJEAN 1961). Cette gentiane à floraison automnale a été observée en Gironde (commune de Belin-Beliet) et lors d'une sortie tardive dans les Landes (commune de Sore). Elle pousse dans certaines associations du *Scopario-Ericetum tetralicis* et dans la tourbière active (*Erico-Sphagnetum*). Elle craint le drainage de ces zones humides. Elle est considérée comme peu menacée en Gironde (ANIOSTBEHERE & al. 2000). Toutefois, dans les Landes, alors que les milieux semblent propices, l'espèce reste très peu commune et « ses localités sont très dispersées » (MAIZERET 1998).

L'implication de la rareté de cette espèce et la dispersion de ses stations n'est pas sans conséquences sur la répartition de quelques rares espèces de papillons diurnes (*Maculinea* spp.) qui pondent sur les fleurs de gentianes.

Juncus heterophyllus Dufour.

Cette espèce a été vue une seule fois dans la commune de Belin-Beliet dans un fossé sur de la vase nue (en contact topographique inférieur avec un groupement à *Eleocharis palustris*). Surtout connue sur les étangs du littoral aquitain, elle n'est pas commune dans l'ensemble des deux régions. Elle était considérée comme commune avant 1940 dans les étangs, les mares et les fossés (JEANJEAN 1961).

Luronium natans (L.) Rafin.

Cette espèce est protégée au niveau national, inscrite dans la convention de Berne et est une espèce de la directive communautaire « Habitats faune, flore ». Le Flûteau nageant possède une amplitude écologique assez grande. Sur le site, on le rencontre dans les eaux oligotrophes de la Leyre et parfois même dans des chenaux au milieu de l'aulnaie marécageuse. En Gironde, cette espèce, avec 6 stations, était considérée comme rare avant 1940 (JEANJEAN 1961).

Narthecium ossifragum (L.) Hudson.

Cette liliacée bénéficie d'une protection régionale en Aquitaine. Cette espèce de tourbière semble plus rare dans le département de la Gironde que dans celui des Landes où les suintements de pentes sont plus favorables à son implantation. En Gironde, cette espèce, avec 9 stations, était considérée comme rare avant 1940 (JEANJEAN 1961).

Oenanthe crocata L.

Considéré comme très rare en Gironde avant 1940 par Jeanjean (JEANJEAN 1961), c'est vraisemblablement la même station au Teich en bordure de l'Eyre qui a été revisitée lors de l'étude. C'est une plante de mégaphorbiaie (*Filipendulo-Calystegietea*) méso-eutrophe qui affectionne les prairies humides abandonnées.

Pinguicula lusitanica L.

Cette petite carnivore fait partie d'un groupement prairial régressif très ouvert (*Anagallido-Pinguiculetum*). Elle n'est pas très fréquente sur la zone d'étude. Mais, comme cette espèce est très discrète, sa fréquence est peut-être sous-estimée. Elle paraissait commune avant 1940 (JEANJEAN 1961).

Rhynchospora alba (L.) Vahl. et ***Rhynchospora fusca*** (L.) Aiton fil.

Ces deux petites Cypéracées font partie d'un groupement pionnier régressif tourbeux. Sur la zone étudiée le Rhynchospore brun (*Rhynchospora fusca*) semble plus rare que le blanc (*Rhynchospora alba*). Les deux espèces sont plus abondantes dans les Landes qu'en Gironde du fait du manque de site tourbeux dans ce dernier département.

Ruppia maritima L.

Cette potamogetonacée bénéficie d'une protection régionale en Aquitaine. Cette espèce forme de grands herbiers aquatiques dans les eaux saumâtres (*Ruppietum maritimae* Hocquette 27). On la trouve dans des larges canaux à eaux dormantes qui parcourent les prés du Teich. Jeanjean avant 1940 la signale comme commune dans son biotope (JEANJEAN 1961).

Schoenoplectus tabernaemontani (C.C. Gmelin) Palla.

Cette espèce a son optimum dans les milieux saumâtres. C'est une plante de roselière mésotrophe à eutrophe (*Phragmiti – Magnocaricetea*). En Gironde, elle était signalée comme peu commune par Jeanjean avant 1940, avec 12 stations connues (JEANJEAN 1961). En régression, elle est actuellement connue dans 3 stations où les sites sont menacés (ANIOSTBEHERE & al. 2000).

Sphagnum fallax (Klinggr.) Klinggr.

Elle bénéficie d'une protection régionale en Aquitaine. C'est une espèce minérotrophe supportant parfois des conditions ombrotrophiques. Plutôt hygrophile, elle a besoin d'un apport permanent en eau (ruissellement).

Sphagnum magellanicum Brid.

Elle bénéficie également d'une protection régionale en Aquitaine. Cette espèce en limite de son aire de répartition pousse exclusivement dans les systèmes tourbeux strictement ombrotrophes.

Viola palustris L.

Protégée dans le département de la Gironde. Cette violette est bien présente sur le site dans la partie landaise, elle croît sur la sphaigne, dans des aulnaies marécageuses ou au sein d'ourlet et de manteaux hygrophiles (à *Frangula dodonei* et *Myrica gale*). Aucune station dans la partie girondine n'a été découverte dans la vallée de la Leyre. Elle n'a que très récemment été découverte en Gironde où elle est présente sur deux stations.

2.2 D'après les inventaires réalisés par le Conseil Général des Landes

Huit espèces d'intérêt majeur ont été inventoriées de façon méthodique. Leurs cartes de répartition, qui devront être complétées dans les années à venir, sont présentées en annexe.

L'Ossifrage (*Narthecium ossifragum*)

Il s'agit d'une espèce caractéristique des tourbières. Elle est considérée comme rare en Aquitaine et elle figure sur la liste préliminaire des plantes protégées au niveau régional (à paraître).

Cette liste ne comprend en principe que des espèces présentes dans moins de dix stations sur l'ensemble de la Région.

Ayant que des prospections systématiques ne soient entreprises, seules trois petites stations étaient connues dans la vallée de l'Eyre. Quarante nouvelles stations ont été découvertes, dont neuf de plus de 1 000 pieds.

La Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*)

Cette espèce est peu commune en France, bien qu'elle soit présente à l'état disséminé dans de nombreuses régions. En Aquitaine, on la rencontre surtout dans les Pyrénées et sa répartition dans les Landes de Gascogne est mal connue.

C'est une plante caractéristique des milieux humides présentant de fortes variations annuelles de niveau d'eau.

Elle est en principe susceptible de coloniser différents types de substrats (sols calcaires, argiles, sables,...) mais les douze stations qui ont été découvertes ici sont presque toutes situées sur des milieux tourbeux : tourbières actives ou dégradées, landes tourbeuses.

Seules deux de ces stations présentent cependant des effectifs importants (plus de 100 pieds).

La Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*)

Comme l'Ossifrage, c'est une espèce caractéristique des tourbières.

Au niveau régional, elle est surtout fréquente dans les Pyrénées ainsi que sur les zones humides du littoral.

Son abondance dans les tourbières des vallées des Leyres a probablement été sous-estimée car elle est souvent présente à l'état stérile (sans qu'apparaisse l'inflorescence cotonneuse caractéristique) et elle est alors difficile à identifier. Le suivi des zones tourbeuses qui ont été cartographiées devrait permettre de compléter les données.

Le Rhynchospore blanc (*Rhynchospora alba*)

Il s'agit d'une espèce pionnière qui ne supporte que très peu la concurrence des autres végétaux. Elle apparaît surtout lorsque la tourbe a été mise à nu.

On peut cependant la trouver également sur des sables riches en matière organique.

Elle est peu commune en France et, en Aquitaine, elle est surtout présente sur le bord des étangs du littoral.

Les tourbières des vallées des Leyres ne lui offrent que relativement peu de possibilités d'implantation puisque les milieux ne sont que très rarement remaniés.

Les 6 stations où elle a été observée correspondent en fait à des dépressions situées dans les parties actives des tourbières. Le Rhynchospore blanc n'y est présent qu'en petite quantité.

Il existe une voisine, le Rhynospore brun, qui est également présent sur les étangs du littoral mais qui n'a pas été observé ici.

La Drosera à feuilles rondes (*Drosera rotunfolia*)

La Drosera à feuilles rondes est plus rare que la Drosera intermédiaire et elle est plus spécifiquement associée aux milieux tourbeux. Elle est protégée au niveau national. Douze stations ont été observées, dont une seule de plus de 1000 pieds.

La Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*)

La Grassette du Portugal occupe des milieux assez proches de ceux de la Drosera à feuilles rondes (tourbières et sables riches en matière organique). Elle est rare en France et elle n'est connue dans les Landes que sur une dizaine de sites. Ici aussi, une des 5 stations découvertes comprenait plus de 1000 pieds.

Le Lycopode des tourbières (*Lycopodiella inundata*)

Cette espèce colonise les sols nus (tourbe ou sable généralement) qui sont humidifiés en permanence. Du fait de ces exigences écologiques très particulières, elle est très localisée en France. Elle est protégée au niveau national. Il n'a été observé que trois stations de cette espèce, toutes inférieures à 100 m².

Le flûteau nageant (*Luronium natans*)

Comme son nom l'indique, le flûteau nageant est une plante aquatique. Elle a surtout été observée dans les cours d'eau, le plus souvent le long de la berge. Il s'agit d'une espèce protégée. Pour se maintenir, elle a besoin d'eaux acides peu profondes et de bonne qualité. Les observations qui ont été réalisées montrent une remarquable continuité de sa répartition tout au long de la Grande Leyre, jusqu'à Saugnac-et-Muret. Sur la Petite Leyre, par contre, sa présence est discontinue sur la partie amont et elle disparaît totalement en aval de la pisciculture de Sore. Il s'agit cependant d'une espèce qui est connue pour avoir une répartition très fluctuante : elle peut disparaître certaines années de certains sites pour réapparaître ailleurs l'année suivante. Elle supporte apparemment assez bien l'ombre des arbres de la rive et l'éclairement des cours d'eau ne semble pas lui être réellement favorable dans la mesure où cela risque de favoriser des espèces concurrentes.

LES ESPECES ANIMALES DES VALLEES DE LA LEYRE

I-	LES POISSONS.....	P 147
II-	LA CISTUDE D'EUROPE.....	P 156
III-	LA LOUTRE D'EUROPE.....	P 158
IV-	LE VISON D'EUROPE.....	P 161
V-	LES OISEAUX.....	P 169
VI-	LES INSECTES.....	P 176
VII-	CONCLUSION.....	P 187

Les poissons



Lamproie fluviatile, B. BRETON



Lamproie de Planer, B. BRETON



Lamproie marine, B. BRETON

Caractérisation du peuplement

1.1 En Gironde : D'après le S.D.V.P.H. Gironde (J.J. BARREAU, 1995)

1.1.1 Caractérisation du peuplement sur l'ensemble de la rivière

Sur l'ensemble de l'Eyre girondine 15 espèces ont été pêchées. Depuis l'entrée dans le département de la Gironde (ruisseau de la Limite) jusqu'au Bassin d'Arcachon, nous distinguons 4 secteurs :

Secteur dit de Boutox : du ruisseau de la Limite (pk. 955.4) aux environs de la N 10 (lieu dit le Passage pk 964).

- Caractérisation du peuplement :

Tableau synthétique du « profil » type de constance des espèces sur le secteur Boutox

(Permanente ++ Commune + peu commune +- rare - absente 0)

Code Espèce	VAI	ANG	BRO	GO U	GAR	LOF	VAN	PES	PER	LPP	FLE	ROT	LPF	CHE	GA M
Const	++	++	+-	+-	+-	+	0	-	-	-	0	0	0	0	0

Ce secteur de près de 9 kilomètres, le peuplement est caractérisé,

- par la **permanence du vairon et de l'anguille** ;
- **le goujon et la loche franche** sont présents mais de manière **peu commune ou rare** (LOF).
- Par contre la vandoise est absente de ce secteur.
- Les **gardon et brochet** sont présents mais de manières **peu commune**. La faible fréquentation de ces espèces sur ce secteur est liée à l'absence de zone humide primaire. En effet, la plus proche d'entre elles est située sur le ruisseau du Toutin et l'anse de Bernet à 1 Kilomètre du point aval du secteur.

- Facteurs déterminants sur ce peuplement :

Sur le secteur **relativement homogène**, les **zones d'herbiers** sont **rares** ; les seuls éléments de **diversification** sont les **racinaires, les branches et troncs immergés**, cette allure morpho-dynamique, l'absence de zones humides donnent un **milieu aquatique faiblement diversifié**.

Toutefois la proximité des zones inondées sur le secteur aval (voir paragraphe suivant) de plus forte diversité spécifique permet au secteur de conserver un indice de **diversité moyen autour de 2.36**. Lorsqu'on examine le tableau, on remarque que l'effectif de vairons, assez élevé par rapport aux autres espèces, est responsable de la baisse de l'indice de diversité malgré la présence de deux espèces, le Perche soleil et la Lamproie de Planer (absentes au Campot).

Nous avons vu que **le vairon et l'anguille étaient très ubiquistes** :

- la forte présence du **vairon** est liée au fait que les **facès « rapides » sont dominants**, zone de courant (crt), berge sableuse (sab).
- **L'anguille** plus inféodée aux habitats type **racinaires** marque sa forte présence du fait de l'abondance de ces micro-habitats dans ce secteur.
- En outre les habitats **type refuge** (ref) ou **herbier** étant **plus rares**, les **brochets et gardon**, inféodés à ces habitats sont plus épisodiques : la rareté de ce type d'habitat dans ce secteur concourt à faire baisser la présence de deux premières espèces ubiquistes citées (anguille, varon) ainsi que le goujon.

Secteur dit de Belin : de la N 10 (lieu dit le Passage pk 964) aux environs de la confluence du ruisseau de la Forge (autour du pk 972).

- Caractérisation du peuplement :

Tableau synthétique du « profil » type de constance des espèces sur le secteur de Belin

Permanente ++ commune + peu commune +- rare – ou absente 0

Code espèce	<i>Vairon</i>	<i>Anguille</i>	<i>Brochet</i>	<i>Goujon</i>	<i>Gardon</i>	<i>Loche</i>	<i>van- doise</i>	Perche soleil	<i>Perche</i>	Lamproie Planer	<i>Flet</i>	Rotan - gle	lamproie fluviale	<i>Chevesne</i>	Gambusie
Const	++	++	++	++	++	+	0	-	-	-	0	0	0	0	0

Ce tronçon de près de 8 kilomètres (sites de pêche Zsyn, Mesp, Tres Zfor), à l'identique du tronçon Boutoux, est caractérisé :

- par la **permanence du vairon et de l'anguille**, le vairon y est encore plus présent et abondant que dans les autres secteurs.
- Par contre ce secteur se distingue par la **forte constance du Brochet, du Gardon et du Goujon**. Nous avons vu que ces trois espèces étaient corrélées (ACP) avec des sites de pêche comme Zsyn, Zfor, Mesp. En effet sur ces sites, ce sont ces espèces qui statistiquement marquent l'écart avec les autres sites.
- Les sites où les **goujons** sont les **plus abondants** sont à **proximité immédiate des affluents** (ruisseau de la Forge, ruisseau du Syndic, Mesplet). Cette population sur l'Eyre est donc semble-t-il **très liée à ces affluents**. En effet sur ces petits ruisseaux, le goujon trouvera un milieu (substrat et vitesse de courant) plus en rapport avec ses exigences.

- Facteurs déterminants sur ce peuplement :

Ce secteur est très riche en zones humides inondées (primaires), anse de Bernet, Z H du Syndic, marais du Graoux, du Caille, Z H du ruisseau de la Forge. Cette abondance des zones humides et leur proximité **augmentent la diversité spécifique du peuplement piscicole** (corrélation linéaire entre H Shannon-W) et D la distance aux ZH primaire) ; en effet, en offrant une plus grande diversité de milieux aquatiques, grâce aux zones d'herbiers, de branches immergées, **les populations de brochet et de gardon sont plus importantes**. Nous avons vu que des herbiers abritaient systématiquement ces deux espèces (constances de 100%).

L'indice de diversité relevé sur les sites de pêche varie en 2.29 et 3.32 (moyenne de 2.59). Cet indice marque une diversité forte à très forte, donc des systèmes complexes et stables. Ce secteur est donc caractérisé par une **écosystème très diversifiée**, faciès lentique-lotique, herbiers plus abondants, abondance de zones refuges ou de branches immergées du fait des nombreux arbres tombés. Cette complexité est **garante de la stabilité** ; même si la diversité spécifique n'est pas significativement supérieure au secteur Boutox, chacune des populations est plus équilibrée, **stabilisant du fait même l'ensemble du peuplement**.

Ce secteur est de loin le plus intéressant du point de vue ichthyologique et écologique. Les atouts qui donne cette vraie grandeur écologique, piscicole et donc halieutique nécessite des aménagements doux mais surtout des mesures de protection que nous exposerons dans un paragraphe de conclusion.

Secteur dit de Salles-Mios : de la confluence du ruisseau de la Forge (autour du pk 972) aux environs du lieu dit le ou dou loup (autour du pk 990).

- Caractérisation du peuplement :

Tableau synthétique du « profil » type de constance des espèces sur le secteur Salles-Mios.

Permanente ++ Commune + Peu commune +- Rare – Absente 0

Code espèce	VA I	ANG	BRO	GO U	GAR	LOF	VAN	PES	PER	LPP	FLE	ROT	LPF	CHE	GA M
Const	++	++	+-	0	+-	+	0	-	-	-	0	0	0	0	0

Tous les sites de pêche de ce secteur de près de 18 kilomètres présentaient un « profil piscicole » très homogène (groupement sur l'A.C.P. en un ensemble appelé « référent »). Il faut noter que le site du Campot du secteur Boutox faisait partie de ce groupe.

Nous retrouvons donc dans ce tronçon un peu **l'allure du peuplement trouvé sur le secteur amont « Boutox »** :

- **la permanence de l'anguille et du viron** est toujours aussi **marquante** : ces deux espèces font partie de la « base » piscicole du peuplement en terme de présence (permanente à commune) pour les mêmes raisons, abondance relative d'habitats type racinaire. Quantitativement le **virion** reste dominant car les faciès courants sont dominants.
- **La faible présence des habitats herbiers refuges** (moins d'arbres déracinés du fait d'une ripisylve moins dense), **la quasi absence de zones humides inondées primaires** (IIre et IIIre même) **induit la faible présence des brochets, gardon et l'absence du goujon**.

- Facteurs déterminants sur ce peuplement :

Sur ce tronçon, l'indice de diversité évolue entre **1.69 et 2.48 soit 1.97 de moyenne** ; le **peuplement piscicole est donc moins diversifié, moins stable**. Comparativement ce secteur semble moins diversifié que le secteur de Boutox, en effet ce tronçon est long (18 Km) sans zone humide (exception pour la Z H 21 de type lire, marais de la Bonce » et de la Matte).

Sur le secteur de Boutox, le peuplement du site du Passage, à l'aval semblait marquer la transition vers le secteur de Belin beaucoup plus riche. De manière analogue, le peuplement du site d'Oun Dou Loup plus riche du tronçon Salles-Mios semble faire transition vers le secteur aval de « Lamothe », lui même plus riche.

Secteur dit de Lamothe : du lieu dit Oun dou Loup (autour du pk 990) au niveau du port de Biganos (pk 996.4).

- Caractérisation du peuplement :

Nous allons voir que sur ce dernier secteur, le peuplement change assez nettement.

Tableau synthétique du « profil » type de constance des espèces sur le secteur de Lamothe

Permanente ++ Commune + Peu commune +- Rare – Absente 0

Code espèce	VA I	ANG	BRO	GOU	GAR	LO F	VA N	PE S	PE R	LP P	FLE	RO T	LP F	CH E	GAM
Const	0	++	+-	0	+	- à 0	++	-	+-	+-	+ à -	0	-	0	-

- Le fait le plus marquant est **la disparition totale du vairon** du peuplement ; le changement morpho-dynamique, vitesse de courant plus faible et variable, l'intrusion salée sur l'aval figurent parmi les raisons de ce changement.
- **Les brochets et gardons sont peu communs** sur le secteur.
- La présence de la **Vandoise**, espèce relativement corrélée avec tous les sites de ce tronçon en aval.

- Facteurs déterminants sur ce peuplement :

L'environnement général et les milieux aquatiques changent d'allure ; l'Eyre s'élargit considérablement ; à partir du pont de Lamothe, la marée dynamique issue du Bassin d'Arcachon se fait sentir en étiage et par forte marée, l'intrusion salée peu remonter jusqu'au Port de Biganos, plus haut même. Sur l'aval, du fait du marnage et de l'eau saumâtre, les berges sont sablo-vaseuses et limoneuses ; au dessus de la sortie de l'entrée du Port de Biganos en remontant progressivement, le substrat devient de moins en moins vaseux ; le sable propre des landes s'observe globalement à partir du lieu « Brau de Lysé » (niveau déssableur de Biganos qui matérialise un transition très nette).

La présence de fer provenant de eaux souterraines est plus marquée que sur l'amont de l'Eyre. Par exemple, sur l'Etang du Tchan, lorsque les eaux sont chaudes, fortement productives (biomasse primaire), par l'oxydation du fer (oxygène dissous), l'eau prend un couleur rouille très caractéristique. Ce fer n'a que très peu d'incidence sur la physiologie du poisson ; par contre de nombreuses bactéries et cyanophyses l'utilisent on observe alors en particulier sur les fines feuilles des herbiers des enveloppes mucilagineuses provenant de cet organismes ferro-réducteurs ; cette gangue altère le développement de ces herbier et perturbe la fixation d'invertébrés planctoniques et vagiles.

L'existence de zones humides inondables primaires (Berle, étang du Tchan) induit sur la rivière la présence du **brochet et du gardon**. Comme sur le secteur de Belin, mais avec une permanence et un **abondance moindres** (de peu commune à permanente suivant les sites, effectifs souvent divisées de moitié).

Remarque : cette sectorisation sert de base pour établir les tronçons écologique homogène du S.D.V.P.H. : des points de repère précis (confluence ou pont) choisis au plus près de ceux que nous venons de citer, matérialiserons les limites de ces tronçons.

1.1.2 Relation habitats – espèces

Sans être statistiquement corrélée, la relation entre les micro-habitats et les espèces a été mise en évidence par l'analyse.

- la richesse en **herbiers** induit une forte **constance du brochet, du gardon** : mais nous avons vu que cet impact positif est valable pour **l'ensemble des espèces** (anguille, perche commune, perche soleil, goujon même). Les zones et les écophases ; ils apportent au milieu une diversification spatiale et temporelle, évolutive, stabilisant les écosystèmes concernés.
- Les micros – habitats type refuge et branches immergées semblent avoir le même effet ; ils induisent une plus grande constance **de l'anguille, du brochet, du gardon et du vairon**. L'impact est à mettre en relation avec la diversification du profil dynamique de la rivière. Le lit mineur de l'Eyre reste très homogène du point de vue structurel, même si les profils en travers semblent souvent contrastés. Ces formations sont donc les seules « ruptures » observées au niveau des vitesses de courant.

L'exemple le plus, marquant est celui du vairon : cette espèce est aussi fréquente sur les zones de courants (crt) que sur les atterrissements de sable (sab), les zones refuges (ref) ou les branchages immergés (br imm) : Sur une rivière à substrat rugueux, rivière à truite par exemple, ce poisson, un peu à l'image d'un juvénile truite tire parti des micro – courants locaux provoqués par les aspérités du substrat pour se maintenir territorialement. Sur l'Eyre, le substrat sableux offre très peu d'hétérogénéité de substrat ; ce poisson exploite donc les « accidents » du lit qui sont présents. Cette observation traduit bien la pauvreté structurelle du fond du lit de l'Eyre. La structure des berges, des conches en retrait, des affluents et de leurs zones humides est capitale.

- l'abondance de **racinaires** s'accompagne d'une abondance **d'anguilles** essentiellement. Ici aussi l'effet est primordial.

1.2 Dans les Landes : D'après le S.D.V.P.H. 40 (FEL B., 1996)

1.2.1 Une gestion piscicole difficile

L'application des niveaux typologiques de HUET et de VERNEAUX classe la plupart de ces cours d'eau en zone à Ombre / zone à Barbeau. Les peuplement théoriques devraient être mixtes et abriter à la fois carnassiers, cyprinidés et salmonidés.

Dans la plupart des cas, les inventaires piscicoles disponibles montrent que l'ichtyofaune observée ne correspond pas au peuplement théorique. Les espèces recensées sont peu diversifiées. Les biomasses globales restent peu importantes. Le brochet est la seule espèce pouvant supporter les pH faibles de la Haute Lande. Il n'est présent en quantité « satisfaisante » que sur les secteurs où sa reproduction et son grossissement sont relativement préservés. Sa biomasse reste globalement toujours en dessous des potentialités de l'espèce (faible production alimentaire des cours d'eau). Seul le vairon, à faible intérêt halieutique, est correctement représenté.

Des tentatives d'introduction ou de soutien d'espèces (Goujon) semblent donner des résultats encourageants (Estrigon).

La fraîcheur des températures explique l'absence de la plupart des grands cyprinidés d'eau vive (Barbeau). Cette caractéristique, commune aux cours d'eau de la lande, a favorisé l'introduction de la truite, ainsi que l'implantation de plusieurs salmonicultures de production (Estrigon, Gouaneyre,

Estampon, Magescq, etc..). Cette évolution a entraîné le classement des rivières en première catégorie piscicole.

Les vallées entaillent la lande humide où les affleurements de la nappe phréatique peuvent provoquer un important lessivage des sols parvenus à saturation lors d'épisodes pluvieux abondants. Les variations brusques du pH, lors des crues, sont alors mortelles pour la truite (pH inférieur à 5). Il en est de même pour les brusques élévations de températures (au-dessus de 19°) qui diminuent le taux d'oxygène dissous dans l'eau.

Sur les lits principaux, les rares sites qui pourraient être utilisés pour la reproduction naturelle des salmonidés sont constitués par des plages de graviers d'origine fluviatile, des matériaux déversés lors de travaux de génie civil. Sur ces zones, le colmatage du substrat par les sables anihile toute possibilité d'émergence de alevins.

Le principal paradoxe de ces rivières réside donc dans le fait que les paramètres qui les caractérisent, notamment les températures, en font des cours d'eau à salmonidés n'offrant aucune possibilité pour leur reproduction naturelle.

La gestion en première catégorie est donc un palliatif aux contraintes exercées par le milieu. Elle ne peut aujourd'hui se passer d'un soutien des stocks par des déversements de poissons adultes surdensitaires afin de satisfaire la demande des pêcheurs.

La Fédération départementale de Pêche souhaite valoriser la seconde catégorie piscicole. Avec l'aide des A.A.P.M.M.A concernées, ses techniciens envisagent, à titre expérimental, de suivre l'évolution « naturelle » des peuplements sur des tronçons de rivière de type « sables landais » (Bez). Ces essais seront liés à la réduction des déversements de truites et à la promotion de la pêche des cyprinidés (goujon) et des carnassiers.

En fonction des résultats obtenus (gain de productivité par l'aménagement du milieu et de l'habitat, développement effectif d'un loisir pêche tourné vers des espèces de 2^{ème} catégorie), un déclassement de ses cours d'eau pourra être envisagé.

Il est à noter que certaines de ces rivières landaises sont encore peuplées d'écrevisses à pattes rouges (*Astacus astacus*) et à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes pallipes*), dont les aires de répartition sont mal définies. Des travaux visant à améliorer la connaissance des stocks en place et la dynamique des populations sont actuellement menés par certaines A.A.P.P.M.A. (Brocas), avec parfois le soutien technique du centre Jean Rostand de Pouydesseaux.

Lorsque l'aire de répartition de ces espèces sera définie, il pourra être proposé la prise d'arrêtés de biotope sur les secteurs concernés.

1.2.2 Cours d'eau de la Haute Landes

Ils constituent des biotopes tout à fait particuliers. Le réseau hydrographique récent installé sur un substrat essentiellement sableux draine mal les bassins versants. De ceci, il découle la présence de zones humides entre les interfluves, dénommées lagunes, peu profondes, acides mais riches sur les plans faunistique et floristique. Ces lagunes constituent d'excellentes frayères à brochets.

L'ensemble de ces cours d'eau à substrat sableux, coule sous un couvert végétal dense (forêt galerie). Leurs bassins, versants sont voués à la sylviculture (pins maritimes).

Remarque : le substrat sableux concerne les 2/3 département.

La qualité de l'eau est généralement bonne, avec des caractéristiques physico-chimiques d'eaux salmonicoles. L'acidité de l'eau est chronique, la neutralité rarement atteinte et des pics d'acidité sont enregistrés après les épisodes pluvieux.

De toutes ces caractéristiques, il découle un peuplement atypique appelé « peuplement Landais » avec 6 à 7 espèces. Ce peuplement a été quantitativement et qualitativement défini grâce à l'exploitation de 42 pêches électriques sur le département.

L'état de perturbation est défini selon l'absence d'espèces de ce peuplement, la présence d'espèces n'appartenant pas à ce peuplement et les écarts de biomasse par rapport aux moyennes.

% de biomasse hors peuplement Landais	0 << 30	30 << 50	> 50
Etat fonctionnel du Contexte	Conforme	Perturbé	dégradé

1 espèce manquante : contexte perturbé ; 2 espèces ou plus manquantes : contexte dégradé.

« Peuplement Landais » repère :

Espèce	Fréquence D'apparition	Biomasse Moyenne* (kg/ha)	% biomasse moyen *	Ecart-type des Biomasse* kg/ha	Ecart-type des % De biomasses*
VAI/CHA	98 %	7,62	19.26	6.32	19.41
GOU	67 %	10.56	20.19	12.63	18.54
LOF	86 %	3.07	8.82	5.46	13.85
LPP	40 %	1.57	4.44	1.63	5.89
BRO	40 %	10.43	23.18	8.65	19.37
ANG	81 %	28.45	52.43	34.97	27.39
AUTRES	36 %	5.56	16.42	6.67	16.36

* = quand l'espèce est présente.

Biomasse moyenne : 44.64 kg/ha : écart - type : 39.67

Attention : « autre » comprend les autres poissons migrateurs comme les cyprinidae d'eau lente

Nombre total de stations exploitables : 42

- 2 - Pêches électriques

Des suivis de peuplement de l'ensemble des poissons sont réalisés par pêche électrique par le Conseil Supérieur de la Pêche deux fois par an :

- deux points sur la Leyre : Mios (Gironde) et Moustey (Landes)
- Deux points sur les affluents : ruisseaux de Lassieu et Dubern à Salles (Gironde)

Lamproies :

R RIVIERE	NOMCOMMUN	DATEPECH	NOMESP	Nbre/sect	Poids/sect	Nbre/ha	Poids/ha	Abond/Nbre	Abond/Poids
LEYRE	MIOS	19/06/2000	Lamproie de rivière	2,00	18,00	27,00	0,24		
PETITE LEYRE	MOUSTEY	16/10/2002	Lamproie marine	12,00	35,00	113,00	0,33	très faible	très faible
PETITE LEYRE	MOUSTEY	17/10/2001	Lamproie marine	15,00	42,00				
PETITE LEYRE	MOUSTEY	18/10/2000	Lamproie marine	2,00	15,00	37,00	0,28	très faible	très faible

Le docob s'attache à prendre en compte des espèces d'intérêt patrimonial au niveau national ou localement, et il a été mis en évidence l'enjeu vis-à-vis des anguilles, du brochet et de la vandoise.

En effet, ceux sont des espèces patrimoniales pour lesquelles des menaces en terme d'habitats sont évoquées, en particulier concernant les zones de fraie et les zones de croissance larvaire.

Anguille :

R_RIVIERE	NOMCOMMUN	DATEPECH	NOMESP	Nbre/sect	Poids/sect	Nbre/ha	Poids/ha	Abond/Nbre	Abond/Poids
PETITE LEYRE	MOUSTEY	16/10/2002	Anguille	26,00	761,00	510,00	14,91	très faible	très faible
LEYRE	MIOS	17/06/2002	Anguille	25,00	1 266,00	79,00	4,00	très faible	très faible
PETITE LEYRE	MOUSTEY	17/10/2001	Anguille	13,00	329,00	454,00	11,49	très faible	très faible
DUBERN	SALLES	20/09/2001	Anguille	11,00	553,00	1 358,00	68,27	faible à moyen	très faible à faible
DUBERN	SALLES	20/09/2001	Anguille	14,00	632,00	2 800,00	126,40	moyen à fort	faible à moyen
DUBERN	SALLES	20/09/2001	Anguille	4,00	88,00	381,00	8,38	très faible	très faible
LASSIEUX	SALLES	20/09/2001	Anguille	3,00	459,00	404,00	61,82	très faible	très faible
LASSIEUX	SALLES	20/09/2001	Anguille	7,00	539,00	1 400,00	107,80	faible à moyen	faible
LASSIEUX	SALLES	20/09/2001	Anguille	8,00	403,00	988,00	49,75	faible	très faible
LEYRE	MIOS	11/06/2001	Anguille	29,00	1 739,00	671,00	40,25	très faible à faible	très faible
PETITE LEYRE	MOUSTEY	18/10/2000	Anguille	5,00	149,00	83,00	2,49	très faible	très faible
LEYRE	MIOS	19/06/2000	Anguille	32,00	1 801,00	533,00	30,02	très faible	très faible

Brochet :

R_RIVIERE	NOMCOMMUN	DATEPECH	NOMESP	Nbre/sect	Poids/sect	Nbre/ha	Poids/ha	Abond/Nbre	Abond/Poids
LEYRE	MIOS	17/06/2002	Brochet	5,00	500,00	16,00	1,58	très faible	très faible
DUBERN	SALLES	20/09/2001	Brochet	3,00	67,00	400,00	8,93	très faible à faible	très faible
LEYRE	MIOS	11/06/2001	Brochet	75,00	2 216,00	1 488,00	43,97	moyen à fort	très faible
LEYRE	MIOS	19/06/2000	Brochet	8,00	669,00	119,00	9,91	très faible	très faible

Vandoise :

R_RIVIERE	NOMCOMMUN	DATEPECH	NOMESP	Nbre/sect	Poids/sect	Nbre/ha	Poids/ha	Abond/Nbre	Abond/Poids
PETITE LEYRE	MOUSTEY	16/10/2002	Vandoise	3,00	65,00	36,00	0,79	très faible	très faible
LEYRE	MIOS	17/06/2002	Vandoise	6,00	263,00	19,00	0,83	très faible	très faible
PETITE LEYRE	MOUSTEY	17/10/2001	Vandoise	3,00	76,00				
DUBERN	SALLES	20/09/2001	Vandoise	14,00	409,00	2 036,00	59,49	moyen	faible
LEYRE	MIOS	11/06/2001	Vandoise	3,00	646,00	52,00	11,22	très faible	très faible

- 3 -

Fiches espèces (Voir annexes)

La Cistude d'Europe

Emys orbicularis



- 1 -

Données générales

Aucune étude n'a été réalisée pour inventorier les populations de Cistude d'Europe sur le site des Vallées de la Leyre. Seules des données sporadiques permettent de confirmer la présence de cette espèce sur le site.

Cependant, il est possible de noter, d'après certains acteurs locaux, qu'il existe une baisse des populations de Cistude dans le delta, où elles persistent dans les prés entretenus.

L'espèce trouve des zones de quiétude dans les marais où elle peut s'alimenter et pondre dans les pentes sableuses ; mais des zones ensoleillées lui sont nécessaires.

La fermeture du milieu semble donc être une menace importante.

D'après une étude menée dans le marais de Brouage (17) (BARON et DUGUY, Juin 1999) sur la croissance, la reproduction et les déplacements de la Cistude d'Europe, il faut noter la forte sédentarité de l'espèce.

En effet, sur une période de 3 ans, « la plupart des tortues réobservées l'ont été à des distances maximales de 50 à 400 m du point du marquage, les distances enregistrées pour les mâles adultes étant significativement supérieures. »

« Les recaptures à long terme suggèrent fortement l'émigration des mâles adultes. Après des mois de grande sédentarité, ils effectuent de grands déplacements probablement sans retour, assurant ainsi le brassage des gènes. Les femelles adultes resteraient en revanche sédentaires toute leur vie, utilisant un espace vital de quelques centaines de mètres de diamètre. »

- 2 -

Fiche espèce (Voir annexes)

La Loutre D'Europe

Lutra lutra

Code UE : 1355



Fédération départementale des chasseurs des Landes

Données générales

Aucun inventaire n'a été effectué récemment sur la recherche de la loutre sur le site des Vallées de la Leyre.

- Une étude sur la répartition et l'alimentation de la loutre dans les départements Gironde et Landes a été réalisée au début des années 80 (CAMBY et MAIZERET, 1983).

Elle a permis de mettre en évidence que « la présence de la loutre semble continue depuis la source des deux Leyres jusqu'à l'embouchure du Bassin d'Arcachon. Toutefois, la densité de la population n'est probablement pas très élevée. »

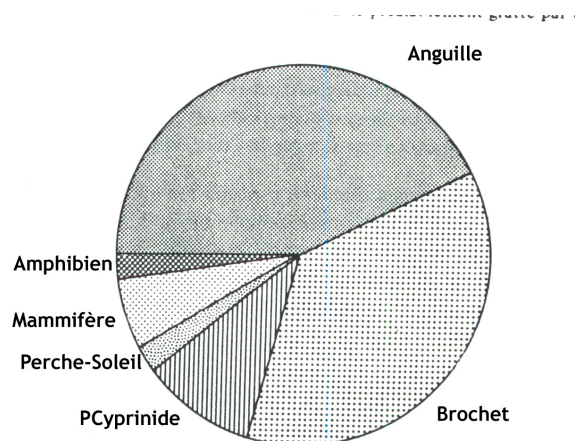
- L'étude antérieure de l'incidence de l'occupation humaine sur le statut de la loutre dans la vallée de la Leyre (CAMBY, MAIZERET, 1981) s'est attachée d'une part aux conditions de vie des loutres dans la vallée :

« Le relevé des indices de présence de la loutre a montré une évolution saisonnière dans la stratégie d'occupation de l'espace :

- en période de hautes eaux (hiver et début du printemps), les indices de présence sont peu abondants sur la rivière et sont surtout répartis en périphérie des marais. En effet, l'inondation des anciennes prairies attire certaines espèces de poissons telles que le brochet qui viennent se reproduire.

- en période de basses eaux (septembre) les indices de présence sont surtout abondants sur la rivière elle-même, mais on en trouve encore un certain nombre aux alentours des quelques trous d'eau qui subsistent au milieu des marais. Les pêches électriques ont permis de montrer que dans ce cas également, la répartition des loutres est fortement corrélée avec la biomasse piscicole : Sur l'Eyre les peuplements piscicoles sont très largement dominés par le brochet et l'anguille et les trous d'eau fréquentés par les loutres contiennent une biomasse non négligeable d'anguilles.

Les résultats de l'analyse des excréments mettent en évidence la correspondance entre le régime alimentaire des loutres et les disponibilités du milieu. »



- D'autre part, l'étude a permis d'analyser « différents facteurs, naturels et humains, qui ont joué sur cette densité au cours du siècle dernier, montrant deux éléments fondamentaux :

- La loutre a été activement piégée entre les deux guerres et jusque dans les années 50. Une peau de loutre représentant le prix d'une bicyclette à cette époque. (Compte-rendu réunion 3 – groupe 4, septembre 2003).

- La qualité piscicole de la Leyre a fortement baissé, du fait de la destruction des zones de frayère et des herbiers aquatiques (ensablement, abandon de l'entretien des berges). »

Un noyau de population s'est maintenu dans le massif forestier landais, bien que l'espèce ait été décimée par le piégeage jusque vers 1972, date à laquelle elle a été classée comme « espèce protégée ». Lorsqu'elles n'ont plus été détruites, les loutres des Landes de Gascogne ont cependant pu reconstituer en partie leur effectif en mettant à profit la bonne qualité des cours d'eau. Elles ont en outre bénéficié d'un bon niveau de quiétude puisque la pénétration humaine le long des ruisseaux est, dans l'ensemble, relativement faible. Les régions agricoles voisines n'ont, par contre, pas été recolonisées (Chalosse, Entre-Deux-Mers, Lot et Garonne...).

« Il semble donc, que le retour à des densités plus élevées, prévisible après l'arrêt des destructions directes, ait été limité par les faibles disponibilités alimentaires. »

Toutefois, même lorsque les conditions de milieux sont très favorables, les loutres sont toujours en densité très faible. En effet, il s'agit d'animaux territoriaux et chaque individu adulte possède un domaine vital très vaste. On peut estimer grossièrement que le nombre total de loutres qui occupent le réseau hydrographique de l'Eyre ne doit pas dépasser une vingtaine d'individus adultes (GEREA, 1985).

- Les derniers suivis de population sur le site ont été réalisés en Juin 1990 (LODE, 1990) avec la même méthodologie que celle utilisée par MAIZERET ET CAMBY :

« Sur un site potentiellement favorable, 300 mètres de rives sont explorés, de part et d'autre d'un point remarquable (pont, barrage, moulin). La présence de l'animal est reconnue par la découverte d'un ou plusieurs indices de présence (épreinte, empreinte...). Si au bout de 600 mètres d'exploration, la recherche se révèle négative, le site est considéré comme n'étant pas fréquenté. »

Sur 29 sites prospectés dont plusieurs étaient positifs en 1984, 8 sites étaient encore positifs et 20 épreintes étaient recensées.

- Depuis, des données sporadiques (animal ou indices de présence) permettent de confirmer la présence de la loutre sur l'ensemble du réseau hydrographique des Vallées de la Leyre.

En particulier côté landais, au cours de la cartographie des habitats réalisée par les gardes nature du Conseil Général des Landes entre 1999 et 2001, de nombreux indices de présence ont été observés.

Globalement, il apparaît que ceux-ci sont plus abondants actuellement que lors des 1ères prospections. A l'époque, il fallait souvent plusieurs journées pour découvrir une trace de patte ou une épreinte alors qu'à l'heure actuelle il est facile d'en observer un peu partout. Cependant, les indices peuvent être momentanément plus abondants sur certains secteurs car l'activité de ces animaux se concentre périodiquement en différents endroits.

- 2 -

Fiche espèce (Voir annexes)

Le Vison d'Europe

Mustela lutreola



G. MARTIN

Données de :

- Vison infos n°1, mission vison d'Europe, février 2002.
- Vison infos n°2, mission vison d'Europe, novembre 2002.
- Aménagement et gestion des habitats du Vison d'Europe, Conseil Général des landes, GREGE, SFEPM, janvier 2002.

Présentation générale

1.1 Carte d'identité du Vison d'Europe

Nom latin : *Mustela lutreola*

Classe : Mammifères

Ordre : Carnivores

Famille : Mustélidés

Longueur : 45 à 60 cm queue comprise

Poids : jusqu'à 1 kg pour le mâle

Longévité : 10 ans maximum

Durée de la gestation : 35 à 72 jours environ

Nombre de petits par portée : 2 à 7

1.2 Aire de répartition

En France, la régression a été très rapide. Au début du vingtième siècle, il était signalé dans 38 départements et il semble qu'il ait été relativement commun. Dans les années 50, il ne se rencontre plus que dans la moitié occidentale du pays de la Bretagne aux Pyrénées occidentales. Dans les années 80, il n'est plus signalé que sur un peu plus du dixième du territoire national.

De 1991 à 1997, une étude fine de sa disparition a été menée par le groupe de travail sur la répartition du vison d'Europe.

Les campagnes de capture réalisées dans 17 départements de la façade atlantique ont montré que la situation du Vison d'Europe en France était particulièrement préoccupante puisque de nos jours, il se retrouve confiné à seulement sept départements : la Charente, la Charente-Maritime, la Dordogne, la Gironde, le Lot-et-Garonne, les Landes et les Pyrénées Atlantiques, soit une régression d'aire de plus de 50% en moins de 20 ans. A ce jour, aucune estimation des effectifs de la population française ne peut être donnée. Il est toutefois probable que le nombre d'individus se compte en centaines plutôt qu'en milliers.

L'étude de la répartition du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) a été reprise en 2000 afin :

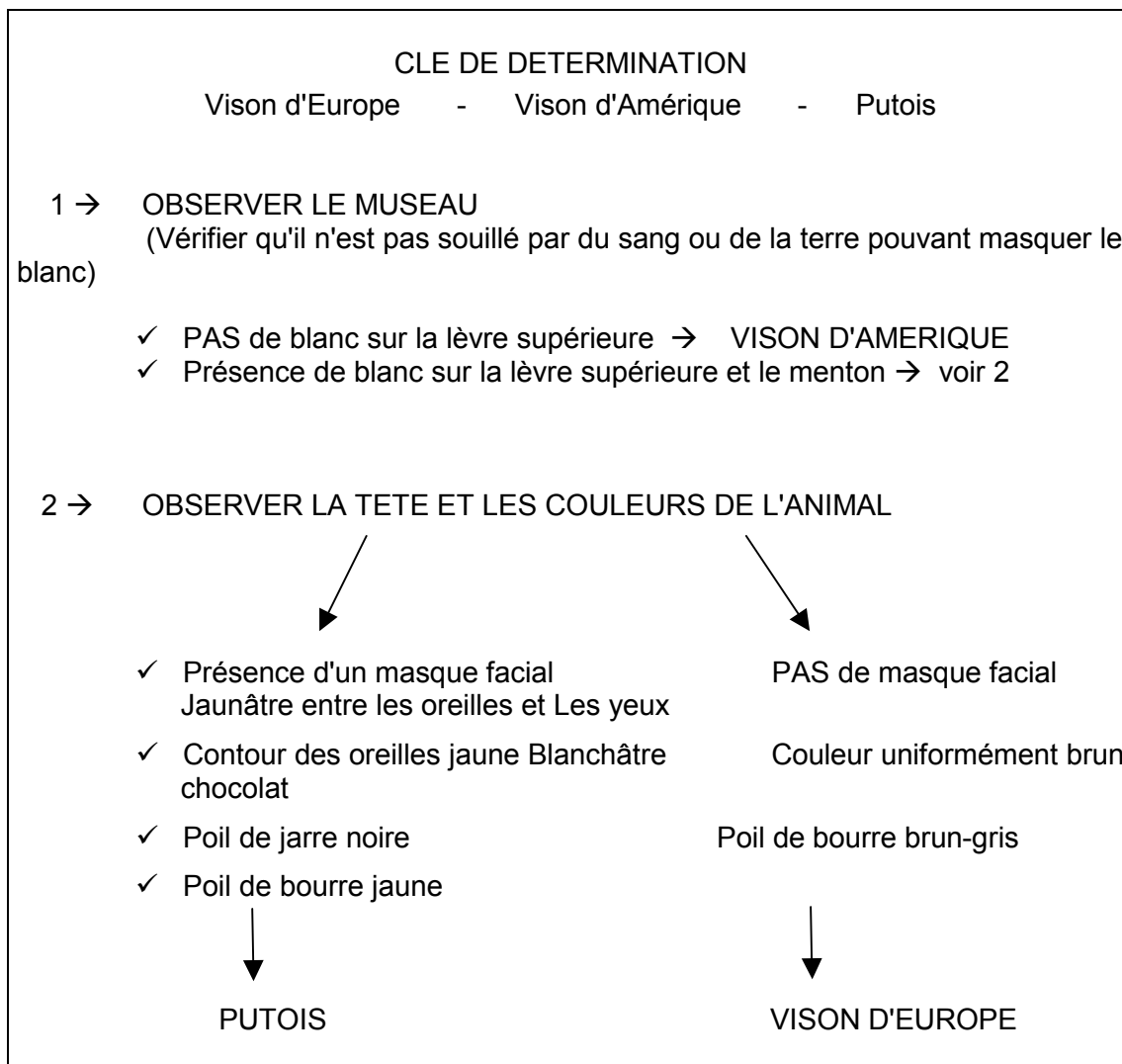
D'affiner et d'actualiser les données de la précédente étude (1991-1997).

D'apprécier l'évolution de la répartition et à plus long terme l'efficacité des actions mises en œuvre.

Les premières tendances évolutives par rapport à la dernière décennie semblent confirmer une poursuite du déclin de l'espèce, notamment au cœur de son aire de répartition, sur les parties amont de la rivière Eyre et sur les principaux affluents rive droite de la Midouze.

1.2 Morphologie

Il se distingue essentiellement des autres espèces européennes de Mustélidés par son pelage qui est presque uniformément brun foncé. Sa queue et ses pattes sont presque noires et le poil de bourre est brun-gris. Son aspect général est celui d'un putois de petite taille.



1.3 Comportement social et reproduction

Son domaine vital s'étend en moyenne sur cinq à dix kilomètres de cours d'eau ou de rives d'étangs. Il vit surtout la nuit et au crépuscule, dès l'aube il se réfugie dans un gîte.

Les visons ont un rythme d'activité de type polyphasique. L'analyse des fréquences d'observation d'animaux actifs fait apparaître deux pics principaux, l'un en début et l'autre en fin de nuit, et deux pics secondaires, en milieu de journée et en fin d'après midi.

Les mâles et les femelles ne se rapprochent qu'au moment de l'accouplement qui semble se dérouler essentiellement en janvier – février.

La durée de la gestation varie de 35 à 72 jours car il peut exister un phénomène d'ovo – implantation différée. Les naissances ont lieu en mai – juin. Il n'y a en général qu'une seule portée de 2 à 7 jeunes par an. La femelle élève seule ses jeunes qui sont allaités pendant une dizaine de semaines. L'émancipation se situe à la fin du mois d'août. Les visons atteignent leur maturité sexuelle vers l'âge d'un an.

- 2 -

Ecologie

2.1 Les habitats

Un animal semi-aquatique : Il évolue presque exclusivement à proximité de l'eau. On le rencontre sur des petites et moyennes rivières le long desquelles il exploite tous les types de zones humides, y compris dans des agro-systèmes très artificialisés.

L'étude de la répartition française menée de 1991 à 1997 a permis de mieux caractériser les types de milieux utilisés. Ils peuvent être regroupés en cinq grandes catégories : les cours d'eau forestiers, les boisements inondables, les marais, les prairies humides et les ruisseaux traversant les zones agricoles.

Afin de mieux connaître le mode d'utilisation de l'espace et les exigences écologiques du Vison d'Europe, un programme de suivi par radiopistage a été conduit de 1996 à 1999 dans les Landes de Gascogne. Ce travail a permis de suivre les déplacements des animaux, de définir les types de milieux fréquentés, de localiser les gîtes et de récolter des excréments pour étudier leur régime alimentaire.

L'ensemble des résultats a montré que :

- le Vison d'Europe est une espèce exigeante en espace : les domaines vitaux peuvent s'étendre de 2 à plus de 13 Km de cours d'eau,
- les animaux ne fréquentent qu'exceptionnellement la pinède et utilisent presque exclusivement les milieux inondables de fond de vallée (boisements hygrophiles principalement),
- le degré d'inondation semble un critère dominant dans le choix des habitats.

- Au repos :

Pour leurs périodes de repos (gîte), 4 types d'habitats sont préférentiellement fréquentés :

- aulnaies-saulaies à sous-étage clair,
- aulnaies-saulaies à grands carex,
- marais ouverts,
- étangs et cours d'eau.

La majorité des gîtes était située à même le sol, à l'abri d'une végétation dense (carex, molinie, ronciers) ou se rencontraient dans une cavité entre les racines d'un arbre, dans un terrier, sur une souche d'arbre recépée...

90 % des gîtes se trouvaient à moins de 5 mètres d'une zone d'eau libre (ruisseau, étang, marais). Près d'un tiers des gîtes était entouré d'eau contre 30 % en zone totalement sèche.

- En activité :

Nous avons analysé 48 séquences d'activité de 7 individus. Comme pour les gîtes, les préférences ont été examinées à l'aide du ratio usage / disponibilité.

On note que les milieux préférés et rejetés sont les mêmes que pour les visons au repos. Toutefois, l'ordre de sélection des trois habitats les plus recherchés est différent : les visons mettent en tête l'aulnaie saulaie à sous-étage clair, suivie des marais puis des milieux d'eau libre.

Recherche des préférences d'habitats chez le vison d'Europe en activité :

Habitat	Proportion des Séquences d'activité %	Zone D'étude %	Ratio usage/ Disponibilité	Sélection
Aulnaie – saulaie à sous-étage clair	2.41	0.03	80.27	Fortement préféré
Marais ouvert	6.15	0.10	61.53	Fortement préféré
Etangs et cours d'eau	4.62	0.12	38.47	Fortement préféré
Aulnaie – saulaie à grand carex	25.33	1.44	17.59	Fortement préféré
Fourrés tourbeux	12.75	3.15	4.05	Préfééré
Bois mésophile à sous-bois clair	14.81	4.59	3.23	Préfééré
Bois mésophile à sous-bois dense	2.98	1.66	1.80	Neutre
Prairies	8.51	7.48	1.14	Neutre
friches	5.27	6.47	0.81	Neutre
Forêt de production	16.37	60.66	0.27	Évité
Cultures	0.78	11.74	0.07	Fortement évité
Routes et habitations	0.02	2.50	0.01	Fortement évité

2.2 Régime alimentaire

L'ensemble du matériel analysé jusqu'à présent comprend 824 fèces de vison.

Les proies des visons étudiés sont principalement des amphibiens, notamment des grenouilles (20.8 % contre 6,6 % de crapauds). Au niveau des mammifères (26,3 %), les proies les plus fréquentes sont également des rongeurs : principalement rat (9.7 %) et campagnol amphibie (7.4%). Les autres espèces de mammifères rencontrées sont aussi bien des insectivores (*Talpa europaea*, *Sorex sp*, *Crocidura russula*) que des rongeurs de grande (rat musqué, ragondin, lapin n'apparaissant d'ailleurs qu'une seule fois) ou de petite taille (campagnols du genre *Microtus*, mulot, souris grise, rat des moissons).

Le régime comprend également beaucoup de poissons (19.2 %) parmi lesquels dominent les cyprinidés (13,9 %). De nombreuses espèces ont été identifiées : goujon, vairon, gardon, vandoise, tanche, loche franche, épinoche, brochet, chabot, perche-soleil, anguille et salmonidé.

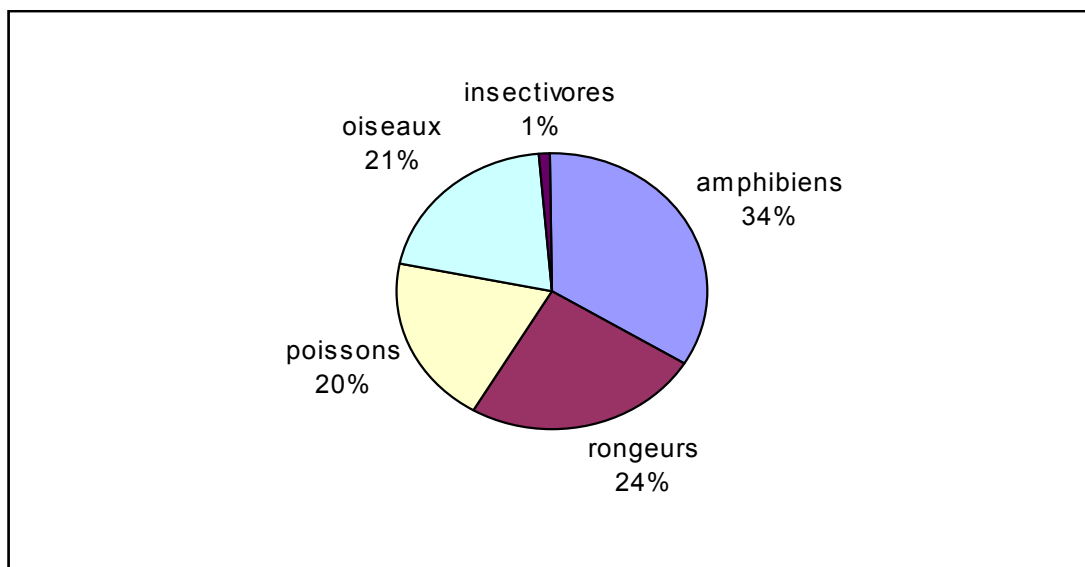
Les visons se nourrissent également d'oiseaux et d'oeufs (21,3 %). A première vue, ce sont les oiseaux d'eau, essentiellement les rallidés et les anatidés, qui sont les mieux représentés. Le travail d'identification n'est cependant pas terminé en ce qui concerne ce groupe difficile.

Cette approche très générale recèle toutefois des différences importantes au sein des échantillons récoltés. Selon les individus, les proportions des différentes catégories de proies sont extrêmement variables :

De 0 à 48,2 % de poissons
 De 5,6 à 90,9 % d'oiseaux
 De 2,9 à 70,8 % d'amphibiens
 De 0,4 à 59,2 % de mammifères

De plus, le régime alimentaire n'est pas figé pour un même individu qui passe par différentes phases de consommation.

Les visons étudiés ont donc un régime alimentaire qui révèle l'utilisation d'un habitat situé à l'interface entre milieux terrestres et milieux aquatiques ou humides. Les variations individuelles extrêmement importantes mises en évidence doivent toutefois inciter à beaucoup de prudence dans les conclusions.



2.3 Exigences écologiques

La prédilection du Vison d'Europe pour les milieux aquatiques répond vraisemblablement à un double besoin :

- La disponibilité en proies : le Vison d'Europe n'a pas des capacités prédatrices très importantes. Il n'est pas bon nageur, il ne grimpe pas aux arbres et il n'est pas très rapide à la course. Pour subvenir à ses besoins, il faut donc qu'il dispose en toutes saisons de proies faciles à capturer. Seuls les milieux marécageux possèdent une forte productivité suffisante pour lui garantir de telles ressources.
- La nécessité de se mettre à l'abri des prédateurs : comme il est une des plus petites espèces parmi le cortège des carnivores sauvages, il constitue une proie potentielle pour toutes celles qui sont plus grosses que lui. Sa capacité à utiliser les milieux aquatiques constitue probablement un atout important de ce point de vue car seule la Loutre est réellement en mesure de le concurrencer dans ce type d'habitat et on sait que son régime alimentaire est essentiellement piscivore. Le Vison d'Europe peut se maintenir dans l'eau plus longtemps que la plupart des autres espèces du fait de l'épaisseur de sa fourrure qui constitue un parfait isolant thermique.

Les exigences du Vison d'Europe en matière d'habitats sont donc essentiellement de disposer de milieux aquatiques fortement productifs (marais, plans d'eau peu profonds, cours d'eau lents) et d'une superficie au moins équivalente à celle des domaines vitaux (bassins hydrographiques). La présence d'une mosaïque de différents types de milieux humides constitue par ailleurs un atout important puisqu'elle permet la diversification des types de proies accessibles et qu'elle augmente ainsi la probabilité de trouver des ressources suffisantes à chacune des périodes de l'année.

Causes probables de la régression

Cette dramatique régression a plusieurs causes. Il a été chassé et piégé pendant très longtemps avant d'être enfin classé comme "espèce protégée", en 1979.

A l'heure actuelle, la régression générale du Vison d'Europe a fait l'objet de plusieurs analyses qui sont interprétées différemment selon les spécialistes. A ce jour, il n'a pas pu être mis en évidence une cause unique qui pourrait expliquer à elle seule le déclin de l'espèce. Il est probable que celui-ci soit dû à la conjonction de plusieurs facteurs agissant en synergie. Quatre causes principales sont généralement évoquées à l'échelle française, mais un diagnostic précis est en cours de réalisation afin de préciser ces menaces sur le site.

3.1 La destruction des habitats

La destruction des zones humides, qui s'est considérablement accélérée dans la seconde moitié du vingtième siècle, a sans aucun doute été très défavorable au Vison d'Europe. La dégradation récente de nombreux milieux naturels (pollutions, artificialisation de la végétation, ...) s'est par ailleurs traduite par une baisse globale de leur capacité d'accueil pour l'espèce.

3.2 Les destructions directes

Au cours du vingtième siècle, le piégeage pour la fourrure a joué un rôle majeur dans la régression du Vison d'Europe. L'espèce est protégée mais dans certaines régions, des animaux ont continué à être détruits accidentellement, par confusion. En Bretagne par exemple, les campagnes massives de destruction de visons d'Amérique ont probablement joué un rôle important dans la disparition du Vison d'Europe. Dans les départements où le Putois est classé "nuisible", il existe également un risque d'erreur d'identification de la part des piégeurs.

Certaines infrastructures routières peuvent également être meurtrières. Même si le nombre total de visons victimes de collisions est difficile à estimer, tout facteur supplémentaire de mortalité s'exerçant sur des populations fragiles peut conduire rapidement à une situation irrémédiable.

Enfin les campagnes d'empoisonnement des rongeurs déprédateurs constituent également une menace bien réelle. En effet, ces rongeurs constituent des proies potentielles du Vison d'Europe et des intoxications secondaires par consommation d'individus empoisonnés ont largement été mises en évidence chez les carnivores.

3.3 La compétition avec le Vison d'Amérique

Le Vison d'Amérique tend à s'étendre de plus en plus en France et il est probable que, si rien n'est fait, il colonisera à terme la totalité des réseaux hydrographiques encore occupés par le Vison d'Europe. Sa présence n'est pas souhaitable car il occupe la même niche écologique que le Vison d'Europe et il a un effet indirect très défavorable sur celui-ci, du fait des dégâts qu'il occasionne dans les piscicultures et les élevages agricoles. Dès qu'il est présent, des campagnes de destruction sont organisées et il y a alors un risque important de confusion entre les deux espèces.

3.4 L'action d'agents pathogènes

Depuis quelques années, émerge l'idée que la chute des effectifs de visons d'Europe pourrait résulter au moins en partie de problèmes pathologiques. Une des hypothèses est que le Vison d'Amérique aurait introduit un agent infectieux auquel il résisterait lui-même relativement bien, mais qui décimerait les populations de visons d'Europe déjà fragilisées. La maladie aléoutienne est en particulier bien connue pour affecter les élevages de visons d'Amérique mais de nombreuses autres pathologies peuvent également être incriminées.

- 4 -

Le plan de restauration de l'espèce en France

Pour atteindre cet objectif, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a lancé un plan de restauration quinquennal de (1999 à 2003) qui s'applique à l'intérieur d'un périmètre d'action prioritaire. Ce périmètre englobe l'aire de répartition actuelle ainsi qu'une zone périphérique dans laquelle il est nécessaire de favoriser la recolonisation. Le plan détaille l'ensemble des mesures destinées à lutter contre toutes les causes de régression.

Il comprend en particulier :

Des actions de protection et de restauration des habitats : lutte contre la pollution des eaux, gestion conservatoire des zones humides et des berges de cours d'eau ;

La lutte contre les causes de mortalité :

- Des mesures réglementaires telles que le déclassement du Putois de la liste des espèces nuisibles ou l'interdiction des pièges en "X" dans les zones fréquentées par le Vison ;
- Lutte contre les collisions routières : les sites à risques seront équipés de grillages de protection et les nouvelles infrastructures seront systématiquement équipées d'ouvrages de franchissement adaptés au cheminement du Vison.
- Un programme de contrôle du Vison d'Amérique ;
- Un projet d'élevage conservatoire d'animaux issus de la population franco-espagnole.

Il comprend également un volet de sensibilisation et d'information du public ainsi qu'un programme d'études destiné à approfondir les connaissances sur l'espèce et mieux appréhender les causes de sa régression.

La recherche :

- Etude du régime alimentaire
- L'étude des phénomènes pathologiques
- L'étude génétique

Les Oiseaux



Martin pêcheur, PNRLG

- 1 -

Objectifs et méthodologie

Un inventaire avifaunistique a été réalisé en 1991 par points d'écoute sur le site des Vallées de la Leyre.

Tous les points d'écoute ont été effectués à deux reprises, en avril puis en mai, afin de pouvoir contacter les nicheurs précoces et tardifs. Cependant, une série de deux fois 16 relevés représente un échantillon trop faible pour espérer obtenir une liste exhaustive des oiseaux de la forêt galerie, ainsi qu'une valeur exacte de leur abondance.

De plus, une forte baisse des effectifs, voire une absence totale de certaines espèces d'oiseaux, a été observée depuis les périodes exceptionnellement froides de 1985 et 1987 (A. FLEURY, comm. Pers.). Le peuplement avien de la forêt galerie est donc, aujourd'hui encore, anormalement appauvri.

Les relevés fournissent en revanche des données comparatives intéressantes.

- 2 -

Résultats

2.1 Données générales

Au total, 30 espèces ont été observées dans la forêt galerie, dont au minimum 23 nicheuses (le Rossignol et le Pic vert sont vraisemblablement nicheurs, le Héron cendré niche au Graoux). Cette richesse globale peut paraître faible par rapport à certains milieux humides particulièrement diversifiés :

- domaine de Certes : 168 espèces dont 72 nicheuses (1987) ;
- Parc Ornithologique du TEICH : plus de 100 espèces, dont environ 55 nicheuses (1983) ;
- Marais du Médoc : 71 espèces, dont 44 nicheuses (GEREA, 1991).

Cependant, certaines données disponibles montrent que, malgré son étroitesse, la forêt galerie accueille un nombre d'espèces du même ordre de grandeur que de vastes forêts de feuillus ou des boisements très diversifiés :

- hêtraie de Fontainebleau : 33 espèces nicheuses (LEMEE, 1978) ;
- chênaie bourguignonne : 29 espèces nicheuses (BLONDEL, 1980) ;
- boisement dense d'Abbadia : 27 espèces nicheuses (GEREA, 1990).

La différence se situe probablement au niveau de l'abondance des individus, forcément limitée dans la forêt galerie par le peu de superficie exploitable.

2.2 Comparaison des sites

Liste du peuplement avien contacté sur 5 sites de la forêt galerie de la Leyre :

	SITE 1	SITE 2	SITE 3	SITE 4	SITE 4.1	SITE 5
Bouvreuil pivoine	X	1	1	0	0	0
Coucou gris	X	X	X	1	1	X
Etourneau	1	0	0	0	0	0
Fauvette à tête noire	1	1	1	1	0	0
Geai des chênes	1	1	1	0	0	0
Grimpereau des jardins	1	1	1	1	1	0
Grive musicienne	1	1	0	X	X	1
Merle	1	1	X	1	1	1
Mésange à longue queue	1	1	1	1	0	1
Mésange bleue	1	1	1	1	1	1
Mésange charbonnière	1	1	1	1	1	1
Mésange huppée	0	1	1	0	0	0
Pic épeiche	1	1	1	X	X	X
Pic épeichette	1	0	0	0	0	0
Pinson des arbres	1	1	1	X	X	1
Pouillot véloce	1	1	1	0	0	1
Poule d'eau	1	0	0	0	0	0
Râle d'eau	1	0	0	0	0	0
Roitelet triple-bandeau	1	0	1	0	0	1
Rougegorge	1	1	1	1	0	0
Sarcelle d'hiver	1	0	0	0	0	0
Sitelle torchepot	1	1	1	1	1	1
Troglodyte	1	1	1	1	1	1
Buse variable	0	0	X	0	0	0
Colvert	X	0	0	0	0	0
Corneille	X	0	0	0	0	0
Epervier d'Europe	X	0	0	0	0	0
Héron cendré	X	0	0	0	0	0
Rosignol philomèle	0	0	X	0	0	0
Pic vert	X	0	0	X	X	0
Richesse totale	27	17	19	14	11	12
Richesse points d'écoute	20	16	15	10	7	10
Richesse moyenne	7,3	8,8	7	5	7	10
Abondance moyenne	9	11,5	7,3	7	7	13
Nombre de milieux	6	4	4	2	1	2

Ce tableau permet la comparaison des peuplements aviens des 5 sites échantillonnés. Dans ce tableau, les x indiquent que l'espèce a été observée en dehors d'un relevé. Les paramètres écologiques fournis sont :

- la richesse totale = toutes les espèces observées sur un site, dans et hors point d'écoute ;
- la richesse du point d'écoute = ensemble des espèces d'un site contactées à l'intérieur du point d'écoute ;
- la richesse moyenne = somme des richesses de chaque point d'écoute divisée par le nombre de points ;
- l'abondance moyenne = somme des abondances de chaque point divisée par le nombre de points ;
- le nombre de milieux échantillonnés sur un site.

L'effet mosaïque est un phénomène classique en écologie. La juxtaposition de milieux variés dans un même secteur accroît les potentialités d'accueil pour les espèces ayant des exigences écologiques différentes.

Le long de l'Eyre, ce phénomène s'accroît d'amont en aval. La richesse spécifique augmente en même temps que le nombre de milieux et la superficie disponible.

L'exemple du site 5 montre déjà l'importance de l'existence d'une simple bande de feuillus (une rangée d'arbres) entre la rivière et la pinède. Ce site, très hétérogène du point de vue des essences et des strates, possède une richesse moyenne et une abondance moyenne, respectivement de 10 et 13, contre respectivement 6,7 et 8,3 pour une pinède pure. Le simple fait de supprimer cette rangée de feuillus ferait donc fortement chuter le nombre d'espèces d'oiseaux et le nombre d'individus présents.

Certaines espèces d'oiseaux vivent à la limite de deux milieux contigus, les exploitant simultanément pour leurs différents besoins. Ce sont des espèces de lisières. Ce phénomène apparaît également important dans la forêt galerie : présence de prairies (lisière ligneux-herbacées), zones inondées (lisière ligneux-point d'eau)... Au niveau du site 4, la présence d'une petite prairie fait passer la richesse de 7 espèces à 10 et l'abondance totale 7 individus à 14 par rapport à la futaie seule (relevé 4.1). Les espèces observées au niveau de la prairie ne nichent pas dans les milieux ouverts, mais dans des arbres ou des buissons. Elles utilisent la prairie comme biotope d'alimentation. L'existence de boisements inondés le long de l'Eyre permet la présence et la reproduction d'autres espèces.

2.3 Comparaison des milieux

Avifaune des différents milieux de la forêt galerie :

	Futaie de chênes	Gaulis de chêne	Pinède	Aulnaie	Boisement mixte	Saussaie arbustive	Aulnaie/saussaie arbustive
Mésange charbonnière	1	1	1	1	1	1	1
Mésange à longue queue	1	1	1		1	1	1
Mésange bleue	1	1	1		1	1	1
Pouillot véloce	1	1	1		1	1	1
Troglodyte	1	1	1	1	1		1
Grive musicienne	1	1	1		1		1
Fauvette à tête noire	1	1				1	1
Merle	1	1			1		1
Pinson des arbres	1	1	1		1		
Sitelle torchepot	1	1	1		1		
Geai des chênes	1	1	1				
Grimpereau des jardins	1	1	1				
Pic épeiche	1		1				1
Bouvreuil pivoine			1				1
Roitelet triple-bandeau	1				1		
Rougegorge	1	1					
Coucou gris	1						
Étourneau sansonnet							1
Mésange huppé			1				
Pic épeichette	1						
Poule d'eau							1
Râle d'eau						1	
Sarcelle d'hiver	1						
Richesse	18	13	13	2	10	6	12
Richesse moyenne	10,8	6,7	7	2	10	6	7,5
Abondance moyenne	12,8	8,3	8,3	3	13	8	8,5
Abondance Spécifique	1,19	1,24	1,19	1,5	1,3	1,33	1,13

Ce tableau permet de visualiser les espèces contractées à l'intérieur des points d'écoute, en fonction du type de formation ligneuse. Dans ce tableau, certains milieux ont fait l'objet de plusieurs relevés, car il est nécessaire de calculer la richesse moyenne du milieu. Les espèces présentes dans la quasi-totalité des milieux sont soulignées ; les espèces indicatrices sont en italique.

La richesse spécifique de la futaie des Chênes est élevée par rapport à celle des autres milieux. C'est un biotope particulièrement intéressant de par la diversité de sa structure (strates arbustives et herbacées très développées). Il faut toutefois noter que la plupart des espèces fréquentant la chênaie se retrouvent également dans les autres milieux. Le peuplement avien observé n'est donc peut-être pas caractéristique d'une futaie de Chênes pure.

Le boisement mixte, qui correspond en fait à l'unique relevé du site 5 (quelques Chênes, Saules et Aulnes en bordure d'une pinède pure), possède une richesse et une abondance moyennes équivalentes à celles de la futaie de Chênes. L'importance de l'effet mosaïque est ici particulièrement nette.

Cette étude montre que l'abondance spécifique moyenne diminue quand la richesse augmente. Ce phénomène n'existe pas dans les boisements mixtes et se fait très peu ressentir dans la futaie de Chênes. Ces deux milieux offrent des niches écologiques plus diversifiées et plus nombreuses, un plus grand nombre d'individus de chaque espèce peut s'y installer.

Dans l'une des pinèdes échantillonnées (site 3), en lisière de chênaie, seulement deux espèces d'oiseaux ont été observées. Ce secteur est particulièrement dégradé par l'entretien effectué qu girobroyeur (quelques Chênes peu développés et absence de strate herbacée).

Ceci illustre parfaitement la perte de l'intérêt écologique d'une zone en l'absence de strates diversifiées.

2.4 Les espèces patrimoniales

La forêt galerie présente un intérêt important du fait de la spécificité de son avifaune. Elle abrite en effet des espèces nicheuses peu abondantes en Aquitaine, et totalement absentes des pinèdes monospécifiques de productions :

- Rivière et ses berges : le Martin pêcheur : estimation d'un couple pour 10 kms de linéaire, ce qui représenterait une dizaine de couples sur l'ensemble du site. Le seul dérangement pouvant apparaître pour cette espèce serait la présence d'un pêcheur à proximité immédiate du nid.
- Boisements de feuillus denses avec de grands arbres : Pic épeichette (1 couple pour 20-30 ha) ;
- Boisement de feuillus denses avec strate arbustive et zones inondées de faible profondeur : Sarcelle d'hiver ;
- Zone inondées de faible profondeur, végétation herbacée dense et haute, quelques arbuste et buissons : Râle d'eau (saulaie).

Les habitats des Vallées de la Leyre représentent aussi une zone d'alimentation pour des espèces patrimoniales comme l'engoulevent ou des rapaces pouvant nicher à proximité du site :

- Bondrée apivore
- Autour des Palombes
- Epervier d'Europe
- Buse variable
- Milan noir
- Busard des roseaux

- 3 -

Le delta

La diversité, la richesse et la rareté des milieux composant le delta de l'Eyre le placent comme une zone d'importance internationale pour la conservation des oiseaux sauvages (Conférence de Cagliari, 1980). De nombreux oiseaux inscrits à l'annexe I de la directive 79409 du Conseil de l'Europe, dite « directive oiseaux », fréquentent le delta durant leur hivernage ou comme halte migratoire, ou encore en période de reproduction.

Ainsi, le delta accueille la plus importante colonie nicheuse d'Aigrettes garzette d'Europe. Deux à trois couples de Cigognes blanches s'y reproduisent régulièrement, ainsi que le Héron bihoreau. Le Martin pêcheur, l'Engoulevent d'Europe, la Gorge bleue, le Milan noir sont également nicheurs. L'Echasse blanche, l'Avocette élégante, le Hibou des marais y font des haltes migratoires importantes.

Le delta est aussi une zone primordiale d'hivernage pour la Spatule blanche, la Grande Aigrette, le Busard des roseaux, le Pluvier doré, la Bécassine double le Butor étoilé. Toutes les espèces citées sont inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux. On peut y rajouter comme nicheurs le Tadorne de belon, la Mésange à moustaches, la Fauvette pitchou et la Chouette chevêche.

Signalons encore les importants stationnements migratoires de Chevaliers arlequins sur le domaine de Malprat, du Courlis cendré, de la Barge rousse et du Chevalier gambette sur les différents domaines endigués.

Enfin, il convient de rappeler que le delta, grâce à ses espaces protégés, est la plus importante remise diurne d'oiseaux d'eau du Bassin (Canards et Foulques) ainsi que le plus important reposoir, de marée haute, pour les limicoles (Bécasseaux et Chevaliers).

Cependant, le site des Vallées de la Leyre ne concerne qu'une faible partie du delta et plus particulièrement les prés salés du Teich.

Des suivis sont effectués régulièrement par un ornithologue du PNR des Landes de Gascogne.

Ce secteur représente :

➔ une étape migratoire pour de nombreuses espèces patrimoniales pendant le période hors chasse, notamment pour :

- La pie grièche écorcheur,
- La cigogne,
- Le martin-pêcheur (secteur très fréquenté),
- Le garde-bœufs,
- Les hérons pourprés et bihoreau,
- La gorge bleue,
- Les busards des roseaux et Saint-Martin et Hobereau,
- Le Circaète Jean-Le-Blanc,
- Le guêpier d'Europe

➔ une zone de reproduction pour de nombreux passereaux

- 4 -

Conclusion

L'intérêt majeur de la forêt galerie réside dans son grand nombre de strates et d'essences végétales permettant l'installation d'espèces aux exigences écologiques variées avec les abondances supérieures à celles observées dans la pinède.

La comparaison des sites a montré l'intérêt de conserver une bande de feuillus la plus large possible. Mais l'existence d'une simple rangée d'arbres en bordure de rivières est déjà un élément d'une forte valeur écologique, qu'il faut également préserver.

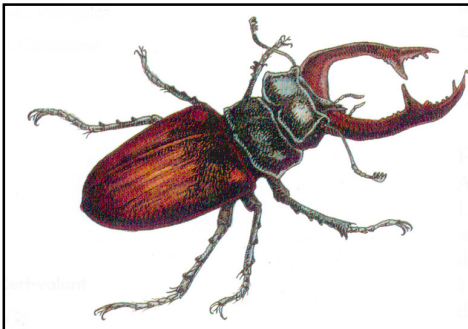
Il paraît donc essentiel de préserver ce milieu particulier en évitant les coupes de chênes et en limitant le drainage des zones inondables.

Il ne faudrait cependant pas négliger la pinède pure, malgré sa relative pauvreté. Sa richesse peut aisément être améliorée par un mode de gestion adaptée. L'existence de semis d'âges différents offre une diversité structurale attractive pour l'avifaune. De plus, les coupes pratiquées sur les futaies âgées créent provisoirement des zones de lande et de jeunes semis qui peuvent accueillir des espèces en régression comme le Courlis cendré ou le Busard cendré.

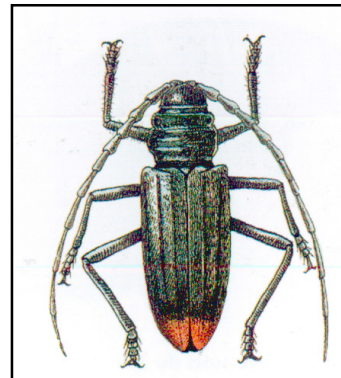
- 5 -

Fiches espèces (Voir annexes)

LES INSECTES



Inventaire Faune de France



Inventaire Faune de France

- 1 -

Données générales

Aucune étude n'a été réalisée précisément sur les insectes.

Des publications existent cependant sur des captures ponctuelles d'espèces rares voire relictuelles.

Par ailleurs, en ce qui concerne le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), espèces inscrites à la Directive Habitats, aucune étude n'a été réalisée du fait de leur faible enjeu écologique local.

Ces deux espèces très communes sur le site, se retrouvent dans les habitats forestiers de l'ensemble du site, ainsi que sur les arbres isolés des airiaux.

Données bibliographique :

- **Bulletin de la Société Linéenne de Bordeaux, vol. 28, n°4 p 240 :**

« *Gyrinus natator* L. (Coléoptère Gyrinidae) 2 exemplaires pêchés le 8 octobre 2000 dans la Leyre à Belin-Beliet (33). Une capture exceptionnelle pour cette espèce d'Europe septentrionale ! Récolte : Ch. Géry, identification F. Bameul.

- **Bulletin de la Société Linéenne de Bordeaux, vol. 25, n°3 p 108 :**

« Nouvelle capture en Gironde de *Macronychus quadrituberculatus* MÜLLER (Coleoptera, Elmidae). Peu commun, *M. quadrituberculatus* a rarement été signalé en Gironde. La seule station précisément connue est Lamothe, où TEMPERE (1931) l'avait récolté dans la Leyre (...).

- 2 -

Fiches espèces (Voir annexes)

Odonates

Rhopalocères

Orthoptères



C. PAIN



Code UE : 1071

LPO

- 1 -

Objectifs

Les inventaires ont été réalisés par le Conseil général des Landes de Gascogne dans la partie landaise du site. Dans un premier temps, de 1999 à 2002, les inventaires ciblaient les rhopalocères, odonates et orthoptères. A partir de 2002, suite à la demande du PNR, les prospections consistaient en la recherche d'espèces d'intérêt patrimonial pour les rhopalocères et les odonates.

Sur la partie girondine, la LPO Aquitaine, par l'intermédiaire de son Groupe Insectes, a réalisé un inventaire des Odonates et Rhopalocères, avec pour objectif, la recherche des espèces inscrites à la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite Directive Habitats.

- 2 -

Méthodologie

2.1 Dans les Landes

• Inventaires réalisés en 1999

Pour la première année, les inventaires ont été limités aux différents types de milieux ouverts et aquatiques, ainsi qu'aux groupes des rhopalocères et odonates.

La carte des milieux naturels au 1/10000^{ème} a permis de localiser 178 sites de milieux ouverts, principalement des zones tourbeuses, des prairies, des landes humides, des jonçailles, des cladaies et des plans d'eau.

Pour les milieux aquatiques des Leyres et de leurs affluents, le réseau hydrographique a été prospecté dans son intégralité. Les prospections ont été réalisées en canoë pour les cours d'eau principaux ou à pied pour les ruisseaux de petites tailles.

Les inventaires se sont déroulés de juin à octobre, le mois d'août étant réservé aux milieux aquatiques.

La détermination des insectes a été réalisée à vue, à l'aide de jumelles ou par capture au filet pour les espèces les plus délicates à déterminer.

• Inventaires réalisés en 2000

En 2000, les inventaires ont été élargis aux milieux boisés. En utilisant la carte des milieux naturels au 1/10000^{ème}, il a été sélectionné 99 sites boisés : 55 chênaies, 24 aulnaies et 20 saulaies

Tous ces sites ont été prospectés entre le mois d'avril et le mois de juillet.

Trois groupes ont été inventoriés : - rhopalocères

- odonates

- orthoptères

• Inventaires réalisés en 2001

Afin de compléter les résultats des années précédentes, les inventaires de 2001, réalisés d'avril à octobre, ont été concentrés sur 73 sites qui étaient considérés comme étant d'intérêt majeur :

- 10 zones tourbeuses

- 10 chênaies

- 9 saulaies

- 11 aulnaies

- 7 prairies humides

- 6 prairies mésophiles

- 10 zones d'eaux libres

• Inventaires réalisés en 2002

Les inventaires de 2002 ont porté sur 30 sites d'intérêt majeur.

→ Les odonates ont été étudiés sur 10 sites présentant des zones d'eau libre :

- lagunes
- bras morts
- tourbières
- landes humides

Les prospections ont été réalisées par temps ensoleillé. Elles ont concerné non seulement les berges des milieux d'eau libre mais également les différentes formations humides se trouvant à proximité :

- milieux herbacés
- fourrés
- boisements

Il a également été réalisé une recherche des exuvies au niveau de 21 ponts situés sur les Leyres ou sur leurs affluents (cf. carte). Les recherches ont surtout porté sur les piliers des ponts ainsi que sur la végétation rivulaire, environ 50 m en amont et en aval.

L'identification des exuvies a été effectuée par C. ARCHIMBAUD (L.P.O).

→ Rhopalocères : La recherche a été axée sur quatre espèces d'intérêt patrimonial :

- Coenonympha oedippus et Heteropteus morpheus ont été recherchés de début juin à mi août en privilégiant les zones tourbeuses.
- Lycaena dispar a été recherché de mi août à début septembre sur les cinq plus grandes prairies humides relevées sur la cartographie des milieux naturels.
- Maculinea alcon a été recherché en septembre par l'observation des pontes sur les fleurs de gentiane pneumonanthe sur 15 sites tourbeux où cette plante avait été précédemment observée.

→ Orthoptères : Les inventaires ont été réalisés sur les mêmes sites que précédemment.

Trois prairies de bordure de cours d'eau ont en plus été prospectées.

2.2 En Gironde

Les prospections ont été menées entre le 20 mai et le 11 septembre 2002, durant 19 journées.

Les résultats obtenus, très fragmentaires pour certaines espèces, sont dus en partie à la difficulté de découvrir les milieux potentiels étant donné l'absence de cartographie des habitats.

De plus, l'année a été peu propice à la réalisation d'inventaires à cause de plusieurs aléas météorologiques : hiver rigoureux, printemps sec et intempéries durant la période de prospection. De ce fait, nous pouvons supposer que certaines populations ont subi d'importantes chutes d'effectifs par une mortalité accrue à différents stades de leur développement.

Les Lépidoptères et les Odonates ayant la particularité d'avoir des effectifs variables, parfois de façon très importante d'une année sur l'autre, il est recommandé d'effectuer les inventaires ou suivis de populations sur plusieurs années afin de ne pas fausser les résultats.

Sur le cours principal de la Leyre :

7 visites ont été réalisées sur cette rivière entre le 21 juin et le 18 juillet 2002. Les sites prospectés, essentiellement des ponts, s'étendent du pont du Passage (Belin-Beliet) au bois de Lamothe (Le Teich). En plus des résultats obtenus en 2002, ont été utilisées les données bibliographiques issues de la centrale de données LPO Aquitaine, récoltées en 98 et 99 sur le même secteur.

De plus, des exuvies ont été récoltées le 10 juillet 2002, en canoë, sur 1500 m environ en aval du pont du Passage.

Les odonates (Libellules)

Côté landais du site, 35 espèces ont été identifiées lors des inventaires entre 1999 et 2001 et seulement 23 espèces en 2002.

En Gironde, les recherches en 2002 ont permis de contacter 41 espèces de libellules sur les 58 présentes en Gironde (Van Halder et All, 2002). Six d'entre elles présentes un fort intérêt patrimonial.

3.1 Cours principal de la Leyre

Les espèces rencontrées sont les suivantes :

***Boyeria irene* (Fonscolombe, 1838)**
***Cordulegaster boltonii* (Donovan, 1807)**
***Gomphus simillimus* (Sélys, 1840)**
***Onychogomphus uncatatus* (Charpentier, 1840)**
***Gomphus vulgatissimus* (Linné, 1758)**
***Calopteryx virgo meridionalis* (Linné, 1758)**
***Calopteryx xanthostoma* (Charpentier, 1825)**

De plus, ont été observées les espèces suivantes : *Sympetrum sanguineum* (Müller, 1764), *Sympetrum striolatum* (Charpentier, 1840), *Cercion lindenii* (Sélys, 1840), *Ischnura elegans* (Vander Linden, 1820) .

Malgré des effectifs contactés peu importants, il est très vraisemblable que *C. lindenii* et *I. elegans* se reproduisent sur la Leyre, cette rivière répondant parfaitement à leurs exigences écologiques. Nous ne pouvons nous prononcer sur le statut des *Sympetrum*s rencontrés, car outre des effectifs très faibles (souvent à l'unité), nous ajoutons qu'aucune exuvie ne fut découverte et que ces animaux sont connus pour leur fort erratisme.

Si l'absence de *G. graslinii* n'est pas une surprise, celle d'*O. curtisii*, malgré des recherches très ciblées, notamment au niveau des exuvies, est plus décevante.

3.2 Les affluents de la Leyre

• Affluents primaires :

Les taxa présents sont donc : *C. boltonii*, *B. irene*, *C. xanthostoma*, *C.v meridionalis* et *O. uncatatus*. Si *B. irene* est aussi bien représentée que sur la Leyre, c'est à dire qu'elle est omniprésente sur ces cours d'eau, *C. boltonii* quant à lui y est bien plus présent. Sur les 3 espèces de gomphidés observés sur la Leyre, *O. uncatatus* est le seul dont la reproduction soit attestée sur ses affluents, notamment sur le Lacanau et la Surgenne. *G. vulgatissimus* quant à lui, serait à rechercher courant mai, car sa présence sur certains de ces cours d'eau est possible.

• Affluents secondaires :

Très difficile de trouver ces types de milieux

Ainsi, seulement quelques ruisselets en milieu ouvert susceptibles d'accueillir *C. mercuriale* ont pu être localisés. Seulement deux stations de cette espèce ont été découvertes (Lugos et Pissos).

En plus de l'espèce décrite ci-dessus, ont été contactées sur les affluents secondaires et les ruisselets : *C. boltonii*, *O uncatatus*, *C.v méridionalis*, *C. xanthostoma*, *Orthetrum coerulescens* (Fabricius, 1798), *Libellula quadrimaculata* (Linné, 1758), *Pyrrhosoma nymphula* (Sulzer, 1776), *Coenagrion scitulum* (Rambur, 1842), *Coenagrion puella* (Linné, 1758), *Ceriagrion tenellum* (de Villers, 1789) et *I. elegans*. Les espèces ci-dessus sont celles dont la reproduction est possible ou attestée sur ces milieux.

5 espèces sont simultanément présentes sur la Leyre et ses affluents.

Pour les affluents secondaires et les ruisselets, surtout ceux qui parcouraient des milieux ouverts, la situation s'est visiblement dégradée d'un point de vue des potentialités odonatologiques ces dernières décennies.

3.3 Marais et plans d'eau

- **Plans d'eau :**

3 espèces de la Directive Habitats :

Oxygastra curtisii (annexes II et IV)

Leucorrhinia albifrons (annexe IV), dans les Landes et en Gironde

Leucorrhinia pectoralis (annexe IV), dans les Landes

4 espèces à fort intérêt patrimonial pour la Gironde :

Erythroma najas : assez rare en 33

Erythroma viridulum : assez rare en 33

Orthetrum albistylum : rare en 33

Libellula fulva : assez rare en 33

Sur ceux-ci, les prospections ont été effectuées durant la période de vol d'*O. curtisii*, dans l'espoir de la contacter. Malheureusement, comme pour le cours principal de la Leyre, les recherches ont été vaines, hormis un mâle contacté le 17 juin 2002 sur un des étangs de Lescarret (le Teich), sans que la reproduction ait pu être prouvée. Ce plan d'eau ne fait pas partie du zonage Natura 2000

27 espèces y ont toutefois été répertoriées et si la plupart sont communes à très communes, un certain nombre d'entre elles méritent un commentaire spécifique.

- **Marais :**

- Ceux de petites dimensions envahis par la végétation (sans pour autant être boisés) : *S.*

flavomaculata. Son développement larvaire n'a pu être mis en évidence que sur de petits marais.

- Ceux de grande taille : *O. albistylum* et *L. fulva*

Au regard du statut départemental de ces 2 espèces, est très intéressant.

- Sur la zone d'étude, ce sont les plans d'eau : les étangs ou l'eau libre des marais qui apportent la plus grande richesse spécifique.

- Les plans d'eau visités semblent dans l'ensemble favorables à la diversité odonatologique, hormis la Berle de Tchan, qui, à part la présence d'*O. albistylum* ne présente pas d'intérêt particulier.*

- **Gravières bordant les autoroutes A 63 et A 66**

Les gravières* bordant les autoroutes A63 et A66 ont été inventoriées : ce sont les gravières de Bauchamp, des Palus, de Lestauleyre (Mios), de Lescarret (Le Teich) et de Lagourat (Belin-Béliet) et la gravière de Saugnacq-et-Muret.

Bien que ne faisant pas partie de la zone d'étude, il est apparu intéressant d'inventorier ces milieux, pour la plupart très proches du zonage actuel. Ainsi la présence de *L. albifrons* a été observée sur la totalité de ces sites avec preuve de reproduction pour quatre d'entre eux.

De plus, sur le site des Palus, *Leucorrhinia caudalis* (Charpentier, 1840), espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats, a aussi été découverte.

3.4 Fiches espèces (Voir annexes)

Les Rhopalocères (Papillons de jour)

5-1 Résultats

5.1.1 Dans les Landes

- Au total 37 espèces ont été identifiées sur les différents milieux prospectés entre 1999 et 2001 et 32 espèces ont été observées en 2002. Trois d'entre elles sont particulièrement intéressantes :

Le Fadet des Laïches (*Coenonympha oedippus*)

- Entre 1999 et 2001 : Il a été observée sur 65 sites (cf. carte de localisation des espèces patrimoniales), essentiellement des zones tourbeuses et des prairies à Molinie ; ces deux types de milieux couvrent à eux seuls 129,8 ha soit 4,25 % de la superficie des vallées des Leyres et de leurs affluents.

- En 2002 : Cette espèce n'a été trouvée que sur quatre sites en densité très faible. Sur trois d'entre eux, le nombre d'individus était inférieur à 10, alors qu'il en a le plus souvent été dénombré une centaine les années précédentes.

Le Miroir (*Heteropteus morpheus*) :

- Entre 1999 et 2001 : Il semble que son habitat de prédilection soit assez proche de celui du Fadet des Laïches, car sa chenille se développe souvent sur la Molinie.

Les deux espèces ont en tout cas été presque toujours observées simultanément, sur des tourbières ou des landes à Molinie. Il a été observé sur 67 sites.

- En 2002 : cette espèce a été trouvée sur six sites également en densité très faible. Sur trois sites le nombre d'individus était inférieur à dix et sur deux d'entre eux, un seul a été noté.

Le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) :

- Entre 1999 et 2001 : Dans les vallées des Leyres, il a seulement été observé une dizaine d'individus sur la commune de Moustey le 10 mai 2000.

- En 2002 : les inventaires n'ont débuté qu'à la mi-juin, alors que l'espèce avait été observée le 10 mai au cours de l'année 2000.

• En 2002 :

Cinq des espèces notées les années précédentes n'ont plus été observées :

- l'Azuré commun (*Polyommatus icarus*)
- le Sylvain azuré (*Azuritis reducta*)
- le Chiffre (*Fabriciana niobe*)
- le Point de Hongrie (*Erynis tages*)
- le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*)

Deux espèces, qui faisaient l'objet d'une recherche particulière n'ont pas pu être observées :

- **le Cuivré des marais** (*Lycaena dispar*) : les prospections se sont déroulées de fin août à début septembre sur les cinq prairies humides sélectionnées sans aucun résultat.
- **l'Azuré des mouillères** (*Maculinea alcon*) : les 15 sites à gentiane pneumonanthe qui ont été prospectés pour la recherche des pontes se sont avérés négatifs (213 fleurs examinées au total).

5.1.2 En Gironde

41 espèces ont été observées durant l'étude de 2002.

Les espèces particulièrement recherchées étaient celles listées dans la directive « Habitats » ou d'intérêt patrimonial et potentiellement présentes :

ESPECES	Protection					Liste rouge	
	France	Dir. Hab.	Berne	Bonn	Was h	Franc e	Monde
Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>	N1	DH 2	B2			E	
Fadet des Laïches <i>Coenonympha oedippus</i>	N1	DH 2, 4	B2			E	LR : nt
Cuivré des marais <i>Thersamolycaena dispar</i>	N1	DH 2, 4	B2			E	LR : nt
Azuré des mouillères <i>Maculinea alcon</i>	N1		B2			E	LR : nt

Seuls *Euphydryas aurinia* et *Coenonympha oedippus* ont été contactés dans des milieux ouverts.

• *Euphydryas aurinia* :

Au cours de cet inventaire, l'espèce n'a été contactée qu'à 6 reprises. Loin de refléter l'état de la population, ce résultat illustre une période de prospection trop tardive, inadaptée à la phénologie de cette espèce.

Cette espèce a été systématiquement observée à proximité immédiate de zones humides ou mésophiles.

Pour cette espèce, tout reste donc à faire. Les quelques données recueillies cette année ne permettent que de confirmer la simple présence de ce taxon sur la zone étudiée.

Les années à venir, il serait nécessaire de procéder à d'autres inventaires afin de connaître sa répartition à l'échelle du zonage Natura 2000, mais aussi sur la totalité de la surface du Parc Naturel régional des Landes de Gascogne.

Ensuite, devront être caractérisés les milieux de développement de ce papillon, notamment la recherche de sa ou ses plantes-hôtes au niveau local. Pour cela, pourrait être utilisée une méthode consistant à rechercher les nids de chenilles au mois de septembre (Hobson et All, 2002).

De plus, il est indispensable de savoir si sur la zone en question, il existe ou pas un continuum dans la répartition de ce papillon. Les résultats obtenus permettraient d'envisager efficacement des mesures de conservation.

Coenonympha oedippus

Il semble que les départements de la façade atlantique, la Gironde et les Landes notamment soient les derniers bastions viables à long terme.

Paradoxalement, cette espèce, très fréquente, en juin dans la lande humide des deux départements cités ci-dessus, n'a pas fait l'objet de recherches poussées, tant sur sa répartition que sur sa biologie, hormis sur la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau. (Lagarde, 1997).

Dans la zone d'étude, l'espèce a été contactée à de nombreuses reprises dont les sites peuvent être classés en 3 catégories : lande humide sur de vastes surfaces, lande humide en lentilles et autres milieux humides.

- ***Lycaena dispar* :**

Dans le cadre de cet inventaire, aucun contact avec cette espèce n'a été réalisé. Toutefois, les sites potentiellement exploitables par cette espèce sont peu nombreux, et ceci, pour les mêmes raisons que pour *C. mercuriale*.

A ceci, s'ajoute les accidents climatiques évoqués en début de rapport, qui pourraient avoir eu des conséquences néfastes sur certaines populations.

Dans les secteurs où l'espèce est connue, les habitats diffèrent de ceux rencontrés sur les bords de la rivière landaise. En conséquence l'absence de ce lycène sur la zone d'étude est probable.

Afin d'en avoir confirmation, il serait nécessaire de revisiter les prairies humides du secteur d'étude, connues ou à découvrir, au cours d'années futures.

- ***Maculinea alcon* :**

Statut

Cette espèce, non inscrite à la Directive Habitats, est protégée en France par l'arrêté du 22 juillet 1993.

Cette espèce est en fait en déclin dans presque tous les pays européens. En France, la situation est similaire à tout ce qui se passe à l'échelon européen, les populations étant morcelées avec des disjonctions de plus en plus importantes. Ce taxon est considéré dans notre pays comme très localisé, peu abondant et en déclin. (Lafranchis, 2000).

A l'échelle du département et de la région, la situation est peu connue

Habitat et biologie

M. alcon est une espèce myrmécophile stricte, c'est à dire qu'elle nécessite pour son développement, en plus de la présence de la plante hôte (*Gentiana pneumonanthe*), celle d'une fourmi du genre *Myrmica*, qui accueillera les larves dans la fourmilière durant leur développement. Par définition, cette espèce fréquente les mêmes milieux que sa plante-hôte que sont les marais, les tourbières, mais dans notre département essentiellement la lande humide ouverte et rase.

Résultats de l'étude

Dans le cadre de cette étude, il n'a pas été observé d'individus de *M. alcon*, ni de pieds de gentiane. Cette absence n'est pas représentative et semble liée à un défaut dans la méthode de prospection. Dans l'avenir, il faudra partir des stations à *Gentiana pneumonanthe* connues ou à découvrir. Dans un premier temps, au moment de la découverte des fleurs de gentiane, les œufs pourront être recherchés sur celle-ci. Ensuite, si des œufs sont observés, des études plus précises pourront être effectuées durant la période de vol de ce papillon.

5.2 Fiches espèces (Voir annexes)

- 5 -

Les Orthoptères (Inventaire côté landais)

5.1 De 1999 à 2001

Au total 26 espèces ont été identifiées lors des inventaires (voir liste en annexe).

Une d'entre elles, le **Criquet ensanglanté** (*Stetophyma grossum*), est particulièrement intéressante. Il fréquente exclusivement les endroits humides et notamment les prairies hygrophiles. Autrefois, très largement répandu, il a beaucoup décliné lors des dernières décennies, en raison de la régression de ses habitats. C'est un excellent indicateur de l'intégrité des milieux humides, et il fait partie des orthoptères les plus gravement menacés d'extinction en France.

Dans la vallée des Leyres, il a été rencontré sur quatre sites de milieux humides dont la végétation est dominée par la Houlque laineuse, la Molinie, la Flouve odorante, le Jonc épars, l'Ecuelle d'eau, la Lysimaque, le Lycopse d'Europe et la Renoncule flammette.

Ces prairies humides couvrent seulement 6,6 Ha soit 0,22 % de la superficie des vallées des Leyres et de leurs affluents.

5.2 En 2002

Au total 19 espèces ont été identifiées (voir liste en annexe), contre 26 les années précédentes.

Le Criquet ensanglanté (*Stetophyma grossum*) a été trouvé sur quatre sites dont un nouveau.

- 6 -

Conclusion

Nous rappelons que ce travail ne doit pas être considéré comme exhaustif et que par conséquent, d'autres espèces peuvent exploiter la rivière et les milieux associés. Il est raisonnablement permis de croire à la présence d'une cinquantaine de taxa concernant les libellules. Les quelques espèces cibles, doivent servir de porte-drapeau à un peuplement bien plus important.

CONCLUSION

Les espèces et habitats de la directive « Habitats » ont fait principalement l'objet d'études spécifiques.

Les actions relatives à leur préservation permettront cependant de privilégier des cortèges d'espèces patrimoniales.

Il est malgré tout indispensable de prévoir à moyen terme :

- des **études complémentaires** concernant les espèces et habitats de la directive « Habitats » ;
- des inventaires relatifs aux **espèces et habitats** présentant un **intérêt patrimonial** et susceptibles de constituer un enjeu sur le site (**voir annexes**) ;
- des études permettant de définir une meilleure **typologie de certains habitats** (aulnaies, étangs tourbeux...)
- des **diagnostics au cas par cas** de certains milieux (tourbières...)
- des inventaires concernant certains groupes jamais étudiés sur le site (chiroptères, insectes, batraciens, reptiles) ou nécessitant des compléments d'information (odonates, oiseaux, flore, rhopalocères...)